image not available

Digitized by Google

DRL

Pietro

Digitized by Google

HISTOIRE

D'AIGUESMORTES

Pietro
DRL

Digitized by Google

IMPRIMERIE DE A. GUYOT ET SCRIBE,

RUE NEUVE-DES-MATHURINS, 18.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

D'AIGUESMORTES

PAR

F. EM. DI PIETRO.

PARIS

FURNE ET PERROTIN, LIBRAIRES,

BOULEVARD MONTMARTRE, 22.

DUMOULIN, QUAI DES AUGUSTINS, 13.

1849

Digitized by Google

566728

Digitized by Google

AVANT-PROPOS.

Une première édition de cet ouvrage parut en 1821. Elle avait pour titre : Notice sur la ville d'Aiguesmortes.

Peu de temps après cette publication, l'auteur quitta la France pour aller habiter une contrée lointaine, où il séjourna plusieurs années.

A son retour, il s'empressa de rechercher dans les Revues, les Impressions de voyage, les Guides pittoresques, les Dictionnaires et Précis géographiques, publiés depuis son départ, ce qu'on avait dit de la ville dont il s'était fait l'historien. Il vit qu'on avait largement profité du fruit de son travail, et il ne pouvait que s'en applaudir. Mais il s'aperçut en même temps, non sans quelque surprise, que plus

d'une fois, en copiant textuellement son écrit, on avait oublié de citer son nom. Alors il a voulu reprendre son bien ; et, comme ce qu'il avait publié était incomplet, comme d'importantes améliorations s'étaient accomplies sur les lieux, il les a visités de nouveau ; il s'est livré à de nouvelles investigations ; il a compulsé, tout entières, les archives de la ville ; et il a pu composer ainsi, non plus, comme la première fois, une simple notice sur Aiguesmortes, mais une histoire de cette ville, histoire qu'il s'est attaché à rendre complète et d'un intérêt général.

Outre les nombreux documents que lui ont procurés ses dernières recherches, d'utiles et précieux renseignements lui ont été fournis par quelques habitants de la ville, dont il possède depuis longtemps l'amitié. Il est heureux de pouvoir leur offrir ici le tribut de ses remerciements.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

D'AIGUESMORTES.

CHAPITRE Ier.

Aspect général de la ville et de son territoire.

Si, quittant à Lunel le chemin de fer qui conduit de Nîmes à Montpellier, on prend un chemin de traverse qui se dirige vers le sud, on aperçoit bientôt, au-delà d'une plaine fertile, une ligne crénelée de remparts, qui se dessine à l'horizon. Une tour gigantesque les surmonte. On passe bientôt le Vidourle [1], petite rivière qui sépare, sur ce point, le département de l'Hérault de celui du Gard, dans lequel alors on pénètre. A mesure qu'on avance, le terrain devient aride et sablonneux. A peine a-t-on passé, un peu plus loin, la petite rivière du Vistre [2], on distingue vers la gauche, sur la cime d'un monticule,

[1] Le Vidourle, qui prend sa source dans les Cévennes, se perd dans les étangs d'Aiguesmortes.

[2] Le Vistre, après avoir reçu les eaux de la fontaine de Nîmes, va se perdre dans les mêmes étangs.

Digitized by Google

et parmi les débris d'une vieille construction, un mur cintré, encore debout, qui sert d'appui à la maison rustique d'un fermier. Ce sont les restes d'une ancienne abbaye, qui fut jadis suzeraine de ces contrées. Après avoir fait encore quelques pas, on se voit environné de vastes marais, couverts de roseaux, sur lesquels quelques oiseaux de mer sont venus égarer leur vol. Vous vous trouvez alors sur une longue chaussée, où semble devoir vous fermer le passage une tour carrée qui se présente à vos regards. Mais cette tour, ouverte en arceau, est depuis longtemps désarmée de ses portes et n'a plus pour toute garde qu'un petit poste de douaniers. Bientôt après, on arrive au pied de ces remparts, dont on apercevait, de loin, la silhouette, et qui se dressent alors majestueusement devant vous. Ils renferment dans leur enceinte l'ancienne ville d'Aiguesmortes, dont nous allons raconter l'histoire.

A moins d'arriver à Aiguesmortes par la chaussée dont nous venons de parler, on ne peut y aborder que par les canaux de navigation qui sillonnent ces plaines marécageuses, et qui viennent tous se réunir dans un même bassin sous les murs de la ville.

L'un de ces canaux, nommé la *Grande-Roubine*, se dirigeant vers le sud-ouest, traverse, resserré entre deux chaussées, l'étang du Repausset et s'embouche, au grau du Roi [1], dans la mer Méditer-

[1] On nomme *grau* l'ouverture par laquelle un étang commu-

Digitized by Google

ranée. L'autre, le *Bourgidou*, se tourne vers l'orient, et, descendant vers les salines de Peccais, se joint, avant de les atteindre, au canal de *Silveréal*, qui prend sa naissance au Petit-Rhône [1]. Le troisième, le plus considérable de tous et le dernier construit, se prolonge, vers le nord-est, à travers les marais qui séparent Aiguesmortes de Saint-Gilles, et reçoit à *Beaucaire* les eaux du Rhône. Le dernier enfin, celui de la *Radelle*, qui se jetait, il y a peu d'années encore, dans l'étang de Mauguio, s'unit maintenant au nouveau canal qui en longe les bords, et qui, sous le nom de *canal latéral*, achève d'établir, comme prolongement de celui de Beaucaire, une importante communication entre le Rhône et le canal des deux mers.

Ainsi, cerné de tous côtés par les eaux et comme isolé du reste de la France, le territoire d'Aiguesmortes présente un aspect particulier, qui reporte l'imagination vers des temps reculés ou vers des pays lointains. L'immense tour qui domine la ville, les remparts élevés qui l'entourent, leurs créneaux, leurs mâchicoulis, tout ce vieux système de fortification rappelle les temps poétiques de la cheva-

nique avec la mer. Ce mot, qu'on a écrit autrefois *grads* (Voyez Bouche, *Chorographie ou Description de Provence*), dérive du latin *gradus*, passage.

[1] On sait qu'on appelle *Petit-Rhône* la branche occidentale de ce fleuve, qui s'en détache à Fourques, au-dessus d'Arles, et qui se jette actuellement dans la mer au grau d'Orgon.

Digitized by Google

lerie. Quand on parcourt les environs de la ville, surtout en dirigeant ses pas vers les bords du Petit-Rhône ou vers le rivage de la mer, on se croirait transporté dans ces champs du Nouveau-Monde ou de l'Afrique, que la main de l'homme n'a pas encore essayé de féconder. A peine a-t-on dépassé quelques terrains cultivés, où la nature ingrate répond mal aux soins qu'on lui donne, l'œil attristé ne découvre plus qu'une vaste étendue, solitude silencieuse, où s'élèvent çà et là quelques bois de pins et qu'entrecoupent des marais, des lagunes, des lisières de sable et des landes humides, où, parmi les broussailles et les ronces, croissent en toute liberté les salicornes, les tamaris, les joncs et les roseaux. Là, comme dans les plages désertes dont ce pays offre l'image, le sol est infesté de reptiles à l'aspect venimeux; des nuées d'insectes, altérés de sang, tourbillonnent dans les airs; des taureaux indomptés, parcourant ces fangeux pâturages, s'arrêtent immobiles à l'aspect du voyageur, et, creusant la terre du pied, lui présentent en mugissant leurs cornes menaçantes; des escadrons de chevaux blancs, errant sans conducteur, paissent tranquillement l'herbe salée des marécages. Parmi les milliers d'oiseaux aquatiques qui peuplent les étangs, souvent on aperçoit, rangés sur une même file au milieu des eaux, des flamants voyageurs, qui naquirent sous les feux du tropique, et qui, prenant leur vol au moindre bruit, déploient aux rayons du soleil leurs

Digitized by Google

ailes flamboyantes. Mais l'accident de ce pays qui retrace le mieux une nature étrangère est celui qui frappe les regards, lorsqu'on pénètre, pendant les chaleurs de l'été, dans l'une de ces plaines sablonneuses. Après quelques instants de marche, on voit tout à coup, à peu de distance, se dérouler devant soi une nappe d'eau limpide, dans laquelle se réfléchissent, renversés, les arbres qui bornent l'horizon. On poursuit sa route en hésitant. A chaque pas qu'on fait, l'inondation s'éloigne, et l'on reconnaît alors le mirage, ce phénomène qui trompa si cruellement la soif de nos soldats dans les déserts brûlants de l'Égypte.

Rien ne montrerait en ces lieux écartés les traces de l'industrie humaine, si l'on n'y rencontrait dans la partie du sud, à huit kilomètres environ de la ville, les vastes salines de Peccais. C'est dans l'exploitation de ces salines que la plupart des habitants d'Aiguesmortes ont puisé jusqu'à ce jour leurs principaux moyens d'existence, et qu'ils ont ainsi trouvé si longtemps le courage de lutter contre l'insalubrité de l'air, occasionnée par les eaux stagnantes qui jadis empoisonnaient cette contrée de leurs exhalaisons méphitiques.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Origine d'Aiguesmortes.

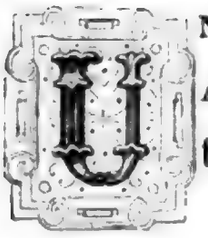

Une opinion qui a longtemps régné dans Aiguesmortes attribuait à Marius la fondation de cette ville.

Lorsque ce général (l'an 652 de Rome, 102 ans avant l'ère chrétienne) se préparait à combattre les Teutons et les Ambrones, sortis, les uns des forêts germaniques, les autres des montagnes de l'Helvétie, pour disputer aux Romains la domination du monde, il établit son camp sur les bords du Rhône. C'est par ce fleuve, dont l'embouchure n'était pas éloignée, qu'il se procurait les provisions de bouche et les munitions de guerre nécessaires à son armée. Mais ces ravitaillements ne se faisaient qu'à grand'peine, parce que, dit Plutarque[1], à qui nous prêtons ici le langage de son naïf translateur, « parce que la « bouche de la rivière du Rosne avoit accueilly tant « de vase et si grande quantité de sable, que les undes

[1] *Vie de Marius*, trad. d'Amyot.

Digitized by Google

« de la mer y amassoyent et entassoyent, avec la « fange haulte et profonde, que les bancs rendoyent « l'entrée de la rivière estroitte, difficile et dange- « reuse pour les grands vaisseaux de charge qui ve- « noyent de la mer. Quoy considérant, Marius em- « ploya là son armée pendant qu'elle ne faisoit « rien, et luy feit caver une grande trenchée et ca- « nal, dedans laquelle il détourna une bonne partie « de l'eau de la rivière, et la tira jusques à un en- « droit opportun de la coste, là où l'eau s'escouloit « en la mer par une embouchure profonde et capa- « ble des plus grandes navires, et avec cela tranquille « et platte, sans estre tourmentée des vents ny des « vagues de la mer. Cette fosse retient encore au- « jourd'huy son nom, s'appellant la *Fosse-Ma- « riane.* »

Après le départ du général romain, les habitants des environs, attirés par les avantages qu'ils trouvaient en ce lieu, vinrent s'y établir et y formèrent ainsi une bourgade.

Ptolémée [1], dans sa description de la Gaule narbonnaise, a placé la Fosse-de-Marius sur la rive droite de la branche occidentale du Rhône, c'est-à-dire entre l'embouchure de ce bras du fleuve et le mont Sétius. Ses commentateurs, Gérard Mercator et Pierre Montanus [2], ont inféré de là que la bourgade des *Fossæ-Marianæ* était devenue la ville d'Aiguesmortes. Déjà,

[1] *Claudii Ptolemæi Alexandrini Geographia,* liber II, cap. x.
[2] Édition d'Amsterdam, 1605.

Digitized

avant eux, le moine Calepin, dans son *Dictionnaire polyglotte*, au mot *Aquæ-mortuæ* [1], se fondant sur l'autorité du géographe d'Alexandrie, avait avancé la même opinion. D'autres écrivains du seizième et du dix-septième siècle l'ont partagée, même après que cette question eut été mieux éclaircie: entr'autres Robertus Cœnalus [2], dans son *Histoire des Gaules*; Belleforest [3], dans ce qu'il a ajouté, concernant la France, à la *Cosmographie universelle* de Sébastien Munster; César Nostradamus [4], dans son *Histoire de Provence;* Scipion Dupleix [5], dans ses *Mémoires des Gaules*, tous écrivains qui de leur temps ont eu beaucoup d'autorité.

[1] « Aquæ mortuæ : .... oppidum Narbonensis provinciæ... quod... Ptolemeus Marianas Fossas appellat, a propinqua fossa, quam Marius ex Rhodano conduxit in vicinum lacum. » (*Ambrosii Calepini Dictionarium*, éditions de 1553 et de 1558.)

[2] « Sunt et Fossæ Marianæ, vulgò dictæ Aquæ mortuæ... » et ailleurs : « Nec procul abest a Fossa Mariana, quam Aquas mortuas vocant, vulgo Aiguesmortes. » (*Roberti Cœnali, episcopi Arboricensis, Galliæ historia*. 1 vol. in-f° vélin, 1557, p. 138 verso.)

[3] « De Saint-Gilles on vient à Aiguesmortes... Cette ville est colonie et fondation romaine, car, comme récite Plutarque : Caie Marie, etc. » (*La Cosmographie universelle de tout le monde*, auteur en partie Munster, mais beaucoup plus augmentée, ornée et enrichie par François Belleforest. 2 vol. in-f°, 1575, t. I, p. 349.)

[4] « Aussi fut-ce alors qu'il fit les Fosses Marianes et le canal qui va de Forques à Aiguesmortes. » (*Histoire et Chronique de Provence*, par César de Nostradamus. 1 vol. in-f°, 1614.)

[5] « Les marques du camp et des fortifications de Marius paraissent encore en Provence à Aiguesmortes, qu'on appelait anciennement *Fossæ Marianæ*. » (*Mémoires des Gaules, depuis le déluge jusqu'à l'établissement de la monarchie françoise*. 1 v. in-4°, 1619.)

Digitized by Google

C'est ainsi que cette opinion s'était répandue dans Aiguesmortes, où elle a eu longtemps la force d'une tradition, et où l'on s'était imaginé que la grande Roubine n'était autre chose qu'un reste du canal de Marius [1].

Mais Ptolémée, qui a recueilli dans son ouvrage toutes les notions géographiques répandues à son époque, a commis plus d'une erreur [2] à l'égard de la position des lieux, et il s'est évidemment trompé sur celle des *Fossæ Marianæ*. Strabon, qui vivait plus d'un siècle avant lui, dans un temps assez rapproché de Marius, puisqu'il florissait sous Auguste, dit [3], en parlant du canal ouvert par le vainqueur des Teutons, que ce général en donna la propriété aux Marseillais, pour les récompenser des services qu'ils lui avaient rendus, et qu'ils en tirèrent un grand profit, en établissant une espèce d'impôt ou de douane sur tout ce qui y passait. Le don qui fut fait de ce canal aux Marseillais indique clairement qu'il était placé sur la rive gauche du fleuve, c'est-à-dire dans la

[1] Il est à regretter que cette opinion erronée ait été adoptée par M. Alexandre Esparron, qui, en 1777, eut la patience intelligente et méritoire de rassembler et de transcrire les vieilles archives d'Aiguesmortes, recueil qui nous a été éminemment utile. — Alexandre Esparron était juge royal et lieutenant-général de l'amirauté à Aiguesmortes. — Il existe à Montpellier un manuscrit sur Aiguesmortes, qui porte le nom du père Pacotte, et qui n'est autre chose qu'une copie du manuscrit Esparron.

[2] Malte-Brun, t. I, p. 345; édition de 1831, publiée par M. Huot.

[3] *Géographie*, liv. IV.

Digitized by Google

partie de la Gaule narbonnaise qui prit ensuite le nom de Provence.

Un géographe, presque contemporain de Strabon, Pomponius Mela, annonce d'une manière encore plus précise que le canal de Marius était situé entre Marseille et le Rhône [1].

Pline l'ancien lui assigne la même position [2]. C'est également sur la gauche du Rhône, entre Arles et Marseille, qu'il est désigné dans l'*Itinéraire d'Antonin* [3], dans la *Table de Peutinger* [4], et la géographie de l'anonyme de Ravennes [5], ouvrages auxquels on ne saurait assigner de date bien précise, mais qui remontent évidemment, les deux premiers aux premiers siècles de l'ère chrétienne, et le troisième aux premiers temps du moyen âge.

Cette position par là bien établie, il en est résulté que le bourg ou la ville qui s'était formée sur les

[1] « Inter eam (Massiliam) et Rhodanum Maritima Avaticorum (la ville actuelle de Martigues, située sur l'étang de Berre) stagno assidet Fossa Mariana, partem ejus amnis navigabili alveo effundit. Alioquin littus ignobile et lapideum (ut vocant) in quo, Herculem, etc. (la Crau). » (*De situ orbis,* lib. II, cap. V.)

[2] « Sunt auctores, et Heracleam oppidum in ostio Rhodani fuisse. Ultra, fossæ ex Rhodano Caii Marii opere, et nomine insignes; stagnum Mastramela; oppidum Maritima Avaticorum (Martigues); superque campi lapidei, Herculis præliorum memoria (la Crau); regio Anatiliorum (peuples qui habitaient la rive gauche du Rhône); etc. » (*Historia naturalis,* lib. III, cap. IV.)

[3] *Vetera Romanorum itineraria, sive Antonini Augusti itinerarium.*

[4] *Peutingeriana tabula itineraria.*

[5] *Anonymi Ravennatis de geographia, libri V;* lib. IV, § 28.

Digitized by Google

bords du canal de Marius, et à laquelle cette communication avec la mer avait donné dans le temps une importance qui ne s'est pas perpétuée, est maintenant le village de *Fos*, situé non loin de Martigues, et qui trouve dans son nom une des preuves de son origine. C'est ce que semble avoir reconnu le premier un géographe du seizième siècle, le Belge Abraham Oertel [1], l'un des restaurateurs de la science; c'est ce que démontrèrent dans le siècle suivant Guillaume de Catel [2], à qui l'on doit une des premières histoires du Languedoc, et Honoré Bouche [3], l'un des plus anciens historiens de la Provence. Dès ce moment la question était décidée. Tournefort [4], le naturaliste, et le savant Astruc [5], assurèrent même qu'on voyait de leur temps, auprès du village de *Fos*, des vestiges du canal ouvert par Marius.

Ce fait a depuis été admis comme incontestable

[1] « Fossa Mariana, dicta a C. Mario, inter Rhodanum fluvium et Massiliam... Ptolemæus... in situ ejus errat... errant item recentiores, qui eum sequuntur, et urbem faciunt : AIGUESMORTES.... Vide, in tabula geographica Provinciæ, locum novo nomine Fos. » (*Abrahami Ortelii thesaurus geographicus*. 1 vol. in-f°, Antverpiæ, 1596.)

[2] *Mémoires de l'histoire de Languedoc*. 1 vol. in-f°, 1633.

[3] *La Chorographie ou description de Provence*, liv. III, chap. V. (*Dissertation des Fosses de Marius*. 2 vol. in-f°, 1664.)

[4] *Relation d'un voyage du Levant*. 2 vol. in-4°, 1718, t. II, p. 284.

[5] *Mémoires pour l'histoire naturelle de la province du Languedoc*. 1 vol. in-4°, 1737. — 1re partie, chap. II.

Digitized by Google

par les historiens et lexicographes qui ont eu à mentionner les *Fossæ Marianæ*; tels que les patients et savants bénédictins dom Vic et dom Vaissette [1], Ménard [2], Moréry [3], l'abbé d'Expilly [4], Millin [5]. M. Elie de Beaumont [6], enfin M. Delcros [7], qui a rendu de nos jours d'utiles services à la science géographique. On doit s'étonner dès lors que, malgré tant de lumières répandues sur cette question, quelques écrivains modernes aient encore attribué à Marius la fondation d'Aiguesmortes. Nous citons à regret parmi eux M. de Villeneuve-Trans [8], à qui l'on doit une excellente *Histoire de saint Louis*, et M. Hector Rivoire [9], qui a publié récemment de précieuses recherches sur le département du Gard.

Forcé, quant à nous, d'abandonner une opinion

[1] *Histoire générale du Languedoc.* 7 vol. in-f°, 1730 à 1745.

[2] *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de Nîmes.* 5 vol. in-4°, 1750 à 1758.

[3] *Le grand Dictionnaire historique.* 10 vol. in-f°, 1759.

[4] *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France.* 6 vol. in-f°, 1762.

[5] *Voyage dans les départements du midi de la France.* 5 vol. in-8, 1807 à 1811.

[6] *Leçons de géographie pratique*, 1845.

[7] *Bulletin de la Société de géographie* du 20 janvier 1831.

[8] « Ceux-ci (les ingénieurs que saint Louis employa aux réparations du port d'Aiguesmortes) firent servir au soutènement des quais les pierres de taille d'un canal exécuté 102 ans avant J.-C., par Marius, fondateur de la première colonie qui s'établit sur cette stérile plage. » (*Histoire de saint Louis.* 3 vol. in-8, 1839, t. II, p. 85.)

[9] *Statistique du département du Gard.* 2 vol. in-4°, 1843.

Digitized by Google

qui pouvait flatter chez les habitants d'Aiguesmortes le penchant qu'ont les citoyens des villes anciennes à reculer encore l'origine de leur patrie, nous devons présumer que la *Grande Roubine,* ce canal dont l'existence a précédé sans doute celle de la ville [1], et qui a dû en être le principe, se forma naturellement par les débordements des diverses rivières, le petit Rhône, le Vistre, le Vidourle, qui débouchaient dans les étangs voisins, et dont les eaux surabondantes trouvaient en ce lieu un écoulement facile dans la mer. Cette conjecture est d'autant plus probable que, si ces rivières n'étaient pas actuellement encaissées par de hautes chaussées, leurs eaux, dans les moments de crue, prendraient encore la même direction ; c'est ce que l'observation du terrain démontre à la première vue, et ce qui a été prouvé lorsque de grandes inondations ont dévasté le pays.

Quoi qu'il en soit, la communication que ce canal procurait à cette partie de la côte, d'une part avec la Méditerranée, de l'autre, sans doute, avec la branche occidentale du Rhône, dut engager de bonne heure à fixer en ce lieu leur résidence ceux qu'amenait sur cette plage la pêche ou le trafic du sel, ces deux industries qui furent aussi le commencement de Venise.

[1] Un document de 789, que nous citerons tout à l'heure, parle d'un antique canal qui était évidemment la Grande Roubine; mais alors la Grande Roubine, comme on le verra plus tard, n'aboutissait pas à la mer au même point où elle y débouche aujourd'hui.

Digitized by Google

Parmi les chartes de l'époque, il en est qui désignent l'abbaye de Psalmodi comme placée dans une île; ce qui contredirait l'existence de la tour de Malafère sur le lieu où se trouve actuellement Aiguesmortes, puisque la mer aurait alors occupé cette place; mais un acte de donation [1], fait en 789 par un prêtre nommé Elderède, indique d'une manière précise que cette abbaye était située vers le rivage de la mer (*in littoraria*), au milieu des marais (*inter paludes*) qui s'étendaient auprès d'un antique canal (*qui sunt prope fossam gothicam*). On voit dès-lors que l'on ne désignait Psalmodi comme une île, qu'à cause de sa situation dans un pays marécageux.

Dans les premières années du huitième siècle, les Sarrasins qui, maîtres de l'Espagne, tentaient l'envahissement des Gaules, avaient inondé les provinces méridionales de cette dernière contrée. A deux reprises différentes, leurs flots dévastateurs avaient roulé jusque sous les murs de Nîmes. Dans ces irruptions, ils pillaient et renversaient les monastères. C'est ainsi qu'en 720 [2], ou 725 [3], peut-être à

prier dans le quinzième siècle, comme on le voit par une sentence de Jean, dauphin de France, lieutenant du roi dans le Languedoc, rendue le 9 juin 1407, dans laquelle il en est question. (*Archives de l'abbaye de Psalmodi*, à la préfecture du Gard; vol. A, f° 169.)

[1] *Archives de l'abbaye de Psalmodi*, à la préfecture du Gard; vol. A, f° 13 *bis*.

[2] Ménard, *Histoire de Nîmes*.

[3] *Histoire générale du Languedoc*.

Digitized by Google

chacune de ces deux époques, ils détruisirent celui de Psalmodi.

Ce torrent s'était venu briser contre la digue formidable que la valeur et les forces de Charles Martel lui opposèrent, en 732, dans les plaines de Poitiers, et, quelques années plus tard, dans celles de Narbonne. Malgré ces rudes échecs, les Sarrasins apparaissaient encore quelquefois sur nos côtes méridionales ; mais leurs entreprises infructueuses ne furent plus que des incursions de pirates. Les monastères se relevaient ; cependant, celui de Psalmodi, dont les moines s'étaient dispersés, avait peine à sortir de ses ruines. Charlemagne, qui, à mesure qu'il étendait sa puissance, s'attachait à rétablir partout l'ordre et la tranquillité, accorda son appui à l'ancienne abbaye. Il en agrandit le territoire, lui soumit un monastère voisin, Saint-Saturnin de Nodels, situé près d'Aymargues, dans le diocèse de Nîmes, et lui donna la tour de Matafère. De là résulta, pour les moines, la propriété ou plutôt la suzeraineté de la bourgade qui naissait sous l'abri de cette forteresse, et qui ne tarda pas à recevoir son nom des eaux mortes dont elle était environnée.

Sans importance dans son principe, Aiguesmortes n'a d'autre histoire, à cette époque reculée, que celle de l'abbaye dont elle était une dépendance. Nous devons dès-lors raconter les faits qui se rapportent à ce monastère. Ils contribueront d'ailleurs à faire mieux connaître encore quelle était la puissance des

Digitized by Google

établissements religieux au moyen âge ; et peut-être ainsi ne seront-ils pas dépourvus d'intérêt.

La concession de la tour de *Matafère* est indiquée seulement comme une présomption par les auteurs de l'*Histoire générale du Languedoc* [1]. Ménard, dans son *Histoire de Nîmes* [2], en parle d'une manière plus affirmative. Cette concession est réelle ; elle est exprimée en termes exprès dans un diplôme de Charlemagne, accordé pour la reconstruction de l'abbaye, et daté du mois de juillet de la vingt-troisième année de son règne ; ce qui correspond à l'année 791 [3]. « Nous octroyons, dit-il, à Corbilien, abbé de Psal-« modi, et à ses successeurs, avec le monastère de « Nodels, la tour de *Matafère*, que nous avons fait « construire pour la défense du pays. »

Ce diplôme de Charlemagne renferme une particularité historique qui nous semble digne d'attention. Il y est dit que ces concessions sont faites par le prince à l'abbaye de Psalmodi, en considération de son petit-fils Théodémir, qu'il confie en même temps à l'abbé Corbilien pour qu'il lui fasse embrasser la vie monastique. Ainsi nous est révélée l'existence d'un petit-fils de Charlemagne, dont l'histoire n'a pas fait mention. Il est vrai que Mabillon, qui a cité ce document, a élevé quelques doutes sur son au-

[1] Tome I, p. 393.

[2] Tome I, p. 111.

[3] *Archives de l'abbaye de Psalmodi*, vol. A, f° 1. Voir ce diplôme aux pièces justificatives, n° 1.

Digitized by Google

thenticité ou sur l'exactitude du fait qui s'y trouve rapporté. Il pense que l'on doit accorder plus de crédit à une charte que Louis le Débonnaire adressa, vingt-quatre ans plus tard, à un abbé de Psalmodi, portant ce même nom de Théodémir, et dans laquelle l'empereur ne le traite point de parent [1]. Mais cet abbé Théodémir était-il le Théodémir, petit-fils de Charlemagne? et, s'il l'était, ce qui nous semble présumable, Louis savait-il qu'il était son neveu? l'avait-il reconnu pour tel, ou devait-il enfin, dans une pièce officielle, rappeler leur parenté? — Outre les nombreux enfants que Charlemagne avait eus de ses femmes légitimes, on sait qu'il laissa sept enfants naturels. Pourquoi, dès-lors, ne pas admettre qu'en 791, étant alors âgé de quarante-huit ans, il avait un petit-fils, dont il voulut, suivant l'usage de ces temps, ensevelir la vie dans les ombres d'un cloître? Le diplôme qui renferme cette particularité ne peut pas plus être révoqué en doute que les autres chartes de la même époque, conservées dans les archives de Psalmodi, et rien n'autoriserait à penser qu'il eût été altéré par les religieux du monastère.

Corbilien, ce premier abbé qui gouverna le couvent

[1] « Offertque eidem (monasterio) Theodemirum nepotem suum, ut ibi monasticam vitam gerat; tum.... adjicit monasterium de Nosdellio.... cum turre Matafera, vulgo *la tour d'Aiguesmortes*. Sed vitiosum est diploma illud, cui longè præstat diploma Ludovici Pii, concessum Theodemiro abbati.... ubi Ludovicus Theodemirum nullatenus propinquum suum dicit. » (Mabillon, *De re diplomatica*. 1 vol. in-f°, 1681, lib. VI, p. 615, n° 203.)

Digitized

de Psalmodi après son rétablissement, y introduisit la réforme rigoureuse que saint Benoît d'Aniane, fils du comte de Maguelonne et ancien échanson de Charlemagne, avait récemment établie en prenant l'habit religieux.

Par son diplôme de 791, l'empereur avait autorisé les moines de Psalmodi à accepter toutes les donations qui leur seraient faites. Quelques âmes pieuses n'avaient pas attendu cette permission. On a conservé les actes par lesquels Jean, évêque de Sisteron [1], et le prêtre Elderède, que nous avons déjà nommé, firent don à l'abbaye, l'un en 780, l'autre en 789, de quelques propriétés ecclésiastiques. Ces exemples, surtout après l'encouragement donné par Charlemagne, trouvèrent de nombreux imitateurs. Les archives de Psalmodi nous ont transmis les noms du prêtre Magnerie [2], de Braidingus, riche habitant de Nîmes [3], lesquels firent des donations considérables à l'abbaye; de Dalila [4], qui, suivant les historiens du Languedoc, gouvernait alors une partie de la Septimanie, et qui, en 813, légua à Psalmodi, pour le repos de son âme, les terres qu'il possédait dans le territoire de Maguelonne. Sa veuve, Ermengarde [5], qui,

[1] *Archives de Psalmodi*, à la Préfecture du Gard, vol. A, f° 11.

[2] *Idem*, vol. A, f° 14.

[3] *Histoire générale du Languedoc*.

[4] *Archives de l'abbaye de Psalmodi*, vol. A, f° 12.

[5] *Gallia christiana*, t. V, p. 167. — *Archives de l'abbaye de Psalmodi*, vol. A, f° 13.

Digitized by Google

deux ans après, le suivit au tombeau, confirma et même augmenta cette donation.

A mesure que ces libéralités accroissaient les richesses de l'abbaye, la puissance royale continuait à lui prêter son appui. Louis le Débonnaire, par le diplôme qu'il accorda au mois de novembre 815 [1], et qu'a cité Mabillon, la plaça sous sa protection spéciale ; il déclara qu'elle ne devait dépendre d'aucune autre juridiction que de la sienne, que nul juge ou officier royal ne pouvait ainsi y instruire aucune cause, y exiger aucun impôt, y réclamer ni logement ni nourriture ; et il accorda aux religieux du monastère le privilége d'élire eux-mêmes leur abbé, en se conformant à la règle de saint Benoît : le tout à la seule condition qu'ils imploreraient la divine Providence pour le salut de l'empereur et pour la stabilité de l'empire.

L'abbé Théodémir, à qui est adressé ce diplôme, et que nous supposons être le petit-fils de Charlemagne, bien que quelques écrivains [2] aient pensé qu'il était Goth d'origine, avait acquis, par son profond savoir, un rang élevé parmi les érudits de son temps.

Dans les fragments qui sont restés de ses œuvres [3], se trouve une lettre où l'on voit que l'abbaye de

[1] *Archives de l'abbaye de Psalmodi*, vol. A, f° 2.

[2] *Histoire générale du Languedoc.—Biographie universelle*, etc.

[3] Ces fragments existent dans les œuvres de Jonas, évêque d'Orléans. Voy. *Jon. Aurel.*, lib. I. *contr. Claud.* ; t. XIV, Bibliotheca Patr.

Digitized by Google

Psalmodi comptait à cette époque cent quarante religieux. On peut juger par là quelles étaient alors la réputation et la prospérité dont jouissait le monastère.

Dans une assemblée que l'empereur Louis le Débonnaire tint à Aix-la-Chapelle, au mois de juillet 817, pour la réforme du clergé, et où il nomma ses fils, Pepin et Lothaire, le premier, roi d'Aquitaine, et le second, roi de Bavière, on fit une classification générale des couvents qui, d'après les statuts de leur ordre, étaient assujettis à certains devoirs envers le prince. Psalmodi fut rangé au nombre de ceux qu'on affranchit de l'obligation d'envoyer des présents ou de fournir des soldats à l'empereur, et qu'on soumit seulement à faire pour lui des prières [1].

En dépit de la protection royale, Bernard, comte de Barcelonne et duc de Septimanie, connu alors par ses tyranniques exactions, s'était violemment emparé d'une partie des terres de Psalmodi. Sur les plaintes de l'abbé Théobald, Charles le Chauve, par un diplôme du mois de juin 851 [2], ordonna la restitution de ces biens, confirma les donations que ses prédécesseurs avaient faites à l'abbaye, et lui concéda, avec quelques nouvelles propriétés, les droits de pêche et de pâturage dans les eaux et les bois des environs, sans

[1] *Histoire générale du Languedoc.*—Ménard, *Histoire de Nîmes.* Chronique tirée d'un ancien manuscrit de l'abbaye de Saint-Gilles.

[2] *Archives de l'abbaye de Psalmodi*, vol. A, f° 2 *bis.*

Digitized by Google

la soumettre toutefois à aucune sorte de redevance.

Vers le commencement du dixième siècle, les Sarrasins, qui venaient quelquefois encore infester nos côtes, détruisirent de nouveau, dans une de leurs incursions, le monastère de Psalmodi. Les religieux, prenant la fuite à leur approche, se réfugièrent à Corneillan, lieu situé non loin de Lunel, sur les bords de l'étang de Mauguio. Là, ils bâtirent des cellules pour s'y mettre à l'abri des injures de l'air, et des chapelles pour y continuer leurs psalmodies. Les Sarrasins ne tardèrent pas à les chasser de ce dernier asile, d'où ils ne s'éloignèrent qu'après l'avoir complétement dévasté. De toutes parts, il ne resta plus alors aux moines de Psalmodi que des ruines pour reposer leur tête. Leur abbé, Régimbald, se rendit auprès de Charles le Simple, pour implorer sa protection; mais ce prince, occupé de résister à l'invasion des Normands, se borna, par un diplôme du mois de juin 909 [1], à confirmer les immunités, priviléges et donations dont l'abbaye avait été l'objet. Les guerres et les divisions qui, dans ces temps, troublaient la France, ne pouvaient qu'être funestes à Psalmodi. Aussi, malgré quelques nouveaux dons qui lui furent faits, entre autres par Raymond II, comte de Rouergue, en 961 [2], et par Guillaume Taillefer III, comte de Toulouse, en 998 [3], le dixième

[1] *Archives de l'Abbaye de Psalmodi*, vol. A, f° 3.

[2] *Histoire générale du Languedoc.*

[3] *Archives de l'abbaye de Psalmodi*, vol. A, f° 81.

Digitized

siècle s'écoula tout entier sans que le monastère pût être réédifié.

Cependant les moines ne se décourageaient point. Répandus dans les diverses cours du midi de la France, ils y sollicitaient des secours pour le rétablissement de l'abbaye. Sur leurs instances, une assemblée, composée de prélats, d'abbés et de seigneurs séculiers, se rendit, dans l'année 1004 [1], sur les ruines mêmes de Psalmodi. Là se trouvaient les évêques de Nîmes, d'Uzès, de Lodève et de Maguelonne; Adélaïde, comtesse de Provence, et son fils et pupille, le comte Guillaume II; Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, et son fils, le comte Pons; enfin quelques autres personnages dont les noms et les titres sont incomplétement désignés dans le fragment qui reste de l'acte constatant cette réunion. Les dons qui furent votés et les mesures qui furent prises devaient assurer la reconstruction de l'abbaye et le retour de son ancienne splendeur. Warnarius, que l'on élut abbé, fut chargé des suites de la délibération.

Dès ce moment, les munificences des fidèles vinrent accroître de nouveau les richesses de Psalmodi. Un seigneur du pays, nommé Godran, en 1019 [2], soumit à son autorité une abbaye de filles qu'il venait de fonder près de Maguelonne, sous l'invoca-

[1] *Histoire générale du Languedoc.* — Ménard, *Hist. de Nîmes.*
[2] *Archives de l'abbaye de Psalmodi*, vol. A, f° 17.

Digitized by Google

tion de saint Geniès. D'autres seigneurs de la province, parmi lesquels nous nous bornerons à citer Raymond et Pierre Gaucelin, seigneurs de Lunel, et Raymond, comte Palatin [1], signalèrent leur piété, durant le cours du onzième siècle, par des donations de toute espèce faites en faveur de l'abbaye.

Forts de leur nouvelle puissance, les moines de Psalmodi ne craignirent pas de demander au fier et belliqueux Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, réparation des usurpations qu'il avait commises à leur égard. Cédant à leur demande, il se rendit au milieu d'eux, au mois de mars 1095, avec son fils Bertrand et sa femme Elvire de Castille; et là, devant le maître-autel, dédié à saint Pierre, s'accusant, comme d'un péché, du mal qu'il avait commis, et ne voulant pas encourir la colère de Dieu (nous traduisons les propres termes de l'acte qu'on lui fit signer [2]), il promit en son nom, comme en celui de son fils et de sa femme, de ne plus exiger à l'avenir de l'abbaye aucun des droits, aucune des redevances auxquels jusque-là il avait prétendu la soumettre. Il se réserva seulement le droit de justice pour les crimes d'adultère et d'homicide, dans les cas toutefois où l'abbé ne croirait pas devoir l'exercer lui-même, et une albergue [3] en foin et en

[1] Ce Raymond prenait le titre de comte Palatin, parce qu'il descendait de saint Guillaume, premier comte de Toulouse, qui avait été comte du palais des rois d'Aquitaine.

[2] *Archives de l'abbaye de Psalmodi*, vol. A, f° 5.

[3] *L'albergue* était une sorte de droit féodal, établi par les sei-

Digitized by Google

avoine pour cinquante hommes d'armes. Il se fit compter, en outre, par les moines, car sa concession, on le voit, n'était pas tout à fait gratuite, deux mille sols [1] en monnaie de Saint-Gilles. La dénomination de la somme stipulée rappelle qu'à cette époque les grands vassaux de la couronne, et beaucoup de seigneurs suzerains d'un rang inférieur, jouissaient dans leurs terres du droit de faire battre monnaie.

Les religieux de Psalmodi, affranchis des exigences de Raymond, avaient encore à combattre les prétentions de l'abbaye de Saint-Victor, célèbre abbaye de Marseille, à laquelle le comte Pons de Saint-Gilles, l'un des prédécesseurs de Raymond, avait cédé, en 1053, la suzeraineté et le droit d'élection qu'il s'était arrogés sur le monastère. Alléguant qu'ils ne devaient relever immédiatement que du saint-siége, qui, pour eux, avait remplacé la puissance impériale, ils demandèrent au pape Urbain II le rétablissement de leurs anciennes franchises. Informé de cette réclamation, Richard, abbé de Saint-Victor, crut, en sa qualité de cardinal, pouvoir agir sans ménagements à l'égard des moines de Psalmodi. Il en vint jusques aux voies de fait, et chassa du mo-

gneurs dans les terres qu'ils donnaient en fief. Elle consistait à défrayer le suzerain ainsi que les gens de sa suite.

[1] Le sol de cette époque valait à peu près 3 fr. 89 c. de notre monnaie. (Souquet, *Métrologie française*); les 2,000 sols faisaient donc 7780 fr.

Digitized by Google

nastère l'abbé et les religieux. Mais Urbain II avait accueilli leurs plaintes. Il nomma pour arbitres du différend Bertrand, archevêque de Narbonne; Gibelin, archevêque d'Arles; Godefroy, évêque de Maguelonne, et Raymond, évêque de Nîmes. Ces quatre prélats s'assemblèrent, un jour du mois de septembre 1097 [1], au château du Caylar, non loin de Psalmodi; et là, entourés d'un grand nombre de seigneurs de la province, qu'avait attirés l'importance du débat, ils firent comparaître devant eux les abbés et les moines des deux abbayes, et les invitèrent à exposer les motifs sur lesquels les uns et les autres fondaient leurs prétentions. Foulques, abbé de Psalmodi, invoquait les diplômes des empereurs, les chartes des rois, les bulles des papes. Le cardinal Richard, qui, attendu sa dignité de légat, s'était assis parmi les arbitres, citait, comme l'une des preuves de ses droits, la réforme que son frère Bernard, son prédécesseur à Saint-Victor, avait apportée, sur la prière du comte Raymond, dans l'abbaye de Psalmodi, où ne régnait plus alors aucune régularité. Cependant les arbitres, résistant à l'influence du cardinal, donnèrent gain de cause à l'abbaye de Psalmodi, et la déclarèrent indépendante de celle de Saint-Victor. Richard, ainsi que ses religieux, fut obligé d'apposer sa signature au jugement qui le condamnait, et ce jugement fut ratifié par une bulle

[1] *Histoire générale du Languedoc. — Histoire de Nîmes.*

Digitized by Google

que le pape Urbain II publia le 1er mai 1099 [1].

Dans ces temps, l'autorité ecclésiastique, de même que la puissance temporelle, n'avait pas de limites régulièrement tracées. Elle passait aux mains de ceux qui savaient s'en emparer, et devenait ainsi la source de fréquents débats.

Si Psalmodi se plaignait des usurpations commises à son égard, on élevait fréquemment contre elle des plaintes de même nature. Déjà, en 1094 [2], le pape avait dû déléguer le cardinal Reynier pour juger le différend qui avait éclaté entre cette abbaye et celle de Saint-Ruf, au sujet de l'église de Saint-Sylvestre, près d'Aymargues, dont ces deux monastères se disputaient la possession, et qui fut adjugée au premier. On sait que des biens plus ou moins considérables étaient alors la propriété des églises. En 1102, Gibelin, archevêque d'Arles, fut pris pour juge des réclamations que formait l'abbaye de Saint-Romain d'Acculéïa, située près de Beaucaire, contre celle de Psalmodi, qui prétendait avoir sur elle juridiction et autorité. L'archevêque, qui, d'après l'arrêt qu'il rendit [3], semblait avoir à se plaindre personnellement de Martin, prieur de Saint-Romain, remplissant alors les fonctions d'abbé, décida que cette dernière abbaye resterait soumise à Psalmodi et ne

[1] *Archives de l'Abbaye de Psalmodi*, vol. A, f° 32.
[2] *Idem*, vol. A, f° 120.
[3] *Idem*, vol. A, f° 23.

Digitized by Google

serait plus à l'avenir qu'un simple prieuré. Il ordonna en même temps que Martin fût dépossédé de sa charge.

Durant le cours du douzième siècle, l'abbaye de Psalmodi devint de plus en plus florissante; de nouvelles et riches donations lui furent faites, entre autres par l'archevêque d'Aix [1], par l'évêque de Nîmes [2] et par Guillaume, le dernier des comtes de Forcalquier [3]. Toutes ces donations, de même que les diverses libertés dont jouissait le monastère, furent confirmées, en 1158 [4], par Raymond V, comte de Toulouse, qui possédait alors presque tout le midi de la France, et dont l'abbé Guillaume était allé solliciter la protection pendant un voyage que ce prince faisait sur les bords du Rhône pour visiter ses États. Les religieux de Psalmodi, voulant se concilier en même temps l'appui des deux pouvoirs, n'oubliaient point, chaque fois qu'un nouveau pontife montait sur la chaire de saint Pierre, de réclamer, pour leurs propriétés et pour leurs priviléges, des bulles de confirmation, que leurs archives ont soigneusement conservées [5].

Les premières années du treizième siècle, indépendamment des donations accoutumées, furent mar-

[1] *Archives de l'abbaye de Psalmodi*, vol. A, f° 10 *bis*.
[2] *Idem*, vol. A, f° 24.
[3] *Idem*, vol. A, f° 24.
[4] *Idem*, vol. A, f° 5 *bis*.
[5] *Idem*, vol. A, f°s 32, 34, 37, 38, 47, etc.

Digitized by Google

quées par des faveurs spéciales qui portèrent au plus haut degré l'importance de l'abbaye. En 1203, des lettres-patentes de Philippe-Auguste [1] lui accordèrent la qualité de franc-fief, ce qui la replaçait sous la suzeraineté immédiate du roi; et, en 1221 [2], le pape Honoré III, l'affranchissant par là du pouvoir des évêques, la mit sous la juridiction directe du saint-siége. Ainsi, pour le temporel comme pour le spirituel, cette abbaye ne voyait plus au-dessus d'elle que la couronne et la tiare.

Depuis que les religieux de Psalmodi avaient vu se consolider leur puissance, ils n'avaient sans doute rien négligé pour favoriser l'accroissement de la ville d'Aiguesmortes, et pour y attirer le commerce maritime, d'où pouvait surgir pour eux une nouvelle source de prospérité. Les commencements d'Aiguesmortes n'avaient pu qu'être lents et pénibles. Ce port naissant rencontrait une rivalité redoutable dans celui de Saint-Gilles, qui florissait non loin de là, plus avant encore dans les terres, et où l'on remontait par le bras du Petit-Rhône, bras alors navigable pour les galères, et même pour les bâtiments d'assez haut bord [3]. Saint-Gilles est célèbre dans l'histoire de l'art et dans celle des peuples par le magnifique portail de son église, où sont capricieu-

[1] *Archives de l'Abbaye de Psalmodi*, vol. A, f° 200.

[2] *Idem*, vol. A, f° 37.

[3] Astruc, *Mémoires pour l'histoire naturelle de la province du Languedoc*.

Digitized by Google

sement prodiguées toutes les richesses de la sculpture, et devant lequel Raymond VI, comte de Toulouse, accusé de soutenir les Albigeois, fut, en 1209, ignominieusement fustigé par les mains d'un légat du pape. C'est au port de Saint-Gilles que, dans le douzième siècle, abordèrent, en 1118, le pape Gélase II, chassé d'Italie par l'empereur Henri IV, et, en 1130, le pape Innocent II, lorsque le parti d'Anaclet II l'obligea de se réfugier en France. C'est là que débarqua Louis le Jeune, en 1148, à son retour de la Terre-Sainte. « Ce lieu, dit le célèbre voyageur juif, « Benjamin de Tudèle [1], qui y passa vers 1160, est « fréquenté par plusieurs nations et par plusieurs « insulaires venant des terres les plus éloignées. » Un combat des plus sanglants y fut livré, presque sous les murs de la ville, en 1165, entre les Pisans et les Génois qui, les uns et les autres, avaient remonté le Rhône sur leurs vaisseaux [2].

Malgré la rivalité de Saint-Gilles, rivalité que les ensablements du Rhône ne tardèrent pas à détruire, Aiguesmortes, dès ce même douzième siècle, commençait à être connue, et voyait entrer dans son port des navires partis de Gênes, d'Alexandrie et de pres-

[1] *Voyages de Rabbi Benjamin,* traduits de l'hébreu par Baratier. 2 vol. in-12; 1734.

[2] Ménard, *Histoire de Nimes.* — M. Émile Vincens, dans son *Histoire de la République de Gênes,* ne parle point de ce combat; il dit, au contraire, que les Génois, dont la flotte s'était échouée dans le bras du Petit-Rhône, ne purent arriver jusqu'à Saint-Gilles, où s'étaient renfermés les Pisans, que les habitants protégeaient.

Digitized by Google

que tous les points de la Méditerranée [1]. Le port d'Aiguesmortes se trouve mentionné dans un livre de cette époque, l'*Histoire de Pierre de Provence et de la belle Maguelonne, fille du roi de Naples,* écrit, en 1178, par le chanoine Bernard de Tréviez [2]. Cette naïve légende raconte que Pierre, retenu longtemps à la cour du soudan, s'était mis à la recherche de sa bien-aimée, retirée sur les côtes de Provence [3], dans l'île du Port-Sarrasin. On appelait Port-Sarrasin le lieu qui, plus tard, prit le nom même de Maguelonne, et qui fut longtemps un port considérable où « toutes fustes marchandes abordoient », dit la même relation. Arrivé dans une certaine île, Pierre « vist « au port une nef, et les mariniers parloient le lan- « gage de Provence. Il leur demanda quand ils re- « tourneroient en leur pays, et ils luy dirent devant « jours; et Pierre vint au patron, et luy pria que « pour Dieu le menast au pays de Provence; car il « en estoit; et le patron luy dist que volontiers le « feroit; mais il vouloit aller par Aiguesmortes, en « l'île du Port-Sarrasin; dont Pierre fust content. »

Quand même il serait vrai que le roman de *Pierre de Provence et de la belle Maguelonne* eût été, comme l'a supposé Astruc [4], altéré par Pétrarque, qui le

[1] Astruc, *Mémoires pour l'Hist. natur. du Languedoc.*

[2] L'édition de ce roman qui existe à la bibliothèque nationale, ne porte pas de date.

[3] Le Languedoc était alors désigné également sous le nom de Provence.

[4] *Mémoires pour l'histoire naturelle du Languedoc.*

Digitized by Google

retoucha au commencement du quatorzième siècle, ou même refait par Rabelais, comme l'a prétendu d'Aigrefeuille [1]; quand même l'importance d'Aiguesmortes pourrait, de toute autre manière, être révoquée en doute pour ce qui concerne le douzième siècle, toujours est-il certain que, dans le siècle suivant, cette ville avait acquis une certaine consistance, puisqu'elle attira l'attention de saint Louis.

[1] *Histoire civile de Montpellier.*

Digitized

CHAPITRE IV.

Acquisition d'Aiguesmortes par saint Louis.

ATTEINT d'une violente maladie, et lorsque sa tête allait être couverte du linceul mortuaire, Louis IX, en 1244, avait fait vœu de se croiser. Attribuant à ce vœu son retour à la vie, il avait entendu, sans en être ébranlé, les supplications de sa mère, les représentations de ses barons, et même celles de Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris. Son oreille était frappée sans cesse des paroles qui l'avaient réveillé de sa léthargie : « Roi de France, c'est toi que le ciel a choisi « pour venger les outrages qu'a soufferts la cité du « Christ. » On venait d'apprendre que les croisés avaient essuyé en Palestine une défaite des plus sanglantes.

La croisade une fois résolue, Louis ne songea plus qu'aux moyens d'en assurer l'exécution. L'un des premiers soins dont il eut à s'occuper fut de se procurer un port sur la Méditerranée, capable de con-

Digitized by Google

tenir un grand nombre de vaisseaux. Seigneur suzerain des provinces méridionales de la France, il ne possédait en propre aucun des ports de ces contrées. Celui de Narbonne, du reste en assez mauvais état, dépendait d'Aimery IV, vicomte de cette ville. Maguelonne avait pour seigneur son évêque. Montpellier, avec ses graus par lesquels elle communiquait à la mer, relevait des rois d'Aragon. L'ancien port de la ville d'Agde et celui de Saint-Gilles appartenaient à Raymond VII, comte de Toulouse, que Louis IX avait déterminé à le suivre dans son expédition, et dont son frère Alphonse, comte de Poitiers, avait épousé la fille, mais sur qui il n'osait compter; car déjà plus d'une fois ce vassal infidèle avait pris les armes contre lui. Par sa double alliance avec Béatrix, comtesse de Provence, dont il avait épousé la sœur, et qui s'était mariée avec son frère Charles, comte d'Anjou, Louis pouvait disposer du port de Marseille, d'où étaient parties la croisade de Richard Cœur-de-Lion, et naguère celle du poète Thibauld, roi de Navarre et comte de Champagne. Mais ce port ne lui suffisait pas, et d'ailleurs le roi voulait en posséder un qui pût assurer pour toujours ses relations avec la Terre-Sainte. Il jeta les yeux sur celui d'Aiguesmortes, qui lui parut le plus convenable à ses vues, et que d'ailleurs il pouvait acquérir le plus facilement. Quelques années auparavant, Richard d'Angleterre, partant pour la Palestine, avait également résolu de s'embarquer à Aiguesmortes, et

Digitized

n'avait abandonné ce dessein que par la crainte qu'on lui inspira du mauvais air qui régnait en ce lieu[1].

Saint Louis proposa donc à Raymond, abbé de Psalmodi, de lui céder le territoire d'Aiguesmortes; ce qu'il obtint en donnant en échange une terre considérable qu'il possédait le long du Vidourle, auprès de la petite ville de Sommières, et sur laquelle toutefois il se réserva le droit de justice.

L'acte de cette cession [2] porte la date du mois d'août 1248. Mais il paraît que Louis n'attendit pas qu'il eût été conclu définitivement pour traiter Aiguesmortes comme une ville de son domaine. Dès l'année 1246, il accorda, par lettres-patentes du mois de mai, dont nous reparlerons plus tard, de nombreux priviléges aux habitants; et l'on voit, par un bref d'Innocent IV, du mois de décembre de la même année [3], que, déjà avant cette époque, le roi, alléguant des raisons d'utilité publique (*pro communi utilitate*), avait commencé en ce lieu la construction d'une forteresse (*quoddam castrum*). C'est évidemment ce que depuis on a appelé la tour de Constance. Ce bref est adressé à l'évêque d'Uzès, à qui le pape confiait le soin d'examiner et d'autoriser, au

[1] Matthieu Pâris, *Historia major*.

[2] Cet acte, que ne possédait plus depuis longtemps la ville d'Aiguesmortes, fut retrouvé, le siècle dernier, dans les archives de la Trésorerie de Carcassonne. Il existe également dans celles de Psalmodi conservées à la préfecture du Gard, vol. A, f° 59.—Voy. aux *Pièces justificatives*, n° 2.

[3] *Archives de l'abbaye de Psalmodi*, vol. A, f° 40.

Digitized by Google

besoin, l'échange projeté entre le roi de France et l'abbé de Psalmodi.

Louis avait en même temps fait entreprendre au port d'Aiguesmortes des travaux considérables pour le rendre plus vaste et plus commode. Dans l'empressement que l'on mit à se procurer des matériaux, on n'hésita pas à renverser plusieurs anciens monuments situés dans le voisinage, et même à porter une main sacrilége, par les ordres mêmes du roi, sur les vieux tombeaux de Maguelonne. Le naïf écrivain [1] qui a rapporté ce fait, attribue à cette violation de l'asile des morts la funeste issue de l'expédition de saint Louis.

Bien que les moines de Psalmodi eussent cédé au roi le territoire d'Aiguesmortes, il est à remarquer qu'ils crurent pouvoir conserver un droit de pêche et de pâturage sur certaines parties des eaux et des terrains marécageux qui environnent la ville. Des contesta-

[1] Gariel, *Idée générale de la ville de Montpellier, recherchée et présentée aux honnêtes gens.* 1 vol. in-f°, 1665. — Le passage nous semble assez curieux pour être cité : « Arnaud de Bellande, un grand héros de Bourgogne, un de ces vieux dompteurs des Sarrasins, dont on a veu autrefois le tombeau dans l'isle de Maguelonne, fait par les ordres de Charlemagne, et enlevé en sa plus belle partie, comme tous les autres, par les ordres de saint Louis, pour son travail d'Aiguesmortes, eut pour fils, etc. » —L'auteur ajoute en note : « Le roi saint Louis fit prendre les pierres des tombeaux de Maguelonne et de beaucoup d'autres fameux cimetières pour s'enfermer à Aiguesmortes. Mais comme c'estoit en quelque manière violer la gloire et le repos des morts et le respect qui leur est deu, ses desseins ne réussirent pas, quelque préméditation que l'on y eust apportée. »

Digitized by Google

tions s'élevèrent plusieurs fois à ce sujet entre eux et les habitants, même sous le règne de saint Louis. Le roi établit pour juge du différend l'archevêque de Narbonne, Gui Foulquois, ou Foucault, qui depuis devint pape sous le nom de Clément IV; et ce prélat, par une sentence rendue en 1262 [1], donna raison à l'abbaye. Des lettres-patentes de saint Louis ordonnèrent, en 1264 [2], l'exécution de cette sentence, à laquelle les habitants ne semblaient pas pressés de se soumettre.

Dépossédé du plus beau de ses apanages, le monastère de Psalmodi n'en continua pas moins à prospérer pendant une longue suite d'années. Mais ses annales ne nous présentent plus que des donations incessamment renouvelées, que des contestations sans cesse renaissantes avec les villes et les seigneurs de la contrée, enfin que des bulles et des lettres-patentes confirmant les dons, les faveurs et les priviléges dont cette abbaye continuait à être l'objet. D'ailleurs, nous n'avons plus rien à en dire. Quand l'enfant a grandi, qu'importe ce que devient son berceau? On verra plus tard comment ce berceau fut brisé.

[1] *Archives de l'abbaye de Psalmodi*, vol. A, f° 289.
[2] *Idem*, vol. A, f° 290.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Embarquement de saint Louis.

Vers le milieu de l'année 1248, le port, entièrement restauré, avait reçu dans son enceinte une flotte nombreuse. Les croisés, arrivant en foule, dressaient leurs tentes autour de la ville et dans les environs. Saint Louis se disposait à les aller joindre. Après avoir tenu à Paris un parlement, dans lequel il confia la régence du royaume à sa mère, Blanche de Castille, il se rendit, le 12 juin, à l'abbaye de Saint-Denis, où, pieds nus, il reçut des mains de l'abbé la panetière et le bourdon, insignes de son pèlerinage, et où le cardinal Odon de Château-Raoul, légat du pape, remit en ses mains l'oriflamme, cet étendard que les rois de France, depuis Louis le Gros, faisaient porter devant eux quand ils allaient en personne combattre l'ennemi.

Divers incidents ralentirent la marche du roi. Sa mère, qui ne pouvait se décider à se séparer de lui, prolongea ses adieux jusqu'à Cluny, rendez-vous de la plus grande partie des croisés. A Lyon, ville neu-

Digitized

tre, n'obéissant qu'à son archevêque, où il entra précédé de cent chevaliers, armés de toutes pièces, et montés, l'épée nue, sur leurs grands chevaux caparaçonnés, il tenta [1], mais vainement, de réconcilier le pape Innocent IV avec l'empereur Frédéric II, ce redoutable ennemi du saint-siége, qui demandait alors la paix.

Après s'être courbé sous la bénédiction pontificale, il descendait le Rhône, lorsque, arrivé près de Valence, il fut averti que le seigneur de la Roche de Gluy, Roger de Clorège, dont le château dominait le fleuve, rançonnait et même détroussait les voyageurs et les pèlerins. Louis, le grand justicier, s'empara de vive force de ce repaire féodal, et le fit raser [2]. Animés par ce premier combat, les croisés, au sujet de quelque différend survenu entre eux et les habitants d'Avignon, voulaient que le roi mît le siége devant cette ville [3] ; mais il contint leur ardeur belliqueuse et poursuivit sa route. Quelques chartes datées de Beaucaire et de Nîmes [4] nous apprennent qu'il traversa ces villes dans les premiers jours du mois d'août [5].

[1] Guillaume de Nangis, *Annales du règne de saint Louis.*—Maimbourg, *Hist. des Croisades*, tome IV.

[2] Joinville, Guillaume de Nangis, *Chronique de Saint-Denis ;* Guillaume Guiart, *la Branche aux royaux lignages.*

[3] Matthieu Pàris, *Historia major.*

[4] *Hist. générale du Languedoc.*

[5] M. de Villeneuve, dans son *Histoire de saint Louis*, fait arriver le roi à Aiguesmortes au commencement de juillet. C'est une er-

Digitized by Google

Les croisés, dont le nombre s'était accru tous les jours sous les murs d'Aiguesmortes, l'attendaient pleins d'impatience. Le bruit de sa prochaine arrivée se répand. Mêlés aux gens de guerre, les habitants de la ville, avides de contempler les traits de leur royal bienfaiteur, se précipitent à sa rencontre. Il apparaît bientôt, monté sur son cheval de bataille, la croix rouge sur l'épaule, la panetière en sautoir, et le bourdon à la main. Précédé de l'oriflamme, et dominant de sa haute taille les nombreux chevaliers qui forment son cortége, il attire sur lui tous les regards. Louis avait alors trente-trois ans. Couverts d'un simple chaperon, ses cheveux blonds, coupés courts autour de sa tête, encadraient sa figure pâle et imberbe, qu'animait un sourire doux et bienveillant. La plus grande simplicité régnait dans ses habits ; il en avait exclu, depuis qu'il avait pris la croix, l'or, la fourrure et les couleurs éclatantes, telles que le vert et l'écarlate, réservés aux seuls suzerains. — On sait que ces économies sur ses vêtements tournaient au profit des pauvres. — Une cotte ou tunique noire de camelot ceignait ses flancs, autour desquels flottait un surcot ou manteau de même étoffe, dont la couleur était d'un bleu sombre. De simples éperons d'acier armaient ses bottines noires. Le même

reur. Indépendamment des chartes datées de Beaucaire et de Nîmes, une quittance, mentionnée par l'*Histoire générale du Languedoc*, fournit la preuve que, le 8 juillet, saint Louis était encore devant la Roche de Gluy.

Digitized by Google

métal reluisait seul dans les harnais de son coursier [1].

A ses côtés, chevauchait sa femme, la reine Marguerite, jalouse de partager avec lui les périls de la croisade, et peu soucieuse d'ailleurs de rester auprès de la reine Blanche, dont sa tendresse conjugale n'avait guère à se louer. Coiffée d'une espèce de turban, que surmontait une couronne fermée de fleurs de lys d'or, d'où descendait un voile qui s'enroulait autour de son menton, et revêtue, sous un manteau d'azur fleurdelisé, d'une robe rouge cramoisie, brodée de perles et bordée d'hermine, elle promenait sur la foule son regard vif et gracieux [2].

Après le roi, et précédés de leurs bannières armoriées, s'avançaient ses deux frères, Robert, comte d'Artois, que la mort attendait dans les plaines de Mansourah, et Charles d'Anjou, qui, nouveau comte de Provence, devait ceindre plus tard la couronne royale de Sicile. Leurs femmes les accompagnaient.

Parmi les croisés qui venaient à la suite du roi, ou qui, arrivés avant lui, s'empressaient d'accourir pour le recevoir, on remarquait plusieurs grands vassaux de la couronne, que saint Louis, autant par prudence que par piété, avait décidés à le suivre, et une foule de chevaliers qui, déjà célèbres par leur

[1] Joinville, Guillaume de Nangis, etc.
[2] V. ses portraits.

Digitized by Google

valeur, brûlaient de la signaler mieux encore dans la guerre sainte qu'ils avaient entreprise. A l'exemple du roi, aucun d'eux ne déployait le moindre luxe dans ses vêtements. On ne voyait ni cottes brodées, ni fourrures de prix, ni brillantes étoffes [1]; la seule parure dont les regards fussent frappés, c'était la croix en laine rouge qui se montrait sur toutes les épaules, comme sur les bannières et les écussons.

Sans vouloir rappeler ici les noms de tous les preux qui foulèrent alors le sol d'Aiguesmortes, nous citerons du moins, comme les plus dignes de mémoire, le duc de Bourgogne, les comtes de Bretagne, de la Marche et de Dreux, naguère ennemis acharnés de Louis; Guillaume Dampierre, à qui le roi, choisi pour arbitre de ses prétentions, venait d'adjuger le comté de Flandres; Pierre, comte de Vendôme; Gauthier et Henri de Brienne; Hugues de Noailles et Guillaume de Tancarville, qui ne devaient plus revoir le ciel de leur patrie; Pierre de Nemours, « le plus « loyal et le plus droicturier que oncques on eut vu « en hôtel de roy [2] »; les comtes de Bar, d'Eu, de Soissons, de Rethel et de Blois; les sires de Coucy, de la Trémouille et de Boufflers; le sire Humbert de Beaujeu, connétable de France; Jean de Nanteuil et Jean de Beaumont, grands chambriers; Pierre de Courtenay; Boson de Talleyrand; Geoffroy de

[1] Joinville.
[2] Joinville.

Digitized by Google

Chateaubriand [1]; le vaillant Hugues de Saint-Pol; Geoffroy de Sargines, à qui le roi devait laisser plus tard le commandement des croisés; Gaston de Gontaut-Biron; Roland de Cossé; Gaucher de Châtillon; Roger, comte de Foix; Gaston de Béarn; Guy et Philippe de Montfort; Pons de Villeneuve; Olivier de Termes, « ce plus hardi des hommes, qui si bien de« voit le prouver en Terre-Sainte [2] »; Trencavel, vicomte de Béziers, qui, deux fois dépossédé de ses états par une excommunication, venait de les céder à saint Louis; les sires de Tournon, de Crussol, de Mailly, de Montlaur; enfin, le vicomte de Polignac, qui, pour subvenir aux frais de son voyage, vendit au chapitre du Puy le droit qu'il avait sur la monnaie fabriquée dans le pays : suivant en cela l'exemple de la plupart de ses compagnons d'armes, obligés, pour se croiser, d'aliéner une partie de leurs droits seigneuriaux, et même de vendre leurs fiefs.

Parmi les heaumes et les hauberts qui couvraient le front et la poitrine de ces nobles preux, on apercevait les aumusses fourrées et les robes flottantes d'un grand nombre de prélats qui, eux aussi, avaient revêtu, en signe de guerre, le saint emblème de la paix. A leur tête marchait le légat du pape, Odon de Château-Raoul, ardent propagateur de la croisade, qu'il avait prêchée dans toute la France. Sur ses pas

[1] *Mémoires d'outre-tombe.*

[2] Joinville.

Digitized by Google

se pressaient Pierre Berruyer, archevêque de Bourges, qu'ont illustré ses vertus, sa doctrine et les miracles qu'on lui a attribués; Juhel de Mayenne, archevêque de Tours; les évêques de Laon, d'Orléans, de Langres, de Soissons, de Beauvais. Ce dernier ne devait pas accomplir son belliqueux pèlerinage: la mort l'attendait dans Chypre.

Des hommes d'une condition plus humble, et dont le nom est resté plus célèbre que la plupart de ceux qui viennent d'être cités, entraient également dans Aiguesmortes, à la suite du roi, et le devaient accompagner dans son expédition : Étienne de Boylesve ou Boyleaux, prévôt de Paris, intègre et savant magistrat, qu'animait un zèle ardent pour le bien public ; Josselin de Courvault, célèbre ingénieur, à qui l'art des fortifications dut, de son temps, de notables progrès; l'architecte Eudes de Montreuil, qui introduisit des formes légères et gracieuses dans l'architecture gothique; Guillaume de Chartres, chapelain du roi; le dominicain Geoffroy de Beaulieu, son confesseur, et saint Patur, confesseur de la reine Marguerite, qui tous les trois ont écrit la vie du saint monarque dont ils suivaient alors les pas.

Aux noms de ces illustres personnages que la renaissante Aiguesmortes voyait arriver dans ses murs, nous ne pouvons ajouter celui du sire de Joinville, aussi bon clerc que vaillant chevalier : il nous apprend lui-même, dans la naïve relation qu'il a laissée de la croisade, qu'il alla s'embarquer à Marseille

Digitized by Google

dans une nef qu'il avait fretée avec ses cousins les frères d'Apremont.

Entouré de ce nombreux cortége, le roi se rendit dans la maison qu'on avait préparée pour le recevoir; humble demeure, à qui sa présence valut la qualification de palais : c'est ainsi qu'elle est désignée dans les chartes qu'il signa à Aiguesmortes (*in palatio nostro*).

Il s'y reposait depuis peu de jours des fatigues du voyage, donnant en même temps ses ordres pour accélérer l'embarquement, lorsqu'une députation, admise à son audience, vint lui exprimer les vœux que formaient les habitants d'Aiguesmortes, encouragés dans leurs espérances par les premiers bienfaits qu'ils avaient reçus du roi. Ces vœux se trouvent consignés dans un Mémoire que nous ont conservé les archives de la ville de Nîmes [1].

Les habitants demandaient, indépendamment des priviléges qui leur avaient été déjà accordés :

L'exemption, pour eux et pour tous ceux qui établiraient leur domicile dans la ville, du droit d'un denier pour livre auquel étaient soumises les marchandises importées par leur port;

La permission de construire des fours dans la ville, sous la seule condition de payer au roi un cens annuel de dix sols tournois [2] pour chaque four;

[1] V. ce Mémoire aux *Pièces justificatives*, n° 3.

[2] 8 fr. 80 c. — Le sol tournois, sous saint Louis, valait 88 de nos centimes actuels, ou plutôt 88,60c.

Digitized by Google

Le droit de faire paître leur bétail dans les pâturages de la ville, droit qu'ils voulaient pour eux seuls, et que leur contestaient les moines de Psalmodi;

La concession des franchises accordées aux habitants de Nîmes, et consistant dans l'affranchissement de divers droits seigneuriaux;

L'obligation imposée aux marchands étrangers de payer, pour l'introduction de leurs marchandises, les mêmes droits que les habitants d'Aiguesmortes avaient à payer dans leurs contrées : le surplus de ce qui revenait au roi aurait été employé à l'amélioration du port;

La faculté d'avoir un consul, nommé par eux, dans le port d'Acre, l'un des plus fréquentés alors de la Syrie, et l'obtention dans ce port des immunités et priviléges dont y jouissaient les Vénitiens, les Génois et les Pisans;

La confection de divers travaux pour rendre plus facile l'accès de leur ville du côté de la terre, et pour y faire arriver une source d'eau douce;

L'affranchissement envers l'abbé de Psalmodi du payement de la dîme, dont étaient frappés tous les produits de leur territoire;

L'institution dans leur ville d'une fête solennelle, à laquelle fussent tenus d'assister tous les archevêques, évêques, abbés, prieurs, prévôts et barons de la province, depuis Toulouse jusqu'au Puy.

Ils demandaient enfin que le nom d'*Aiguesmortes*, désagréable et de funeste augure, fût changé en ce-

Digitized

lui de *Bonne par force* (*Bona per forsa*), qui leur semblait infiniment plus doux.

Les habitants avaient soin de terminer leur Mémoire en faisant remarquer au roi que les faveurs accordées à leur ville en accroîtraient le commerce et la population ; ce qui augmenterait de plus du quadruple le revenu qu'en retirait la couronne.

Saint Louis, quelque bienveillant qu'il se fût déjà montré à leur égard, ne crut pas devoir accéder à ces vœux. Et même, en opposition avec l'une de leurs demandes, il décida, sur la prière des consuls de Montpellier, qui s'étaient rendus auprès de lui pour le rendre favorable à leur commerce, que les priviléges précédemment concédés à la ville d'Aiguesmortes ne profiteraient pas aux étrangers qui viendraient s'y établir [1] ; car Montpellier redoutait déjà l'accroissement de cette ville, et le roi voulait concilier les intérêts rivaux des deux cités.

Si saint Louis ne put, en cette circonstance, répondre à l'attente des habitants d'Aiguesmortes, il voulut du moins signaler son passage dans leur ville par quelques établissements utiles et pieux. Il y fonda un couvent de Cordeliers [2], ordre assez récemment

[1] Fragment d'une vieille chronique de l'hôtel de ville de Montpellier, rapporté dans l'*Histoire générale du Languedoc*, tome III, Preuves.

[2] Tradition locale. Voir d'ailleurs Requête présentée, en 1728, à l'intendant de la province, par le père gardien du couvent des Cordeliers ; et Mémoire manuscrit de Gautier de Terre-Neuve, juge royal à Aiguesmortes, daté de 1746.

Digitized by Google

créé et qu'il venait d'introduire en France; il fit bâtir sur la plage un hôpital, destiné à recevoir les pèlerins qui reviendraient malades de la Terre-Sainte [1]; il ordonna d'élever, sur la haute tour qu'il avait fait construire pour protéger la côte contre les incursions des ennemis, un phare qui pût indiquer aux vaisseaux l'entrée du port; enfin il transféra dans la ville la cour des petits scels, qu'il avait précédemment établie à Sommières, et qui connaissait, au civil, des différends existant entre les régnicoles et les étrangers [2].

On a vu que saint Louis avait signé diverses chartes dans son palais d'Aiguesmortes. Parmi ces actes, il convient de citer celui qui consacrait l'acquisition de la ville et de son territoire; la cession qu'il fit, du château du Caylar et de ses dépendances, à Bermond, seigneur de Sommières, en échange de cette dernière ville, dont il avait, depuis un certain temps, pris en quelque sorte possession [3]; enfin l'autorisation qu'il accorda à l'abbé de Mazan, qui, du fond du Vivarais, était venu vers lui, d'ériger en ville un petit fort, flanqué de quatre tours, qui servait de

[1] Tradition locale.

[2] La cour du petit sceau ne subsista à Aiguesmortes que jusqu'en 1292, époque où Philippe le Bel la transféra à Montpellier. Il n'existait que deux autres cours semblables, l'une à Brie en Champagne, l'autre au Châtelet de Paris. (M. de Basville, *Mémoires pour servir à l'histoire de Languedoc.* — Dupuy, *Traitez touchant les droits du roy très chrestien.* — D'Aigrefeuille, *Hist. civile de Montpellier.*)

[3] *Histoire générale du Languedoc*, tome III, Preuves.

Digitized by Google

seul refuge à l'abbaye, en cas d'hostilités ou de menaces de la part des seigneurs féodaux des environs [1]. Au surplus, l'abbé de Mazan se réservait, dans sa requête, la moitié de la juridiction, des droits et des revenus de la ville dont il demandait la fondation; ville qui, depuis, prit le nom de Villeneuve-de-Berg.

D'autres soins occupaient également le roi. Fidèle à sa sainte coutume, il visitait sous les humbles toits de la ville et sous la tente des soldats les malheureux et les malades; il s'enquérait des pauvres gentilshommes, des pauvres femmes veuves, des pauvres filles à marier; et partout où il savait être des souffreteux, il leur faisait largement distribuer de ses deniers; aux pauvres mendiants, il faisait donner à boire et à manger; bien plus, il leur coupait lui-même du pain, et, de ses mains, leur donnait à boire, comme Joinville, dont nous rapportons les paroles, l'avait vu plusieurs fois ailleurs de ses propres yeux.

Sur ces entrefaites, il reçut la visite de Raymond, comte de Toulouse, qui, vivant alors en paix avec lui, s'était engagé, l'année précédente, dans un voyage qu'il avait fait à Paris, à l'accompagner dans son expédition. Pour obtenir de lui cette détermination, le roi lui avait garanti la restitution du duché de Narbonne, et promis le payement de 20,000 livres parisis [2]. Raymond, qui faisait équiper sur les côtes

[1] M. de Villeneuve, *Histoire de saint Louis.*

[2] 354,400 fr. — La livre valait alors 17 fr. 72 c. de notre monnaie actuelle.

Digitized by Google

de la Bretagne le vaisseau qui devait le transporter en Afrique (ce qui ne témoignait pas d'un grand empressement), venait annoncer à saint Louis que le pape Innocent IV le retenait en ce moment pour l'opposer aux entreprises que l'empereur Frédéric II pourrait tenter dans le midi de la France, dont il affectait la suzeraineté, et où il avait de nombreux partisans. Il promit, au surplus, au roi, de partir avec le comte de Poitiers, lequel différait quelque temps de s'embarquer pour assister la reine Blanche dans le gouvernement du royaume. Saint Louis se contenta, quoique à regret, de ces excuses, et ne songea plus qu'à presser le départ de l'armée.

Une revue générale lui donna la preuve que tous les barons et chevaliers qui s'étaient engagés à le suivre, et à qui pour cela des sommes plus ou moins fortes avaient été promises, étaient arrivés au lieu du rendez-vous, amenant avec eux, bien armés et bien équipés, suivant les conditions convenues, les fantassins et les gens à cheval que chacun d'eux devait fournir. Aussitôt après, l'ordre de l'embarquement fut donné.

Quel mouvant et magnifique spectacle présentait alors cette plage aride d'Aiguesmortes, jusque-là si déserte et si triste! Les pennons et les bannières aux couleurs éclatantes étalaient de toutes parts dans les airs les armoiries et les devises des chefs nombreux de la croisade. Guidés par ces étendards, ou par les gonfanons des communes, des milliers de

Digitized by Google

soldats, revêtus de casques et de boucliers qui resplendissaient aux rayons du soleil; armés, les uns de lances, de hallebardes et d'épées, les autres de javelines ou d'arbalètes; ceux-ci de frondes, ceux-là de masses d'armes, et portant tous la croix attachée à leurs vêtements, défilaient successivement vers les quais et le bord de la mer. A chaque instant, de nouvelles phalanges s'embarquaient, et bientôt les mille vaisseaux [1] qui flottaient dans le port ou dans la rade eurent reçu trente-six mille combattants.

Ces vaisseaux eux-mêmes offraient aux regards l'aspect le plus animé, le plus majestueux. Au milieu d'une multitude de bâtiments de transport de toutes formes, de toutes dimensions, s'élevaient, gigantesques, avec leurs énormes châteaux d'avant et d'arrière, leur pavesade ou couronnement de créneaux, leurs longues antennes, leurs voiles immenses, les nefs et sélandres [2] qu'avaient fournies les républiques de Gênes et de Venise. Ces navires, dont quelques-uns avaient jusqu'à cent dix pieds [3] de longueur, contenaient chacun, outre leur nombreux

[1] Lorsque la flotte d'Aiguesmortes fut réunie à celle de Marseille devant l'île de Chypre, il y avait, dit Joinville, dix-huit cents vaisseaux, tant grands que petits. On porte à soixante mille hommes la totalité des troupes composant l'expédition.

[2] Jal, *Archéologie navale*, tome II, Mémoire n° 7.—Daru, *Histoire de la République de Venise*.

[3] 35 mètres 72 cent. — Un bâtiment actuel de 500 tonneaux n'aurait guère plus de cette longueur. Nos bâtiments de commerce du plus fort tonnage (600 tonneaux) ont au plus 44 mètres de longueur.

Digitized by Google

équipage, jusqu'à mille hommes de débarquement. Les deux amiraux génois qui commandaient la flotte, Hugues de Lercari et Jacques de Levanto [1], veillaient eux-mêmes à tous les détails, et leurs ordres étaient partout rapidement exécutés. Pendant que les troupes montaient sur les vaisseaux qui leur étaient destinés, on embarquait les chevaux et les palefrois à bord des huissiers, ou navires à huis, au moyen des portes qui s'abaissaient en forme de pont, et qu'on calfeutrait ensuite hermétiquement. On transportait en même temps sur les plus grands navires les provisions de bouche, les munitions et machines de guerre, ainsi qu'une grande quantité d'instruments d'agriculture et d'outils de toute espèce [2]; car il paraîtrait que saint Louis, pour s'assurer la possession de la Terre-Sainte, projetait, comme on l'a tenté de notre temps, la fondation d'une colonie en Égypte, où devait se diriger d'abord l'expédition.

Enfin tout est prêt pour le départ. C'était le 25 août. Le roi se rend d'abord processionnellement à l'humble église de la ville, Notre-Dame-des-Sablons, afin d'appeler les grâces et la protection du Très-Haut sur la traversée qu'il va entreprendre et sur la guerre sainte qui doit en être le but. Il se dirige ensuite, accompagné des principaux croisés, vers la nef qu'il avait choisie. Elle avait pour nom *la Mon-*

[1] Émile Vincens, *Histoire de la République de Gênes.*

[2] Matthieu Pàris.

Digitized by Google

naie [1]. Un port de France, Marseille, l'avait fournie, et c'était un Français qui la commandait, l'amiral Florent de Varennes. Salué par les vœux et les acclamations de la multitude, Louis entre dans la nef royale avec la reine Marguerite, le comte et la comtesse d'Anjou, le comte d'Artois, les officiers de sa maison, son confesseur, ses chapelains et le cardinal-légat Odon de Château-Raoul. Au même instant, l'oriflamme est plantée sur l'étage supérieur du château d'arrière, et déroule ses plis flamboyants dans les airs. A ce signal, les étendards variés des barons et des chevaliers se déploient sur le bord des navires, et les trompettes et les cors retentissent de toutes parts. A leurs fanfares éclatantes succède un silence religieux, pendant lequel tous les cœurs semblent se recueillir. Bientôt une voix se fait entendre : c'est celle du nocher de *la Monnaie*, s'adressant aux marins de la proue : « Est-elle votre besogne prête? Sommes-nous à point? » Et sur leur réponse affirmative : « Eh bien! chantez de par Dieu! » Les prêtres et les évêques s'étaient placés sur les châteaux des principales nefs, et tous, d'une voix unanime, entonnèrent alors le *Veni creator Spiritus* [2]. L'hymne achevée, la nef royale s'ébranle, les fanfares éclatent de nouveau, les voiles s'enflent, et les soldats, les matelots, les pèlerins, tous les croisés,

[1] Manuscrits de Lenain de Tillemont, qui ont servi à la *Vie de saint Louis*, écrite par Filleau de la Chaise.

[2] Joinville.

Digitized by Google

poussent ensemble un long cri de joie, auquel répondent sur le rivage les clameurs tumultueuses d'une foule d'étrangers qu'avait attirés le départ de l'expédition, et les adieux de la population d'Aigues-mortes, qui, l'âme navrée de tristesse, voyait s'éloigner avec tant de regret le pieux et sage monarque à qui la ville devait sa nouvelle existence.

Les vents contraires ne permirent pas à la flotte de faire voile immédiatement. Ce ne fut qu'après deux jours d'attente dans la rade qu'elle put cingler vers la haute mer. — Ainsi quittèrent les rives de la France ce roi, ces princes, ces chevaliers, ces croisés de toutes les conditions, qui, animés d'un saint enthousiasme, abandonnaient leur patrie, leurs intérêts, leurs familles, les douceurs de la terre natale, pour aller sous un ciel étranger, affrontant mille périls divers, conquérir le tombeau de leur Dieu. Fatale expédition, qui n'eut pas un meilleur résultat que les précédentes, mais qui du moins, si elle n'atteignit pas le but qu'on se proposait, contribua comme les autres, en suspendant les guerres intestines, en occupant chez elle la puissance mahométane, en obligeant les seigneurs suzerains à se dépouiller d'une partie de leurs priviléges, en nous mettant en rapport avec les pays où florissaient alors les sciences et les lettres, à procurer à la France, ainsi qu'à l'Europe, divers avantages importants qu'en partie on ne pressentait pas, et que sans doute on n'aurait obtenus que plus tard : le rétablissement de l'or-

Digitized

dre intérieur, la sécurité définitive des états chrétiens, le développement de la navigation et du commerce, l'affranchissement des communes et la renaissance des arts.

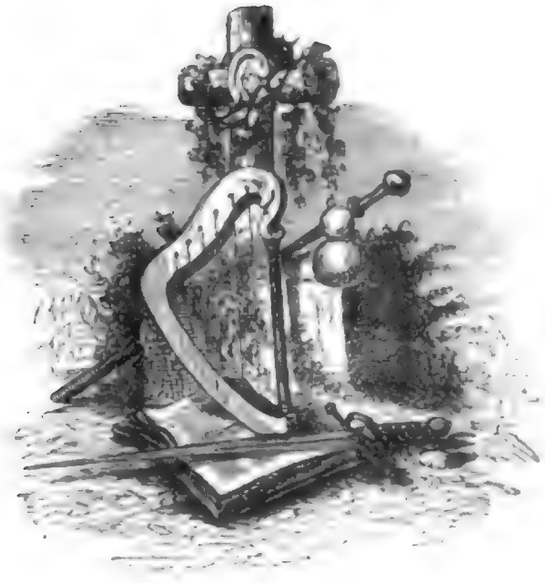

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

Situation du port au temps de saint Louis, et prétendu abaissement de la mer.

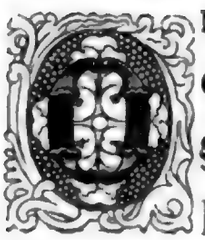

On a pensé longtemps, et jusqu'à nos jours, que la mer, au temps de saint Louis, baignait les murs d'Aiguesmortes, et que, depuis cette époque, elle s'en est éloignée de plus d'une lieue. Cette opinion, qu'il importait de discuter dans l'intérêt de la science géologique, a été avancée d'abord dans le dix-septième siècle par les premiers qui ont écrit l'histoire du Languedoc, Guillaume de Catel [1] et Pierre Andoque [2], trompés l'un et l'autre sans doute par le simple aperçu de ce fait que la mer, de leur temps,

[1] « Il n'y a pas longtemps qu'il y avait des personnes dans Aiguesmortes qui disaient avoir vu dix-sept galères attachées aux susdits anneaux; mais aujourd'hui la mer s'en est retirée et est à demi-lieue d'Aiguesmortes. » (*Mémoires de l'Histoire de Languedoc*, par Guillaume de Catel, conseiller du roi en son parlement de Tolose. — 1633.)

[2] « La mer s'est depuis éloignée de là. » (*Histoire du Languedoc*, avec l'état des provinces voisines, par Pierre Andoque, conseiller au présidial de Béziers. — 1623, 1648.)

Digitized by Google

se trouvait à une certaine distance de la ville où s'était embarqué saint Louis. Leur assertion fut répétée sans examen par les écrivains qui, immédiatement après eux, eurent à parler de l'embarquement de ce prince ou de la ville d'Aiguesmortes. Parmi ces écrivains, nous citerons Ducange [1], les auteurs de la *Gallia christiana* [2], Filleau de la Chaise [3], l'abbé Longuerue [4], Vertot [5], Dom Vaissette [6] et Astruc [7], qui, dans ses savantes recherches sur la topographie et l'histoire naturelle du Languedoc, n'a pas été suffisamment éclairé au sujet de cette ques-

[1] « A présent il n'y a plus de port, et la mer ne vient qu'à demi-lieue d'Aiguesmortes. » (*Observations sur les Mémoires de Joinville.* — 1668.)

[2] « Civitas Aquarum Mortuarum, quæ fuit ædificata tempore Regis S. Ludovici, quia tunc erat ibi maris portus; distat nunc pelagus ab eadem civitate milliario et amplius. Édition de 1656, 4 vol. in-fol.

[3] « ... Dans la suite les sables, s'accumulant toujours, ont enfin mis un grand espace entre la ville et la mer. » (*Histoire de saint Louis.* 2 vol. in-12, 1688.)

[4] « Aiguesmortes... est aujourd'hui à deux lieues de la mer; mais autrefois elle en était fort proche. C'était alors un port fort célèbre que saint Louis fit faire, etc. » (*Description historique et géographique de la France ancienne et moderne.* In-fol., 1722.)

[5] « Saint Louis s'embarqua ensuite à Aiguesmortes, port fameux alors, mais qui, par la retraite de la mer, qui s'est éloignée de quatre lieues de cette côte, se trouve aujourd'hui dans les terres. » (*Histoire des chevaliers de Malte*, 1726.)

[6] « La ville d'Aiguesmortes, éloignée aujourd'hui de plus d'une demi-lieue de la mer, qui s'est retirée peu à peu. » (*Histoire générale du Languedoc*, tome III, 1737.)

[7] « Il y a longtemps que la mer s'est retirée d'Aiguesmortes de plus d'une grande lieue. (*Mémoires pour l'histoire naturelle du Languedoc*, 1737.)

Digitized by Google

tion. L'opinion qu'ils avaient ainsi accueillie fut embrassée avec ardeur par de Maillet, dont elle favorisait le système. On sait que de Maillet, que Louis XIV avait envoyé ambassadeur en Abyssinie, pour convertir les peuples de cette contrée au christianisme, et qui longtemps habita l'Orient, avait imaginé, dans sa vie aventureuse et contemplative, que la masse des eaux de la mer diminue graduellement par l'évaporation, et que c'est ainsi que les continents se sont successivement formés. « Je doute, « dit-il en établissant les preuves de son système, « qu'il baptisa de l'anagramme de son nom [1], je « doute que, si on ramenait la mer par un canal « aux murs d'Aiguesmortes, au pied desquels saint « Louis s'embarqua sur les vaisseaux qui le portè- « rent en Orient, elle se trouvât au point où elle « était il y a si peu de siècles. » Voltaire et Buffon, dont le système géologique se rapprochait de celui de de Maillet, s'exprimèrent comme lui au sujet d'Aiguesmortes. « Il est sensible, dit le premier, « que la mer abandonne en peu de temps ses an- « ciens rivages. Voyez Aiguesmortes, Fréjus, Ra- « venne, qui ont été des ports et qui ne le sont « plus [2]. »—« Aiguesmortes, qui est actuellement à « plus d'une lieue et demie de la mer, dit le second,

[1] *Telliamed*, ou Entretien d'un philosophe indien avec un missionnaire français sur la diminution de la mer, la formation de la terre, l'origine de l'homme, etc., 1748 et 1755.

[2] *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations;* Introduction.

Digitized by Google

« était un port du temps de saint Louis [1]. » Ainsi accréditée par des noms illustres, cette opinion parut longtemps incontestable et s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Elle a été successivement adoptée par Velly [2], Moréry [3], l'abbé d'Expilly [4]; par Gensanne, auteur d'une *Histoire naturelle du Languedoc* [5]; par les auteurs de l'*Encyclopédie méthodique* [6]; par MM. de Ségur [7], Abel Hugo [8], Sismonde de Sismondi [9]; par M. Henri Martin [10], l'un des derniers lauréats de l'Institut; on la trouve reproduite dans le *Dictionnaire de la Conversation et de la Lecture* [11], dans les Dictionnaires géographiques les plus répandus [12], et même dans des ouvrages où, attendu leur spécialité, la question aurait dû être examinée avec plus de

[1] *Théorie de la terre;* Preuves, art. 19.

[2] *Histoire de France,* 1755.

[3] *Grand Dictionnaire historique.* 10 vol. in-fol., 1759.

[4] *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France.* 6 vol. in-fol., 1762.

[5] Publiée en 1776; tome Ier, p. 150.

[6] Au mot *Aiguesmortes*, Géographie moderne, tome Ier, 1782.

[7] *Histoire de saint Louis,* 1824.

[8] *France pittoresque,* 1835.

[9] *Histoire des Français,* tome VII, 1826.

[10] *Histoire de France,* 1844.

[11] Article *Aiguesmortes,* tome Ier, 1833.

[12] *Dictionnaire universel géographique, statistique, historique et politique de la France,* 1804.—*Dictionnaire géographique universel*, par une société de géographes (au nombre desquels M. de Humboldt, Amédée Jaubert, etc.). 10 vol. in-8°, 1823. — *Dictionnaire géographique universel* de Vosgien.—*Dictionnaire universel de géographie* de Mac-Carthy.—*Dictionnaire universel d'histoire et de géographie* de M. Bouillet, 1842, etc., etc.

Digitized by Google

soin. L'abbé Giraud Soulavie, que la publication des *Mémoires du maréchal duc de Richelieu* rendit scandaleusement célèbre dans les premières années de la révolution, avait fait paraître quelque temps auparavant une *Histoire naturelle de la France méridionale* [1], peu connue maintenant, mais qui dans le temps eut une grande réputation. Il y parle avec quelque étendue de la ville d'Aiguesmortes, qu'il annonce avoir visitée plus d'une fois, et il répète au sujet de la mer ce qu'on avait dit jusqu'à lui [2]. Il en est de même de M. Grangent, qui a longtemps été ingénieur en chef du département du Gard, où il a rendu d'importants services [3], et de MM. Peuchet et Chanlaire, auteurs d'une *Description topographique et statistique de la France*, où ils ont, en général, fait preuve d'autant de conscience que de talent [4].

A cette nomenclature, déjà trop étendue sans doute, il faut ajouter toutefois le nom des auteurs des *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne*

[1] 7 vol. in-8°, 1784.

[2] « Saint Louis fortifia cette nouvelle ville. Les eaux de la mer venaient battre alors contre ses remparts... Les sables du Rhône... ont comblé le port, et ils ont éloigné les eaux maritimes au-delà de deux lieues. »

[3] « La ville d'Aiguesmortes, qui était autrefois un port de mer,... où saint Louis s'embarqua avec les croisés pour la Palestine, en est aujourd'hui éloignée de 6 kilomètres. » (*Description abrégée du département du Gard*, an VIII.)

[4] Dans la livraison sur le département du Gard, qui parut en 1817, il est dit : « Aiguesmortes... est située à environ 4 kilomètres de la Méditerranée, qui la baignait autrefois. »

Digitized by Google

France, MM. Taylor, Nodier et de Cailleux, et celui du grand écrivain du siècle, M. de Chateaubriand. « Deux fois, ont dit les premiers [1], dans leur style « semé d'images, deux fois les flots de la Méditer- « ranée, qui, reculés de leurs frontières, expirent « maintenant au loin sur la grève déserte, furent « témoins des adieux à la France du roi Louis... Et « maintenant on cherche en vain ce port fameux au « moyen âge, où furent englouties depuis des som- « mes immenses réclamées pour son entretien. La « mer fuit le rivage, et les sables ont rempli l'es- « pace qui les sépare. » — « Le temps, qui change « tout, s'écrie l'auteur des *Études historiques*, a re- « culé la mer qui baignait la ville d'où saint Louis « quitta pour jamais la France [2]. »

[1] *Province du Languedoc*, 1835.

[2] Il n'a pas dépendu de nous de ne point compter M. de Chateaubriand parmi les partisans d'une opinion que nous avons à combattre. Nous trouvant à Rome en 1829, lorsque l'illustre écrivain y était ambassadeur de Charles X, nous eûmes l'honneur de lui remettre un exemplaire de la première édition de notre ouvrage sur Aiguesmortes. Sans doute il n'avait pas jeté les yeux sur notre faible écrit, ou il n'avait pas cru devoir en tenir compte, lorsque, quelques années après, il publia, à la suite de ses *Études historiques*, une *Analyse raisonnée de l'histoire de France*, dans laquelle se trouve le passage que nous citons. Depuis cette publication, M. de Chateaubriand a visité Aiguesmortes, et cette ville lui sembla digne de tant d'intérêt, qu'il conçut alors le projet de lui consacrer quelques-unes de ses éloquentes pages. C'est ce que nous ont appris deux lettres qu'il écrivit, en juin et novembre 1839, au maire d'Aiguesmortes, et que nous croyons pouvoir communiquer à nos lecteurs (V. aux *Pièces justificatives*, n° 4). Malheureusement, M. de Chateaubriand n'a pas donné suite à ce projet.

Digitized by Google

Lorsque parurent quelques-uns des derniers ouvrages que nous avons cités, la question de la retraite de la mer sur la plage d'Aiguesmortes avait été déjà discutée et résolue négativement. — Dans un *Mémoire sur les atterrissements des côtes du Languedoc*, publié par M. Pouget en 1779 [1], ce savant géologue avait dit que saint Louis avait dû s'embarquer à Aiguesmortes comme on le ferait aujourd'hui, c'est-à-dire en allant sur un canal de la ville à la mer; qu'il serait aisé de le prouver, et que cette question pourrait être le sujet d'une dissertation intéressante. Plus tard, M. Vaisse de Villiers, dans son *Itinéraire descriptif de la France*, publié en 1816, s'était exprimé ainsi : « Sans doute Aiguesmortes a « été un port de mer; mais il ne s'ensuit pas de là « que cette ville fût au bord de la mer... Les archi- « ves d'Aiguesmortes renferment nombre d'édits « d'une époque très-reculée, qui ordonnaient de « réparer le canal établissant la communication « du port d'Aiguesmortes avec la mer. Ainsi, le « grand système du retirement des eaux de la mer, « fondé sur l'embarquement de saint Louis à Ai- « guesmortes, et tous les raisonnements qu'on a « bâtis sur cette faible base manquent absolument « par cette base même, puisque la mer ne baignait « pas les murs d'Aiguesmortes alors plus qu'au- « jourd'hui. »

[1] *Journal de Physique*, tome XIV.

Digitized by Google

Cette opinion, si nettement établie, nous l'avons développée et étayée de preuves en 1821, dans la première édition de notre ouvrage : nous ne connaissions pas alors le mémoire de M. Pouget, ni l'itinéraire de M. Vaisse de Villiers ; et c'était un tort d'autant plus grand, que cette ignorance nous a porté quelque temps à nous attribuer le mérite d'une découverte que l'on avait faite avant nous.

M. Delcros, examinant quelques années après la question qui nous occupe, adopta l'opinion nouvelle et voulut bien à ce sujet nous citer avantageusement[1]. Malte-Brun était tombé dans l'erreur commune; mais M. Huot, tout à la fois son éditeur et son continuateur, combattit cette erreur en 1832, et la combattit par des preuves qui nous furent empruntées [2]. C'est

[1] « Je dois déclarer même, dit-il dans le *Bulletin de la Société de Géographie* du 20 janvier 1831 (Note sur le prétendu abaissement de la mer à Aiguesmortes), je dois déclarer même que je ne suis ici que le rapporteur de l'excellent travail de di Pietro, et que je ne fais que le résumer et le confirmer par mon propre témoignage... » Il ajoute : « La surface du sol n'est pas à plus d'un demi-mètre au-dessus de la mer moyenne. La base de la tour de Constance et le pied des remparts sont tout au plus élevés de $0^m,5$ à $0^m,8$ au-dessus de la mer, d'après le nivellement que je viens d'en faire. Comment donc supposer que le niveau de la mer s'est abaissé, puisqu'un demi-mètre suffirait pour tout inonder? »

[2] « Le préjugé trop répandu que la mer, avec lenteur, mais avec constance, abandonne nos rivages, a accrédité l'opinion que du temps de saint Louis la mer baignait les remparts d'Aiguesmortes. Cette erreur a été adoptée par des auteurs du plus grand mérite, qui en ont nécessairement conclu que cette ville est une nouvelle preuve de l'abaissement des mers. Quelques esprits judicieux ont, il est vrai, démontré la fausseté du fait, mais il a été tellement

Digitized by Google

ce qu'a fait aussi M. Dumège dans un mémoire sur Aiguesmortes, qui fut couronné en 1834 par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et qui n'est au surplus, en grande partie (nous pouvons l'affirmer sans crainte d'être démenti), que la transcription littérale et l'analyse de notre premier travail[1]. Parmi ceux qui, depuis, ont partagé notre avis, nous aimons à citer M. Mérimée[2], M. le comte de Villeneuve[3], M. Élie de Beaumont[4], et les auteurs de l'*Encyclopédie du XIXe siècle*, ouvrage appelé à constater l'état actuel des sciences. On y lit au sujet d'Aiguesmortes[5] : « Il y a quelques années que cette « ville a été l'objet d'une attention particulière de la

répété dans les traités et dans les dictionnaires de géographie, que nous croyons devoir rapporter les faits sur lesquels se fonde l'opinion contraire.» *Précis de Géographie universelle*, tome III, p. 333. —Ces faits sont, comme nous le disions, les preuves que nous avons déduites. M. Huot, après nous avoir nommé, ainsi que MM. Delcros et Vaisse de Villiers, ajoute que Soulavie, dès 1784, avait démontré l'erreur de ceux qui prétendaient que la mer avait abandonné le port d'Aiguesmortes. M. Delcros lui-même, dans sa note sur le prétendu abaissement de la mer, a dit : « Soulavie nous avait tous devancés dans cette recherche, et était arrivé à une conclusion contraire aux idées reçues. » La seule conclusion à laquelle fût arrivé Soulavie était, non pas que la mer ne s'était pas retirée, mais qu'elle avait cédé la place à des sables fluviatiles. Nous avons rapporté ses propres paroles, p. 61, note 2.

[1] V. ce Mémoire dans les *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, tome II, 1re livraison, avril 1834.

[2] *Notes d'un voyage dans le midi de la France*. 1 vol. in-8°, 1835.

[3] *Histoire de saint Louis*. 3 vol. in-8°, 1839.

[4] *Leçons de Géologie pratique*, tome Ier, 10e leçon.

[5] 1er vol., 1836.

Digitized by Google

« part des géologues. La plupart des historiens pré-
« tendaient que la mer s'était retirée dans cette par-
« tie de tout l'espace qui sépare Aiguesmortes de la
« mer, dont les flots, disaient-ils, venaient battre
« jadis les murailles. Mais il est reconnu aujourd'hui
« que cette supposition était erronée. »

Malgré ces dernières autorités, on a vu que l'opinion de l'abaissement de la mer sur le rivage d'Aiguesmortes compte encore des partisans. Il est donc essentiel de la détruire complétement, en développant mieux encore ce que nous avions établi dans notre première édition, et en ajoutant de nouvelles preuves à celles que nous avions données.

Sans doute, il fut un temps où la mer roulait ses ondes sur cette plage; les étangs et les marais qui l'entrecoupent en sont un témoignage irrécusable. Mais, d'abord, on ne peut admettre, comme l'ont pensé de Maillet, Voltaire et Buffon, que la mer se soit retirée d'elle-même ou par l'effet de l'évaporation [1]. C'est la terre qui l'a peu à peu repoussée à mesure qu'elle étendait ses propres limites par les dépôts limoneux du Rhône, que chassait de ce côté le courant d'est, qui règne sur la côte européenne de la Méditerranée. Ainsi se formèrent les bancs de sable, les langues de terre, et dans leurs interstices

[1] « Rien ne prouve que la masse des eaux augmente ou diminue d'une manière progressive. » (M. de Humboldt, *Cosmos, essai d'une description physique du monde.*)

Digitized by Google

les marais et les étangs dont tout ce pays est couvert. Ces étangs faisaient évidemment partie de ceux dont ont parlé les anciens géographes dans leur description des Volces Arécomiques, dont Nîmes était la capitale. Lorsque le Rhône, par l'effet de ses dépôts, eut prolongé son embouchure, lorsque son cours, contenu par les chaussées qu'on éleva pour prévenir les inondations, eut acquis plus de rapidité, il arriva que les sédiments que le fleuve entraînait furent jetés plus avant dans la mer; et dès lors le courant d'est les a portés au-delà de la côte d'Aiguesmortes [1]. Ce changement de direction dans le mouvement des dépôts du Rhône avait dû s'opérer avant le siècle de saint Louis. A cette époque, la mer était déjà resserrée dans ses limites actuelles, et la ville se trouvait alors, comme aujourd'hui, située à une lieue environ (4 kilomètres) du rivage.

C'est en parcourant l'espace qui sépare Aiguesmortes de la mer qu'on trouve les témoignages les plus incontestables de notre assertion. Chaque pas que l'on fait sur cette plage révèle son ancienne existence. — On est déjà à un kilomètre de la ville, lorsqu'on rencontre, sur les bords de la Grande-Roubine, les restes d'une construction, dont l'origine remonte si loin que les habitants du pays, ayant oublié sa première destination, l'ont dès longtemps, dans

[1] Les ensablements du port de Cette sont une preuve de ce qu'ici nous avançons.

Digitized by Google

leur langage, surnommée la *Peyrade ;* ce qui veut dire amas de pierres. C'est un mur très-épais, démoli jusqu'au niveau du sol, et formant, dans la partie mise à découvert, un angle obtus dont un des côtés est à peu près parallèle à la ligne méridionale des remparts d'Aiguesmortes, et l'autre presque perpendiculaire au rivage de la mer. Le revêtement à bossages des parties apparentes de cette construction semble devoir lui assigner à peu près la même origine qu'aux remparts.

Auprès de ces débris règnent deux vastes étangs, l'un nommé la *Marète*, l'autre le *Repausset*, qui subsistent évidemment depuis un temps immémorial. Le premier se trouve mentionné nominativement dans une délibération du conseil de la commune d'Aiguesmortes, du 31 mars 1370 [1], et dans des lettres-patentes de Charles VII, datées du 6 avril 1434 [2], où il est dit que les habitants d'Aiguesmortes possèdent *de toute ancienneté* la jouissance de cet étang, ainsi que celle *d'autres pêcheries situées auprès de la ville.* —Le second de ces étangs, le *Repausset*, n'est nommé pour la première fois dans les archives de la ville,

[1] Voici le texte de cette délibération dans le langage du temps : « Fouch deliberat por lo consoelh dessos, que lo as per lo melhor et « per may de profich et en men de dommage que la *Mareta* els « erbages se vendon al plus hofren. » C'est-à-dire : « Il a été délibéré « par les conseillers ci-dessus que c'est pour le mieux et le plus de « profit et le moins de dommage, que la *Marète* et ses herbages « s'adjugent au plus offrant. »

[2] Archives de la ville d'Aiguesmortes et manuscrit Esparron.

Digitized by Google

que dans une sentence du sénéchal de Montpellier, du 19 septembre 1554, par laquelle les habitants sont maintenus dans le droit *qu'ils avaient toujours eu* d'y prohiber la pêche. Mais ce qui démontre incontestablement l'existence du *Repausset* au temps de Louis IX, c'est la mention, faite dans une information qui eut lieu sous le roi Jean, en juillet 1362 [1], moins d'un siècle après la mort du saint roi, de la plage de *Boucanet*, plage ainsi nommée encore aujourd'hui, et qui s'étend entre l'étang du *Repausset* et la mer. Ainsi, cet étang se trouvait compris dans ces *autres pêcheries situées auprès de la ville*, dont il est question dans les lettres-patentes de Charles VII. Si à cette époque il n'eût pas existé, s'il ne se fût formé que plus tard par la retraite de la mer, on devrait posséder le titre par lequel, après sa formation, le roi en aurait fait la concession aux habitants d'Aiguesmortes.

Au delà de l'étang de la *Marète*, on rencontre les vestiges d'un large canal, qui ne se rattache à aucun des travaux exécutés depuis saint Louis, et dont le nom seul, le *Canal-Vieil*, atteste l'ancienneté. L'enquête de 1363, que nous venons de citer, et qui fut faite pour constater l'état du port et les réparations dont il était susceptible, contient la déposition de plusieurs vieux habitants de la ville, lesquels, après avoir prêté serment sur les quatre Évan-

[1] Archives de la ville d'Aiguesmortes et manuscrit Esparron.

Digitized by Google

giles, déclarent qu'ils ont vu autrefois la *roubine*, construite antérieurement à Aiguesmortes, si profonde et en si bon état, que les navires et marchandises pouvaient facilement et sans aucun danger arriver jusqu'auprès de la ville [1]. Cette roubine, dont il est dit, dans la même enquête, que l'embouchure s'ouvrait sur la plage de *Boucanet*, ne pouvait être évidemment que ce qu'on appelle aujourd'hui le *Canal-Vieil*.

En suivant la trace de cet antique ouvrage, et près d'atteindre la mer, on arrive en un lieu désert et morne, dès longtemps appelé les *Tombes*. Là, auprès d'une triple file de vieux pilotis, mouillés et rongés par les eaux, restes des fondements d'un ancien édifice, sont encore sur pied quelques fragments de murs ruinés, dont une partie a été reconstruite pour servir de parc aux troupeaux qui viennent paître en ces solitudes. L'action manifeste du temps sur ces vieux débris, leur ciment en béton et blocaille, tel qu'on l'employait dans le treizième siècle, font

[1] Voici l'extrait de la déposition d'un de ces témoins : « Guillel-« mus de Intromontibus de Aquis Mortuis, testis juratus super « sancta quatuor Dei Evangelia... dixit... Quod ipse alias vidit ro-« binam antiquam... ita vacuam et in tali statu, quod naves et mer-« caturæ, vel saltem magna navigia, magnas barchas, per eamdem « robinam, apud locum Aquarum Mortuarum applicabant impune... « Interrogatus qua de causa citius in Arelate quam in gradu de « *Boucaneto*, qui est juxta dictam robinam, applicant barcha et « navigia, dixit quod eo quia navigia et mercatores et mercaturæ « eorumdem in dicto gradu de *Boucaneto* residere non sunt ausi, « neque fuerunt expositi, quod dicta robina fuit dessicata et taliter « devastata, etc. »

Digitized by Google

remonter jusque-là cette construction. Lorsque, pour la première fois, nous visitâmes ces ruines, quelle ne fut pas notre émotion en entendant le sol retentir sous nos pas! Nous ne pouvions douter que nous foulions aux pieds de vieux sépulcres. Nos conjectures ont été depuis vérifiées. Des fouilles exécutées en 1835 ont mis à découvert une pierre tumulaire, qui recouvrait une fosse, maintenue encore dans sa forme carrée par quelques pans de maçonnerie et quatre vieux ais assez bien conservés. Il n'y restait point d'ossements; car il paraît que ce terrain mortuaire avait été déjà remué. Sur l'une des faces principales de la pierre sépulcrale, qui a la forme d'un prisme triangulaire, sont grossièrement sculptés deux écussons, représentant chacun une truie en relief. Entre les deux écussons, on voit un carré de quelques millimètres de profondeur, destiné sans doute à recevoir une plaque de marbre ou de métal, sur laquelle devait être gravée l'inscription du tombeau. Ces figures de truies ou de pourceaux semblent annoncer que le chevalier qui avait terminé là sa course, et qui sans doute avait fait partie de l'une des croisades, appartenait à la famille des Porcelets [1]. Si de nouvelles fouilles étaient entreprises sur ce point, ce que jusqu'ici n'a pas permis de faire l'exiguité des fonds de la commune, elles feraient sans

[1] Les armes de la maison des Porcelets sont d'or au porc ou truie passante de sable, le cimier une tête de porc, et les supports deux porcs.

Digitized by Google

doute découvrir d'autres tombeaux et d'autres débris qui pourraient nous éclairer mieux encore sur ce qui jadis existait en ce lieu. Nous devons croire toutefois, comme la tradition le rapporte, que c'était là où s'élevait l'hôpital que saint Louis fit bâtir pour les croisés et les pèlerins. Ainsi, ces ruines sont demeurées pour nous rappeler la piété de ce monarque, et pour nous désigner en même temps la place où deux fois il quitta le sol de la France. En effet, non loin des *Tombes*, la direction du *Canal-Vieil* et la tradition indiquent l'emplacement du *grau Louis* [1], dont le nom seul subsiste encore, et que l'œil ne peut plus reconnaître parmi les sables au milieu desquels il s'ouvrait dans la Méditerranée.

Voilà donc, tout nous le démontre, voilà, à plus de quatre kilomètres d'Aiguesmortes, la grève où venaient alors, comme aujourd'hui, expirer les flots de la mer.

En face du *grau Louis,* la nature a pris soin de former un large bassin, garanti des tempêtes par un rocher qui court parallèlement à la côte, et qui, brisant sur sa crête l'impétuosité des vagues, les laisse

[1] Dans l'enquête de 1363, ce grau n'est désigné, comme on l'a vu, que sous le nom de *grau de Boucanet ;* mais dans les délibérations du conseil de la commune, nous trouvons, en 1409, ce même grau désigné sous le nom de *grau Louis*, sous lequel depuis il fut toujours connu : « Item per manda quere une conata al *gra Loys*, et « menarla ayssi al pas de la robine. » Item, pour envoyer querir un barque au *grau Louis*, et la conduire ici à l'entrée de la roubine.

Digitized by Google

ensuite rouler paisiblement jusqu'au rivage. Ce rocher, long d'environ sept cent quatre-vingts mètres, et large de cent quatre-vingt-quinze, reçoit au-dessus de lui quatre brasses (six mètres et demi) d'eau. Le fond qui le sépare de la plage a jusqu'à dix brasses d'eau (environ seize mètres) de profondeur, et mille cinq cent soixante mètres de largeur. Ce fond est argileux et particulièrement propre à l'ancrage. L'ingénieur qui, en 1670, a décrit ce bassin [1], indiqué déjà sur les cartes marines de l'époque, assure que de son temps des escadres, et même des flottes entières, étaient venues plusieurs fois s'y réfugier. De nos jours, les pilotes qui le connaissent vont y chercher encore un abri contre la fureur des vents. Nulle rade, dans tous ces parages, ne pouvait donc être mieux choisie pour recevoir une flotte nombreuse; et c'est là, sans aucun doute, que mouillaient la plus grande partie des vaisseaux de saint Louis.

Mais ce n'était point là ce qu'on appelait précisément le port d'Aiguesmortes. Ce port existait sous les murs même de la ville. Lorsque les navires voulaient y remonter, ils entraient par le *grau Louis* dans le *Canal-Vieil*, suivaient ce canal, ainsi que l'indique l'enquête de 1363, jusqu'à sa jonction avec la *Grande-Roubine* actuelle; et, de là, par une ouverture qui subsiste encore, mais qui s'est beaucoup rétré-

[1] V. le Mémoire de cet ingénieur dans le recueil manuscrit d'Alexandre Esparron.

Digitized by Google

cie, pénétraient dans l'étang qui baigne la partie méridionale d'Aiguesmortes. Cet étang, qu'on nomme l'*étang de la Ville*, et qui, depuis de longues années, se comble de jour en jour, était alors très-large et très-profond, et formait le véritable port. Il ne conserve aucune trace des ouvrages que saint Louis y fit construire pour en faire un bassin propre à recevoir des vaisseaux ; à moins que la *Peyrade* ne fût une partie des quais qui bordaient l'*étang de la Ville*, s'étendant alors jusque-là, et qui le garantissaient des débordements du Petit-Rhône [1]. Quoi qu'il en soit, on ne peut mettre en doute que cet étang, ce vrai port d'Aiguesmortes, ne donnât accès aux bâtiments de mer, même après le temps de saint Louis, puisqu'on voit encore, attachés aux remparts, de gros anneaux de fer qui servaient à les amarrer [2].

Comme Aiguesmortes, Narbonne, située dans l'intérieur des terres, fut un port dans les temps reculés, un port que fréquentaient toutes les nations commerçantes, et qui, au dire de Strabon, était celui de la Gaule tout entière. Mais on sait qu'on y arrivait par un large canal qui traversait des étangs, et que, depuis un temps immémorial, ainsi qu'à Aiguesmortes, aucun mouvement rétrograde de la mer ne s'est opéré sur ce point.

[1] Le Petit-Rhône avait alors son embouchure dans les marais situés au sud d'Aiguesmortes.

[2] Ces anneaux, de trois centimètres d'épaisseur, ont vingt-deux centimètres de diamètre.

Digitized by Google

Outre les textes que nous avons cités à l'appui des preuves que nous a fournies l'examen des lieux, il existe encore d'autres documents qui démontrent qu'au temps de saint Louis la mer ne venait point baigner les murs d'Aiguesmortes.

M. Mérimée, dans ses *Notes d'un voyage dans le midi de la France* [1], a parlé d'un bail qui lui fut communiqué par le maire d'Aiguesmortes, et qui avait été passé, en 1300, pour des prairies situées au bord de la mer, le long de la Grande-Roubine, entre le rivage et la ville. Ce bail n'a pu nous être représenté. Mais nous avons trouvé dans les archives de la préfecture du Gard [2] un acte d'arrentement souscrit en 1301, par l'abbé de Psalmodi, relativement à certaines pêcheries appartenant au monastère. Il y est question d'étangs et de marais situés entre Aiguesmortes et la mer, et même du *Canal-Vieil*, que remontaient encore alors des tartanes. C'est peut-être une copie de cette pièce qui fut mise sous les yeux de M. Mérimée.

Un titre plus ancien encore que celui-là est une convention passée, en 1284 [3], entre l'abbé de Psalmodi et le seigneur d'Uzès, au sujet de leurs salines respectives, et dans laquelle sont nommés un étang (les Caytives) et un lieu (Roquemaure), situés vers le sud d'Aiguesmortes, et qui n'auraient pas existé,

[1] Page 352.
[2] Titres concernant l'ancienne abbaye de Psalmodi, vol. A, f° 238.
[3] Archives de la ville d'Aiguesmortes.

Digitized by Google

ou que la mer aurait dû envahir, si elle fût venue battre les murs de la ville.

Enfin les lettres-patentes de Charles VII, que nous avons déjà citées [1], et qui furent publiées en 1434, c'est-à-dire à une époque où, par une récente tradition, on devait être exactement fixé sur l'état des lieux, s'expriment, dans leur préambule, de manière à fournir une dernière preuve de ce que nous soutenons : « Nos amés les consuls et habitants de notre « ville d'Aiguesmortes nous ont fait exposer que notre « ville et forteresse ont été, dans leur première fon- « dation, construites dans un *emplacement maréca-* « *geux*, que tout ce qui environne cette ville est un « pays infertile *du côté de la terre*, et ne présente, « *dans les autres parties*, que des marécages et des « étangs [2]. »

Malgré tant de preuves irréfragables, des doutes, il faut le dire, se sont depuis quelque temps élevés sur les lieux mêmes. Ces doutes cependant ne sont relatifs qu'à l'étang du *Repausset*, qu'on a supposé être d'assez récente formation et avoir fait partie de la mer au temps de saint Louis. Ce qui leur a donné

[1] Page 68.

[2] « Dilecti nostri consules et habitatores villæ nobis Aquarum « Mortuarum exponi fecerunt... quod licet, in primordio fundatio- « nis .. villa ipsa nostra et fortalitium fuerint constructa et con- « structum in loco marinoso et aquoso,... et circumquaque... præ « sertim a parte terræ... est patria infertilis.. et ab aliis vero ipsius « villæ partibus sunt undique aquæ marinæ et salsæ et loca mari- « nosa prorsus infructifera, etc. »

Digitized by Google

naissance, c'est une enquête, faite sous François Ier, en 1530[1], pour reconnaître l'état du port et les travaux qu'exigeait sa restauration. Des témoins entendus dans cette enquête dirent, il est vrai, que la *Brassive* du Rhône, c'est-à-dire le bras du Petit-Rhône, avait reculé la mer d'une lieue. Mais il résulte évidemment de tout le contenu de cette procédure, qu'en s'exprimant ainsi on voulait dire seulement que les navires étaient contraints de s'arrêter à une lieue de la ville, par suite des dépôts de cette branche du fleuve, lesquels avaient comblé le port et l'ancien canal. En effet, l'enquête en divers lieux fait mention de cet ancien *canal,* qui, à lui seul, démontre si bien la distance existant alors entre Aiguesmortes et la Méditerranée. Si la mer, sous saint Louis, avait été aussi rapprochée de la ville que l'est l'étang du *Repausset*, à quoi donc aurait servi le *Canal-Vieil,* dont l'enquête de 1363 a si clairement établi l'existence? Pourquoi aller chercher jusqu'au grau Louis une communication avec la mer? Nous le répétons, les dépositions des témoins entendus en 1530 ont été mal interprétées, et ne peuvent affaiblir en rien les nombreuses preuves que nous avons fournies à l'appui de notre opinion.

Il y a quelques années, en 1835, on crut à Aiguesmortes avoir retrouvé l'une des nefs de saint Louis. Des ouvriers occupés à creuser un fossé, sur

[1] Archives de la ville.

Digitized by Google

les bords du Vidourle, à peu de distance du *Canal-Vieil*, rencontrèrent une résistance sous l'effort de leurs bras. Ils travaillèrent avec plus de précaution, et mirent bientôt à jour, du moins en partie, la carcasse d'un vieux navire. On devait naturellement penser au premier moment que ce navire était l'un de ceux qui composaient la flotte du saint roi. Le bruit de cette découverte se répandit aussitôt. Des curieux et des hommes de l'art accoururent. On reconnut que cette embarcation, longue à peu près de vingt-quatre mètres, et large de quatre mètres environ, était d'une forme tout à la fois élégante et solide, qu'elle paraissait ne pas avoir été pontée, et qu'elle semblait appartenir à la famille des embarcations latines [1]. Mais il parut difficile d'assigner à sa construction une époque précise. Il ne pouvait qu'être évident toutefois qu'elle remontait à plusieurs siècles en arrière. Ainsi, ce débris nautique, découvert si près du *Canal-Vieil*, d'où probablement une inondation l'avait retiré, est venu, dernier témoignage, attester, sans permettre désormais aucune nouvelle contestation, que ce canal était, aux temps anciens, la voie de communication qui existait entre la mer et le port d'Aiguesmortes [2].

Outre cette communication qui ouvrait à la ville

[1] Jal, *Archéologie navale*, tome II, mémoire 7.

[2] En 1846, deux petites ancres de forme antique ont été retrouvées à près de deux mètres au-dessous du niveau de la mer, non loin des bords du Canal-Vieil.

Digitized by Google

des rapports avec les nations étrangères, elle possédait déjà, à l'époque de saint Louis, deux autres moyens de trafiquer par eau avec l'intérieur de la France.— L'un consistait dans le prolongement de la *Grande-Roubine*, qui, contournant vers le nord les murs de la ville, et suivant en grande partie la même direction que le canal actuel nommé *Bourgidou*, se dirigeait ensuite vers le sud-est, et allait joindre le Petit-Rhône, lequel, cessant là d'être navigable, descendait alors vers les salines de Peccais, et se perdait dans les étangs situés au sud d'Aiguesmortes. Cet ancien *Bourgidou* paraîtrait, d'après une sentence du sénéchal de Beaucaire, rendue en avril 1283, avoir été construit par saint Louis, ou du moins par son fils Philippe le Hardi [1]. — L'autre communication avait lieu par le canal de la *Radelle*, qui débouchait alors dans l'étang de Mauguio, et qui par là facilitait les relations commerciales d'Aiguesmortes avec Montpellier et Lunel. Deux anciens titres font mention de ce canal, et ces titres suffisent pour prouver qu'il remonte aux temps dont nous parlons. L'un est un tarif du péage qu'on y percevait, daté du mois de mars 1336 [2]; l'autre est une

[1] Cette sentence, relative à un différend qui s'était élevé pour un droit de pêche entre les officiers du roi et l'abbaye de Psalmodi, s'exprime ainsi au sujet du canal dont il est question : « Robina « facta per dominum Regem, quæ dirigitur ab Aquis Mortuis ver- « sus Rhodanum, etc. » (Arch. de la préfect. du Gard, titres concernant l'ancienne abbaye de Psalmodi, vol. A, f° 257.)

[2] Archives de la ville d'Aiguesmortes.

Digitized by Google

délibération du conseil de la commune, tenue en 1409 [1], dans laquelle il fut constaté que ce canal appartenait dès longtemps à la ville. Il fallait bien d'ailleurs que la Radelle existât dès le treizième siècle, puisqu'à cette époque, comme on le verra, tout le commerce maritime de Montpellier ne pouvait se faire que par Aiguesmortes.

Avant d'exposer les nombreux avantages que procurèrent à cette ville l'heureuse situation de son port et les bienfaits de saint Louis, nous reprendrons le cours des événements historiques, et nous rejoindrons ce monarque, dont la vie se rattache si naturellement à notre sujet.

[1] Archives de la ville d'Aiguesmortes; registre des délibérations de 1401 à 1410, f° 141.

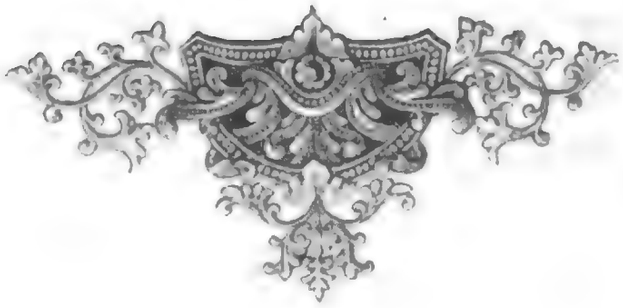

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

Le comte Alphonse. — Pastoureaux. — Retour de saint Louis.

Dans l'année qui suivit le départ de saint Louis, Aiguesmortes vit arriver dans ses murs Alphonse, comte de Poitiers, que le roi, son frère, avait laissé en France pour assister la reine Blanche dans le gouvernement du royaume. Alphonse était accompagné de sa femme, Jeanne de Toulouse, et de sa belle-sœur, Mathilde de Brabant, comtesse d'Artois, qui, l'année précédente, dans l'état de grossesse où elle était alors, n'avait pu s'embarquer avec son époux, et qui maintenant allait le rejoindre. — De nombreuses troupes marchaient à la suite du comte de Poitiers. Il amenait, en outre, avec lui, des secours considérables en espèces monnayées. Onze chariots, traînés chacun par quatre forts chevaux, et chargés de vingt-quatre grands tonneaux liés en fer, suffisaient à peine pour les transporter [1].

[1] Michaud, *Histoire des Croisades*, tome IV. — Matthieu Paris, *Historia major*.

Digitized by Google

La présence de ces nouveaux croisés, de ces princesses, de ces chevaliers ; celle des navires qui flottaient dans le port, avaient rappelé la vie, la joie et le mouvement dans la ville d'Aiguesmortes. Alphonse s'y arrêta quelques jours, attendant son beau-père, le comte de Toulouse, qui devait partir avec lui. Raymond vint en effet; mais, soit que les troupes qu'il s'était engagé à fournir ne fussent point prêtes, comme il le prétendit, soit qu'il se sentît déjà atteint de la maladie qui le devait, un mois plus tard, mettre au tombeau, il se borna, pour ne pas laisser son vœu sans accomplissement, à faire embarquer cinquante hommes d'armes; puis, il laissa s'éloigner sans lui sa fille et son gendre, qui ne prévoyaient point qu'ils allaient, pendant leur traversée, hériter de ses États.

Ce fut le 25 août 1249 [1], un an, jour pour jour, après le départ de saint Louis, qu'Alphonse, monté sur ses vaisseaux, quitta le rivage d'Aiguesmortes.

Une tempête, qui détruisit une partie de sa flotte, prolongea sa traversée. Lorsqu'il parut, vers la fin d'octobre, devant la ville de Damiette, dont les croisés s'étaient rendus maîtres, on désespérait de le revoir, et l'on achevait la troisième procession que, d'après le conseil du sire de Joinville, le cardinal-

[1] « Le lendemain de la feste de S. Berthelemea l'apostre, entra li cuens de Poitiers et la contesse d'Artois en mer au port d'Aiguesmortes. » (Guillaume de Nangis, *Annales du règne de saint Louis.*)

Digitized by Google

légat avait ordonnée pour obtenir du ciel son salut.

L'arrivée du comte de Poitiers et des renforts qu'il amenait ranima les espérances de l'armée. On ne tarda pas à se mettre en marche pour le Caire, capitale du soudan, où, suivant le conseil et l'expression de son frère Robert, Louis voulait aller écraser la tête du serpent. Mais la victoire, qui, dans ces mêmes lieux, devait, quelques siècles plus tard, ajouter un nouveau lustre à nos drapeaux, ne fut pas longtemps fidèle à ses bannières. Vaincu dans les plaines de Mansourah, où l'imprudent comte d'Artois trouva la mort, il tomba bientôt lui-même, avec ses deux autres frères et la plupart de ses valeureux chevaliers, au pouvoir des Sarrasins, n'ayant conservé pour tout trésor que son seul bréviaire. On sait qu'il montra dans les fers autant d'héroïsme qu'il en avait déployé dans les combats, et qu'après avoir déclaré qu'un roi de France ne se rachetait point pour de l'argent, il obtint sa liberté, en livrant Damiette pour sa personne et huit cent mille besants d'or pour ses compagnons d'armes. Ses engagements remplis, Louis, avec les tristes débris de son armée, se rendit à Acre, l'ancienne Ptolémaïs, se résignant à visiter en humble pèlerin cette Terre-Sainte, dont il avait pensé qu'il serait le libérateur. Dès son arrivée en Syrie, il renvoya en France le comte de Poitiers et le comte d'Anjou, les chargeant de solliciter dans toute l'Europe de nouveaux secours pour la croi-

Digitized by Google

sade. Ces princes débarquèrent à Aiguesmortes au mois d'août 1250 [1].

Aiguesmortes jouissait alors d'une complète tranquillité. On ne s'y occupait qu'à mettre la dernière main aux travaux qu'avait ordonnés saint Louis. Mais une année après le retour des frères du roi, elle vit fondre dans ses murs [2] une bande de ces *Pastoureaux*, qui parcouraient alors la France sous la conduite de Jacob de Hongrie, ancien moine de l'ordre de Cîteaux. Cet apostat, sous le prétexte de lever une armée pour marcher au secours de la Palestine, et prétendant obéir à l'ordre de la sainte Vierge, qui lui était apparue dans son sommeil, avait rassemblé autour de lui une multitude de partisans. Il ne s'adressait qu'aux pasteurs et aux gens du peuple, disant que Dieu rejetait l'orgueil de la noblesse et ne voulait pour ses serviteurs que les humbles et les petits. Il accordait la rémission des péchés, consacrait ou dissolvait les mariages, déclamait contre les ecclésiastiques et les moines, les traitant de fainéants, de vicieux et d'hypocrites. Il accusait les évêques de vivre dans toutes sortes de délices, et la cour de Rome de s'abandonner à toutes sortes d'infa-

[1] Leur retour par Aiguesmortes ressort d'une pièce de dépense qu'on trouve dans le Trésor des chartes de Toulouse. (V. *Histoire générale du Languedoc.*)

[2] « En 1251, vengron li Pastorels en Aygas-Mortas, el mes « d'aost. » (Ancienne chronique. V. le *Petit Thalamus* de Montpellier, publié par la Société archéologique de cette ville, p. 335, 1840.)

Digitized by

mies [1]. Aux hommes simples et crédules qui accouraient à sa voix, s'étaient joints des vagabonds, des repris de justice, des gens sans aveu, des ribauds. Le pillage et la violence avaient partout signalé leur passage, et la reine Blanche, qui les avait d'abord tolérés, envoya contre eux des troupes qui les vainquirent et les dispersèrent. La bande de Pastoureaux qui s'était jetée dans Aiguesmortes y trouva sans doute peu de sympathie, puisque de là elle ne tarda pas à se diriger sur Montpellier [2].

Cependant saint Louis parcourait les lieux qu'ont rendus célèbres les mystères de la religion du Christ, et mettait en même temps en état de défense les places qu'avaient conservées les chrétiens. Il se trouvait à Jaffa dans les premiers mois de 1253, lorsqu'il apprit la mort de sa mère, qui, par sa prudence et sa fermeté, avait su maintenir l'ordre dans le royaume. La présence du roi devenait indispensable en France, et il résolut d'y retourner. Mais les affaires de la Syrie retardèrent son départ jusqu'au commencement de l'année suivante. Il venait de rentrer dans Acre pour s'y embarquer, lorsque les frères de l'ordre de Saint-Lazare, qui habitaient cette ville, sollicitèrent la faveur d'être admis à son

[1] Fleury, *Histoire ecclésiastique*.

[2] « Anno 1251, ad Aquarum Mortuarum portum appulsa, Mons-« pelium flexit vilissimorum capitum turma, specioso pastorum « nomine vindicato. » (Gariel, *Series præsulum Magalonensium et Monspeliensium*, p. 263.)

Digitized by Google

audience. Ces moines, qui mêlaient aux soins de la religion des occupations plus mondaines, mais assurément fort utiles, venaient lui demander la permission d'envoyer, une ou deux fois l'an, un de leurs vaisseaux au port d'Aiguesmortes pour y trafiquer en exemption de toutes sortes de droits [1]. Saint Louis, qui favorisait volontiers tout ce qui pouvait contribuer à l'accroissement du commerce d'Aiguesmortes, leur accorda gracieusement cette permission.

Après avoir remis le commandement des croisés au sire Geoffroy de Sargines, saint Louis partit du port d'Acre le 25 avril 1254, jour anniversaire de sa naissance, ce qui fit dire au sire de Joinville qu'il renaissait une seconde fois. Le vaisseau qui le devait transporter reçut avec lui la reine Marguerite, les trois enfants qu'il avait eus d'elle pendant la croisade, et huit cents passagers de toute condition, au nombre desquels se trouvaient plusieurs Sarrasins qu'il avait eu le bonheur de faire baptiser. La flotte se composait de treize nefs et galées, sous le commandement d'un chevalier du Temple, l'intrépide frère Hamon. C'est vers Aiguesmortes que le roi lui avait donné l'ordre de cingler. Un échouement, qui fournit au roi l'occasion de montrer sa grandeur d'âme, en se refusant à quitter sa nef endommagée, afin d'y partager le sort de ses compagnons, et une

[1] *Histoire générale du Languedoc.*

Digitized by

tempête qui causa tant d'effroi à la reine Marguerite, qu'elle fit vœu, pour y échapper, d'offrir, dès son retour, à saint Nicolas-de-Varengeville une nef d'argent de cinq marcs, prolongèrent, entre autres accidents, la durée du voyage. Ce ne fut qu'après dix semaines de traversée qu'on aperçut, le 9 juillet, les côtes de la France. Mais on n'avait point atteint le port que saint Louis avait désigné. On se trouvait devant la ville d'Hyères, appartenant au comte d'Anjou. La reine et les chevaliers, fatigués de la mer, conseillaient au roi d'aborder en ce port, puisqu'il y serait sur la terre de son frère. Mais Louis dit qu'il ne descendrait pas de sa nef tant qu'il ne serait point à Aiguesmortes, qui était sa terre à lui. Deux jours entiers, il persista dans sa résolution. Le troisième, il appela près de lui le sire de Joinville, dont nous empruntons presque textuellement le récit, et lui demanda conseil. Le sénéchal de Champagne lui répondit : « Sire, il me semble que vous devez des-
« cendre, si ne voulez éprouver le sort de madame
« de Bourbon, qui, étant ici devant ce même port,
« ne voulut débarquer, et remit à la voile pour
« aller descendre en Aiguesmortes, et qui demeura
« bien sept semaines et plus sur mer, en grand pé-
« ril. » Le roi céda à cet avis, et le 12 juillet on descendit à Hyères : « ce dont la reine et la compagnie, ajoute Joinville, furent moult joyeux. »

Quelque désir qu'éprouvât sans doute le roi de revoir sa capitale, il ne s'y rendit point directement.

Digitized

Les chroniques du temps et les chartes qu'il signait sur sa route marquent son passage, d'abord à Aix, d'où il alla visiter la grotte de Sainte-Baume, célèbre par le séjour que fit en ce lieu sauvage la pécheresse Madeleine; ensuite à Beaucaire, où il accorda aux habitants la libre exportation de leurs denrées, à condition toutefois qu'ils ne fourniraient ni vivres ni armes aux Sarrasins, ni aux autres ennemis de la France; enfin à Saint-Gilles, où il publia, datée du mois de juillet, une ordonnance relative aux immunités et priviléges de la province, et dans laquelle il reconnut l'usage, où l'on était déjà, d'assembler les trois États du pays pour les consulter lorsqu'il s'agissait de matières pouvant intéresser le peuple. Cette ordonnance est considérée comme le premier fondement de l'admission du Tiers-État dans les assemblées provinciales et dans celles du royaume [1]. Aucune charte ne fut dans ce voyage signée à Aiguesmortes. Mais puisque saint Louis se trouvait si rapproché de cette ville (Saint-Gilles n'en est qu'à la distance de quatre lieues), n'est-on pas fondé à croire qu'il alla visiter la cité qu'il avait en quelque sorte fondée, cette cité où, depuis son départ, des travaux si importants avaient dû s'exécuter par ses ordres, et où d'ailleurs il méditait déjà de s'embarquer une seconde fois? On doit même penser, ce nous semble, que son excursion dans le Languedoc n'avait

[1] *Histoire générale du Languedoc. — Art de vérifier les dates.*

Digitized by

pas eu d'autre but. Quoi qu'il en soit, saint Louis, quittant cette province, partit de Nîmes dans les premiers jours du mois d'août, et s'achemina enfin vers Paris, où les habitants, depuis trop longtemps privés de sa présence, l'accueillirent avec les plus vives démonstrations de joie.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

Seconde expédition de saint Louis.

Rentré à Paris, saint Louis semblait s'être dévoué tout entier à l'accomplissement des devoirs que lui imposait la royauté. — Après avoir reçu avec une somptueuse magnificence le roi d'Angleterre, Henri III, qui, dans cette occasion, se reconnut son vassal, et qui réclama de lui vainement la restitution de la Normandie, il s'attacha à rétablir la paix entre les grands vassaux de la couronne, à réformer les abus qui existaient dans l'administration de la justice, à réparer tous les maux que son absence avait produits. En même temps, il ouvrait des canaux et des grandes routes; il bâtissait des églises, des couvents et des hôpitaux; il faisait transcrire des manuscrits et fondait une bibliothèque; il rendait lui-même la justice sous les chênes de Vincennes, distribuait partout de nombreuses aumônes, et parcourait ses états pour reconnaître si ses ordres étaient exécutés. Cependant ses regards ne cessaient point d'être tournés vers la Palestine; il

Digitized by Google

n'avait pas abandonné un seul instant la pensée d'y retourner, et la croix, qui restait fixée sur sa poitrine, n'annonçait que trop la persistance de sa résolution. Toutefois, il différait encore de l'accomplir, lorsqu'il reçut de l'Orient les plus désastreuses nouvelles. Le vainqueur de Mansourah, Bondocdar, que le poignard naguère avait fait souverain, s'était emparé en Syrie de toutes les places que saint Louis avait fortifiées. Acre, défendue par Sargines, restait à peu près seule au pouvoir des chrétiens. Aussitôt saint Louis convoque à Paris et réunit en parlement les grands du royaume, les évêques et les barons. Il se présente devant eux, tenant en main la couronne d'épines qu'il avait jadis rachetée des Vénitiens, à qui, dans leur détresse, les barons de Constantinople l'avaient engagée. A la vue de cette sainte relique, au tableau qu'il fait des maux que les chrétiens souffraient en Orient, l'assemblée s'émeut, et chacun, suivant son exemple, s'empresse de recevoir la croix des mains du cardinal-légat.

On était alors au mois de mars 1267. Saint Louis fait aussitôt commencer les préparatifs de l'expédition.

Déjà, vers cette époque, il avait conçu le dessein d'entourer de remparts la ville d'Aiguesmortes; dessein que la mort ne lui permit pas d'exécuter lui-même. Le pape Clément IV, auquel il s'en était ouvert, l'y avait encouragé, en 1266, par une lettre dont nous allons donner la traduction, et qu'on peut ajouter aux nombreux documents de la suprématie

Digitized by Google

que les papes s'arrogeaient alors sur les têtes couronnées.

« *A notre très-cher fils en Jésus-Christ,*

« *l'illustre roi des Français.*

« Depuis que, dans le port vulgairement appelé « Aiguesmortes, et situé dans le diocèse de Nîmes, « vous avez construit à grands frais une tour des- « tinée à protéger le séjour des pèlerins et des mar- « chands qui vont s'embarquer là pour la Terre- « Sainte, nous savons qu'afin de rendre ce lieu plus « sûr et plus commode par le concours des habi- « tants, on vous a maintes fois sollicité et supplié « d'y faire élever des remparts, dans l'enceinte des- « quels ils puissent bâtir des maisons, et qui les « garantissent non-seulement des incursions des « ennemis, mais de la violence des vents qui, lors- « qu'ils soufflent sans entrave en ce lieu, y accumu- « lent des monceaux de sable, et le rendent inhabi- « table. Afin que vous soyez indemnisé des dépen- « ses que vous occasionneront la clôture et la garde « de cette ville, il est juste que vous établissiez un « impôt convenable sur lesdits marchands, soit « qu'ils résident à Montpellier et dans les lieux cir- « convoisins, soit qu'ils apportent ou reçoivent des « marchandises dans ce port, et que cet impôt soit « perçu par vous et par vos successeurs. Bien qu'il « paraisse conséquent à quelques personnes que, « comme roi, vous puissiez, dans votre royaume, « établir ces choses que réclament l'utilité commune

Digitized by Google

« et même une indispensable nécessité, néanmoins,
« afin d'agir avec plus de sûreté et plus de prudence,
« vous nous avez demandé notre conseil et notre
« consentement. Nous, qui depuis longtemps con-
« naissons par nous-même la situation et l'état de
« ce lieu, nous avions déjà souhaité et nous souhai-
« tons qu'il s'y élève une ville importante, avec
« d'autant plus de raison que vous ne possédez sur
« la Méditerranée aucun autre port convenable pour
« y recevoir les pèlerins de votre royaume, qui,
« enflammés plus que tous les autres du zèle de la
« foi, se portent si fréquemment au secours de la
« Terre-Sainte.

« Par la teneur de ces présentes, nous permettons
« à Votre Altesse[1] d'appeler auprès d'elle, ou auprès
« de celui qu'elle désignera, les prélats de la Pro-
« vince narbonnaise, les barons et seigneurs du voi-
« sinage, les consuls de Montpellier et des lieux ad-
« jacents, afin que, d'après leur avis, on statue sur
« ce qui, dans cette affaire, paraîtra le plus oppor-
« tun. Vous aurez soin que l'impôt à établir soit
« modéré, et qu'il ne puisse être augmenté dans les
« temps à venir.

« Donné à Viterbe, le XII des kalendes d'octobre,
« seconde année de notre pontificat[2]. »

[1] On sait que le titre de Majesté ne fut donné aux rois de France que sous le règne de Louis XI, dans le quinzième siècle.

[2] Épître 260 du livre III des Épîtres de Clément IV. Le manuscrit en existe à la Bibliothèque du collége de Foix à Toulouse.

Digitized by Google

Comme le dit Clément IV dans cette épître, la situation et l'état d'Aiguesmortes ne pouvaient que lui être parfaitement connus. Ce pape, qui se nommait Gui Fulcodi ou Foucault, et qui, dans sa vie aventureuse, après avoir été successivement militaire, avocat, père de famille, secrétaire de saint Louis, s'était vu réduit à se déguiser en mendiant pour aller en Italie ceindre la tiare, avait pris naissance à Saint-Gilles, ville, comme on l'a vu, fort rapprochée d'Aiguesmortes.

Tout en soutenant les droits ou les prétentions du saint-siége, Clément n'en restait pas moins dévoué au prince qui avait été autrefois son souverain. Opposé d'abord au projet d'une nouvelle croisade, dont il pressentait les malheurs, il finit par l'approuver, ne voulant pas contrarier plus longtemps les désirs de saint Louis; et même, afin de subvenir aux dépenses qu'elle devait occasionner, il accorda pour quatre ans au monarque la dixième partie des revenus ecclésiastiques : impôt auquel le pape ne parvint à soumettre les prélats, les abbés et les moines, bien qu'il s'agît de délivrer la Terre-Sainte, qu'en les menaçant des foudres de l'excommunication. De son côté, le roi eut recours à la capitation; ce qui ne se pratiquait que dans les plus graves circonstances.

Favorisés par ces diverses ressources, les préparatifs de l'expédition se poursuivaient avec activité. Ce ne fut cependant que vers le milieu de l'année 1269, deux ans après la publication de la croisade, que des

Digitized by Google

navires commencèrent à se réunir dans le port d'Aiguesmortes, et que quelques bataillons de croisés vinrent dresser leurs tentes sous les murs de la ville.

Un jour de cette année, le 8 septembre [1], tandis qu'on embarquait des armes et des munitions de guerre, un de ces vents impétueux, si fréquents dans cette contrée, vient suspendre tous les travaux. Les flots de la mer et les sables du rivage, soulevés par l'ouragan, se confondent dans les airs. Chacun s'apprête à fuir; mais, tout à coup, on aperçoit à l'horizon, sur la cime des vagues, un vaisseau luttant contre la tempête, et déployant la croix dans ses bannières. A ce signe révéré, on s'arrête, on fait des vœux pour le salut des pèlerins. Le vent redouble de violence; les pilotes cessent d'y résister, et le vaisseau, poussé rapidement, vient alors échouer sur la plage. C'était Jacques Ier, roi d'Aragon, qui, cédant aux sollicitations de saint Louis, s'était embarqué à Barcelonne avec l'évêque de cette ville et la principale noblesse de ses États. Le reste de sa flotte, dispersé par la tempête, avait pris diverses directions. Après quelques jours de repos, ce prince, à qui ses nombreuses victoires remportées sur les Maures avaient valu le surnom de Conquérant, et qui devait mourir, quelques années après, sous l'habit monacal, alla, suivi de sa maîtresse Bérengère, à Notre-

[1] *Histoire générale du Languedoc.* — Gariel, *Idée de la ville de Montpellier.*

Digitized by Google

Dame-de-Vauvert, pour rendre grâces à Dieu d'avoir échappé à un péril si imminent ; puis, subjugué par les larmes de cette femme, il reprit par terre le chemin de ses États, renonçant pour toujours à son expédition : mélange singulier de valeur, de superstition et de galanterie, qui caractérise parfaitement l'époque dont nous retraçons ici quelques souvenirs.

La grève d'Aiguesmortes a conservé jusqu'à nos jours un témoignage du passage de Jacques Ier. On a trouvé, il y a quelques années, enfouie dans le sable, non loin des bords de la mer, une médaille d'argent d'un petit module, présentant d'un côté l'effigie de Jacques, entourée du nom de Barcelonne, et de l'autre une croix, autour de laquelle sont gravés ces mots : *Jacob rex* [1].

Cependant saint Louis achevait de prendre les mesures qui devaient, pendant son absence, assurer l'ordre et la tranquillité dans le royaume. Il publia, en 1268, la *pragmatique sanction*, cette célèbre ordonnance qui mettait un frein aux entreprises, aux prétentions du clergé et de la cour de Rome, et qui fut le premier fondement des libertés de l'église gallicane ; et il promulgua ce Code si connu sous le nom des *Établissements*, où, parmi quelques règlements qui accusent encore les préjugés du siècle, se trouvent nombre de dispositions législatives dictées par

[1] Cette pièce de monnaie, rare en son espèce, fait partie d'un remarquable médaillier que possède M. Teissier, juge de paix à Aiguesmortes, et qu'il a formé lui-même sur les lieux.

Digitized by Google

l'équité et par la plus haute sagesse. Enfin, après avoir réglé, par son testament, le sort de sa famille, et nommé pour régents du royaume Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis, et Simon de Clermont, sire de Nesles, saint Louis va, le 14 mars 1270, à l'abbaye de Saint-Denis, où, entouré de ses barons et de ses chevaliers, il reçoit des mains du cardinal-légat, Raoul de Grosparmy, évêque d'Albano, l'oriflamme royale et le bourdon de pèlerin. Le lendemain, suivi de ses enfants, il se rend, pieds nus, de son palais jusqu'à l'église de Notre-Dame, où, au milieu des vœux et des larmes du peuple, il appelle sur ses armes la bénédiction du Très-Haut.—Aussitôt après, il se met en route pour Aiguesmortes.

Les habitants l'attendaient avec impatience et saluèrent son arrivée de leurs plus vives acclamations. Mais leur joie fut bientôt mélangée de tristesse. Ce monarque, qu'ils avaient vu jadis brillant de force et de jeunesse, ils le revoyaient maintenant morne, débile, les traits abattus et pouvant à peine se soutenir à cheval [1].

Trois de ses fils arrivaient avec lui : Philippe, qui devait sitôt lui succéder; Jean Tristan, comte de Nevers, qui, né dans l'Afrique, allait y mourir, et le jeune Pierre, comte d'Alençon. Puis venaient son neveu, le comte d'Artois, qui brûlait de venger la mort de son père, et son gendre le roi de Navarre,

[1] Joinville.

Digitized by Google

fils de ce comte de Champagne qu'ont illustré d'aimables poésies : celui-là, de même, ne devait plus revoir sa patrie. Ces princes étaient accompagnés de leurs femmes, qui avaient préféré aux mornes ennuis de l'absence les périlleuses aventures de la croisade. Parmi elles on ne voyait point cependant la reine Marguerite. Saint Louis, se rappelant ce qu'elle avait souffert dans le premier voyage, avait résisté aux instances qu'elle avait faites pour le suivre de nouveau.

Comme en 1248, un grand nombre de croisés marchaient à la suite du roi, ou ne tardèrent pas à le rejoindre dans Aiguesmortes. C'étaient les comtes de Bretagne et de Flandres, le duc de Bourgogne, les sires de Brissac, de Levis, de Vendôme, de Nemours; Mathieu, Guy et Thibaut de Montmorency; le connétable Gilles le Brun; les maréchaux de France Raoul d'Estrées et Henri de Beaujeu; l'amiral Florent de Varennes; Bernard de La Tour-d'Auvergne; Roger Bernard, comte de Foix; Astorg d'Aurillac; Jean de Grailly, tige de la deuxième maison de Foix, de laquelle descendit Henri IV; Guillaume de Courtenay, Pierre de Villeneuve, Guy de Châtillon, Hugues de Lusignan; les archevêques de Rouen et de Reims, les évêques d'Orléans et de Langres; les comtes d'Eu, de Blois, de Soissons, de Ponthieu, de Laval, de Montpensier; enfin l'élite tout entière de la noblesse du royaume, qui devait, en grande partie, trouver en Afrique son tombeau.

Digitized by Google

Outre la croix qui brillait sur tous les vêtements, quelques-uns des principaux croisés portaient sur leur poitrine une décoration qu'avait récemment instituée saint Louis [1]. C'était l'ordre du *double Croissant*, autrement appelé *l'ordre du Navire* ou *d'Oultremer*. Une médaille, retrouvée dans les environs d'Aiguesmortes il y a peu d'années, nous paraît être évidemment l'un des insignes de cet ordre; elle représente, sur la face, un écu fleurdelisé, ayant pour légende ces mots : *Vive le bon roy de France,* et sur le revers, un navire avec ses agrès flottant sur les ondes, avec cette autre légende : *Volgue la gallée de France* [2]. On ne peut sans émotion contempler cette médaille, qui, après avoir paré le sein de l'un des compagnons de saint Louis, reposait, depuis six cents ans, dans le sable au lieu même où le monarque s'embarqua.

Le noble et saint enthousiasme, l'ardeur et l'espoir du triomphe, qui, au départ de la première croisade, embrasaient le cœur des chevaliers, ne se peignaient plus cette fois dans l'expression de leur physionomie. La plupart d'entre eux ne s'étaient croisés

[1] Favyn, *Théâtre d'honneur et de chevalerie.* — D'Ambreville, *Abrégé de l'histoire des ordres de chevalerie.* — M. de Villeneuve, *Histoire de saint Louis.* — Hélyot, dans son *Histoire des ordres de chevalerie* (t. VIII, p. 279), a nié la création de cet ordre. Mais la médaille retrouvée dans les sables d'Aiguesmortes atteste qu'il a existé.

[2] Cette médaille, comme celle de Jacques d'Aragon, fait partie du médaillier de M. Teissier.

566728

Digitized by Google

le campement des troupes, alla faire un pèlerinage à Notre-Dame-de-Vauvert; — puis, il visita Nîmes et Sommières, et se rendit à Saint-Gilles, où il s'établit dans la maison des Templiers. Là, il tint une cour plénière avec cette magnificence qu'il déployait dans les occasions d'éclat; et, le 1er juin, entouré des officiers de sa maison et des vassaux de la couronne, il admit à son audience les ambassadeurs de Michel Paléologue, empereur d'Orient. Ces ambassadeurs venaient solliciter le roi d'intervenir dans les tentatives que leur maître avait entreprises pour opérer la réunion des églises grecque et latine. Mais saint Louis, s'abstenant de prononcer en de telles matières [1], renvoya les ambassadeurs au conclave qui se tenait alors; car Clément IV venait de mourir.

Sur ces entrefaites, Alphonse de Poitiers, toujours prêt à suivre les pas de son frère, arriva dans Aiguesmortes avec sa femme, la comtesse Jeanne de Toulouse, et un grand nombre de ses vassaux.—Son séjour dans cette ville fut marqué par quelques chartes qu'il y signa, entre autres par des lettres-patentes du mois de juin, dans lesquelles il déclarait que ce qui lui avait été donné par ses sujets du comté de Toulouse pour faire le voyage de la Terre-Sainte, n'était qu'une subvention volontaire et gratuite, et ne pouvait tirer à conséquence pour les obliger à l'avenir d'en faire de semblables, sous quelque pré-

[1] Le père Maimbourg, *Histoire des Croisades.*

Digitized by Google

texte que ce fût [1]. — Un acte de même nature avait été tout récemment signé par saint Louis à Aiguesmortes (le 15 mai), au sujet d'un don gratuit de mille livres tournois [2], que lui avait fait la ville de Narbonne. « Nous déclarons, disait-il dans cet acte, en s'adressant aux consuls et habitants de cette ville, que ce don est tout bénévole, qu'il est fait par vous en pleine liberté, sans porter atteinte à vos droits et priviléges, et nous n'entendons nullement établir par là un nouvel usage, ni vous obliger à l'avenir à de semblables prestations [3]. » — Bientôt, redoutant aussi l'atmosphère dangereuse d'Aiguesmortes, Alphonse et sa femme se rendirent dans un village voisin, à Aymargues, où, par une précaution qui ne fut que trop bien justifiée [4], ils firent ensemble leur testament. Presque pas un des monastères de France n'y fut oublié. —Les principaux croisés, soit à cause de leur affluence, soit également par la crainte du mauvais air, s'étaient établis de même dans les villages des environs.

Cependant les troupes qui devaient composer l'expédition, et qui ne montaient pas à moins de soixante

[1] M. de Basville, *Mémoires pour servir à l'histoire de Languedoc;* Amsterdam, 1734.

[2] 17,720 fr.

[3] Archives de l'hôtel de ville de Narbonne. — *Histoire générale du Languedoc.*

[4] Ils moururent l'un et l'autre en Italie, en août 1271, lorsqu'ils revenaient en France. Ils ne laissaient point d'enfants, et le comté de Toulouse passa sous l'autorité de Philippe le Hardi.

Digitized by Google

mille hommes [1], étaient toutes arrivées et couvraient de leurs bataillons les plaines sablonneuses d'Aiguesmortes. Elles s'étaient divisées par communes et par provinces, et formaient ainsi des camps distincts, où flottaient mille bannières différentes. Non-seulement les diverses parties de la France avaient envoyé leurs croisés, mais il en était venu de la Catalogne, de la Castille, du Brabant, de l'Angleterre, de l'Italie, du fond de l'Allemagne. On remarquait, entre autres, cinq cents chevaliers de la Frise, arrivés en riche équipage, et qui s'étaient mis sous les ordres immédiats de saint Louis [2]. Les volontaires qu'avait fournis la république de Gênes se trouvaient en si grand nombre, qu'ils avaient jugé nécessaire d'élire parmi eux des consuls pour protéger leurs intérêts communs [3].

Pendant que le roi et les principaux chefs de la croisade se trouvaient absents d'Aiguesmortes, le défaut de discipline, la difficulté de se procurer des vivres et des logements, la rivalité qui nécessairement devait exister entre ces hommes, de mœurs et de nations différentes, ne tardèrent pas à susciter parmi eux des désordres et des querelles. Il advint un jour que, pour le sujet le plus futile, un démêlé des plus furieux s'éleva entre des soldats catalans et

[1] *Art de vérifier les dates.*

[2] Michaud, *Histoire des Croisades.* — M. de Villeneuve, *Histoire de saint Louis.*

[3] M. Émile Vincens, *Histoire de la République de Gênes.*

Digitized by Google

provençaux et des croisés du nord de la France. Des deux côtés on s'était armé de glaives et d'arbalètes. Le sang coula à flots. Les Français s'étaient tellement animés et chargèrent les gens du midi avec tant de fureur, que, les ayant obligés à se réfugier sur leurs vaisseaux, ils se mirent dans l'eau jusqu'au cou pour les poursuivre dans ce dernier asile. Plus de cent hommes périrent dans cette bagarre. Le chroniqueur contemporain[1], qui nous a raconté ces sanglantes rixes, les attribue à la malice du démon, lequel veut toujours répandre la mauvaise semence sur la bonne aux champs de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Le roi, dès qu'il eut appris que les croisés tournaient les uns contre les autres les armes qu'il leur avait fait consacrer à Dieu, se hâta de rentrer dans Aiguesmortes; et là, déployant une indispensable rigueur, il fit pendre les plus coupables parmi ces soldats mutinés. Cette punition sévère rétablit dans l'armée l'ordre et la subordination.

Décidé à ne plus s'éloigner d'Aiguesmortes jusqu'au moment du départ, saint Louis y réunit son conseil pour délibérer sur le lieu où il convenait de porter d'abord la guerre; car ce point si important n'était pas encore résolu[2]. Les uns vou-

[1] Guillaume de Nangis, *Annales du règne de saint Louis.*

[2] MM. Michaud et de Villeneuve ne font même tenir ce conseil qu'en Sardaigne. Mais, selon Petitot, Ségur et d'autres, c'est à Aiguesmortes qu'il fut tenu.

Digitized by Google

laient qu'on se rendît directement en Palestine, où la seule place forte qui restât alors au pouvoir des chrétiens courait risque de leur être enlevée. Les autres nommaient l'Égypte, ce foyer de la puissance musulmane, où le sang de tant de Français demandait encore vengeance. Le troisième avis était de cingler vers Tunis, d'où les soudans tiraient leurs principales forces. Telle était surtout l'opinion des partisans du comte d'Anjou, qui s'était également croisé, mais qui, retenu à Naples, où il venait d'ensanglanter sa récente couronne par le supplice de Conradin, ne devait plus tard rejoindre l'armée que pour pleurer sur le cadavre de son frère. Charles d'Anjou croyait assurer sa puissance si l'on s'emparait de Tunis, où se réfugiaient les mécontents de ses nouveaux États, et où s'armaient des vaisseaux qui menaçaient incessamment les côtes de la Sicile. Ce dernier sentiment satisfaisait les désirs de saint Louis, à qui le roi de Tunis avait traîtreusement fait espérer, par ses ambassadeurs, qu'il se convertirait à la religion chrétienne; ce qui avait fait dire au roi que, pour être le parrain d'un tel filleul, il consentirait volontiers à passer le reste de ses jours, privé de lumière, dans le plus dur cachot des Sarrasins [1]. Il fut donc décidé que l'on se dirigerait sur Tunis.

Cette résolution venait à peine d'être prise, lors-

[1] *Chronique de Saint-Denis.* — Geoffroy de Beaulieu; Guillaume de Nangis, etc.

Digitized by Google

qu'enfin les vaisseaux de Gênes, depuis trois mois si impatiemment attendus, apparurent à l'horizon. Ils entrent dans la rade et remontent jusque dans le port, accueillis par les cris d'allégresse des croisés. Aussitôt l'armée s'ébranle, et se dispose à l'embarquement.

Pendant qu'on exécutait les ordres qu'il avait donnés, saint Louis consacra ses dernières pensées aux intérêts de son royaume. L'acte le plus remarquable qu'il signa dans ce moment solennel est une ordonnance par laquelle il renouvelait, en le modifiant, l'édit qu'il avait promulgué, en 1232, contre ceux qui jureraient *par aucun des membres de Dieu, de Notre-Dame ou des saints*. Ce premier édit avait ordonné que les coupables eussent les lèvres percées avec un fer chaud, peine qui variait quelquefois dans sa cruauté, puisque Joinville rapporte avoir ouï dire que le roi avait fait brûler et marquer à fer chaud le nez et la lèvre inférieure d'un bourgeois de Paris, pour un blasphème qu'il avait proféré [1]. C'est ainsi que les préjugés qui règnent dans un siècle peuvent égarer les cœurs les plus généreux, les esprits les plus élevés. L'ordonnance signée au camp d'Aiguesmortes, le 25 juin, au moment de son départ, et qu'il prescrivit de publier chaque mois par les villes, foires et marchés, prononçait seulement contre les blasphémateurs une amende qui ne

[1] *Hist. de saint Loys*, p. 390, édition de Petitot.

Digitized by Google

pouvait être moindre de 40 livres [1] pour les personnes au-dessus de l'âge de 14 ans, ou la peine du pilori et de dix jours de prison, au pain et à l'eau, quand il s'agirait de malheureux hors d'état de payer l'amende. On voit avec peine qu'un quart de cette amende était dévolue aux dénonciateurs [2].

Une autre ordonnance fut rendue pour expulser des villes les filles folles de leur corps; et saint Louis adressa ces deux ordonnances aux régents du royaume, en leur recommandant en même temps de veiller avec soin sur son peuple, de protéger les églises, les droits de la couronne; de faire rendre à tous une impartiale justice, et de ne point souffrir que les baillis et prévôts reçussent les moindres présents.

Les troupes, les chevaux, les munitions de guerre étaient embarqués. La plaine, naguère si vivante, redevenait déserte et silencieuse. Entouré de sa famille, de ses chapelains et de quelques-uns de ses hauts-barons, suivi de la population en larmes d'Aiguesmortes, saint Louis, après avoir reçu, le 1er juillet, dans l'église de Notre-Dame-des-Sablons, la bénédiction du cardinal-légat, qui allait aussi mourir en Afrique, saint Louis, muet et rêveur, s'achemina

[1] 708 f.

[2] Cette ordonnance est datée de 1269. C'est évidemment une erreur, comme d'autres l'ont déjà remarqué, puisqu'elle fut signée à Aiguesmortes (*in castris apud Aquas-Mortuas*), où le roi ne se trouvait qu'en 1270.

Digitized by Google

vers le rivage. La nef royale, que Gênes avait fournie cette fois, le *Paradis* [1], était prête à le recevoir. Avant d'y monter, et jetant un mélancolique regard sur cette terre de France, qu'il allait quitter pour toujours, il fit approcher de lui ses trois fils ; puis, s'adressant particulièrement à Philippe :

« Vous le voyez, dit-il, au déclin de ma vie j'en-
« treprends pour la seconde fois le voyage d'outre-
« mer. Les larmes de la reine votre mère, avancée
« comme moi en âge, un royaume florissant et tran-
« quille, les honneurs, les richesses et la gloire
« dont j'y suis comblé, rien ne m'a pu retenir ; car
« il s'agit du service de Dieu. Je vous emmène avec
« moi, mes enfants, ainsi que votre sœur aînée ;
« j'aurais emmené de même mon quatrième fils, si
« son extrême jeunesse ne s'y fût opposée. J'ai voulu,
« Philippe, vous faire entendre ces dernières pa-
« roles, afin qu'après ma mort, et lorsque vous
« m'aurez remplacé sur le trône, vous n'épargniez
« rien pour défendre Jésus-Christ, son Église et la
« foi catholique ; afin que vous n'hésitiez pas, au be-
« soin, à sacrifier à cette sainte cause votre femme,
« vos enfants et votre royaume. Que l'exemple que
« je vous donne aujourd'hui soit suivi par vous tous,
« mes enfants, si Dieu le commande [2]. »

[1] M. Jal, *Archéologie navale.*

[2] Surius, *Vita sancti Ludovici, regis Francorum.* — Pierre Matthieu, *Hist. de sainct Lovys.*—Filleau de la Chaise, *Hist. de saint Louis.*

Digitized by Google

Quelque chose que ce soit, c'est encore d'une nature différente de celle de l'âme, puisque, quand on parle de l'âme, on ne pense point à la matière, mais à quelque chose de différent. Et, si l'âme est différente de la matière, on ne trouve point que quelque chose de différent ait pu naître de la matière, et, si l'âme est différente de la matière, on ne trouve point que quelque chose de différent ait pu naître de la matière.

CHAPITRE IX.

Remparts et tour de Constance.

Lorsque le fils aîné de saint Louis, devenu roi sous le nom de Philippe III, ramena en France les dépouilles mortelles de son père, il ne prit point le chemin d'Aiguesmortes, comme l'a dit un historien [1], et comme peut-être ce prince en avait eu l'intention. Poussé par la tempête sur les côtes de la Sicile, il y aborda avec les débris de sa flotte. Ayant ensuite franchi le détroit et poursuivi par terre son voyage funèbre, il n'abandonna le cercueil de Louis qu'après l'avoir descendu de ses propres mains dans les caveaux de Saint-Denis.

L'un des premiers soins de Philippe le Hardi, car c'est le nom que ne tarda pas à lui valoir sa vaillance, fut d'accomplir le projet que saint Louis avait conçu, d'entourer de remparts la ville d'Aiguesmor-

[1] Pierre Andoque, *Histoire du Languedoc, avec l'état des provinces voisines.* 1648.

Digitized

tes. Parti de Paris, au mois de février 1272, à la tête d'une armée nombreuse, pour aller prendre possession du comté de Toulouse, et pour châtier en passant la révolte de Roger Bernard, comte de Foix, il s'arrêta quelques jours à Marmande. Là, il signa, dans le mois de mai, avec Guillaume Boccanegra [1], qui l'avait joint dans cette ville, un traité par lequel celui-ci s'engageait à consacrer 5,000 livres tournois [2] à la construction des remparts d'Aiguesmortes, moyennant l'abandon que le roi lui faisait, à titre de fief, ainsi qu'à ses descendants, de la moitié des droits domaniaux auxquels la ville et le port étaient assujettis. Les lettres-patentes données à cet effet furent contre-signées, pour les rendre plus authentiques, par les grands officiers de la couronne. En même temps, et pour contribuer aux mêmes dépenses, Philippe ordonna qu'on lèverait, outre un denier pour livre déjà établi, un quarantième sur toutes les marchandises qui entreraient à Aiguesmortes par terre ou par mer.

Ce Guillaume Boccanegra était évidemment le même Guillaume Boccanegra qui, élu à Gênes capitaine du peuple, et accusé ensuite de tyrannie, se vit contraint, en 1262, d'abdiquer son autorité [3]. Pour se soustraire à la haine de ses concitoyens, il

[1] *Histoire générale du Languedoc.* (Reg. 30 du Trésor des chartes, n° 441.)

[2] 88,500 fr.

[3] M. Émile Vincens, *Histoire de la République de Gênes.*

Digitized by Google

était sans doute venu se réfugier à Aiguesmortes, où affluaient alors tant d'étrangers. Quoi qu'il en soit, quelques années après, en 1275 [1], ou peut-être seulement en 1284 [2], les finances royales étant apparemment en meilleur état, Philippe le Hardi racheta les droits domaniaux qu'il avait cédés en fief à Guillaume Boccanegra, en remboursant à sa veuve, Jacquette ou Jacobine, et à ses enfants, la somme de 5,000 livres que celui-ci avait avancée.

Les remparts d'Aiguesmortes, qui, suivant la tradition, auraient été construits sur le dessin de ceux de Damiette, subsistent aujourd'hui dans toute leur intégrité. Non-seulement ils présentent l'image de l'ancienne ville égyptienne, et donnent en même temps une idée des vieux murs de Jérusalem [3], mais ils sont en France le modèle le plus intact qui nous soit resté des fortifications du moyen âge. Ceux d'Avignon, qui sont à peu près du même style, ne furent construits que plus tard, c'est-à-dire en 1348, par le pape Innocent VI, quand ce pontife voulut protéger la ville contre les incursions des bandes armées qui dévastaient alors nos provinces [4]. Considérés, sinon comme objet de défense, du moins comme monument historique, les remparts d'Ai-

[1] Pierre Dupuy, *Traitez touchant les droits du Roy très chrestien.*

[2] *Histoire générale du Languedoc.*

[3] *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France.*

[4] Millin, *Voyage dans les départements du midi de la France.*

Digitized by Google

guesmortes méritent les soins incessants qu'on donne à leur conservation. Chaque année des fonds sont accordés à cet effet par le gouvernement, et un officier du génie[1] est chargé d'en diriger l'emploi. Nous insistons sur ce point, de crainte que, entraînés par l'autorité d'un grand nom, on ne partage l'erreur dans laquelle est tombé M. de Chateaubriand, lorsque, avant d'avoir visité lui-même Aiguesmortes, il s'est exprimé en ces termes[2] : « Les remparts que « saint Louis avait élevés, et qui devraient être sa- « crés, sont au moment d'être détruits par des gé- « nérations nouvelles, qui se retireront à leur tour « comme les flots. »

Ces remparts ont la forme d'un parallélogramme, à peu près rectangle, dont l'un des angles est émoussé, et qui, présentant sur sa face une étendue de cinq cent quarante-six mètres, a trois cent trente-deux mètres de largeur. Bâtis sur un plan vertical, en pierres carrées, taillées en bossage, ils ont deux mètres et demi d'épaisseur à leur base, et un peu plus de onze mètres d'élévation. De larges escaliers, construits à découvert, de distance à distance, dans l'intérieur de l'enceinte, conduisent sur le sommet des remparts, que couronne, sur toute leur étendue, une ligne dentelée de créneaux, percés d'étroites meurtrières. D'autres meurtrières s'ouvrent dans la partie inférieure du mur. Ainsi, sur une double ligne, les assiégés, à

[1] C'est un capitaine, qui réside à Nîmes.
[2] *Analyse raisonnée de l'histoire de France.*

Digitized by Google

l'abri de toute atteinte, pouvaient en même temps lancer leurs traits sur l'ennemi. Sur divers points, et vers la base des créneaux, saillissent à l'extérieur des échauguettes ou guérites en pierre, propres à l'observation, et des mâchicoulis, récente importation de l'art oriental à cette époque, destinés à défendre le pied des remparts. Quinze tours s'élevant, soit aux angles de l'enceinte, soit à des distances inégales le long des courtines, protégent l'ensemble des fortifications. Leur position, à l'issue des rues principales, semble annoncer qu'à l'époque de leur construction, l'intérieur de la ville était distribué sur le même plan qu'il l'est aujourd'hui. Quelques-unes de ces tours sont carrées, ou munies seulement, à leurs angles extérieurs, de tourelles en saillie, d'une forme svelte et gracieuse. Ouvertes sur le sommet des remparts pour laisser un libre passage, elles ne contiennent qu'un étroit escalier qui conduit à leur plate-forme. Les autres, doubles et cylindriques, renferment des chambres où pouvaient se loger des combattants. Au-dessous de celles-ci s'ouvrent de grandes portes en ogive qui donnent entrée dans la ville, et où l'on a pratiqué des coulisses intérieures pour les fermer à demeure au besoin. Quelques-unes de ces portes et de ces tours ont joué un rôle dans l'histoire d'Aiguesmortes. Nous les nommerons dès ce moment : *la porte de la Marine*, *la tour de la Reine*, celle *des Poudres*, celle *des Bourguignons*. Sur la tour de la *Porte-Vieille*, porte qui, de tout

Digitized by Google

temps, a servi d'entrée principale à la ville, subsistent encore les piliers d'un beffroi où, dans les temps de trouble, on sonnait l'alarme.

Pour compléter ce système antique de défense, on avait creusé, tout autour des remparts, un large fossé qui, sous le rapport militaire, ne fut pas longtemps utile, et qui, depuis bien des années, n'était plus redoutable qu'aux habitants par les vapeurs délétères qui s'en exhalaient; il est actuellement comblé. On l'a remplacé sous le mur méridional par un terrassement qui éloigne l'étang de la ville, et sert de promenade pendant l'hiver [1].

Vers l'angle émoussé des remparts, dans la partie extérieure, se dresse majestueusement une immense tour, qu'on nomme la *tour de Constance*. Elle a plus de trente-quatre mètres de hauteur [2], vingt-deux mètres et demi de diamètre, et ses murs, à leur base, ont plus de six mètres d'épaisseur. Elle était jadis environnée d'un large fossé que défendait un mur circulaire de contrescarpe; devenus inutiles, ces ouvrages d'art militaire ont disparu [3], en laissant au niveau du sol, et pleinement à découvert, le pied de la tour.

Quelques auteurs, trompés par le nom qu'elle porte, ont fait remonter sa construction jusqu'au

[1] Ce travail fut fait en 1778, avec les déblais du canal de Beaucaire. (V. *Délibérations du conseil de la commune.*)

[2] 34m 11c.

[3] En 1835.

Digitized by

siècle de Constantin. Un écrivain, qui naguère eut beaucoup de vogue, et qui, malgré les dédains de l'école moderne, n'en restera pas moins un esprit des plus distingués, M. de Jouy, dans son *Ermite en province*, a attribué à l'empereur Constance-Chlore la fondation de cette tour. L'abbé d'Expilly [1], et après lui M. de Villeneuve [2], ont dit, nous ne savons sur quel fondement, que, construite du temps des Romains, et devenue la propriété des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, elle fut par eux cédée à saint Louis, en échange du village de Saint-Christol ou Christophe, où ils avaient une commanderie. Mais ce qui démontre incontestablement que la tour de Constance a été élevée par saint Louis, c'est la lettre de Clément IV, que nous avons rapportée plus haut [3], et dans laquelle ce souverain pontife, qui connaissait par lui-même les lieux, fait mention de la tour que le roi avait construite avec de grandes dépenses (*opere sumptuoso*) à Aigues-mortes pour y protéger le séjour des marchands et des pèlerins. Nous rappellerons, à l'appui de notre assertion, un autre document, déjà cité [4], et antérieur au précédent, c'est-à-dire le bref d'Innocent IV, du mois de décembre 1246, dans lequel il est question

[1] *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France.* 6 vol. in-f°, 1762.

[2] *Histoire de saint Louis.*

[3] Page 92.

[4] Page 36.

Digitized by

de la forteresse (*quoddam castrum*) que saint Louis faisait élever à Aiguesmortes. Cette forteresse ne pouvait être évidemment que la tour de Constance. Le souvenir du monument que Louis IX avait fait construire en ce lieu s'est, au surplus, perpétué dans la mémoire de ses successeurs. Charles V, dans une charte de 1366 [1]; Charles VIII, dans un édit rendu au mois de mars 1492 [2], et Henri II, dans des lettres-patentes du mois de décembre 1547 [3], parlent de la *grosse forte tour* que saint Louis avait édifiée à Aiguesmortes. Ces diverses preuves ne font, en définitive, que confirmer ce que l'observation révèle aux yeux exercés de l'artiste. En effet, comme l'a remarqué M. Mérimée [4], l'examen du parement de la tour et surtout de l'intérieur, dont toutes les voûtes sont ogivales, avec des nervures saillantes et croisées, ne permet pas d'assigner à ce monument une date antérieure au treizième siècle.

On a voulu savoir d'où provient le nom de Constance que porte cette tour. Aucune femme de la famille de saint Louis ne s'étant appelée Constance, on a recherché quelles étaient les princesses de cette époque qui portaient ce nom. On a trouvé d'abord,

[1] Archives de la ville. Il est dit dans ce document que la forteresse élevée par saint Louis fut construite à la prière des peuples de France, d'Angleterre, de Chypre, d'Aragon, etc.

[2] Archives de la ville.

[3] *Idem.*

[4] *Notes d'un voyage dans le midi de la France.*

Digitized by Google

en remontant un peu plus haut, une Constance [1], sœur de Louis le Jeune, qu'avait épousée, en 1154, Raymond V, comte de Toulouse, l'un des bienfaiteurs de Psalmodi; puis une autre Constance, fille de Raymond VI, successeur du précédent, laquelle fut la femme de Sanche le Fort, roi de Navarre, et, dit-on, la filleule de saint Louis. On a imaginé alors que l'un de ces comtes de Toulouse, ayant réparé la tour de *Matafère*, en avait converti le nom en celui de Constance. Cette opinion, ne reposant que sur une supposition, ne peut être accueillie. Aucun des documents des douzième et treizième siècles, relatifs à Aiguesmortes, ne mentionne plus cette vieille tour de Matafère, que Charlemagne avait cédée à l'abbaye de Psalmodi; on doit penser dès lors qu'elle n'existait plus depuis longtemps lorsque saint Louis acquit Aiguesmortes des moines de cette abbaye.— Ne pourrait-on pas voir, dans le nom que reçut la tour qui nous occupe, une allusion à la persévérance de Louis IX dans l'accomplissement de ses projets de croisade? — Quoi qu'il en soit, on ne trouve la tour de Constance désignée sous ce nom dans les archives de la ville qu'à partir d'une délibération du conseil de la commune, tenu, dans l'année 1409, relativement à des intérêts de localité.

[1] M. Dumège, *Mémoire sur Aiguesmortes*, dans les *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*.

Digitized by Google

Mais laissons là une question que nous ne saurions bien résoudre et qui pourra sembler oiseuse à quelques-uns de nos lecteurs. — Dirigeons plutôt nos regards vers la masse imposante de la tour. Prêt à passer le pont dormant qui y conduit, on ne peut se défendre d'une émotion pénible, si l'on songe que, infidèle à sa première destination, elle ne fut longtemps consacrée, comme on le verra plus tard, qu'à renfermer des prisonniers d'État ou des victimes de nos dissensions religieuses.

On pénètre dans l'intérieur par deux portes doublées de fer et roulant avec peine sur leurs gonds. Après qu'on les a franchies l'une et l'autre, on se trouve dans une salle circulaire et voûtée de plus de trente pieds de diamètre [1], où, lorsque l'œil s'est habitué à l'obscurité qui y règne, on ne remarque qu'un vaste chambranle de cheminée, au fond duquel un four est creusé dans le mur : ce qui semblerait indiquer que cette salle servait autrefois de corps-de-garde à la garnison. Un escalier obscur et tortueux, muni de mâchicoulis qui plongent sur la porte d'entrée, s'élève dans l'épaisseur de la muraille; il conduit dans une salle supérieure, également voûtée, où s'ouvre dans le mur une espèce d'alcôve, et dans laquelle on renfermait pêle-mêle les prisonniers. Les murs ont conservé les noms de quelques-uns d'entre eux. Un étroit corridor les entoure, es-

[1] 10m 30c.

Digitized by

pèce de chemin de ronde, d'où l'on pouvait observer tout ce qui se passait à l'intérieur. Ces deux salles ne reçoivent l'une et l'autre un peu d'air et de clarté que par la fissure des meurtrières dont les murs sont percés et par une ouverture circulaire pratiquée au milieu de leurs voûtes. — A cette double ouverture correspond, sur le sol de la salle inférieure, une trappe qu'on a cru être l'orifice d'un puits [1], mais qui donnait accès à un de ces cachots souterrains si tristement nommés oubliettes. Les privés qu'on trouve en ce sombre lieu ne laissent aucun doute sur sa destination. Mais sortons de cette prison, qui peut-être n'était consacrée d'abord qu'à punir momentanément quelques fautes de discipline, et, reprenant l'escalier qui serpente dans le mur, montons sur la plate-forme de la tour. Cette plate-forme était tout à la fois un lieu de défense et d'observation, et servait en même temps à retenir les eaux pluviales, qui de là s'écoulent dans une citerne construite dans le mur. Les créneaux, dont jadis sans doute elle était couronnée, ont été remplacés par des embrasures propres à recevoir des canons; car quelques parties des fortifications d'Aiguesmortes ont dû nécessairement subir des modifications en rapport avec les progrès que faisait l'art de la guerre.

Sur le bord de la plate-forme s'élève une tourelle

[1] M. Mérimée, *Notes d'un voyage dans le midi de la France.*

Digitized by Google

de gracieux aspect, qui a un peu plus de dix-sept mètres [1] de hauteur, et dont l'unique emploi était de soutenir le phare qui la surmonte. Ce phare, se trouvant ainsi à plus de cinquante mètres [2] au-dessus du niveau du sol, pouvait facilement, malgré son éloignement de la mer, être aperçu par les navigateurs, comme il le serait encore aujourd'hui, si on le tenait allumé. Dans le seizième siècle, à une époque où les navires ne remontaient plus que fort difficilement dans l'ancien port d'Aiguesmortes, le phare, par l'éclat de sa lumière, leur en montrait encore le chemin. On voit, en effet, par des lettres-patentes de François II, du 26 septembre 1560 [3], que des fonds étaient alors affectés à l'entretien de la lanterne du phare de la tour.

On arrive à la tour de Constance par la cour du château, vaste bâtiment militaire, assis dans la partie intérieure des remparts, et qu'on nomma longtemps la Maison du Roi. Ce château, qu'occupaient autrefois les gouverneurs d'Aiguesmortes, quand ils résidaient, n'est point de nos jours ce qu'il était dans les premiers temps. Il fut reconstruit tel que nous le voyons aujourd'hui vers le milieu du dix-septième siècle. C'est ce que nous apprennent des lettres-patentes du mois d'août 1662 [4], dans les-

[1] 17m 30c.
[2] 51m 41c.
[3] Archives de la ville d'Aiguesmortes.
[4] *Idem.*

Digitized by Google

quelles il est dit que le produit d'un impôt cédé aux habitants dès l'année 1625, pour qu'ils pussent bâtir des casernes, avait été diverti de sa destination par M. de Cirey, gouverneur, qui l'avait employé à reconstruire à neuf le vieux château. Ce gouverneur, au surplus, n'était plus en place en 1662, lorsque ces lettres-patentes furent délivrées. Louis XIV, peut-être pour ce fait, lui avait retiré sa charge deux ans auparavant, et l'avait remplacé par le marquis de Vardes.

Aux fortifications d'Aiguesmortes se rattache une tour de forme carrée, nommée *tour Carbonnière*, et située sur un pont, à mi-chemin de la chaussée qui conduit de la ville à Psalmodi. Bâtie dans le même style que les remparts, ayant évidemment la même origine, elle défendait l'approche de la ville; et, à diverses époques, elle a soutenu plus d'un assaut. Les gouverneurs d'Aiguesmortes prenaient la qualité de capitaines de la tour Carbonnière. On y a longtemps perçu, pour l'entretien des chemins, un péage que les habitants avaient établi dès l'année 1409 [1], et que les gouverneurs, même dès le principe, détournèrent quelquefois à leur profit, ainsi que le font connaître des lettres-patentes de Charles VII, du mois d'octobre 1459 [2].

Un fort, flanqué de bastions, qui n'a nulle connexité ni aucune ressemblance avec les fortifications

[1] Archives de la ville d'Aiguesmortes.
[2] *Idem*.

Digitized by Google

de la ville, s'élève, non loin d'Aiguesmortes, au milieu des salines de Peccais. Bâti pour la défense de ces salines, qui, dès les premiers temps, avaient dû tenter la convoitise des pirates et celle des ennemis de l'intérieur, il fut reconstruit dans le seizième siècle, et toujours pour le même objet. Un avis des trésoriers de France de la généralité de Montpellier, en date du mois de juin 1598 [1], dit, en parlant d'une augmentation de dix sols qu'on avait établie sur la gabelle pour la reconstruction du fort de Peccais, que ce fort deviendrait inutile, si l'on ne fabriquait plus de sel. Cédé depuis quelque temps par le département de la guerre à celui des finances, il est maintenant occupé par des douaniers, et il a conservé ainsi sa première destination.

[1] Archives de la ville d'Aiguesmortes.

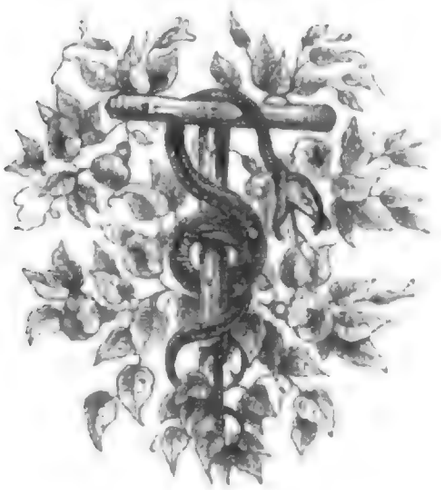

Digitized by Google

CHAPITRE X.

Priviléges accordés à la ville d'Aiguesmortes par saint Louis et par ses successeurs.

Bien que tout projet de croisade fût abandonné, Aiguesmortes, munie de sa tour et de ses remparts, n'en restait pas moins une place de haute importance dans ces temps où les grands vassaux de la couronne prenaient si souvent les armes contre leur souverain. Aiguesmortes se recommandait, en outre, à l'attention du monarque, sous le point de vue de l'industrie et du commerce, par les salines qui l'avoisinent et par sa double communication avec le Rhône et la Méditerranée. Mais l'insalubrité de son climat et la stérilité de son territoire devaient faire craindre qu'elle ne fût bientôt dépourvue d'habitants, si les inconvénients du séjour n'y étaient rachetés par de notables avantages. Philippe le Hardi reconnut cette nécessité ; et, pour encourager la population de la ville, il s'empressa de confirmer les nombreux priviléges que son prédécesseur lui avait accordés.

Digitized by Google

Les lettres-patentes qu'il signa à cet effet, dans le mois d'août 1279 [1], ne sont, à peu de chose près, dans toutes leurs dispositions, que la répétition textuelle de celles que saint Louis avait données au mois de mai 1246. Celles-ci n'existent plus dans les archives de la ville. Nous avons dû les extraire d'un ouvrage publié dans le dix-septième siècle par un avocat au parlement de Paris [2], qui les tenait lui-même, ainsi qu'il l'annonce, *de la courtoisie de Me Arnaut Dochenart, advocat au parlement de Navarre* [3].

Par ces lettres-patentes [4], les habitants d'Aiguesmortes furent affranchis de toutes tailles et impôts;

[1] Voyez les Archives de la ville.

[2] ***Du Franc-alleu et origine des droits seigneuriaux***, par Auguste Galand, avocat au parlement de Paris. 1 vol. in-4°, 1637.

[3] Il importe de relever ici une erreur qui se trouve dans le recueil des ***Ordonnances des rois de France de la troisième race***. Les priviléges d'Aiguesmortes y sont rapportés dans des lettres-patentes du roi Jean, du mois de février 1350, reproduisant celles de Philippe. Mais celles-ci y sont datées, non de 1279, mais de 1079 (***anno Domini millesimo et septuagesimo nono***); ce qui a fait penser à l'auteur de la collection, M. Secousse, que le signataire de ces lettres était Philippe Ier. Aussi s'est-il étonné (t. IV, p. 41, en note) que saint Louis, en accordant, longtemps après, les mêmes priviléges à la ville d'Aiguesmortes, comme s'ils émanaient de lui, n'eût fait aucune mention des lettres de Philippe Ier. M. Secousse n'aurait pas commis cette erreur, ou l'aurait relevée si elle existe dans le titre original, s'il avait remarqué que les lettres-patentes signées Philippe portaient, après le millésime, ces mots : ***regni vero nostri anno nono***. Or, l'année 1079 n'était point la neuvième année du règne de Philippe Ier, puisqu'il monta sur le trône en 1060, tandis que l'année 1279 est la neuvième année du règne de Philippe III, le Hardi, qui succéda à saint Louis en 1270.

[4] Voyez aux ***Pièces justificatives***, n° 5.

Digitized by Google

de toutes réquisitions et emprunts, volontaires ou forcés; de tout péage, tant par eau que par terre, soit dans leur territoire sur leurs denrées et les produits de leur industrie, soit dans l'étendue des domaines du roi sur les objets nécessaires à leur usage personnel [1]; de tous droits de lods et mutations sur les donations, les dots, les partages, les hérédités; de toute gabelle sur les sels ou sur toute autre marchandise; de toute dîme seigneuriale, à l'exception des droits sur les moulins et les fours, sur les boucheries et poissonneries, sur le pesage et le mesurage, droits que le roi se réserva; — il leur fut concédé des pâturages hors de la ville et un emplacement dans l'intérieur pour y tenir un marché; — une foire annuelle fut établie, où nul étranger ne pouvait être arrêté pour quelque crime ou délit qu'il eût commis ailleurs; — il fut déclaré qu'ils ne seraient soumis au service militaire, sur terre ou sur mer, que dans les diocèses de Maguelonne, d'Uzès et de Nîmes, et dans la partie située en deçà du Rhône des diocèses d'Arles et d'Avignon [2]; encore ce service ne

[1] Cette exemption de péages, plusieurs fois contestée, fut confirmée à différentes reprises, et notamment par lettres-patentes de Henri II, des 24 février 1555 et 24 mars 1556, et de Henri IV, du 6 octobre 1592. — V. les Archives de la ville.

[2] Cet affranchissement, non complet toutefois, du service militaire, subsista longtemps, puisqu'en 1691 une ordonnance du marquis de Castries, gouverneur de Montpellier, déchargea les habitants d'Aiguesmortes d'une taxe de 150 livres, imposée sur eux à raison du ban et de l'arrière-ban qu'on leva à cette époque où les armées de Louis XIV luttaient contre l'Europe presque tout entière.

Digitized by Google

devait-il durer que quarante jours chaque année, et celui qui était appelé pouvait-il se faire remplacer par un fantassin; usage consacré par nos lois actuelles et qu'on croyait peut-être ne pas remonter si loin; une exemption complète fut prononcée en faveur des pupilles, des avocats, des notaires, des médecins et des personnes dont le patrimoine ne s'élevait pas au-dessus d'une valeur de 25 livres tournois [1]; — enfin ils obtinrent la faculté d'élire tous les ans, parmi eux, quatre consuls, ayant le pouvoir de se réunir et de délibérer dans une maison commune, toutes les fois qu'ils le jugeraient à propos; de nommer un *clavaire* ou trésorier et les membres d'un conseil politique pour les assister; de convoquer au besoin le guet et la milice; de présenter à la nomination du roi des agents consulaires pour protéger les intérêts de la ville dans les ports étrangers; de statuer sur les contestations qui leur seraient volontairement soumises en matière civile; d'imposer les habitants pour les besoins de la communauté, et de saisir les biens de ceux qui se refuseraient à payer cet impôt : ces consuls, en sortant de charge, n'avaient de comptes à rendre qu'à leurs successeurs, et nul d'entre eux ne pouvait être réélu qu'après un intervalle de dix ans;

[1] 442 fr. 50 c. — Cette dernière disposition fut modifiée dans les lettres-patentes de Philippe le Hardi, où il est dit que ceux qui ne jouiraient pas de ce patrimoine seraient cependant tenus de servir, moyennant une solde, lorsqu'il s'agirait d'un service sur mer. Ces lettres accordaient, en outre, la faculté de se racheter pécuniairement.

Digitized by Google

— l'autorité du bailli et du juge ne pouvait également durer qu'une année, et le juge, pour qu'il fût apparemment plus impartial, ne devait point être choisi parmi les habitants de la ville : la nomination de ces deux magistrats appartenait au roi, seigneur immédiat d'Aiguesmortes, de même que celle du viguier [1] ou châtelain, charge qui fut ensuite exercée par le gouverneur, et qui réunissait le pouvoir civil au pouvoir militaire.

Parmi les dispositions de ces lettres-patentes, il se trouve quelques règlements sur l'administration de la justice qui méritent d'être cités.

Dans toute cause criminelle ou civile, l'accusateur ou le demandeur devait fournir caution; et l'accusé ne pouvait être détenu, à moins que le délit n'eût été flagrant, ou ne pût entraîner, soit la peine de mort, soit la perte d'un membre.

La prison devait être disposée de telle sorte qu'elle ne pût servir qu'à la garde, et non pas à la gêne du prisonnier, auquel, en outre, une nourriture suffisante devait être accordée. Les femmes devaient y être séparées des hommes, garanties de tout attentat contre leur pudeur, et surveillées seulement par des personnes de leur sexe.

L'accusateur ne pouvait être entendu comme témoin. Notre Code actuel d'Instruction criminelle n'interdit la déposition du dénonciateur que quand sa

[1] Le viguier (vicarius) était le représentant du seigneur.

Digitized by Google

dénonciation est récompensée pécuniairement par la loi.

En matière criminelle, comme en matière civile, le juge était tenu de nommer d'office un avocat à l'accusé qui en était dépourvu : salutaire institution qui n'existait alors que dans ce coin reculé du royaume, et dont la France entière n'a dû le bienfait qu'aux travaux de la première Assemblée constituante.

La question, ce mode affreux de procédure qui déshonora si longtemps nos Cours de justice, ne pouvait être appliquée sur la déposition d'un seul témoin, à moins que ce témoin ne fût à l'abri de tout soupçon, et ne jouît de plus de considération que l'accusé; ce que le juge devait décider d'après la qualité des personnes ; latitude dont il était facile d'abuser, surtout à une époque où tant d'avantages étaient dévolus à la supériorité du rang.

Aucune recherche ne pouvait être faite au sujet du crime d'adultère. Mais les adultères surpris en flagrant délit devaient, à moins d'un compromis devant le juge, courir nus, sans être fouettés, par les rues de la ville. Les lettres-patentes de Philippe le Hardi ajoutent ici : *coopertis pudibundis mulierum.* En cas de récidive, ils étaient fouettés et bannis pour un certain temps : telle était, du reste, alors la coutume à peu près générale du Languedoc, où, pour ce crime, on n'appliquait point la loi romaine de Justinien, qui ordonnait la fustigation et la réclusion dans un monastère.

Digitized by Google

L'attentat sur la personne d'une femme, même commis avec violence, ne pouvait être poursuivi d'office que lorsqu'il s'agissait d'une jeune fille; et la peine ne pouvait être, ni la mort, ni la perte d'un membre.

Les procédures relatives aux tutelles, curatelles, adoptions, émancipations, testaments, devaient être faites sans frais de la part du juge.

Comme l'a consacré notre législation actuelle, aucune poursuite ne pouvait être exercée à l'occasion d'un crime public ou privé, après un intervalle de dix ans.

Une disposition qui aurait dû se perpétuer jusqu'à nous, est celle qui prescrivait de mener à fin toute procédure avant l'expiration d'une année, à moins qu'il n'y eût appel; et, dans ce cas, l'appel devait être vidé dans l'espace de six mois.

Enfin, les habitants d'Aiguesmortes, par une faveur toute spéciale, ne pouvaient être tenus à comparaître en justice hors de leur ville, pour quelque crime qu'ils eussent commis, ou quelque obligation qu'ils eussent contractée ailleurs. On pouvait seulement requérir au besoin leur témoignage.

Les successeurs de Philippe le Hardi, déterminés par les mêmes motifs que lui, et voulant d'ailleurs récompenser les habitants d'Aiguesmortes des preuves de fidélité qu'ils en avaient plusieurs fois reçues, les maintinrent, par une succession de lettres-patentes, qui se prolonge jusqu'au dix-huitième

Digitized by Google

siècle [1], dans la jouissance des priviléges que saint Louis leur avait concédés ; et quelquefois même ils se plurent à leur en accorder de nouveaux.

Lorsque Charles V eut cédé au roi de Navarre, Charles le Mauvais, la ville de Montpellier, que Philippe de Valois avait achetée du roi de Majorque, il transféra à Aiguesmortes, par lettres-patentes du 29 juillet 1373 [2], la *bourgeoisie royale*, que Philippe le Bel avait instituée dans la part-antique de la ville, après avoir acquis, en 1293, de l'évêque de Maguelonne, cette partie de Montpellier, nommée autrement Montpellieret, qui n'avait jamais passé sous l'autorité des rois d'Aragon. La bourgeoisie royale était une sauvegarde offerte à ceux qui, pour se soustraire à l'oppression de leurs seigneurs, voulaient devenir vassaux immédiats du roi. On n'était pas obligé, pour en jouir, de fixer sa résidence dans la ville ; il suffisait d'y demeurer trois jours à chacune des fêtes de Noël et de Pâques, ou, à défaut, de payer un marc d'argent [3], et d'y posséder une maison de soixante sols [4], ce qui porte fort haut la valeur de la monnaie à cette époque, ou fort bas celle des maisons. Les bourgeois royaux, placés sous la

[1] Les dernières lettres-patentes portant confirmation des priviléges sont de Louis XV, et datées du mois d'octobre 1740. — V. Archives de la ville.

[2] V. Archives de la ville.

[3] 49 fr. 50 c.

[4] 28 fr. 08 c.

Digitized by

protection du châtelain ou viguier d'Aiguesmortes, n'avaient plus à reconnaître d'autre juridiction que la sienne, tant au civil qu'au criminel. Des plaintes ayant été formées contre cet établissement par les seigneurs justiciers de la province, Charles V, en 1376 [1], modifia les conditions de la bourgeoisie royale, en se bornant toutefois à étendre à huit jours la durée de la résidence, et en ajoutant aux fêtes de Pâques et de Noël celles de saint Jean-Baptiste et de Tous les Saints.

Se fondant sur l'article des lettres-patentes de saint Louis qui leur accordait des pâturages hors de la ville, les habitants avaient peu à peu exercé les *droits de pâturage, de pêche et de chasse* sur tous les étangs et marécages qui les environnaient. Ces droits leur furent plusieurs fois contestés. Mais Charles VII, par lettres-patentes du 6 avril 1434 [2], les leur concéda définitivement; ce qui fut confirmé par quelques-uns de ses successeurs. Il paraîtrait toutefois que les gouverneurs de la ville et les commandants de la garnison, se prévalant apparemment de la raison du plus fort, s'étaient emparés du droit de chasse. Une ordonnance royale du 18 juillet 1678 [3], réglant une contestation qui s'était élevée entre eux à cet égard, assigna aux uns et aux autres les lieux où ils pourraient librement chasser.

[1] *Histoire générale du Languedoc.*
[2] Archives de la ville.
[3] *Idem.*

Digitized by Google

Depuis l'établissement permanent de la *gabelle*, les habitants, que saint Louis avait jadis affranchis de cet impôt, n'existant sans doute alors que temporairement, s'étaient maintenus dans l'usage où ils étaient auparavant de prendre dans les salines de Peccais le sel nécessaire à leur consommation. Cette faculté leur fut confirmée par Charles V, en 1373 [1], et par Charles VI, en 1406 [2]. Lorsque, sous François Ier, qui accrut considérablement le taux de la gabelle, on voulut abolir à ce sujet toutes les franchises, les habitants d'Aiguesmortes firent valoir leurs anciens priviléges; et, à la suite d'une longue procédure qui eut lieu devant les officiers du domaine, le roi, par un édit du mois de mars 1543 [3], reconnaissant et limitant tout à la fois le droit des habitants, fixa leur *franc-salé* à trente gros muids de sel [4]. Ce franc-salé consistait, non-seulement dans l'exemption de l'impôt, mais dans la cession que les propriétaires des salines étaient obligés de faire gratuitement à la ville

[1] Lettres-patentes du 15 juin. — V. Archives de la ville.

[2] Lettres-patentes du 15 mars. — V. Archives de la ville. — Nous avons laissé à toutes les lettres-patentes que nous avons citées le millésime qu'elles portent dans les archives. Mais nous rappellerons que jusqu'en 1564, époque où Charles IX fixa la nouvelle année au 1er janvier, l'année commençait le 25 mars. Ainsi, ces lettres-patentes de Charles VI, du 15 mars 1406, étaient de l'année 1407 suivant l'ère actuelle; et ainsi des autres datées d'un jour de l'année antérieur au 25 mars.

[3] V. Archives de la ville.

[4] Le muid ordinaire était de 144 minots, ce qui correspond à 6,750 kilogrammes environ. Le gros muid était de 171 minots, environ 8,850 kil.

Digitized by Google

de la quantité de sel déterminée par l'édit. A l'époque de la suppression de la gabelle, ceux-ci se refusèrent à livrer le franc-salé, prétendant qu'il était entaché de féodalité. Un procès s'ensuivit. Les habitants alléguèrent, en rappelant les termes de l'édit de François Ier, que le franc-salé devait être considéré comme une compensation, comme le prix de leurs secours, quand il survenait des inondations. Le tribunal de Nîmes, en 1798 [1], leur donna gain de cause; mais il réduisit le franc-salé à vingt gros muids, c'est-à-dire à cent soixante mille kilogrammes. Cette quantité de sel, livrée en nature par les propriétaires et vendue aux enchères publiques, mais non plus affranchie de l'impôt, n'a pas cessé, depuis, de former un des revenus de la commune.

Avant qu'un ordre régulier ne fût établi dans le royaume, les *gens de guerre*, en vertu de la force qui résidait entre leurs mains, s'attribuaient partout des prérogatives ou commettaient des vexations, auxquelles on était, en général, réduit à se soumettre. Les habitants d'Aiguesmortes, qu'enhardissait la protection spéciale de la couronne, protestaient sans cesse contre de telles usurpations. Sur leurs réclamations, le roi Jean, en 1363 [2], avait ordonné que

[1] Par jugement du 9 ventôse (27 février) an VI. Sur l'appel des propriétaires, le tribunal de Privas (Ardèche), duquel ressortissait alors celui de Nîmes, ordonna, le 19 brumaire an VII (9 novembre 1798), l'exécution provisoire de ce jugement, qui, depuis, par la péremption de l'instance, est devenu définitif.

[2] Lettres-patentes du 28 avril. — V. Archives de la ville.

Digitized by Google

les officiers de la garnison, ainsi que certaines personnes étrangères àla ville, lesquelles, pour se soustraire à tout impôt, avaient acquis, sans en remplir les fonctions, des emplois d'officiers, seraient soumis aux mêmes charges que le commun des habitants. Plus tard, les gens de guerre, pour se dédommager de cette obligation, s'étaient mis sur le pied, comme, du reste, ils le pratiquèrent ailleurs, de se faire livrer gratuitement les logements, les meubles, les ustensiles et tous les vivres dont ils avaient besoin. Ils en étaient même venus au point d'arrêter, aux portes de la ville, les voitures chargées de bois, pour en enlever ce qui leur était nécessaire. De là étaient résultées, entre eux et les habitants, des querelles et des voies de fait, toujours funestes et quelquefois mortelles à ces derniers. Henri II, en 1553 [1], voulut mettre un terme à ces désordres. Il ordonna que les officiers et les soldats de la garnison ne pourraient rien prendre dans la ville sans en payer auparavant le prix convenu avec le possesseur. Cet ordre, bien qu'il fût de temps en temps renouvelé, était toujours fort mal exécuté. Enfin, en 1664 [2], une ordonnance de M. de Bezons, intendant de la province, régla définitivement que les habitants seraient seulement tenus de fournir des casernes aux soldats, et le logement pur et simple aux officiers.

[1] Lettres-patentes du 11 août. — V. Archives de la ville.
[2] Le 28 mai. — V. Archives de la ville.

Digitized by Google

Pour indemniser les habitants des charges qui, malgré la teneur de leurs priviléges, ne pesaient que trop souvent sur eux, Henri IV, en 1592[1], leur accorda le droit de percevoir, au profit de la ville, *douze sols tournois*[2] sur chaque muid de sel, chargé aux salines de Peccais. Aiguesmortes conserva la perception de cet impôt[3] jusqu'en 1790. A cette époque, le caissier des Fermes refusa de s'y soumettre. Sur la plainte des habitants, le contrôleur-général des finances, reconnaissant que le droit de douze sols résultait d'un contrat à titre onéreux, puisqu'il était le prix du logement fourni aux gens de guerre, prescrivit[4] aux fermiers généraux de donner des ordres pour qu'il fût acquitté. Mais dans ces temps de rénovation et de subversion générale, ces ordres furent sans effet, et, depuis lors, le droit de douze sols n'a plus été perçu.

Bien que les priviléges de la ville fussent, comme on l'a vu, violés quelquefois, il ne s'établissait pas un nouvel impôt dans le royaume, soit temporairement, soit à demeure, sans que des décisions particulières n'en affranchissent les habitants d'Aiguesmortes. C'est ainsi qu'ils furent exempts de la contri-

[1] Arrêt du conseil du 6 octobre. — V. Archives de la ville.

[2] Environ 1 fr. 45 c. Ce droit était connu sous le nom de *droit de bûche*.

[3] On voit dans le manuscrit Esparron, qu'en 1777 il rapportait à la ville 1200 fr.

[4] Par ordonnance du 23 septembre. — V. Archives de la ville.

Digitized by Google

bution qui fut ordonnée, par suite du déplorable traité de Brétigny, pour la rançon du roi Jean, et des aides et autres nouvelles impositions créées sous Charles V et Charles VI, à l'occasion des troubles et des guerres qui désolaient alors la France [1]. La province du Languedoc, en 1462, ayant acquis du roi, moyennant un abonnement annuel, la levée perpétuelle des *aides*, dont elle jouit sous la dénomination de *droit d'équivalent*, finit par vouloir assujettir à ce droit les habitants d'Aiguesmortes. Ils s'y refusèrent. Des lettres-patentes de Henri II intervinrent, en 1557 [2], pour enjoindre aux États de la province de stipuler désormais dans le bail de l'équivalent l'exemption des habitants, pour les denrées qu'ils transporteraient dans l'étendue des diocèses de Nîmes et de Montpellier. Les États ne tardèrent pas à restreindre cette franchise, en la bornant à la seule étendue de la ville et du territoire, et, vers le milieu du dix-huitième siècle, ils n'y avaient plus aucun égard [3].

La franchise des tailles, de cet impôt qui ne frappait que les laïques et les roturiers, avait porté les fermiers du domaine à traiter Aiguesmortes comme

[1] Voir, dans les Archives de la ville, Lettres du duc d'Anjou, lieutenant du roi dans le Languedoc, des 3 avril 1366, 9 février 1369 et 26 juin 1375; lettres-patentes de Charles V, du 8 juillet 1373 et du 7 juillet 1377; et lettres-patentes de Charles VI, du 31 août 1386 et du 14 mars 1406.

[2] Sous la date du 15 juin. — V. Archives de la ville.

[3] V. manuscrit Esparron, Mémoire préliminaire.

Digitized by Google

terre noble, c'est-à-dire à la soumettre au droit de *franc-fief*. Sur les remontrances des habitants, les commissaires nommés par Louis XI dans le Languedoc, pour statuer sur des réclamations semblables, les déclarèrent exempts de ce droit par ordonnance du 20 mars 1475 [1]. Plus tard, c'est-à-dire en 1642, tenant peu compte de cette ordonnance, ou voulant du moins leur en faire payer le bénéfice, un munitionnaire général des armées du roi, messire Jean-Baptiste Paléologue, qui avait, on ne sait comment, autorité pour cela, les soumit, pour les *droits de confirmation de leur exemption*, à une taxe de 1,300 livres tournois [2]. Ils parvinrent cependant, quelques années après, en 1659, à se faire décharger de cette taxe par un jugement souverain de la chambre des francs-fiefs de la généralité de Montpellier [3].

Un *droit de patente* avait été établi sous Henri IV sur les bestiaux et certaines denrées. Les traitants voulurent l'exiger des habitants d'Aiguesmortes, alléguant que leur bail ne mentionnait aucune exception. Un arrêt du Conseil, rendu en 1602 [4], à la requête des habitants, les affranchit de ce droit,

[1] V. Archives de la ville.

[2] 2327 fr. — Voir, aux Archives de la ville, la quittance qui leur fut délivrée pour la somme de 900 liv. qu'ils payèrent à-compte, en piastres, demi-piastres, quarts de piastre, pièces de 10 et de 20 sols et autre monnaie.

[3] V. Archives de la ville.

[4] Le 5 octobre. — V. Archives de la ville.

Digitized by Google

dans un rayon de quatre lieues, pour les productions de leur crû.

Pour compléter les franchises dont elle jouissait, la ville voulut racheter du roi et percevoir à son profit les droits de *cens*, de *lods* et de *ventes*, qu'elle avait à lui payer comme à son seigneur direct. Elle obtint ce rachat en 1693 [1], moyennant le payement d'une somme de 8,800 livres [2]; et il fut stipulé que cette somme serait remboursée à la ville en un seul payement, dans le cas où le domaine royal voudrait de nouveau jouir de ces droits. Mais lorsqu'en 1719 un autre arrêt du Conseil [3] ordonna que tous les droits seigneuriaux qui avaient été aliénés seraient rachetés et réunis à la couronne, il paraît que cette clause ne fut pas exécutée [4], malgré l'ordonnance de remboursement que les habitants avaient obtenue en 1720 [5].

Il est vrai qu'alors la protection royale se relâchait, et qu'Aiguesmortes se voyait contrainte de subir le droit commun. Lorsque, en 1695, la *capitation* fut établie, les habitants s'y étaient soumis sans oser former aucune réclamation. Ils n'évitèrent l'*impôt du dixième*, créé en 1710, qu'au moyen d'un don

[1] Par arrêt du Conseil du 6 octobre. — V. Archives de la ville.
[2] 10,824 fr.
[3] Du 21 novembre. — V. Archives de la ville.
[4] Manuscrit Esparron, Mémoire préliminaire.
[5] Ordonnance des commissaires généraux du conseil, du 15 juillet. — V. Archives de la ville.

Digitized by Google

gratuit annuel fixé à 360 livres [1], et qui fut accepté par un arrêt du Conseil [2], dans lequel il était fait défense aux États de la province de comprendre la ville d'Aiguesmortes dans la répartition qu'ils avaient arrêtée précédemment, et où ils l'avaient portée pour une plus forte somme. Cette faveur ayant relevé l'espoir des habitants, ils tentèrent de se soustraire à l'*impôt du vingtième*, créé en 1750 pour l'acquittement des dettes de l'État. Mais leur requête fut repoussée. Si jusqu'alors leurs autres franchises avaient, en général, été maintenues, ce n'avait pas été sans qu'il leur en coûtât quelques sacrifices. Les archives de la ville nous apprennent [3] qu'en 1690 ils avaient été taxés pour la conservation de leurs priviléges, et qu'en 1715, on les avait obligés, pour le même objet, et pour célébrer en même temps l'avénement du nouveau roi, à payer à la couronne une somme de 6,000 livres [4].

Dans cette longue énumération de franchises, demeurées plus ou moins intactes, on a pu remarquer que ne se trouve point comprise celle de la dîme ecclésiastique. Les habitants, en effet, ne cessèrent jamais d'y être assujettis, malgré la réclamation que contenait à ce sujet le mémoire remis par eux à saint Louis, lorsqu'il vint la première fois dans leurs murs.

[1] 442 fr. 80 c.
[2] Du 29 octobre 1712. — V. Archives de la ville.
[3] V. Registre des délibérations de la commune.
[4] 7.380 fr.

Digitized by Google

Le principal objet de ce monarque avait été de favoriser le port, de le rendre d'un accès facile, et d'y attirer le commerce maritime. Dans ce but, il avait établi sur les marchandises un droit d'entrée, qui, tout en fournissant les moyens de pourvoir aux travaux d'entretien, ne pouvait grever les trafiquants. Cet impôt, qui existait déjà à l'époque de sa première expédition [1], et que le pape Clément IV lui avait recommandé de ne pas augmenter, était d'*un denier pour livre* sur la valeur des marchandises. Philippe le Hardi le confirma par ses lettres-patentes de 1279 [2]. Philippe le Bel, son successeur, qui le maintint également, fit en outre une convention avec les marchands de Toscane et de Lombardie, par laquelle ceux-ci s'obligeaient à faire aborder leurs marchandises dans le port d'Aiguesmortes, et non point dans ceux de Provence [3]. L'impôt établi par saint Louis ne tarda pas, malgré les recommandations du pape, à subir une augmentation. Des lettres-patentes du roi Jean, données à Villeneuve-d'Avignon, le 28 avril

[1] Voir, aux *Pièces justificatives*, le Mémoire remis à saint Louis, en 1248. Il est dit dans ce Mémoire : « Quod omnes habitatores... « sint... immunes a præstatione denarii pro libra qui præstatur in « dicta villa, ratione domini, de his qui ibi afferuntur. »

[2] « Sint immunes perpetuo habitatores..., excepto denario uno « pro libra, ratione portus, quem nobis solvere teneantur. »

[3] Cette convention, qui semblerait n'avoir été que verbale, ou dont le titre primitif ne se retrouve pas, résulte d'un mandement de Philippe le Bel, du 14 avril 1294, adressé au sénéchal de Beaucaire, et qui est inséré dans les Preuves de l'*Histoire de Nîmes*, par Ménard, t. Ier.

Digitized by Google

1363 [1], nous apprennent qu'au denier pour livre on avait déjà ajouté, à cette époque, un autre denier, qui se percevait sous le nom de *claverie*, et qui, destiné d'abord au même usage que le premier, fut bientôt versé, comme on le voit par un arrêt du conseil du 21 juillet 1380 [2], dans les caisses du domaine royal. De nouveaux droits ayant depuis été exigés par les fermiers du fisc, Charles VII déclara, en 1436 [3], que, sous aucun prétexte, on ne devait à l'avenir percevoir d'autre droit d'entrée dans le port d'Aiguesmortes que celui des deux deniers. Cet ordre fut renouvelé par ses successeurs, entre autres par Henri II, qui abolit spécialement, en 1547 [4], le droit de *foraine*, auquel, depuis quelques années, on avait, contrairement aux priviléges, assujetti les marchandises qui entraient dans le port. Il paraîtrait, au surplus, par des lettres-patentes de François II, du 26 septembre 1560 [5], que les deux deniers pour livre étaient exigés seulement des étrangers à la ville, et que les habitants, pour leurs propres marchandises, ne payaient que le seul denier de saint Louis.

Lorsque, plus tard, des droits plus élevés furent imposés à l'entrée du port d'Aiguesmortes, ce fut à la demande et au profit des habitants, qui cher-

[1] V. Archives de la ville.
[2] *Idem.*
[3] Lettres-patentes du 21 mars. — V. Archives de la ville.
[4] Lettres-patentes du mois de décembre. — V. Archives de la ville.
[5] V. Archives de la ville.

Digitized by Google

chaient à se dédommager ainsi des dépenses auxquelles les exposait le logement des gens de guerre [1].

Une faveur, bien plus importante que celle d'un tarif modéré, avait été, dès le principe, accordée au port d'Aiguesmortes. Cette faveur consistait dans l'obligation imposée à tous les navires marchands, sous peine de confiscation, d'y aborder et d'y payer le droit établi, aussitôt qu'ils apercevaient le phare de la tour de Constance. Le titre primitif de ce privilége ne se retrouvait déjà plus en 1329; mais des lettres-patentes données cette même année, le 18 novembre, par Philippe de Valois, attestent, d'après une information faite par le sénéchal de Beaucaire, qu'il existait de toute ancienneté [2]. Le roi Jean le confirma en 1350 [3]. Ce même prince, du fond de sa prison en Angleterre, ne perdait pas de vue les

[1] Voir, aux Archives de la ville, lettres-patentes du 5 mars 1625 et du 29 septembre 1760, dont les premières établissaient, et les secondes maintenaient la perception de deux nouveaux deniers pour livre.

[2] Il est dit dans ces lettres (V. Archives de la ville) : « Ab antiquo, « de voluntate, consilio et consensu tam regnicolarum quam civita- « tum maritimarum infra et extra regnum existentium, pro utili- « tate publica et communi, fuit factus, statutus et ordinatus... « quod omnes et singuli mercatores quascumque mercaturas du- « centes per mare, et per mare navigantes, eo ipso quod videre pote- « rant a quacumque parte maris *le Farot*, seu lanternam existentem « in turri magna portus Aquarum Mortuarum, cum mercibus, una « vel pluribus, ac quibuscumque navigiis, applicare deberent ad « ipsum portum et curiæ regiæ solvere et præstare de pretio et va- « lore mercium quæ portarentur unum denarium pro libra. »

[3] Par lettres-patentes du 15 novembre. — V. Archives de la ville.

Digitized by Google

intérêts de la ville d'Aiguesmortes ; il ordonna qu'il n'y aurait pas d'autre port que celui-là dans le Languedoc, et il approuva en conséquence la défense que son lieutenant-général dans la province, le comte de Poitiers, avait faite, en 1359, aux habitants de Narbonne, de continuer les travaux qu'ils avaient entrepris pour le rétablissement de leur port [1]. — Les villes voisines protestaient contre les faveurs accordées à Aiguesmortes, faveurs si funestes à leur propre commerce, et tentaient sans cesse d'éluder les défenses qui leur étaient intimées. Montpellier, qui appartenait en ce moment à la France, car Philippe de Valois l'avait achetée, en 1349, du roi de Majorque pour 120,000 écus d'or [2] ; Montpellier, alléguant d'abord les troubles qui régnaient alors dans le pays, et ensuite les froids excessifs qui faisaient périr tous les fruits, obtint, en janvier [3] et septembre [4] 1364, du maréchal Arnoul d'Audeneham, qui commandait pour le roi dans ses murs, l'autorisation de se servir des graus de Lattes et de Cauquillouzes

[1] Lettres-patentes données au château de Sommecourt, le 4 mars 1360. — V., dans les Archives départementales de l'Hérault, la collection générale et chronologique des chartes et titres relatifs à la province du Languedoc, tome VII. — L'ordonnance du comte de Poitiers avait été d'abord confirmée par des lettres-patentes du régent, du 7 février 1359, portant spécialement défense de remplacer le port d'Aiguesmortes par celui de Leucate, comme on le demandait. (V. *Histoire générale du Languedoc*, tome IV.)

[2] 1,200,000 fr.

[3] Ménard, *Histoire de Nimes*.

[4] V. Archives de la ville d'Aiguesmortes.

Digitized by Google

pour faire venir plus promptement et à moins de frais les denrées nécessaires à la consommation de la ville. Le maréchal n'accorda toutefois cette autorisation que sous la condition de payer au roi les mêmes droits qu'on aurait acquittés à Aiguesmortes. — Cette faculté que Montpellier avait obtenue comme une faveur temporaire, et dont il paraît qu'elle abusa, encouragea quelques autres villes de la province, Narbonne, Béziers, Agde, Leucate, Marseillan, etc., à ouvrir aux navigateurs les graus qui les avoisinaient. Aiguesmortes, alors, fit parvenir ses plaintes au pied du trône. Elle représenta que l'abandon qu'on faisait de son port était préjudiciable à l'intérêt de la couronne; que les droits du roi, qui s'étaient précédemment affermés dans la ville jusqu'à 24,000 livres tournois [1], ne s'affermaient plus que 1,200 livres [2]; que le ralentissement du commerce amoindrissait la population, et qu'il était dès lors à craindre que cette importante place, manquant bientôt de bras pour la défendre, ne vînt à tomber au pouvoir des ennemis. Ces plaintes furent entendues. Charles V, par lettres-patentes du 22 avril 1366 [3], ordonna, sous peine de punition corporelle et de confiscation, que nul n'eût la témérité, dans l'étendue des sénéchaussées de Carcassonne, de Beaucaire et de Nîmes, d'introduire

[1] 224,640 fr.
[2] 11,232 fr.
[3] V. Archives de la ville d'Aiguesmortes.

Digitized by Google

ou d'exporter des marchandises par d'autres ports, plages ou graus, que le grau et port d'Aiguesmortes.

Cet ordre ne tarda pas à rencontrer de l'opposition. Parmi ceux qui s'y montraient le plus rebelles se faisaient surtout remarquer les habitants d'Agde. Fière de son antique origine et de la prospérité dont elle avait joui à diverses époques, la ville d'Agde, soutenue d'ailleurs dans ses prétentions par son évêque, ne craignit pas, non-seulement de commercer librement par son propre port, mais même d'y entreprendre des réparations considérables. Les travaux étaient déjà fort avancés, lorsque Charles VI, en 1396 [1], défendit de les continuer. Les habitants d'Agde, auxquels se joignirent ceux des autres lieux maritimes de la sénéchaussée de Carcassonne, protestèrent contre cette défense, en représentant que les priviléges d'Aiguesmortes tendaient à ruiner tout le commerce de la province. L'affaire fut portée devant le parlement de Paris. Tandis qu'elle s'y instruisait, les habitants d'Aiguesmortes, informés que ceux d'Agde, sans attendre la décision qui devait intervenir, continuaient à recevoir des navires marchands dans leur port, eurent recours à la force pour maintenir leur droit. Ils armèrent, dans le plus grand secret, cinq à six bâtiments, lesquels se rendirent à Agde, pénétrèrent dans le port pendant la

[1] Par lettres-patentes du mois de novembre. — V. *Histoire de la ville d'Agde*, par Balthazar Jordan. 1 vol. in-8°, 1824; et *Histoire générale du Languedoc*.

Digitized by Google

nuit, s'emparèrent de tous les navires de commerce qui s'y trouvaient, et les conduisirent triomphalement dans leur propre port, en déclarant les équipages prisonniers. — Indisposé sans doute de ce coup d'autorité, le roi, cédant cette fois aux plaintes qui lui furent portées, rendit un arrêt, en son grand conseil, le 23 août 1400 [1], par lequel il permit à la ville d'Agde et aux autres ports de la sénéchaussée de Carcassonne, sans préjudice du procès pendant devant le parlement de Paris, de commercer en toute liberté pendant deux ans, pourvu qu'on lui payât les mêmes droits qu'on payait au port d'Aiguesmortes. Il ordonna de plus aux habitants de cette dernière ville de restituer les navires dont ils s'étaient emparés. Bientôt Charles VI, revenant envers eux à de meilleurs sentiments, et considérant sans doute le tort que causait aux revenus de son domaine l'abandon du port d'Aiguesmortes, publia des lettres-patentes [2] par lesquelles, se fondant d'ailleurs sur l'arrêt du parlement de Paris, qui était intervenu, il déclara de nouveau qu'on ne pourrait à l'avenir commercer dans tout le Languedoc que par le seul port qu'avait fondé saint Louis.

Mais dans ces temps de troubles et de guerres civiles, quels ordres pouvaient être fidèlement exécutés? Profitant de la confusion qui régnait partout à

[1] Balthazar Jordan, *Histoire de la ville d'Agde*. — *Histoire générale du Languedoc*.

[2] Le 3 janvier 1407. — V. Archives de la ville d'Aiguesmortes.

Digitized by

cette époque, les navires, suivant leur convenance, se frayaient un passage à travers les graus de Marseillan, de Balaruc, de Maguelonne, de Pérols, et les habitants d'Agde, toujours les plus indisciplinés, employaient souvent la contrainte pour appeler les navires dans leur port. Sur de nouvelles réclamations de la ville d'Aiguesmortes, appuyées par le sénéchal de Beaucaire, Charles VII accorda, le 31 mai 1423 [1], des lettres-patentes pour interdire, sous les peines les plus sévères, les nouveaux passages que les navires s'étaient ouverts, et pour soumettre les navigateurs à l'obligation qui, depuis si longtemps, leur était imposée. La Cour royale de Montpellier fut obligée d'enregistrer ces lettres, et de les faire publier à son de trompe dans toute l'étendue de sa juridiction [2].

Ce privilége fut encore confirmé en 1492 par Charles VIII [3], en 1544 par François Ier [4], en 1557 par Henri II [5], qui même ordonna que des pieux seraient plantés au grau voisin de Mauguio, pour qu'il ne pût y passer que des barques de pêcheurs; enfin, par un arrêt du Parlement de Toulouse, rendu le

[1] V. Archives de la ville.

[2] Voir, aux Archives d'Aiguesmortes, l'ordonnance d'enregistrement, et la publication qui fut faite à ce sujet en langue du pays.

[3] Lettres-patentes du mois de mars. — V. Archives de la ville.

[4] Lettres-patentes du 23 juillet. — V. Archives départementales de l'Hérault, collection générale et chronologique des chartes et titres relatifs à la province du Languedoc, tome VII.

[5] Lettres-patentes du mois de novembre. — V. Archives de la ville d'Aiguesmortes.

Digitized by Google

23 août 1644 [1], à la requête des habitants d'Aiguesmortes. Mais ces confirmations, il faut le dire, n'étaient plus devenues qu'une vaine formalité, et ne pouvaient rendre à la ville l'éclat dont elle avait autrefois joui.

[1] V. Archives de la ville d'Aiguesmortes.

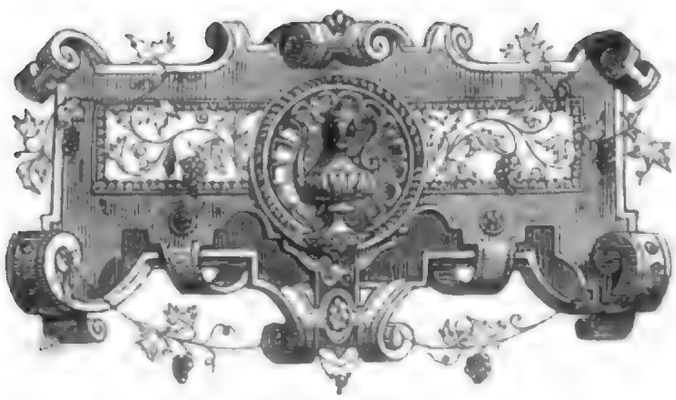

CHAPITRE XI.

Aiguesmortes depuis saint Louis jusqu'à la fin du quatorzième siècle.

§ I. — Prospérité commerciale.

C'est dans la période séculaire qui suivit la mort de saint Louis, qu'Aiguesmortes, récemment dotée des bienfaits de ce prince, atteignit son plus haut degré de prospérité. Chaque jour de nouveaux habitants accouraient dans ses murs. Les uns venaient y chercher un asile contre la tyrannie de leurs seigneurs ; les autres y fuyaient ces bandes de vagabonds armés qui désolaient alors nos provinces ; la plupart étaient amenés par le désir de participer aux nombreux priviléges dont la ville était enrichie. L'affluence des étrangers fut telle, que les consuls se virent obligés de se montrer sévères sur l'admission de ceux qui ne pouvaient donner des gages de leur bonne conduite [1]. En même temps le commerce acquérait de jour en jour une

[1] Voir, aux Arch. de la ville, les lettres-patentes de Charles VIII, du mois de mars 1492, dans lesquelles sont rappelées les formes anciennement suivies pour obtenir la qualité d'habitant.

Digitized

nouvelle activité. Les Bourguignons, descendant le cours du Rhône, apportaient jusque sous les murs de la ville leurs bois, leurs toiles et leurs blés, qui de là se dirigeaient sur Montpellier et sur le reste du Languedoc [1]. Les vins déjà célèbres de cette province venaient joindre les sels d'Aiguesmortes, et, remontant ensemble la route qu'avaient suivie les Bourguignons, se répandaient dans l'intérieur de la France. Ces mêmes denrées, s'unissant aux étoffes de laine que Nîmes fabriquait à cette époque, s'expédiaient en abondance pour les divers ports de la Méditerranée [2]. On sait que Nîmes était alors remplie de marchands italiens, qu'avaient attirés dans cette ville les conventions passées, en 1278, entre Philippe le Hardi et les députés de la Toscane, de la Lombardie, de Gênes, de Venise et de Rome [3]. On sait que Montpellier, vers la même époque, envoyait des consuls dans la plupart des ports de l'Italie et dans presque toutes les échelles du Levant [4]; on a vu que Philippe le Bel, le roi Jean, Charles V avaient ordonné qu'on ne pourrait commercer dans tout le Languedoc que

[1] Voir, aux Archives de la ville, l'enquête faite sous le roi Jean, en 1363.

[2] Ménard, *Histoire de Nîmes*. — Peuchet et Chanlaire, *Description topographique et statistique de la France* (Gard). — Daru, *Histoire de Venise*. — M. Émile Vincens, *Histoire de Gênes*.

[3] *Ordonnances des rois de France de la 3e race*.—Ménard, *Histoire de Nîmes*. — *Histoire générale du Languedoc*. — Daru. — Émile Vincens.

[4] *Histoire générale du Languedoc*, tomes III et IV.

Digitized by

par le seul port d'Aiguesmortes. Ce port voyait donc flotter dans son enceinte les bannières de toutes les nations où florissait alors le commerce. Les Grecs de Constantinople et les navires d'Alexandrie arrivaient avec les riches étoffes de l'Orient et les épiceries de l'Inde. Les Vénitiens, les Génois, les Florentins apportaient des soieries, des glaces, des bijoux, enfin tous les produits nouveaux de l'industrie italienne. Les Siciliens, les Catalans, les Barbaresques même débarquaient en ce lieu les productions de leurs contrées [1]. Le mélange de tant de peuples, les nombreux rapports qui s'établissaient entre eux, avaient depuis longtemps rendu nécessaire dans la ville le libre cours de toutes les monnaies. Les généraux maîtres des monnaies voulurent s'y opposer et faire exécuter à Aiguesmortes les défenses que Philippe le Bel, en 1300 et 1313, avait fait publier à ce sujet dans toute l'étendue de la sénéchaussée de Beaucaire [2]. Mais Charles VI, le 3 août 1386, signa des lettres-patentes [3], par lesquelles il ordonnait que, malgré toute injonction contraire, les monnaies de toutes les nations se-

[1] Voir, aux Archives de la ville d'Aiguesmortes, les lettres-patentes de Charles VIII, du mois de mars 1492, où sont nommées les diverses nations qui commerçaient autrefois avec Aiguesmortes.

[2] Ménard, *Histoire de Nîmes,* tomes III et IV.

[3] Archives de la ville d'Aiguesmortes. Ces lettres avaient été précédées d'autres lettres de Louis d'Anjou, lieutenant-général du roi dans le Languedoc, du 11 février 1365, par lesquelles le libre cours des monnaies était autorisé pour deux ans seulement. — V. Archives départementales de l'Hérault.

Digitized by Google

raient reçues dans Aiguesmortes pour leur intrinsèque valeur [1].

Dans les temps que nous rappelons, le port d'Aiguesmortes était toujours si vaste et si commode, que ce fut dans ce port que Philippe le Hardi, en 1285, réunit la flotte qu'il avait armée contre Pierre III, roi d'Aragon [2], lorsqu'il marchait lui-même à la tête de quatre-vingt mille fantassins et de vingt mille chevaux, pour s'emparer des états de ce prince, dont le pape lui avait accordé l'investiture. Cette flotte, au dire d'un historien [3], se composait de cent vingt galères et gros vaisseaux de guerre, fournis par les républiques de Gênes et de Pise, sans compter un grand nombre d'autres navires de charge, sortis des chantiers français. Elle avait depuis peu de temps quitté le port, emportant avec elle les vœux des habitants, lorsque ceux-ci virent apparaître à l'horizon un nombre considérable de voiles. Mais à mesure qu'elles approchaient, au lieu de voir flotter au milieu d'elles la bannière de France, on vit, avec autant de douleur que d'effroi, se déployer dans les airs les couleurs ennemies d'Aragon. Ces navires étaient commandés par le célèbre Roger de Loria, amiral de Pierre III, qui, après avoir battu devant

[1] Le médaillier de M. Teissier renferme diverses pièces retrouvées dans les sables d'Aiguesmortes, entre autres des monnaies de Venise, de Sicile et de Rome.

[2] Pierre Andoque, *Histoire du Languedoc*.

[3] Jean Villani, cité par Pierre Andoque.

Digitized by Google

Barcelonne la flotte de Philippe, et s'être emparé de la ville d'Agde, où tous les habitants furent passés au fil de l'épée, poursuivait ses ravages sur la côte du Languedoc. Soit qu'il ne pût forcer les remparts d'Aiguesmortes, soit qu'il fût pressé de se rendre ailleurs, Roger se contenta d'emmener avec lui tous les bâtiments de commerce qui se trouvaient mouillés dans le port [1].

Aiguesmortes vit encore se passer dans ses murs un épisode de cette guerre entreprise contre l'Aragon, dans le but de restituer à Charles d'Anjou, roi de Naples, et puis à son fils, Charles le Boiteux, le royaume de Sicile, dont les princes d'Aragon s'étaient rendus maîtres à la suite des Vêpres siciliennes. Charles le Boiteux avait sollicité, en 1292, l'appui des Génois. Ses ambassadeurs, parmi lesquels se trouvait Robert, comte d'Artois, neveu de saint Louis, retournaient à la cour de France, mécontents de n'avoir pu obtenir de la république de Gênes qu'une promesse de neutralité, lorsque, passant à Nîmes, où demeuraient un grand nombre de marchands génois, ils les firent emprisonner, et envoyèrent des gens armés à Aiguesmortes pour confisquer tous les navires que ces marchands avaient dans le port. Mais, informés que Philippe le Bel, à qui la république avait porté plainte, désapprouvait

[1] Balthazar Jordan, *Histoire de la ville d'Agde ; — Biographie universelle*, Roger de Lauria ou Loria.

Digitized by Google

cet acte de violence, ceux qui l'avaient commis s'empressèrent de rendre la liberté aux marchands, et de leur restituer leurs navires, ainsi que les draperies et les étoffes précieuses dont ils étaient chargés[1].

§ 2. — Templiers.

Pendant la prospérité commerciale d'Aiguesmortes, quelques autres faits historiques s'accomplirent dans cette ville.

Secondé par le pape Clément V, qui, né Français, lui devait la tiare, Philippe le Bel avait résolu la destruction de l'ordre des Templiers. Le même jour, 13 octobre 1307, ils furent tous arrêtés à la même heure dans toute l'étendue du royaume. Sur les soixante-six qu'on arrêta dans la sénéchaussée de Beaucaire, quarante-cinq furent conduits, chargés de fers, à Aiguesmortes, où on les enferma dans les cachots de la tour de Constance. Quelques jours après, Oudard de Maubuisson, commissaire du roi, arriva dans la ville, et établit son tribunal dans la maison royale de la Claverie. Là, se faisant assister, outre trois autres commissaires qui l'avaient accompagné, de Guillaume de Limier, châtelain d'Aiguesmortes, et de Barthélemy de Clusel, juge de la ville, il fit

[1] M. Émile Vincens, *Histoire de la République de Gênes*. « Ces faits, dont l'histoire de Nîmes ne fait point mention, dit M. Vincens, sont rapportés par un annaliste génois. »

Digitized by Google

comparaître, l'un après l'autre, devant lui, les quarante-cinq chevaliers du Temple, et il procéda à leur interrogatoire. Frère Bertrand Arnaud, interrogé le premier, répondit aux questions qui lui furent adressées, qu'en effet, le jour de sa réception, le supérieur de la maison, après l'avoir conduit derrière l'autel, lui avait présenté le crucifix; qu'il lui avait fait trois fois renier Jésus-Christ, et que, chaque fois, il l'avait obligé de cracher sur la croix; qu'ensuite on l'avait mis tout nu; mais il ne convint pas, comme le portaient les chefs d'accusation, que le supérieur l'eût baisé à l'anus, au nombril et à la bouche; il dit que c'était lui-même qui, suivant l'ordre qu'il en avait reçu, avait baisé le supérieur en ces mêmes parties. Il nia, au surplus, d'avoir commis le crime de sodomie, d'avoir été sollicité de le commettre; enfin, d'avoir jamais adoré aucune idole sous forme de tête humaine, ou sous toute autre forme. Les réponses des autres Templiers furent à peu près conformes à celles du chevalier Bertrand Arnaud. Cet interrogatoire dura du 8 au 11 novembre. Le jour suivant, Oudard de Maubuisson fit ramener ensemble devant lui les quarante-cinq Templiers, et, en présence de deux frères Prêcheurs du couvent de Nîmes, députés par l'inquisiteur du pape, il leur fit donner lecture en langue vulgaire de l'interrogatoire qu'ils avaient subi. Ils en confirmèrent successivement l'exactitude, en ajoutant que, malgré leur initiation à l'ordre du Temple, ils avaient gardé la foi catho-

Digitized by Google

lique dans leur cœur, et qu'ils étaient dans la ferme résolution d'y vivre et d'y mourir.

On voit par la procédure qui fut instruite contre ces malheureux [1], que, après avoir été détenus près de trois ans dans les prisons d'Aiguesmortes, ils furent conduits à Alais, où l'on avait réuni les autres Templiers de la sénéchaussée de Beaucaire; et que là, soumis à la torture par l'ordre du commissaire subdélégué de l'évêque de Nîmes, quelques-uns d'entre eux avouèrent, en protestant de leur vif repentir, que, dans les chapitres provinciaux de l'ordre, le diable, leur apparaissant sous la figure d'un chat, leur promettait la possession de grandes richesses; et qu'ensuite plusieurs démons, se montrant sous des formes de femmes, se livraient à leurs impurs embrassements. C'est par suite de semblables aveux que l'ordre des Templiers, convaincu d'avoir commis les crimes les plus énormes, de s'être livré aux plus affreux déréglements, vit périr la plupart de ses membres dans la flamme des bûchers, et fut enfin aboli, en 1312, au concile de Vienne, dans une session que présidait le pape Clément V, et à laquelle assistait Philippe le Bel, héritier des richesses de l'ordre.

[1] Voir cette procédure dans les *Preuves de l'Histoire de Nîmes*, de Ménard, tome I.

Digitized by Google

§ 3. — Pastoureaux.

De nouvelles compagnies de pastoureaux s'étaient formées, en 1320, sous le prétexte d'aller délivrer la Terre-Sainte. Marchant sous l'étendard de la croix, ces fanatiques parcouraient les campagnes, se dirigeant vers les bords de la Méditerranée, où ils annonçaient le dessein de s'embarquer. D'abord, pour se procurer des moyens d'existence, ils avaient humblement demandé l'aumône de village en village, de château en château; mais leur nombre s'étant considérablement accru, ils pillèrent et saccagèrent tout sur leur passage, en massacrant en même temps les juifs et les hérétiques, ou tous ceux qu'ils déclaraient tels. Ils avaient inondé le Languedoc de leurs bandes déguenillées, s'étaient emparés d'Aiguesmortes, qui n'avait pu leur résister, et de là ils s'apprêtaient à marcher sur Avignon, où le pape résidait alors; mais Jean XXII, qui goûtait peu le zèle de ces nouveaux croisés, implora contre eux le secours du sénéchal de Beaucaire. Celui-ci mit sur pied quelques milices, marcha sur Aiguesmortes, et n'eut pas grand'peine, secondé d'ailleurs par les habitants, à dissiper cette multitude indisciplinée. Les pastoureaux qui tombèrent en son pouvoir furent pendus aux arbres de la campagne. « C'était, dit un

Digitized by Google

« chroniqueur, un singulier spectacle qu'une forêt « portant tels fruits [1]. »

§ 4. — Trahison d'un chatelain.

La ville d'Aiguesmortes, que nos rois avaient comblée de tant de faveurs, et qui s'en était toujours montrée si reconnaissante, fut au moment de devenir complice, malgré elle, de la trahison de l'un de ses gouverneurs. L'implacable ennemi de Philippe de Valois, Edouard III, venait, en 1346, de remporter, dans les champs de Crécy, une sanglante et trop mémorable victoire. Les troupes que son lieutenant, Henri de Lancastre, commandait dans la Guyenne, avaient également obtenu des succès, et s'avançaient vers le Languedoc. Le comte d'Armagnac, gouverneur de la province, leur disputait pas à pas le terrain. Désespérant de réussir dans cette partie de la France par la force des armes, Édouard employait la ruse et la séduction pour acquérir des partisans et pour se ménager des intelligences dans les principales places fortes. Celle d'Aiguesmortes, si elle avait pu tomber entre ses mains, lui serait devenue d'autant plus utile, qu'il aurait pu facilement introduire

[1] *Art de vérifier les dates.* — *Histoire générale du Languedoc.* — Ménard, *Histoire de Nîmes.* — M. Roux-Ferrand, *Histoire des progrès de la civilisation en Europe,* tome IV.

Digitized by Google

par ce port de nouvelles forces dans le pays. Un de ses émissaires se rendit auprès du châtelain de la ville, et, par ses dons et ses promesses, il le détermina à souscrire un traité, par lequel celui-ci s'engagea à livrer la place aux troupes du roi d'Angleterre, aussitôt qu'elles se présenteraient. Heureusement, ce complot fut découvert ; on le révéla aux officiers du sénéchal de Beaucaire, qui lui-même combattait alors les Anglais sous les murs de Tulle. Sur les ordres qu'ils s'empressèrent de donner, le châtelain infidèle fut arrêté dans les derniers jours de décembre, et livré à toute la rigueur des lois [1]. Ce châtelain se nommait Rodolphin de Amputes [2].

§ 5. — Philippe de Valois et le roi Jean.

Dans ces temps où la ville d'Aiguesmortes était devenue, par son commerce et par ses fortifications, l'une des places importantes du royaume, elle recevait quelquefois la visite des rois de France. Dans un premier voyage que Philippe de Valois avait fait, en 1336, dans le Languedoc, on ne sait point précisément s'il vint à Aiguesmortes, mais du moins il s'occupa de cette ville. Au mois de mars de cette an-

[1] *Histoire générale du Languedoc.* — Ménard, *Histoire de Nîmes.*

[2] Voir la liste des gouverneurs d'Aiguesmortes dans le Mémoire manuscrit de Gautier de Terreneuve, et dans le Recueil manuscrit d'Alexandre Esparron.

Digitized by Google

née, se trouvant à Nîmes, entouré d'une cour brillante, il y tint un parlement dans lequel il ordonna que des indemnités seraient exigées de la ville de Marseille et des habitants de la Provence, au sujet d'un navire chargé de marchandises qu'un pirate marseillais, Guillaume Barbabeyre, avait pillé dans le port même d'Aiguesmortes [1]. De Nîmes, le roi s'était rendu à Avignon, où, se laissant entraîner par le pape Benoît XII à former le projet d'une nouvelle croisade, il donna immédiatement des ordres pour que des vaisseaux fussent équipés, sans retard, dans le port d'Aiguesmortes, comme dans les autres ports de la Méditerranée [2]; mais la guerre qu'il eut bientôt à soutenir contre l'Angleterre le détourna de ce dessein. Ce fut pendant la trêve qu'il avait signée avec Édouard III, que Philippe de Valois fit, en 1349, un second voyage dans le Languedoc, se rendant alors à Montpellier, qu'il avait récemment achetée du roi de Majorque. Cette fois, il porta ses pas dans la ville d'Aiguesmortes; il en reste pour témoignage une charte, datée du 8 du mois de mai [3], par laquelle il confirmait aux habitants de Montpellier le privilége que leur précédent seigneur leur avait accordé, de ne pouvoir être jugés que dans leur ville même, et par leur juge naturel.

[1] *Histoire générale du Languedoc*, tome IV, Preuves. — Ménard, *Histoire de Nîmes.*

[2] *Histoire génér. du Languedoc.*—Ménard, *Histoire de Nîmes.*

[3] *Histoire génér. du Languedoc.* — Ménard, *Histoire de Nîmes.*

Digitized by Google

Deux ans après, Aiguesmortes vit arriver dans ses remparts le successeur de Philippe de Valois, le roi Jean, qui venait de tenir à Montpellier, dans les premiers jours de janvier 1351, les États de la province, auxquels il avait exposé la triste situation du royaume et demandé des secours pour y remédier. Jean séjourna trois jours dans Aiguesmortes, les 21, 22 et 23 janvier [1], ne refusant audience à personne et se montrant, par son affabilité, digne du surnom de *Bon* que l'histoire lui a laissé, malgré certains actes de despotisme et de violence qu'on a eu à lui reprocher. Trois chartes furent signées par lui dans cette ville. Par la première, qu'il scella du sceau dont il se servait avant son avènement à la couronne, il accorda soixante sols [2] par jour à Robert Bailledard, chevalier, qu'il envoyait en mission auprès du roi d'Aragon, Pierre IV, pour solliciter ses secours contre le roi d'Angleterre [3]. Par la seconde, il défendit à l'archevêque de Narbonne de percevoir de ceux qui persistaient dans l'excommunication prononcée contre eux, et de ceux qui contractaient des mariages clandestins, des droits plus élevés que les droits exigés anciennement [4]. La troisième est un

[1] *Histoire génér. du Languedoc.* — Ménard, *Histoire de Nimes.* — *Ordonnances des rois de France de la 3e race.*

[2] 29 fr. 50 c.

[3] *Histoire générale du Languedoc.*

[4] Archives de l'hôtel de ville de Narbonne. — *Histoire générale du Languedoc*, tome IV, Preuves.

Digitized by Google

mandement adressé aux généraux-maîtres des monnaies, par lequel il leur prescrivait de donner aux changeurs et marchands qui leur apportaient des lingots, 120 sols tournois [1] au lieu de 112 sols, pour chaque marc d'argent [2]. — En quittant Aiguesmortes, Jean retourna à Avignon, où, malgré la famine qui désolait alors le royaume, il fit célébrer un magnifique tournoi, auquel assista toute la cour du pape [3].

§ 6. — Compagnies de routiers.

Lorsque le roi Jean était venu à Aiguesmortes, la trêve conclue avec l'Angleterre durait encore, quoique mal observée. Mais la guerre n'avait pas tardé longtemps à se rallumer; et, comme dans sa première période, elle n'était que trop fatale à la France. Fait prisonnier à la bataille de Poitiers, où tant de braves reçurent la mort, puis rendu à la liberté par le traité de Brétigny, plus désastreux qu'une défaite, Jean, dépouillé d'une partie de ses provinces, voyait

[1] 58 fr. 98 c.

[2] Dans la collection des *Ordonnances des rois de France de la 3e race*, ce mandement, portant la date du 21 janvier 1351, est désigné comme ayant été signé au chastel d'*Aigres-Sainctes*. Il n'existe aucun lieu de ce nom; mais la date suffit pour rectifier l'erreur commise dans cette dénomination.

[3] *Histoire générale du Languedoc.*

Digitized by Google

celles qui lui restaient ravagées par les compagnies de *routiers*, que le licenciement de l'armée anglaise avait produites. Quelques-unes de ces compagnies, auxquelles s'étaient joints bon nombre de gentilshommes de la province et la plupart des Espagnols que la France avait pris à sa solde, s'étaient dirigées sur Avignon, où le pape, après les avoir vainement menacées d'une croisade et de l'excommunication, ne parvint à s'en débarrasser qu'en leur comptant une forte somme d'argent, à laquelle il ajouta son absolution. Elles descendirent alors le long du Rhône, entrèrent dans le Languedoc, et, malgré les efforts du maréchal d'Audeneham, gouverneur de la province, s'emparèrent de plusieurs petites villes, entre autres de Marsillargues, à deux lieues environ d'Aiguesmortes. Le maréchal voulut du moins garantir cette dernière place, par laquelle les routiers auraient pu introduire de nouveaux ennemis dans le pays, et il y jeta toutes les milices dont il pouvait disposer. Le châtelain d'Aiguesmortes, ne jugeant pas ces renforts suffisants, obligea les habitants des villes et des villages voisins à venir faire à leur tour la garde dans la place. Ceux de Vauvert, qui voulaient avant tout conserver leur propre château (le château de Posquières), forteresse alors considérable, se plaignirent au roi des exigences du châtelain d'Aiguesmortes. Ils exposèrent qu'ils avaient fait de grandes dépenses pour mettre cette forteresse en état de défense; que

Digitized by Google

c'était le lieu de leur retraite, l'asile où se réfugiaient leurs femmes et leurs enfans ; qu'ils y faisaient exactement la garde nuit et jour ; que raisonnablement ils ne pouvaient être forcés à l'aller faire ailleurs, et qu'enfin laisser leur château sans garde et sans défense, c'était mettre en péril tout le pays. Le roi Jean, qui se trouvait alors à Villeneuve-d'Avignon, accueillit la réclamation des habitants de Vauvert, et signa, le 8 mai 1363, des lettres-patentes, par lesquelles il les affranchit pour toujours de la garde d'Aiguesmortes [1]. Cependant cette ville, que l'aspect seul de ses remparts rendait formidable aux routiers, n'eut point à souffrir leur attaque ; et, quelque temps après, la province et la France entière furent délivrées par Du Guesclin de ces bandes armées. On sait qu'il les enrôla au nombre de trente mille hommes, et qu'après avoir obtenu pour eux du pape Urbain V une nouvelle absolution, ainsi qu'une aumône de 200,000 florins d'or, il les conduisit en Espagne au service de Henri de Transtamare, qui disputait alors le trône de Castille à son frère Pierre le Cruel.

§ 7. — Charles d'Artois.

La guerre avait éclaté de nouveau. Mais cette fois, grâce à la prudente sagesse de Charles V, grâce à

[1] Ménard, *Histoire générale de Nîmes*, tome II, Preuves.

Digitized by Google

l'impétueuse bravoure du connétable Du Guesclin, nos armes furent victorieuses et nos provinces reconquises. Une trêve venait d'être signée, en 1375, lorsque la tour de Constance, cette tour qu'avait fondée saint Louis, reçut prisonnier dans ses murs un des petits-neveux de ce monarque, Charles d'Artois, comte de Pézénas. Son père, que la Cour des pairs avait dépossédé du comté d'Artois, s'était mis au service du roi d'Angleterre, et avait trouvé la mort dans les combats. Sa mère, Jeanne de Valois, était morte dans la prison où le roi Philippe, son frère, l'avait renfermée. Le jeune Charles, d'abord bien accueilli par le roi Jean, qui l'investit successivement du comté de Longueville et de celui de Pézénas, avait fini par se liguer, comme son père, avec les ennemis de la France. Le duc d'Anjou, lieutenant-général du roi dans le Languedoc, ayant appris, au moment où les hostilités allaient être suspendues, que Charles d'Artois se trouvait dans la province, où il tâchait de prolonger la guerre, prit contre lui de telles mesures, que ce vassal infidèle fut arrêté vers les premiers jours de juillet, et conduit dans la tour de Constance. Il y languit près de deux ans, et n'obtint sa liberté du roi Charles V qu'en lui faisant l'abandon du comté de Pézénas pour trois mille livres [1] de rente viagère [2].

[1] 28,080 fr.

[2] *Histoire générale du Languedoc.*

Digitized by Google

§ 8. — Réparations du port.

Lorsque la tour de Constance, transformée en prison d'État, oubliait ainsi sa première destination, son phare, vainement allumé, n'attirait plus dans le port que quelques rares navigateurs. Les jours prospères étaient passés. La branche du Rhône qui, dans ces temps, allait se perdre dans les marais situés au sud d'Aiguesmortes, versait quelquefois ses sables et ses limons dans l'étang de la ville, c'est-à-dire dans l'ancien port, ainsi que dans le Canal-Vieil, qui servait de communication avec la mer; et elle les rendait l'un et l'autre d'un accès difficile aux navires. Des ensablements s'étaient déjà formés en 1336, lorsque Philippe de Valois, dans Avignon, avait commandé les apprêts d'une nouvelle croisade. Instruit du mauvais état dans lequel se trouvait le port d'Aiguesmortes, où des vaisseaux devaient être armés, il donna des ordres pour qu'il fût réparé immédiatement, et, dans ce but, il établit, du consentement des prélats, des barons et des villes de la sénéchaussée de Beaucaire, une imposition à laquelle étaient indistinctement assujettis tous les habitants de la contrée [1]. Informé, à son retour à Paris, que certaines personnes, apparemment les nobles et les ecclésias-

[1] Ménard, *Histoire de Nimes.*

Digitized by Google

tiques, se refusaient à payer cet impôt, il prescrivit au sénéchal de Beaucaire d'employer les voies de la contrainte pour les y obliger [1]. Par suite de ces nouveaux ordres, dont l'exécution éprouvait toujours des difficultés, le sénéchal Philippe de Brie assembla à Montpellier, le 12 avril 1337, les députés de toute la sénéchaussée de Beaucaire, et l'on décida qu'un commissaire se rendrait à Aiguesmortes pour surveiller les réparations, et que rien ne serait négligé pour que le canal, par lequel les navires remontaient de la mer dans le port, fût maintenu constamment navigable [2]. Mais ces diverses mesures, entravées sans doute par la jalousie des villes d'Agde et de Montpellier, qui voulaient usurper le commerce d'Aiguesmortes, furent à peu près sans résultat.

Enfin, cédant aux prières des habitants, le roi Jean, pendant qu'il était à Villeneuve-d'Avignon, au mois d'avril 1363, enjoignit au sénéchal de Beaucaire, Raymond de Rabastens, de se transporter lui-même à Aiguesmortes pour y constater l'état des lieux et les réparations qu'ils réclamaient. Après avoir, du 13 au 15 juillet, visité soigneusement le terrain et interrogé les consuls et les plus notables habitants de la ville, le sénéchal donna des ordres pour que l'on recreusât et agrandît : 1° le grau qui

[1] Lettres-patentes du 2 octobre 1336. — V. Preuves de l'*Histoire de Nîmes* de Ménard, tome II.

[2] Ménard, *Histoire de Nîmes*.

Digitized by Google

s'ouvrait sur la plage de Boucanet, c'est-à-dire le grau Louis; 2° la Roubine qui de la mer conduisait à Aiguesmortes; 3° le canal qui établissait une communication entre le port et le Petit-Rhône. Les travaux, dont la dépense, évaluée à quatre mille florins [1], fut imputée sur les produits du denier pour livre, furent adjugés, le 15 juillet, à Étienne Germain, maître du port [2].

Ces travaux furent continués sous Charles V, qui, en 1366 [3], en recommanda la prompte exécution à son frère le duc d'Anjou, son lieutenant dans le Languedoc, et qui, bientôt après, reconnaissant que la ville ne pouvait, avec ses revenus, suffire à cette dépense, beaucoup plus considérable qu'on ne l'avait d'abord pensé, puisqu'elle devait s'élever à cinquante-six mille livres tournois [4], décida qu'il y contribuerait lui-même pour un tiers; qu'un autre tiers serait fourni par les communautés de la sénéchaussée de Beaucaire, et que le dernier tiers serait pris sur le produit du denier du port, et, en cas d'insuf-

[1] On ne peut déterminer exactement la valeur de cette monnaie, parce que, à cette époque, on appelait vulgairement florin toute pièce d'or. Si le florin dont il s'agit ici était un florin d'or aux fleurs de lys, évalué par M. Souquet (Métrologie française) à 11f.93 c., les 4000 florins représenteraient la somme actuelle de 47,720 f.

[2] Voir, dans les Archives de la ville, toutes les pièces relatives à cette enquête, et à l'adjudication qui s'ensuivit.

[3] Lettres-patentes du 11 avril. — V. Archives de la ville.

[4] 524,160 fr.

Digitized by Google

fisance, sur le produit de l'autre denier, perçu au profit du trésor royal [1].

Malgré les soins que le duc d'Anjou apporta à l'exécution de ces ordres, ce que témoigne une ordonnance qu'il rendit à Beaucaire le 21 mai 1368 [2], il paraît que les travaux marchaient fort lentement. Charles VI fut obligé de donner de nouveaux ordres pour leur exécution, d'abord le 10 juillet 1386 [3], puis le 24 novembre 1400 [4]. Dans les lettres-patentes délivrées sous cette dernière date, il est question d'une digue ou chaussée (*clausura*), commencée sous les règnes précédents, et qui devait servir à diriger les eaux du Rhône dans la Roubine, afin de la rendre plus navigable, et d'en faciliter l'accès, même aux grands vaisseaux. Si la *Peyrade*, cette vieille construction dont nous avons dit qu'on ne connaissait plus l'origine, n'est point un reste des travaux entrepris sous saint Louis, elle ne peut être qu'un débris de la chaussée construite dans le quatorzième siècle [5]. Quoi qu'il en soit, les diverses réparations effectuées à cette époque, sans doute suspendues souvent et peut-être mal exécutées, ne parvinrent pas à

[1] Lettres-patentes du 15 décembre 1367. — V. Archives de la ville.

[2] *Histoire génér. du Languedoc.*

[3] V. Archives de la ville.

[4] *Idem.*

[5] C'était l'opinion de notre ami M. Vigne-Malbois, ancien maire d'Aiguesmortes.

Digitized by Google

préserver le port et le canal des ensablements du Rhône. Ainsi, les navires ne pouvaient plus arriver sous les murs de la ville, et les eaux, privées de circulation, répandaient dans les airs leurs miasmes mortels.

Les derniers documents que nous avons cités et quelques autres du même temps [1] nous dépeignent Aiguesmortes comme se dépeuplant alors de jour en jour par la cessation du commerce, par les maladies qu'avait produites la stagnation des eaux, et par la désertion d'une partie des habitants, qui ne voyaient plus autour d'eux que le trépas et la misère. Quelques navires cependant se hasardaient encore à apporter leurs cargaisons, non dans le port, où ils ne pouvaient aborder, mais sur la plage. Mais là, éloignés de tout secours, ils étaient exposés aux déprédations des pirates, ou quelquefois même ils se pillaient entre eux. C'est ainsi qu'en 1393, le 25 décembre, un navire venu de Rhodes, et chargé de riches étoffes, fut attaqué par un patron génois, qui, ajoutant à sa propre cargaison, consistant en épiceries, celle du navire grec, alla vendre le tout ensemble dans un autre port [2].

Quelle que fût la triste position dans laquelle se voyait plongée la ville d'Aiguesmortes, il n'était

[1] Voir, aux Archives de la ville : lettres-patentes de Charles V, du 29 juillet 1373; lettres du duc de Berry, du 8 novembre 1401; lettres-patentes de Charles VI, du 10 mars et du 14 mars 1406, etc.

[2] *Chronique de Montpellier*. 1 vol. in-4° manuscrit.

Digitized by Google

plus temps pour elle d'implorer l'appui de Charles VI, son dernier protecteur : Charles VI venait de tomber en démence.

§ 9. — Le cardinal Boniface.

Nous ne terminerons pas le quatorzième siècle sans mentionner une délibération du conseil politique qui n'eut lieu, il est vrai, que les premières années du siècle suivant [1], mais qui se rapporte à un fait survenu en 1399. Dans l'hiver de cette année, pendant que le maréchal de Boucicaut assiégeait Benoît XIII dans Avignon, le cardinal Boniface, à l'aide d'un travestissement, s'échappa de la ville, chargé d'une mission du pape, et se rendit à Aiguesmortes, où il fut accueilli et se tint quelque temps caché dans le couvent des Cordeliers. Au moment où il s'embarquait pour quitter la France, il fut reconnu, et on crut devoir le livrer au maréchal de Boucicaut. Benoît XIII, irrité de ce qu'il appelait un acte irréligieux et déloyal, fulmina un interdit contre la ville d'Aiguesmortes. C'est au sujet de cet interdit que se tint la délibération dont nous venons de parler. Quelques-uns des membres du conseil politique voulaient qu'on envoyât une dépu-

[1] Le 8 décembre 1403. — V. Registres des délibérations de la Commune.

Digitized by Google

tation auprès du pape pour le supplier de révoquer son interdit. Mais Jacques Conseil, faisant remarquer que jusque-là l'excommunication était restée sans effet, émit l'opinion « que l'on ne doit pas se plaindre « quand on n'a pas encore été battu. » Cet avis fut adopté.

Digitized by Google

CHAPITRE XII.

Massacre des Bourguignons.

La funeste maladie de Charles VI avait livré la France aux déchirements des factions. La reine et les princes du sang se saisissaient tour à tour des rênes de l'État. Le peuple, accablé d'impôts et de vexations, s'en vengeait par des soulèvements et se mêlait à ces querelles. Les uns, revêtant la bande et le chaperon blancs, embrassaient le parti des princes que commandait le comte d'Armagnac, et que plus tard commanda le dauphin; les autres, prenant le chaperon pers et la croix rouge de Saint-André, adoptaient la cause des ducs de Bourgogne; et tous, suivant en cela l'exemple donné par les grands, se combattaient par des assassinats. La France, dévastée sur tous les points par le pillage, le meurtre et l'incendie, n'offrait partout qu'un spectacle de deuil et de désolation.

L'impudique Isabelle et le duc de Bourgogne, récemment réconciliés, venaient, en 1418, de signaler leur entrée à Paris par l'extermination de tous les

Digitized by Google

Armagnacs, lorsque les Bourguignons, commandés par Louis de Châlons, prince d'Orange, pénétrèrent dans le Languedoc, fidèle jusqu'alors à la cause de Charles VI. Maître de Nîmes et de Montpellier, villes qu'avait séduites l'espoir de ne plus payer de subsides, ce prince se présente devant Aiguesmortes. Les habitants se disposaient à se défendre. Mais Louis de Malepue, leur châtelain, livre sans coup férir la place à l'ennemi. Indignés de cette trahison, les plus notables d'entre eux s'échappent furtivement [1] et vont à Beaucaire, qu'occupaient les troupes du dauphin, protester de leur fidélité. Leurs femmes et leurs enfants étaient restés dans la ville. Le châtelain fait retomber sur eux sa vengeance, et devient ainsi l'objet de l'exécration générale.

Cependant le dauphin, que Tanneguy du Châtel avait arraché aux massacres de Paris, et qu'ensuite, sur le pont de Montereau, il avait délivré de Jean-sans-Peur, l'un de ses plus acharnés ennemis, s'était rendu dans les provinces méridionales pour y faire reconnaître son autorité de régent. En 1420, il entre dans le Languedoc. Toulouse et Montpellier lui ouvrent leurs portes. Nîmes et le Pont-Saint-Esprit veulent se défendre. Mais, à l'aide du secours que lui prêtent les habitants d'Avignon et ceux de la Provence, il enlève ces places d'assaut, et fait pas-

[1] Ces détails et tous ceux qui vont suivre, se rapportant à la ville d'Aiguesmortes, sont extraits du préambule des lettres-patentes de Charles VII, données le 6 avril 1434. — V. Archives de la ville.

Digitized by Google

ser au fil de l'épée les garnisons rebelles. Bientôt il ne reste plus aux Bourguignons, dans cette partie de la province, que Aiguesmortes et Sommières [1]. Sur ces entrefaites, le dauphin apprend que sa mère et le nouveau duc de Bourgogne ont déterminé l'infortuné Charles VI à déclarer le roi d'Angleterre, Henri V, régent du royaume et héritier de la couronne de France. Il en appelle alors à Dieu et à son épée, et, pour se rapprocher de ses principaux ennemis, il quitte le Languedoc, après avoir confié à Guillaume de Meuillon, sénéchal de Beaucaire, le soin de former le siége d'Aiguesmortes.

Les Bourguignons, derrière ces remparts qui, pour la première fois, protégeaient ouvertement la rébellion, résistèrent longtemps avec impunité. Le siége, commencé au mois d'août, durait encore à la fin de l'année. Alors le dauphin, dont le parti grossissait tous les jours, donne l'ordre à Charles de Bourbon, comte de Clermont, qu'en partant il avait nommé son capitaine-général en Languedoc, d'aller lui-même en diriger les opérations. Le comte de Clermont arrive avec quelques pièces d'artillerie, dont l'usage était encore nouveau. Un renfort de troupes, entre autres vingt-cinq arbalétriers, lui sont amenés par l'évêque de Lodève et par Thierry-le-Comte, gouverneur de Montpellier [2]. Il cerne de tous côtés la place. Louis de Malepue, qui, jusqu'à ce

[1] *Histoire génér. du Languedoc.* — Ménard, *Histoire de Nimes.*
[2] *Histoire génér. du Languedoc.*

Digitized by Google

moment, avait fait de fréquentes sorties et dévasté les environs, se vit alors contraint de rester renfermé dans les murs. Mais, pourvu d'abondantes provisions, et défendu par des remparts qui redoutaient peu les assauts et moins encore l'artillerie imparfaite de cette époque, il aurait pu se maintenir longtemps, s'il n'avait trouvé dans la ville même les causes de sa défaite prochaine. Les habitants, de plus en plus excédés de ses continuelles vexations, et ne respirant qu'après leur délivrance, parvinrent à se procurer des intelligences parmi les assiégeants, et combinèrent avec eux les moyens de leur livrer la place.

Une nuit, vers la fin de janvier 1421, les plus déterminés d'entre eux, conduits par le baron de Vauverbe [1], se rendent silencieusement aux portes de la ville. La garde, surprise, est égorgée sans résistance. Les troupes du comte de Clermont, qui s'étaient avancées sans bruit, sont introduites aussitôt. Les habitants les conduisent au quartier des Bourguignons. Vainement ceux-ci, réveillés en sursaut, tentent de fuir ou de se défendre : ils sont tous impitoyablement massacrés. Animés par le sang qu'ils viennent de répandre, les soldats et les citoyens, armés de flambeaux, courent précipitamment vers la maison du roi, qu'habitait le châtelain. Furieux de ne l'y point trouver, ils y mettent

[1] Manuscrit existant à Aiguesmortes. — L'abbé d'Expilly. *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France.*

Digitized by Google

le feu, et l'incendie dévore, avec tous les effets de ce gouverneur infidèle, les titres que la ville avait jusqu'alors conservés avec tant de soin [1]. Au point du jour, cependant, on parvient à découvrir Malepue dans le réduit où il s'était caché. Le peuple, irrité, allait le mettre en pièces; mais le comte de Clermont, voulant observer à son égard quelque forme légale, prononce sa condamnation et le fait décapiter.

Les cadavres étaient si nombreux que, pour prévenir le pernicieux effet de leur putréfaction, on prit le parti de les entasser tous, sous des monceaux de sel, dans une des tours de la ville, qui se nomme encore aujourd'hui la *tour des Bourguignons*.

Suivant une tradition qui s'est perpétuée dans Aiguesmortes, et qu'ont adoptée quelques écrivains [2], c'est de là qu'est provenu le sobriquet de *Bourguignon salé*, qui fut longtemps donné aux habitants de la Bourgogne [3].

[1] La ville d'Aiguesmortes s'est, depuis, procuré, soit à Nimes, soit ailleurs, la copie d'une partie des titres perdus à cette époque.

[2] Abbé d'Expilly, *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France.*— La Faille, *Annales de la ville de Toulouse.* — Ménage, *Dictionnaire étymologique.* — Pierre Andoque, *Histoire du Languedoc.* — La Porte, *Voyageur français*, etc.

[3] Bernard Palissy a prétendu néanmoins que ce surnom provenait de l'usage dans lequel étaient les Bourguignons de mettre du sel dans la bouche des enfants quand on les baptisait; usage qui, depuis, s'est généralement répandu. (V. *Traité des sels divers*, dans les *Discours admirables sur la nature des eaux et fontaines, des métaux, des sels et salines*, etc.) D'autres ont dit (V. *Legrand d'Aussy*) que ce sobriquet est dû à la *salade* ou *bourguignotte*, espèce de casque particulier à la milice bourguignonne.

Digitized by Google

CHAPITRE XIII.

Aiguesmortes au quinzième siècle.

PENDANT toute la durée de son règne, Charles VII se montra reconnaissant du service que les habitants d'Aiguesmortes lui avaient rendu. Il venait à peine de ceindre la couronne, et se trouvait à Bourges, alors siége de son royaume, lorsqu'il signa les lettres-patentes qui interdisaient dans le Languedoc tout autre port que celui d'Aiguesmortes [1]. Presque partout où l'appelaient les soins de la guerre qu'il soutint si longtemps contre les Anglais pour reconquérir ses États, il donnait un souvenir à la cité fidèle. A Chinon, où Jeanne d'Arc était venue lui offrir l'appui prestigieux de son bras, il ordonna qu'un subside serait levé sur le sel, dans toute l'étendue de la sénéchaussée de Beaucaire, pour continuer les travaux qu'exi-

[1] Ces lettres-patentes, du 31 mai 1423, ont été citées dans le chapitre relatif aux priviléges.

Digitized by Google

geait la réparation du port [1]; et en même temps il autorisa les habitants à établir un impôt sur leurs vignobles pour subvenir aux diverses charges que les malheurs du temps faisaient peser sur eux [2]. Quelques années après, il confirma, à Montluçon, tous les priviléges qui leur avaient été accordés jusqu'alors [3], en ordonnant particulièrement au sénéchal de Beaucaire de veiller à ce que nul ne les troublât dans la jouissance de ces immunités [4]. Bientôt après, passant à Vienne, il leur concéda d'une manière définitive les droits de pêche, de chasse et de pâturage qu'on leur contestait depuis longtemps [5]. Pendant qu'il tenait à Montpellier, en 1437, les États de la province, près de se diriger alors sur Paris, dont ses troupes venaient enfin de s'emparer, il leur fit l'abandon d'une certaine partie du territoire, située sur le bord de la mer, et qui, jusqu'à ce moment, avait dépendu du domaine royal [6]. C'est également à Montpellier qu'ayant appris que les fermiers du fisc exigeaient à l'entrée du port d'autres droits que celui des deux deniers, il défendit sévère-

[1] Lettres-patentes du 18 septembre 1428. — V. *Histoire génér. du Languedoc.*

[2] Lettres-patentes du même jour. — V. Archives de la ville. Cet impôt est ce qu'on appelait le *droit de Souquet*.

[3] Lettres-patentes du mois de mars 1434. — V. Archives de la ville.

[4] Lettres-patentes du 9 mars 1434. — V. Archives de la ville.

[5] Lettres-patentes du 6 avril 1434, déjà citées au chapitre des priviléges.

[6] Lettres-patentes du mois de mars. — V. Archives de la ville.

Digitized by Google

ment cette exaction [1]. Après une trêve de quelques années, les Anglais avaient repris les armes. Pendant qu'il livrait de nouveaux combats, Charles VII, instruit que les navires abandonnaient le port d'Aiguesmortes, malgré les ordres qu'il avait donnés pour les y attirer, prescrivit que, du moins certaines marchandises, ne pourraient entrer dans le royaume par aucun autre port de la Méditerranée que par celui qu'avait ouvert Louis IX [2].

Enfin la guerre avait cessé. Les Anglais étaient expulsés de la France. Charles VII, parcourant le royaume pour tâcher de calmer et de se concilier les esprits, se trouvait à Avignon en 1459. Les habitants d'Aiguesmortes allèrent lui porter plainte contre leur châtelain. Ce châtelain, dont les archives de la ville n'ont pas conservé le nom, s'était adjugé à lui-même, sans concurrence aucune, et dès lors au prix qu'il lui avait plu de fixer, la ferme des droits imposés sur les marchandises; et, de plus, il percevait ouvertement à son profit certains droits établis par la ville pour la réparation des chemins et pour l'entretien du luminaire de Notre-Dame-des-Sablons. Le roi ordonna sur-le-champ au sénéchal de Beaucaire d'interdire sévèrement au châtelain toute espèce de concussions, et de lui faire restituer

[1] Lettres-patentes du 21 mars, déjà citées au chapitre des priviléges.

[2] Lettres-patentes du 24 septembre 1449. — V. Registres de la sénéchaussée de Toulouse. — *Histoire génér. du Languedoc.*

Digitized by Google

ce qu'il avait jusque-là indûment perçu [1]. Il paraît toutefois que le cas ne fut pas jugé assez grave pour que le gouvernement de la ville lui fût retiré.

Nous ne quitterons pas Charles VII sans rappeler deux événements politiques qui, sous son règne, se passèrent dans Aiguesmortes.

En 1445, une galère royale était mouillée dans la rade. Des navires génois, enhardis sans doute par l'état d'affaiblissement où les guerres avaient alors jeté la France, ne craignirent pas de s'emparer de cette galère, et de l'emmener dans leur port. Mais Charles VII ne pouvait laisser une telle offense impunie. Il se hâta d'en demander réparation à la république, et des préparatifs de guerre appuyèrent sa réclamation. Gênes, effrayée, envoya des ambassadeurs traiter de la paix, et s'obligea, non-seulement à restituer la galère enlevée, mais à livrer les auteurs de cet attentat, ou du moins, si elle ne le pouvait, à les bannir de son territoire. Ce traité, conclu dans la Provence entre les ambassadeurs génois et les députés de Charles VII, au nombre desquels se trouvait Jacques Cœur, le célèbre argentier du roi, fut enregistré par le parlement de Toulouse, le 31 août 1446 [2]; et c'est ainsi que la mémoire en est venue jusqu'à nos jours, car on n'en trouve aucune autre trace dans les historiens du temps.

[1] Lettres-patentes du 11 octobre 1459. — V. Archives de la ville.

[2] La Faille, *Annales de la ville de Toulouse*.

Digitized by Google

Vers le milieu de l'année 1457, les portes de la tour de Constance s'ouvrirent de nouveau pour recevoir un prisonnier d'État. C'était un prince du sang royal, Jean II, duc d'Alençon, que conduisait sous bonne escorte son ancien compagnon d'armes, le comte de Dunois. — Ce prince, que le roi jadis avait traité de frère, et que Jeanne d'Arc, quand il combattait à ses côtés, avait surnommé le beau duc, s'était ensuite jeté dans le parti du dauphin, et l'avait ouvertement soutenu dans sa révolte contre son père. Rentré en grâce cette première fois, il donna de nouvelles preuves de valeur et de dévouement. Mais bientôt, dépité de ne pouvoir recouvrer entièrement l'amitié de son maître, et de n'obtenir de lui que des promesses incessamment éludées, il se laissa entraîner, par les suggestions stipendiées de son confesseur, dans une nouvelle trahison. Entré en négociation avec les Anglais, qu'on chassait alors de toutes nos provinces, il s'engagea à leur livrer la Normandie. Sa correspondance fut interceptée, et des ordres furent donnés pour son arrestation. On le conduisit d'abord à Melun. Mais des tentatives d'évasion ayant été découvertes, on reconnut la nécessité de le renfermer dans une prison plus étroite et plus sûre, et ce fut la tour de Constance qu'on choisit. — Le duc d'Alençon séjourna dix-huit mois dans cette sombre tour; il n'en fut retiré que pour être transféré à Vendôme, où la cour des pairs, que le roi avait convoquée, et qu'il présida lui-même, le condamna à

Digitized by Google

perdre la tête sur l'échafaud : peine qui fut commuée en une détention perpétuelle [1].

Les successeurs de Charles VII, malgré les lettres-patentes qu'ils donnèrent pour confirmer les priviléges de la ville, ce qui n'était plus qu'une affaire de chancellerie, s'occupèrent peu d'Aiguesmortes. Louis XI, qui ne songeait qu'à étendre son autorité, en abaissant ou tranchant la tête des grands du royaume, attachait si peu d'importance à la ville de saint Louis, que, en 1477, il aliéna cette ville en faveur de l'un de ses favoris, Maurice Du Mène, neveu de Tanneguy du Châtel [2]. Aiguesmortes ne tarda pas toutefois à rentrer dans le domaine de la couronne. Lorsque Charles VIII, négligeant les soins de son royaume, allait porter la guerre en Italie pour y conquérir le trône des Deux-Siciles, la peste et la famine avaient, à diverses reprises, ravagé le midi de la France. Dans une de ces tristes circonstances, en 1491, le sénéchal de Beaucaire fit publier partout, à son de trompe, la défense d'exporter les blés du pays. Mais comme tout alors était désordre et confusion, le châtelain d'Aiguesmortes, s'inquiétant fort peu de cette défense, fit charger de grains un navire; et il allait l'expédier pour l'étranger, lorsque l'un des consuls de Nîmes, instruit de cette contravention, accourut en toute hâte avec les officiers royaux de la séné-

[1] *Art de vérifier les dates.* — Pierre Andoque, *Hist. du Languedoc.* — *Vie de Charles VII*, t. II, liv. 6.

[2] *Hist. génér. du Languedoc.*

Digitized by Google

chaussée. Ce ne fut pas sans rencontrer beaucoup de résistance de la part du châtelain courroucé, qu'il parvint à faire décharger le navire et remettre les blés dans les magasins [1].

Vers ces temps, une garnison continuait à être entretenue dans Aiguesmortes. Cette garnison, peu considérable, consistait en vingt *mortes-payes*. On sait qu'on appelait ainsi les soldats maintenus à demeure dans une place, en temps de paix comme en temps de guerre. Le rôle d'une revue qui en fut faite, en février 1497, par Jacques Sarrat, seigneur de Bernis [2], nous apprend que ces hommes d'armes recevaient chacun une solde de cinq livres tournois [3] par mois. Ils avaient alors pour capitaine le viguier d'Aiguesmortes, Étienne de Vest, sénéchal de Beaucaire, et favori de Charles VIII, qui l'avait emmené en Italie.

Cependant le port, que la protection royale avait abandonné, et que ne cessaient d'encombrer les dépôts du Rhône, dépérissait de plus en plus. Les habitants en étaient réduits, s'ils voulaient ne point voir se fermer toute communication avec la mer, à faire à leurs propres dépens les réparations les plus urgentes. — C'est ainsi que s'acheva, pour Aiguesmortes, le quinzième siècle, tandis que Louis XII vengeait en Italie la gloire de nos armes des revers qu'avait essuyés Charles VIII.

[1] Ménard, *Histoire de Nîmes*.
[2] *Idem*.
[3] 22 fr. 35 c.

Digitized by Google

CHAPITRE XIV.

Réparation du port sous François Ier.

Les premières années du seizième siècle virent Aiguesmortes plongée dans la plus déplorable situation. Privés de tout commerce et de toute industrie, décimés par les maladies, les habitants se décidèrent enfin, en 1530, à porter de nouveau leurs doléances au pied du trône. — François Ier régnait alors. Ce monarque venait de cimenter sa paix avec l'empire par son mariage avec la sœur de Charles-Quint, et il s'occupait à réparer les maux qu'avait produits la guerre. Il accueillit favorablement ces légitimes réclamations. D'après ses ordres, les trésoriers de France nommèrent deux commissaires, Jean de Montcalm, lieutenant du sénéchal de Beaucaire, et Tanneguy le Vallais, contrôleur du domaine de la même sénéchaussée, pour faire une enquête sur l'état de dépérissement dans lequel était tombé le port; sur l'avantage que sa restauration procurerait au roi comme à

Digitized by Google

la ville, et sur les moyens à prendre pour opérer cette restauration [1]. Arrivés à Aiguesmortes, ces commissaires, après avoir examiné les lieux et entendu les dépositions d'un grand nombre de témoins, déclarèrent, dans leur rapport [2], que l'ouverture et le canal par lesquels le port communiquait avec la mer, et que ce port lui-même, où jadis flottaient tant de voiles, étaient presque entièrement comblés par les sables et le limon que le Rhône y déposait dans ses débordements; que les navires, qui jadis remontaient jusque sous les murs de la ville, étaient contraints de s'arrêter à une lieue de distance, sur la plage, où ils se voyaient exposés à périr par l'impétuosité des vents, ou bien à être pillés par les pirates, ce qui les obligeait à abandonner Aiguesmortes. De là résultait, en droits de port, pour le trésor royal, une perte annuelle de 5 à 6,000 livres tournois [3]. Ils ajoutèrent que les eaux du Rhône, se mêlant avec celles des étangs, les adoucissaient à tel point qu'elles les rendaient impropres à la fabrication du sel : nouvelle perte pour le roi, en droits de gabelle, de 100,000 livres tournois par an [4]. Ils exposèrent enfin que, pour remédier à ce double dommage, il fallait éloigner la principale cause du mal, c'est-à-dire détourner, et rejeter plus bas dans la mer, la branche du fleuve qui abou-

[1] Ordonnance du 13 mars 1530. — V. Archives de la ville.
[2] V. Archives de la ville.
[3] 18 à 20,000 fr.
[4] 351,000 fr.

Digitized by Google

tissait en ces lieux et qui envahissait de ses eaux et de ses sables les étangs et le port.

L'enquête terminée, le roi, par lettres du 28 septembre 1531 [1], qui furent communiquées aux États de la province, alors assemblés à Nîmes, donna commission au sénéchal de Beaucaire de se rendre lui-même à Aiguesmortes, et là, se faisant assister par des gens notables et expérimentés, d'examiner et d'établir d'une manière précise les travaux qu'il convenait d'entreprendre, les dépenses qu'ils devraient occasionner et le temps qu'exigerait leur exécution. Cette commission ayant été remplie du 24 avril au 6 mai 1532 [2], des criées eurent lieu dans les principales villes du Languedoc, de la Provence, du Dauphiné, du Lyonnais, du Comtat-Venaissin [3]; et enfin, le 24 octobre de la même année, dans une des séances des États de la province, qui se tenaient en ce moment à Montpellier, l'adjudication des travaux fut accordée au sieur Franc de Conseil [4], greffier des États, et l'un des principaux habitants d'Aiguesmortes. Le contrat fut passé le 29 du même mois [5], sous le cautionnement de Guillaume Teinturier,

[1] V. Archives de la ville.

[2] *Idem.*

[3] Ordre du roi, du 4 août 1532. — V. Archives de la ville.

[4] La famille de Conseil, originaire de Pistoie en Toscane, s'était réfugiée en France et établie à Aiguesmortes, à l'époque des guerres entre les Guelfes et les Gibelins. Son nom primitif était *dei Consiglj*. Elle est aujourd'hui éteinte.

[5] V. Archives de la ville.—Ménard, *Hist. de Nîmes*, t. IV, Preuves.

Digitized by Google

écuyer, seigneur de Boutonnet. Par ce contrat, le sieur Franc de Conseil, qui engageait également tous ses biens, s'obligea à terminer, dans l'espace de deux ans, tous les ouvrages portés au devis, moyennant le payement qui lui serait fait, en trois années, d'une somme de trente-six mille livres tournois [1], fournie, moitié par le roi, moitié par la province, et l'abandon à perpétuité de la pêcherie que la branche du fleuve, détournée de son cours, laisserait dans son ancien lit ; pêcherie qui prit le nom de *Rhône-Mort* [2]. Des lettres-patentes de François Ier, du mois de mars 1532 [3], sanctionnèrent ce bail.

Les travaux commencèrent immédiatement. On avait eu d'abord le projet [4] de construire, vers Fourques, c'est-à-dire à l'endroit où le Rhône se divise en deux branches, des ouvrages propres à rejeter dans celle qui passe sous les murs d'Arles une partie des eaux qui affluaient dans l'autre. Mais ce projet avait été abandonné, soit que l'exécution en parût inutile ou trop dispendieuse, soit qu'elle dût présenter trop de difficultés. On se borna à ce qui concernait la déviation du Petit-Rhône. Là où ce bras du fleuve, à un quart de lieue au-dessous des maisons de Peccais, prenait sa direction vers les étangs et

[1] 126,360 fr.

[2] V. la carte placée en tête du volume. Ce Rhône-Mort y est désigné sous le nom de *Saint-Roman*, qui était un nom de terre de la famille de Conseil.

[3] V. Archives de la ville.

[4] V. l'enquête de 1530, aux Archives de la ville.

Digitized by Google

vers le port d'Aiguesmortes, on ouvrit un canal, large de trente cannes (cinquante-quatre mètres), qui, parcourant, entre deux solides chaussées, une étendue de onze cents cannes (mille neuf cent quatre-vingts mètres), c'est-à-dire une demi-lieue environ, se dirigeait directement vers la mer, au sud des salines de Peccais. Pour détourner de leur cours les eaux du fleuve et les jeter dans le canal, on construisit un batardeau, puissante digue de quarante cannes (soixante-douze mètres) de longueur sur une épaisseur de huit à neuf cannes (quinze à seize mètres), et qui renfermait dans ses flancs d'énormes blocs de pierre, transportés à grands frais jusque-là. La nouvelle embouchure que ce canal ouvrit au Petit-Rhône fut nommée le *Grau-Neuf*[1].

Lorsque les travaux furent terminés et eurent ainsi affranchi le port et les étangs de ce qui leur causait tant de préjudice, Aiguesmortes vit reparaître à la fois dans ses murs, mais non pas, hélas! pour longtemps, l'industrie, le commerce et la salubrité.

[1] V. la carte placée en tête du volume.

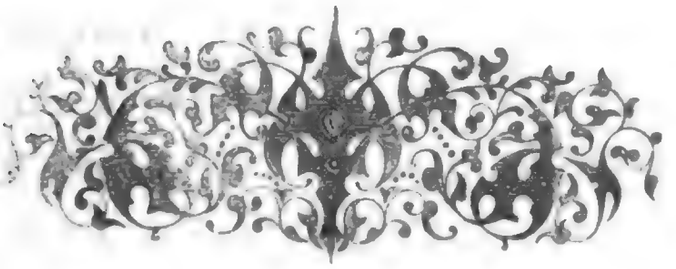

CHAPITRE XV.

Sécularisation de l'abbaye de Psalmodi.

Tandis qu'Aiguesmortes subissait ces alternatives de splendeur et d'adversité, l'abbaye de Psalmodi, son ancienne suzeraine, objet constant de la munificence des fidèles, n'avait pas cessé de prospérer. Obligés de soutenir quelquefois des contestations judiciaires, relatives aux limites des terres qui leur étaient octroyées ou léguées, les religieux de l'abbaye n'avaient vu, toutefois, leur tranquillité et leur bien-être sérieusement troublés que vers la fin du quinzième siècle.

Au nombre de leurs possessions se trouvait le prieuré de Saint-Julien, situé dans le lieu même qui leur avait servi de refuge quand Charlemagne releva leur monastère. Les comtes de Toulouse leur en avaient fait la concession, en 998, malgré les prétentions des Gaucelin, seigneurs de Lunel, dont les terres enclavaient celles du prieuré. Les moines de Psalmodi y exerçaient les droits de haute et de basse justice, et le prieur était tenu de fournir à leur entretien, c'est-

Digitized by Google

à-dire de les vêtir et de les nourrir pendant trois mois de l'année. — Un gentilhomme de la province, Guillaume Louet, seigneur de Calvisson et de Marsillargues, prétendant qu'il était, comme héritier des Gaucelin, seigneur temporel de Saint-Julien, s'empara de vive force du prieuré. Il établit une garnison dans la forteresse que les moines avaient jadis construite pour se mettre à l'abri des incursions des Sarrasins; et, sans respect pour ce saint lieu, il y amena des *mauvais garçons* et des femmes dissolues. Un arrêt fut rendu contre lui, en 1483, par le parlement de Toulouse [1]. Mais nul n'osait mettre cet arrêt à exécution, tellement cet homme « terrible et sans conscience », comme le nommaient les moines, inspirait de terreur dans la contrée. Les alarmes et les tribulations que leur occasionnait ce procès se prolongèrent plusieurs années; et il ne fallut rien moins que des ordres donnés par Charles VIII, en 1486 [2], pour obliger le seigneur de Calvisson à restituer aux religieux de Psalmodi la riche propriété qu'il leur avait enlevée.

Depuis cette époque, ils avaient vécu heureux et paisibles dans leur antique monastère. Mais le moment était venu où ils allaient volontairement l'abandonner, et l'abandonner pour toujours.

[1] Voir, à la Préfecture du Gard, *Archives de l'abbaye de Psalmodi*, vol. I, fol. 95.

[2] Lettres-patentes du 7 janvier. — V. *Archives de l'abbaye de Psalmodi*, vol. A, fol. 111.

Digitized by Google

On sait que, dans le seizième siècle, le clergé régulier, fatigué des observances monastiques, et désirant jouir d'une vie plus commode et plus indépendante, cherchait partout à se séculariser. Entraînés par l'exemple de quelques abbayes voisines, les religieux de Psalmodi demandèrent aussi leur sécularisation. Dans ce dessein, ils s'adressèrent à François Ier, qui, après des démarches fort dispendieuses pour eux [1], obtint, en 1537, du pape Paul III une bulle qui transforma l'abbaye de Psalmodi en un chapitre collégial, dont la résidence fut fixée à Aiguesmortes [2].

Ce chapitre fut composé d'un abbé doyen, de quatre dignitaires, savoir : le prévôt, l'archidiacre, le chantre, le sous-chantre ; de quinze chanoines majeurs, c'est-à-dire prêtres ou diacres, et de douze chanoines mineurs [3]. Il y eut, en outre, six prêtres servants entretenus, et une musique composée de neuf musiciens, d'un maître et de quatre enfants de chœur [4]. Le revenu de l'abbé doyen était de 18 à

[1] Les *Archives de l'abbaye* contiennent deux obligations souscrites par le couvent de Psalmodi, et montant l'une à 3,000 écus d'or (31,740 fr.), l'autre à 4,593 livres (16,121 fr. 43 c.), pour subvenir aux frais de la sécularisation.

[2] V. *Archives de Psalmodi*, vol. B, fol. 172. La bulle est datée du 13 décembre 1537, et non 1538, comme a dit Ménard. — Elle unit à la mense du chapitre tous les prieurés dépendant de l'abbaye.

[3] Manuscrit Esparron, *Mémoire préliminaire*. — Mémoire manuscrit de Gautier de Terreneuve.

[4] Journal d'une visite épiscopale en 1674, écrit par Jean Ménard, promoteur de l'officialité. — Ménard, *Hist. de Nîmes*.

Digitized by Google

20 mille livres, et celui de chaque chanoine de 8 à 900 livres [1]. Si ce chapitre, héritant des droits de l'abbaye, n'était point, comme elle le fut jadis, le maître de la ville, du moins en resta-t-il, comme elle, le décimateur; et même il le fut encore après que Louis XIV, en 1694, l'eût transféré à Alais, où il devint chapitre cathédral par sa réunion à celui de cette ville, siége d'un nouvel évêché.

Lorsque les moines eurent abandonné Psalmodi, ce vieux monastère, isolé et désert, se vit bientôt exposé, dans les troubles religieux qui survinrent, aux insultes des calvinistes, et ne tarda pas à être détruit. Depuis de longues années, il n'en reste que quelques débris : un mur d'une surface assez étendue [2], que de petites colonnes, qui lui sont adhérentes, divisent en trois cintres [3]; un élégant escalier en spirale, s'ouvrant à la base de l'une de ces colonnettes; enfin quelques énormes blocs de maçonnerie [4] qu'un dur ciment unit encore, et qui gisent épars sur le sol. Voilà ce qui demeure, après dix siècles écoulés, de ce monument qu'avait fondé Charlemagne, et qui fut le berceau d'Aiguesmortes.

[1] Ménard, *Hist. de Nimes.*

[2] Ce mur, auquel est adossé le bâtiment d'une ferme, a vingt-sept mètres de largeur.

[3] Chacun de dix mètres de hauteur.

[4] Quelques-uns de ces anciens pans de murs n'ont pas moins de trois mètres d'épaisseur.

Digitized by Google

CHAPITRE XVI.

Entrevue de François Ier et de Charles-Quint.

Dans l'année qui suivit l'établissement du chapitre collégial, Aiguesmortes fut le théâtre de l'un des plus mémorables événements de l'époque. Les habitants se livraient encore à leurs transports de reconnaissance envers François Ier, le restaurateur de leur port, lorsqu'ils apprirent que ce prince allait arriver dans leur ville, entouré de sa famille et de sa cour, et qu'il s'y trouverait en présence de son rival de gloire.

Depuis deux ans la guerre s'était rallumée entre le roi et Charles-Quint. Le pape Paul III, s'établissant médiateur entre les deux monarques, était parvenu, en 1538, à les attirer dans la ville de Nice, et à leur faire signer, le 18 juin, une trêve de dix ans. Mais ils avaient, l'un et l'autre, refusé de se voir, soit à cause des difficultés suscitées par le cérémonial, soit qu'ils ne voulussent pas traiter définitivement par l'entremise du pape, qui mêlait ses intérêts particuliers à leurs combinaisons politiques.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, il paraît qu'ils convinrent en secret, dès ce moment, de se voir seuls dans une autre ville, et qu'ils choisirent Aiguesmortes pour le lieu de leur réunion [1].

François Ier, parti de Nice, s'était arrêté à Avignon dans les premiers jours de juillet, lorsqu'il reçut un courrier de Charles-Quint, qui lui annonçait que les vents contraires l'avaient obligé de relâcher à l'île Sainte-Marguerite, sur les côtes de Provence, et qui lui proposait ouvertement une entrevue à Aiguesmortes. Le roi se rendit aussitôt à Vauvert, qui n'en est éloigné que de trois lieues, et bientôt sa cour entière vint l'y joindre. Des ordres furent en même temps donnés par le connétable Anne de Montmorency, gouverneur de la province, pour faire transporter à Aiguesmortes les vivres et les provisions nécessaires. Des commissaires furent nommés à cet effet. L'un d'eux, le viguier de Nîmes, s'étant rendu à Aiguesmortes et voyant que les vivres n'y étaient pas encore arrivés le 14, écrivit ce jour-là même aux consuls de sa communauté pour leur enjoindre d'envoyer dans la nuit six mille pains, trente barriques de vin, et autant de gibier que possible, sous peine d'être appréhendés au corps et conduits devant monseigneur le connétable, comme coupables de désobéissance au roi [2]. Il ajoutait que Pierre Mourier,

[1] Sandoval, *Hist. de l'empereur Charles-Quint.* — Varillas, *Hist. de François Ier.*

[2] Archives de l'Hôtel-de-Ville de Nîmes. — Ménard, *Hist. de Nîmes.*

Digitized by Google

l'un des consuls d'Aiguesmortes, se tenait caché pour se soustraire à la fureur de ceux qui avaient en main l'autorité. Les consuls de Nîmes se réunirent immédiatement, et décidèrent d'envoyer, sans le moindre délai, tout le pain et tout le vin qu'on pourrait se procurer dans la ville. Quant à la chasse, on fit une réquisition aux officiers de la cour royale pour ordonner aux chasseurs de se mettre en chasse sur-le-champ, et d'apporter directement à Aiguesmortes tout le gibier qu'ils auraient tué, *sous peine du fouet* [1].

Quoi qu'il en soit de ces mesures coërcitives, empreintes du cachet de l'époque, il est certain qu'il était temps de se hâter. Ce même jour, 14 juillet [2], François Ier apprit que l'empereur venait d'entrer dans la rade, avec cinquante-deux navires, y compris vingt et une galères de France, qui, pour lui rendre honneur, ou sous ce prétexte, l'avaient accompagné depuis Marseille, commandées par le baron de Saint-Blancard. Aussitôt le roi monte à cheval et s'achemine vers Aiguesmortes. Auprès de lui s'avançaient, sur des coursiers richement harnachés, sa

[1] Archives de l'hôtel de ville de Nîmes. — Ménard, *Histoire de Nîmes*.

[2] La plupart des détails de cette entrevue sont extraits de deux relations contemporaines, rédigées, l'une par le greffier de la commune, et qui se trouve dans les archives de la ville; et l'autre par Archambaud de la Rivoire, seigneur de Lecques, dans la maison de qui logea François Ier. Celle-ci est rapportée dans l'*Hist. génér. du Languedoc*, et dans les *Annales de la ville de Toulouse*, par La Faille.

Digitized by Google

femme, la reine Eléonore d'Autriche ; la princesse Marguerite, sa fille, qui devint ensuite duchesse de Savoie ; Catherine de Médicis, femme du dauphin ; la belle duchesse d'Étampes, assidue compagne de son royal amant; Henri, roi de Navarre, et la femme de ce dernier, la reine Marguerite, aussi renommée par ses nouvelles et ses poésies que par le dévouement de sa tendresse fraternelle ; venaient ensuite le connétable de Montmorency ; le maréchal d'Annebaud, à qui son intégrité et sa bravoure avaient acquis l'amitié particulière du roi; le valeureux duc de Lorraine; son frère, le duc de Guise; le jeune duc de Wurtemberg, dont le père devait à l'épée de François Ier sa réintégration dans ses États ; le prince de Salm ; Guillaume Poyet, récemment nommé chancelier de France, et qu'ont rendu également célèbre ses institutions utiles et ses honteuses prévarications ; des cardinaux, des évêques, les présidents du Parlement de Paris, enfin, les principaux personnages de la cour ; car François Ier voulait paraître dans tout l'éclat de sa puissance devant celui qui, jusque-là, ne l'avait vu que son prisonnier.

Aux portes de la ville, en tête d'une nombreuse population qui poussait des clameurs de joie, et que contenaient à grand'peine trois cents arquebusiers, armés par la commune et formant la haie, les consuls, revêtus de robes de drap bordées de velours, et tenant à la main leurs chaperons, attendaient le roi. Ils s'avancent, conduits par le châtelain, M. de

Clermont; ils prononcent la harangue d'usage, et présentent au roi les clefs de la ville. Ils placent ensuite le roi sous un dais de velours rouge, la reine sous un autre dais de satin blanc à franges d'or, et le cortége entre dans Aiguesmortes, parcourant les rues sous des tentes dont on avait eu la sage précaution de les couvrir [1].

Le roi descendit à la maison du sieur Franc de Conseil, l'un des consuls de la ville, et envoya aussitôt le connétable de Montmorency auprès de l'empereur pour lui annoncer sa visite. Charles-Quint, qui, suivant le récit d'un historien espagnol [2], n'aurait pas voulu que François Ier le fût allé voir à son bord, afin de n'être pas obligé de descendre lui-même à terre, lui fit proposer de se rendre dans une galère auprès de la sienne, et de conférer ainsi, placés l'un et l'autre sur la poupe de leurs navires. Mais ses messagers rencontrèrent dans le canal [3] le roi de France, qui venait déjà, monté sur une chaloupe magnifiquement ornée, et qu'accompagnait son ministre, le cardinal Jean de Lorraine, ainsi que quelques autres seigneurs de la cour. L'embarcation

[1] Pour fournir à ces dépenses, la ville fut obligée d'emprunter 850 livres tournois (2,983 fr.). V. Registre des délibérations du Conseil de la Commune. — Les habitants d'Aiguesmortes connaissaient alors si peu leur histoire, qu'il est dit dans ces délibérations que, depuis saint Louis, aucun roi de France n'était venu dans la ville.

[2] Sandoval, *Hist. de l'empereur Charles-Quint.*

[3] César Campana, *Vie de Philippe II.*

Digitized by Google

royale gagne la rade. A son approche, l'empereur s'avance sur le bord de son vaisseau, tout contre l'échelle, et présente la main au roi pour l'aider à monter. Alors ces deux princes, que la guerre avait si longtemps désunis et qu'elle devait désunir encore, se jettent dans les bras l'un de l'autre, ayant tous les deux leur toque à la main. « Mon frère, dit « François Ier, me voici derechef votre prisonnier [1]. » Ces paroles furent dites en français, et ce fut la langue que les deux souverains parlèrent pendant tout le temps de leur entrevue [2]. S'étant assis à côté l'un de l'autre, sur le pont même de la galère, Charles-Quint appela tour à tour les seigneurs de sa suite, et ils vinrent baiser la main du roi.

Pendant que s'accomplissait cette cérémonie, François Ier aperçut, à demi caché derrière le grand mât, un vieillard à l'air noble et belliqueux, dont la barbe d'un gris sombre tombait à flots sur sa poitrine, et qui, fronçant son épais sourcil, dirigeait furtivement sur lui un regard vif et pénétrant [3]. Il n'eut pas de peine à le reconnaître : c'était André Doria, le restaurateur de la liberté de Gênes, sa patrie, qui, après avoir longtemps servi glorieusement la France, avait passé, à la suite de quelques mécon-

[1] Henri Martin, *Hist. de France.*

[2] Sandoval, *Hist. de l'empereur Charles-Quint.*

[3] Sandoval, *Hist. de l'empereur Charles-Quint.* — Campana, *Hist. de Philippe II.* — M. Émile Vincens, *Hist. de la République de Gênes.*

tentements, au service de Charles-Quint, dont il commandait en ce moment la flotte. L'empereur, s'apercevant que François Ier avait reconnu Doria, appelle son amiral et lui commande de baiser à son tour la main du roi. Doria s'approche et fléchit le genou. « C'est donc vous, André Doria? » lui dit François Ier, d'une voix un peu courroucée. Doria prenait la parole pour se justifier; mais l'empereur lui imposa silence et pria le roi de faire bon accueil à son amiral [1]. Il paraîtrait que cette prière produisit un heureux effet, puisque, au dire de Brantôme [2], le roi, dans la suite de la conversation, s'adressant à Doria, lui dit : « Seigneur André, il faut que l'empereur « mon frère et moi fassions une réconciliation éter- « nelle, et que nous levions une belle armée de mer « pour ruiner le Turc; et vous en serez le général « de tous deux. » Le vieux biographe ajoute qu'on lui a rapporté, mais qu'il ne le tient pas pour vrai, que le seigneur André dit à l'empereur, à l'oreille, s'il voulait qu'il fît lever l'ancre et faire force de voiles à ses forçats; ce qui mettrait fin à la guerre : offre que l'empereur « refusa et détesta. »

Cependant la nuit s'approchait. Le connétable de Montmorency, prenant la parole, dit que puisque le roi avait rendu visite à l'empereur dans sa galère, il fallait que Sa Majesté Impériale descendît à terre le lendemain. Charles-Quint hésitant à répondre :

[1] Sandoval, *Hist. de l'empereur Charles-Quint.*
[2] *Vie des grands capitaines étrangers.*

Digitized by Google

« Laissez faire à l'empereur ce qu'il jugera à pro-
« pos, » dit François Ier [1]. Et les deux souverains se séparèrent, après s'être embrassés de nouveau.

On assure [2] que, après le départ du roi, Charles-Quint, bien que jusque-là il n'y eût pas eu encore de conversation politique, mit en délibération avec ses conseillers s'il descendrait ou non à terre. Le duc d'Albe, lui seul, se prononça pour l'affirmative, en disant que l'empereur se ferait tort dans l'esprit des peuples, s'il ne montrait pas au roi de France la confiance et l'amitié que celui-ci lui avait témoignées. Charles-Quint adopta cet avis.

Le lendemain lundi, 15 juillet, à neuf heures du matin, l'empereur, après avoir expressément défendu de débarquer à tous ceux qu'il laissait à bord des navires, s'embarqua avec quelques-uns de ses courtisans sur un esquif et se dirigea vers le port. Il était en habit de marinier [3], avec un pourpoint et un haut-de-chausses cramoisi, des brodequins blancs, une chemise blanche dont les manches étaient retroussées sur le poignet, une toque de velours noir à compartiments en broderies d'or, une casaque ouverte de cramoisi et une ceinture, à laquelle il n'avait pas oublié d'attacher une dague.

A l'annonce de son arrivée, le roi, la reine, toute la cour s'avancent sur le quai pour le recevoir.

[1] Sandoval, *Hist. de l'empereur Charles-Quint.*
[2] Sandoval.
[3] Sandoval.

Digitized by Google

Après que les deux princes se sont derechef donné l'accolade, la reine Éléonore s'approche; et, s'inclinant avec une sorte de respect, elle embrasse en même temps, en les prenant par-dessus la ceinture, son frère et son époux, qu'elle se réjouissait de voir réunis par les liens d'une amitié inespérée.

Cependant, au son des fanfares et des tambourins, au bruit de l'artillerie qui tonnait [1] sur la flotte, dans le port et sur les nombreuses tours des remparts, les monarques, se donnant le bras, entrent dans la ville par la porte de la Marine, où s'étaient réunis les consuls, les principaux habitants, une foule de peuple et des enfants, qui criaient à perdre haleine : *Vivent l'empereur et le roi!* car, dit l'une des naïves relations contemporaines, M. le connétable l'avait ainsi commandé à Guillaume Villar, l'un des consuls; ce qui prouve que, déjà dans ce temps, on savait prescrire ou soudoyer les acclamations de la multitude. A peine les monarques ont-ils fait quelques pas dans la ville, que le dauphin, depuis Henri II, et son frère le duc Charles d'Orléans, arrivent tout bottés. Ils n'avaient pu venir plus tôt, à cause d'une maladie qui avait retenu le dauphin en Provence. Charles-Quint se met à genoux pour embrasser les deux jeunes princes, et leur témoigne une vive affection. François Ier, confus de l'humilité qu'il montrait envers ses enfants, s'em-

[1] « *C'était une tonnerie à ouïr,* » dit Archambaud de la Rivoire.

Digitized by Google

presse de le relever; et, le prenant de nouveau sous le bras, il le conduit dans la maison du sieur Franc de Conseil, où l'on avait dressé le couvert dans une salle richement décorée. On se met aussitôt à table. La reine fait placer à ses côtés la duchesse d'Étampes et la princesse Marguerite; le roi met à sa droite l'empereur et à sa gauche le cardinal de Lorraine [1]. Pendant le repas, qui fut des plus somptueux, et où l'on servit des huîtres qui furent si fort estimées des convives qu'ils ne cessaient d'en redemander [2], des musiciens firent entendre d'harmonieuses symphonies. Après le dîner, le roi et la reine menèrent l'empereur, par une galerie qui traversait la rue en guise de pont, et qu'on avait à dessein pratiquée, dans la maison d'Archambaud de la Rivoire, seigneur de Lecques, qui lui était destinée. Là, ils le laissèrent dans une chambre meublée avec une grande magnificence. Une tapisserie de cuir doré, telle qu'on voyait alors les plus riches tentures des maisons royales, en recouvrait les murs [3]. Un lit s'élevait sur une estrade, surmonté d'un baldaquin de soie, dont la bordure, ainsi que celle des rideaux, était une frange de perles fines [4]. Fatigué par la chaleur, Char-

[1] Sandoval, *Hist. de l'empereur Charles-Quint.*

[2] Registre des délibérations de la Commune.

[3] Il reste encore des fragments de cette tapisserie. Le cuir est gaufré et représente des oiseaux becquetant des fruits parmi des pampres et des feuillages.

[4] « *C'étoit*, dit Archambaud de la Rivoire, *de grosses perles qu'on ne sauroit trop estimer.* »

Digitized by Google

les-Quint s'étendit sur ce lit, après s'être dépouillé d'une partie de ses vêtements. Il y reposait depuis à peine une heure, lorsque la reine vint heurter à la porte de l'antichambre, qui lui fut incontinent ouverte. Alors elle envoie le sire de Montpezat, qui l'accompagnait, avertir son époux du réveil de l'empereur. François Ier vient aussitôt, suivi d'une foule de courtisans, et trouve l'empereur, encore sur son lit, devisant avec la reine, assise à ses côtés. A sa vue, Charles-Quint se jette à bas du lit sans souliers.

Le roi commença le propos par ces paroles :

— « Et puis, mon frère, comment vous trouvez-
« vous ? avez-vous bien reposé ? »

L'empereur répondit que « oui, et qu'il avait tant
« banqueté qu'il lui aurait convenu dormir. »

—« Croyez, mon frère, répliqua le roi, que je veux
« et entends qu'au pays auquel vous êtes de présent,
« vous y ayez autant de puissance que si vous étiez
« en votre pays d'Espagne ou de Flandres, et que,
« en ce que vous commanderez, soyez obéi comme
« moi-même ; et, en signe de ce, voilà que je vous
« donne. »

Alors il lui présenta un diamant estimé trente mille écus [1], monté, en forme d'œil, sur un anneau autour duquel ces mots étaient gravés : *Dilectionis testis et exemplum.*

L'empereur, après l'avoir mis à son doigt, ôta son

[1] 317,400 fr. — L'écu d'or valait alors 10 fr. 58 c. de la monnaie actuelle.

Digitized by Google

bonnet pour remercier le roi, qui, en même temps, ôta le sien ; puis il dit :

— « Mon frère, je n'ai rien en ce moment pour me « revancher de ce présent, si ce n'est cestuy-ci. »

C'était le cordon de l'ordre de la Toison-d'Or, qu'il portait à son cou, et qu'il mit à celui du roi.

— « Puisqu'il vous plaît, dit le roi, que je porte « votre ordre, il vous plaira porter le mien. »

En même temps, il ôta son collier, où était suspendue la croix de Saint-Michel, et le passa au cou de l'empereur. Et les deux princes s'embrassèrent avec effusion.

Ils demandèrent ensuite leur vin, qui leur fut incontinent apporté, et qu'ils burent ensemble.

Cela fait, ils firent sortir les courtisans dont la chambre était toute pleine. Charles-Quint retint seulement son chancelier, le sire de Granvelle, qui possédait toute sa confiance, et le grand commandeur de Govea. La reine resta, et François Ier retint, de son côté, son ministre le cardinal de Lorraine, et le connétable de Montmorency.

Leur conversation dura plus d'une heure. Ce fut sans doute dans cet entretien qu'ils s'engagèrent, pour terminer leurs différends, à céder, Charles-Quint le Milanais, François Ier la Bourgogne : promesse que ni l'un ni l'autre ne voulut ensuite accomplir le premier, et qui ne fut jamais exécutée.

Leur conférence terminée, ils sortirent de la chambre, en manifestant l'un et l'autre un vif con-

Digitized by Google

tentement, et se rendirent dans la salle où fut servi un splendide souper.

Au sortir de table, la reine voulut aller s'assurer elle-même si la chambre de l'empereur était prête. Ayant trouvé tout en état, elle le vint avertir, et l'y conduisit jusqu'à la porte.

Le lendemain mardi, le roi alla chercher l'empereur dans sa chambre, et cette fois il le trouva levé. Ils descendirent ensemble dans une salle basse qu'on avait disposée pour y dire la messe, et où elle fut célébrée au son de la musique, sur un autel orné de précieux reliquaires et de vases sacrés d'une grande valeur. — On ne tarda pas à se remettre à table. Après le repas, le roi, suivi de toute sa cour et des habitants de la ville, accompagna l'empereur jusqu'à l'embarcation qui devait le ramener à bord de sa galère. Les acclamations du peuple et les détonations de l'artillerie signalèrent les adieux des deux souverains. « Jamais, dit Charles-« Quint, en donnant au roi la dernière accolade, « jamais en aucun lieu je n'ai passé d'aussi agréa-« bles journées [1]. »

François Ier rentra dans Aiguesmortes; il y passa de nouveau la nuit, et il en repartit le jour suivant, 17 juillet, en disant que dorénavant les affaires de l'empereur et les siennes ne seraient plus qu'une même chose [2].

[1] César Campana, *Vie de Philippe II.*
[2] Henri Martin, *Hist. de France.*

Digitized by Google

Un poëte latin de l'époque, Cornelius Graphæus, également nommé Scribonius, et peu connu de nos jours sous l'un ou l'autre de ces noms, a célébré, dans un poëme allégorique [1], cette mémorable entrevue. Après avoir exhorté les peuples, fatigués de la guerre, à se livrer aux transports inespérés de la joie, il annonce que le père des dieux a prescrit à la Paix de descendre sur la terre. A son aspect, les deux monarques ennemis concluent une alliance éternelle dans la cité que côtoie le canal autrefois creusé par Marius. — Car telle était, dans ces temps, l'origine que l'on attribuait à la ville d'Aiguesmortes. — Alors, remontant sur son char tout rayonnant d'or, elle fait asseoir Charles et François à ses côtés. Des flots de peuple suivent et précèdent le char. Les muses et les poëtes d'Aonie l'entourent, chantant alternativement les louanges du roi de France et de César. A la suite du cortége sont traînés, épars et brisés, les funestes attributs de la guerre. On arrive au temple de la Paix, temple aux étroites dimensions, mais construit en marbre de Paros; et là, sur l'autel, on immole l'affreuse Discorde, qui expire à jamais en répandant les flots noirs de son sang.

[1] *Pacis inter Carolum Quintum et Franciscum primum, Galliarum Regem, ad Aquas-Mortuas, descriptio.* — V. *Deliciæ Poetarum Belgicorum*, t. II, p. 477. *Francfort*, 1614.

Digitized by Google

CHAPITRE XVII.

Barberousse à Aiguesmortes.

Malgré les démonstrations de bonne intelligence et de tendre affection que les deux souverains s'étaient prodiguées dans Aiguesmortes, ils n'avaient pas tardé à reprendre les armes. La guerre avait recommencé en 1542, plus acharnée, plus sanglante qu'auparavant. — Le sire de Montpezat, lieutenant-général du roi dans le Languedoc, craignant que les Espagnols, qui menaçaient les côtes de la Provence, ne parvinssent à opérer une descente dans les environs d'Aiguesmortes, prescrivit, le 26 février 1543, au sieur de Combas, lieutenant du capitaine de la place, de faire transporter dans la ville, pour les y mettre à l'abri du pillage, toutes les provisions et tous les vivres que renfermaient les villes voisines, dans un rayon de quatre lieues. Il n'en fut excepté que ce qui était indispensable aux habitants de ces villes pour leur subsistance pendant deux mois [1]. — Quelque temps

[1] Ménard, *Hist. de Nimes*, t. IV, p. 78. — Preuves, p. 182.

Digitized by Google

après, comme le danger paraissait devenir plus imminent, le sire de Montpezat, alors maréchal de France, mit sur pied le ban et l'arrière-ban de la province; et les forces qu'il réunit par ce moyen dans la sénéchaussée de Beaucaire, il les dirigea sur Aiguesmortes, où l'on prit aussitôt toutes les mesures nécessaires pour repousser au besoin l'ennemi [1].

Pendant qu'on se prémunissait ainsi dans Aiguesmortes contre toute surprise, on vit une flotte nombreuse apparaître à l'horizon, et cingler à pleines voiles vers le port. Ce n'était point une flotte ennemie; c'était celle de l'empereur des Turcs, de Soliman II, avec qui François Ier avait récemment conclu une alliance. Après avoir vainement essayé de surprendre Nice, et s'être quelque temps renfermée dans le port de Toulon, la flotte ottomane venait mouiller dans la rade d'Aiguesmortes. Barberousse la commandait, ce Barberousse dont les Occidentaux ont transformé le nom, ou plutôt le surnom de Khaïr-ed-Din en celui de Chérédin, et, plus communément encore, d'Hariadan. De simple corsaire, devenu roi d'Alger et capitan-pacha de Soliman, Barberousse nourrissait une haine personnelle contre l'empereur Charles-Quint, qui l'avait chassé du royaume de Tunis, et qui même avait tenté naguères de lui ravir

[1] Ordre donné à Narbonne, le 27 août 1544. — V. *Hist. génér. du Languedoc*, t. V, p. 155. — Ménard, *Hist. de Nîmes*, t. IV, p. 183.

Digitized by Google

ses propres États. Soit qu'il eût à se ravitailler, soit qu'il voulût attendre dans ces parages la flotte d'André Doria, il mit à terre une partie de ses troupes et les fit camper sur la plage, non loin des ruines de l'ancien hospice que saint Louis avait bâti pour les pèlerins. Ce ne fut pas sans émotion ni sans crainte que les habitants d'Aiguesmortes, du haut de leurs remparts, virent flotter l'étendard de Mahomet dans ces mêmes lieux où jadis le signe révéré des chrétiens brillait sur les bannières et sur la cotte d'armes des croisés. Barberousse avait su se rendre redoutable à ses alliés non moins qu'à ses ennemis. On n'ignorait point à Aiguesmortes que, malgré les largesses de François Ier à son égard, cet amiral de Soliman, conservant toujours ses habitudes de pirate, n'abordait les côtes de la France que pour les ravager, et pour y recruter des esclaves destinés, soit à ses galères, soit à ses harems.

Peu de jours s'étaient écoulés depuis son débarquement, lorsqu'il apprit que Charles-Quint et François Ier, ces deux ennemis qui semblaient alors irréconciliables, venaient de signer une paix définitive à Crespy, le 17 septembre 1544. Furieux de n'avoir plus aucun prétexte pour continuer la guerre, et concevant autant de ressentiment contre le roi de France que contre l'empereur, il mesure d'un œil irrité les remparts d'Aiguesmortes; mais on y faisait bonne garde. Sa rage a cependant besoin de s'exhaler. Une vaste forêt de pins bordait le rivage; il y porte la

Digitized by Google

flamme, et les lueurs de l'incendie éclairent son départ [1].

[1] La descente de Barberousse sur le rivage d'Aiguesmortes et l'incendie de la forêt de pins sont des faits qu'on a répétés depuis notre première édition, mais qui ne se trouvent consignés, du moins à notre connaissance, dans aucun historien, ni dans les registres des délibérations du conseil municipal de la ville. Le souvenir s'en est conservé par la tradition. Gautier de Terreneuve, dans son mémoire manuscrit, en fait mention, et dit que, de son temps (1746), on voyait encore une grande quantité de racines de pins dans cette partie de la plage, située près de la Peyrade, et qu'on nomme indifféremment l'île du Môle ou l'île Sainte-Marguerite.

CHAPITRE XVIII.

Passage de Philippe d'Autriche.

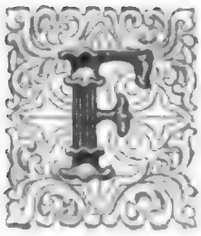

FRANÇOIS Ier n'existait plus. Henri II, son successeur, se maintenait en paix avec Charles-Quint, sans cesser toutefois de se méfier de lui. Pendant que le duc de Montmorency, récemment rappelé au gouvernement du Languedoc, que lui avait retiré le dernier roi, était allé châtier les Bordelais en révolte, et que le comte de Villars, en son absence, présidait à Montpellier, au mois de novembre 1548, les États de la province, un messager parti en toute hâte d'Aiguesmortes vient annoncer à ce dernier qu'une flotte espagnole, composée de soixante galères, a jeté l'ancre dans la rade ; qu'elle est commandée par André Doria [1], et qu'elle porte à son bord le fils de l'empereur, le jeune Philippe d'Autriche. Alarmé de l'arrivée inattendue de ce prince, le comte de Villars donne l'ordre à Jean de Senneterre, sénéchal de Beaucaire, de conduire à

[1] Robertson, *Hist. de Charles-Quint.*

marches forcées sur Aiguesmortes le ban et l'arrière-ban de la sénéchaussée [1]. Le même jour, 12 novembre, il s'y rend lui-même, sans perdre un instant, accompagné de tous les gentilshommes de la province, qui se trouvaient avec lui aux États. Il affectait ainsi de vouloir rendre au prince impérial les honneurs dus à son rang, mais il voulait surtout se tenir en mesure contre ses entreprises. Philippe n'avait aucun projet hostile. Une tempête l'avait forcé de relâcher [2]. Il se dirigeait vers l'Italie pour se rendre de là auprès de son père, occupé alors à combattre les princes luthériens d'Allemagne. Les trois jours que le prince d'Autriche demeura dans Aiguesmortes se passèrent en fêtes et en réjouissances; et, avant de remettre à la voile, il traita magnifiquement sur son bord le comte de Villars et les députés des États [3]. Simples spectateurs de ces fêtes, les habitants, malgré leur pauvreté habituelle, durent, en grande partie, en supporter les frais : les registres des délibérations du conseil de la ville sont restés pour en témoigner [4].

[1] *Hist. génér. du Languedoc.* — Ménard, *Hist. de Nîmes.*

[2] Gariel, *Series præsulum Magalonensium et Monspeliensium*, p. 584.

[3] *Hist. génér. du Languedoc.*

[4] V. Archives de la Commune.

Digitized by Google

CHAPITRE XIX.

Un gouverneur décapité.

Entre la France et Charles-Quint la paix ne pouvait subsister longtemps. Elle venait d'être rompue en 1552, lorsque le lieutenant du roi dans la province, apprenant qu'une flotte espagnole était sortie du port de Barcelone, et craignant qu'elle ne vînt attaquer Aiguesmortes, enjoignit sur-le-champ au sénéchal de Beaucaire de convoquer de nouveau tous les nobles sujets au ban et à l'arrière-ban, et de leur ordonner de se rendre dans Aiguesmortes, montés et bien armés, au plus tard dans le délai de huit jours [1]. La précaution était inutile; les Espagnols ne se présentèrent pas. Mais pendant la durée de cette nouvelle guerre, l'attention du gouvernement ne cessa pas d'être éveillée sur ce point. Le connétable de Montmorency, à qui le roi avait momentanément retiré le commandement des armées, à cause de la jalousie survenue entre lui et le

[1] Ménard, *Hist. de Nimes*, t. IV, p. 207. — Preuves, p. 194.

Digitized by Google

duc de Guise, était venu résider dans la province dont le gouvernement lui était confié. De Montpellier, il se rendait souvent à Aiguesmortes pour s'assurer que la place se maintenait en état de défense et n'avait rien à redouter des ennemis.

La fréquence de ces voyages produisit un événement qui se dénoua d'une manière tragique, mais dont les premières circonstances furent telles, que ce n'est pas sans hésitation que nous nous décidons à les rapporter. L'histoire, pour en faire le récit, doit se renfermer dans le cadre de l'anecdote.

Arnaud Guilhem d'Ornezan, baron d'Auzade, qui, à cette époque, en 1555, était capitaine viguier et châtelain, c'est-à-dire gouverneur d'Aiguesmortes, avait une femme d'une remarquable beauté et d'un esprit aussi solide que brillant. Attiré par les charmes de son entretien, le connétable de Montmorency, quand il venait à Aiguesmortes, passait habituellement auprès d'elle tous les instants qu'il pouvait dérober aux affaires publiques. Ces assiduités déplurent au châtelain. L'âge avancé du connétable [1], l'austérité bien connue de ses mœurs, la rudesse de ses manières auraient dû le rassurer; mais d'Ornezan, en sa qualité de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, avait vu de près la cour de Henri II, et savait combien la vie de ceux qui la composaient était, en général, perverse et dissolue.

[1] Il avait alors 62 ans.

Que ses craintes fussent ou non fondées, elles prirent bientôt à ses yeux un tel caractère de certitude, qu'il résolut de se venger. N'osant pas s'attaquer directement à la personne du connétable, il songea à le compromettre, en livrant la place aux Espagnols; et, dans ce but, il se mit en rapport avec l'un des généraux de Charles-Quint. Cependant, il hésitait; il n'osait se décider à compléter sa trahison; car il lui restait encore quelques doutes sur celle de sa femme. Pour sortir des perplexités dont il était la proie, il résolut d'aller consulter à Salon le célèbre Nostradamus. Dans ces temps, où l'astrologie régnait dans toute sa puissance, Nostradamus recevait la visite des têtes couronnées, ou était appelé à leur cour. Notre baron ne pouvait mieux faire, sans doute, que de suivre ce royal exemple. Après avoir annoncé à sa femme — éternel prétexte des épreuves semblables—qu'une affaire importante l'obligeait de s'absenter pendant une quinzaine de jours, il se disposa à se mettre en route.

Ce voyage, que nous allons raconter, en suivant pas à pas le chroniqueur presque contemporain [1] qui nous a transmis cette aventure, et qui la tenait de la bouche même du neveu de Nostradamus, ce voyage fut semé d'incidents de mauvais augure, qui ne purent détourner le mari jaloux de son dessein.

[1] *Mémoires du sieur de Pontis, officier des armées du Roy.* 2 vol. in-12; édition de 1676.

Digitized by Google

Au moment où il montait à cheval, et se tenait déjà suspendu sur l'étrier, il voulut se retourner pour dire un dernier adieu à sa femme qui l'avait accompagné jusque-là; mais le poids de son corps rompit l'étrivière, et il faillit lui-même se casser le cou. Arrivé sur les bords de la Durance, il mit pied à terre pour passer le bac; mais, en y entrant, le pied lui glissa, et il tomba dans l'eau, où, sans le secours du batelier, il se serait infailliblement noyé. Il approchait du terme de son voyage, lorsque le cheval de poste qu'il montait fut saisi d'un étrange caprice : tantôt se cabrant, tantôt lançant des ruades, refusa obstinément d'avancer; le fouet et l'éperon n'y pouvaient rien. Il fallut que le postillon qui l'accompagnait, et qui jurait que cette monture était ordinairement la plus douce de l'écurie, prît le cheval par la bride et le conduisît de la sorte jusque sous les murs de Salon.

Parvenu devant la maison de Nostradamus, le baron d'Ornezan vit, assis sur la porte, un domestique qui, se levant à son approche et le saluant avec respect, lui dit que son maître l'attendait et le priait d'entrer. — Vous vous trompez, dit le baron ; votre maître ne peut m'attendre, il ne me connaît pas. — Vous êtes le gouverneur d'Aiguesmortes, répliqua le valet, et mon maître m'a chargé de vous conduire auprès de lui.— Surpris de ces paroles, il suit le domestique, qui l'introduit dans le laboratoire de Nostradamus.

« Je viens, dit le baron en s'inclinant profondément devant le célèbre astrologue, je viens vous demander, à vous qui n'ignorez rien, si je suis réellement aussi malheureux que je le redoute, et quelle est, dans cette fâcheuse rencontre, la conduite que je dois tenir. — La connaissance qu'on acquiert de sa destinée, répond Nostradamus, ne peut nous apprendre à la conjurer Il ne vous sert de rien d'être venu, et vous auriez dû voir, dans les accidents de votre voyage, autant d'avertissements du ciel pour vous engager à rebrousser chemin. » Comme le baron le regardait d'un air ébahi, Nostradamus — ajouterons-nous cette circonstance? — Nostradamus souleva un rideau qui couvrait un globe d'acier placé sur la table, et le baron s'y vit successivement représenté, comme dans une miniature, d'abord culbutant sous les yeux de sa femme, puis se laissant choir dans l'eau au passage de la Durance, enfin rudement secoué sur le cheval rétif du dernier relais. L'étonnement que lui causa un tel prodige ne fit que redoubler en lui le désir d'interroger Nostradamus. A ses questions pressantes et multipliées, Nostradamus refusa longtemps de répondre. Enfin, vaincu par son obstination, l'astrologue lui dit que, pour éviter le malheur qui le menaçait sous le toit conjugal, il ferait sagement de ne plus y remettre les pieds. Dépité de ne pouvoir obtenir une réponse plus claire et plus satisfaisante, le baron d'Ornezan prit brusquement congé de Nostradamus, et enfourcha le

Digitized by Google

premier cheval qui lui fut amené. Ce cheval partit comme un trait, comme emporté par un malin génie, et ramena notre époux, avec une rapidité sans pareille, devant la porte de sa maison. Il la trouva fermée, et ce ne fut qu'après l'avoir ébranlée sous les coups redoublés du marteau qu'il la vit s'ouvrir devant lui.

Le chroniqueur, que nous suivons dans ce récit, assure que le connétable se trouvait au logis, et qu'il se retira en toute hâte par une porte de derrière. Quoi qu'il en soit, la femme du baron accourut, pleine d'empressement, et, comblant son mari de caresses, lui témoigna autant de joie que de surprise de son retour inattendu. Comme il paraissait accablé de fatigue, elle le pressa de se mettre au lit. Le baron suivit ce conseil, moins pour se reposer que pour ne pas laisser voir l'inquiétude et la mauvaise humeur dont il était dévoré. Le sommeil avait cependant fermé ses paupières, lorsque, vers minuit, il fut réveillé en sursaut par un bruit qui se fit à sa porte.

Nous devons dire ici que, si le gouverneur n'avait pas été trahi par sa femme, ce qui peut laisser quelque doute, il l'avait été assurément par l'émissaire dont il s'était servi pour traiter avec les Espagnols.

Le bruit qu'il avait entendu était le piétinement d'une douzaine de chevaux qui s'arrêtaient devant sa maison. C'était le prévôt des maréchaux, ac-

Digitized by Google

compagné de ses archers. L'officier de justice, s'étant fait ouvrir la porte au nom du roi, entra dans la chambre du châtelain, et lui ordonna de se lever et de le suivre. Le pauvre baron comprit alors le sens des paroles de Nostradamus, et la sagesse du conseil qu'il lui avait donné. Mais il était trop tard. Conduit dans une prison d'État, et convaincu, après une courte procédure, du crime de haute trahison, il fut condamné à avoir la tête tranchée.

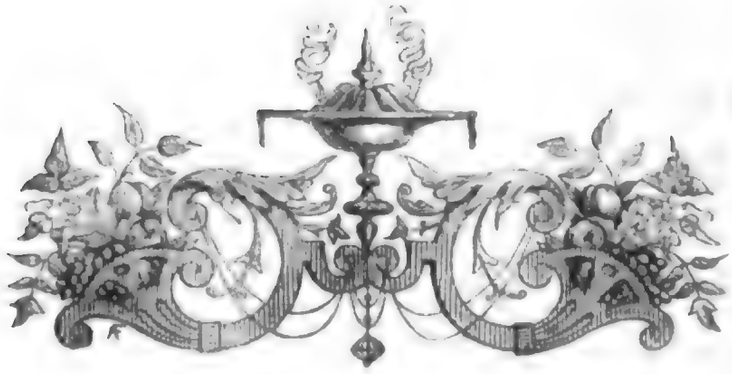

CHAPITRE XX.

Aiguesmortes pendant les guerres de religion.

Lorsque Henri II, tombant sous la lance de Montgommery, laissa la couronne [1] à son fils François II, qui la porta si peu de temps, il venait de conclure la paix avec l'Angleterre et l'Espagne. Mais à la guerre étrangère succédèrent alors des troubles intérieurs. Ces troubles prirent naissance dans l'opposition que rencontraient, de la part de la cour, les réformes opérées par Luther et Calvin dans la religion du Christ, où tant d'abus leur semblaient s'être introduits. La première de ces réformes avait trouvé, dans son principe, de nombreux partisans en France; mais elle s'était principalement répandue en Allemagne, où plusieurs souverains l'avaient adoptée. La seconde, ayant son foyer à Genève, s'étendit rapidement dans nos provinces méridionales, et gagna bientôt le cœur du royaume. Les sectateurs de cette nouvelle doc-

[1] En 1559.

Digitized by Google

trine étaient en butte à la plus rigoureuse persécution. On prohibait leurs assemblées religieuses; on les poursuivait dans les villes, dans les campagnes; on les livrait à la flamme des bûchers; et cependant, comme le martyre enfante toujours le prosélytisme, leur nombre s'accroissait tous les jours.

En 1560, plusieurs villes du Languedoc avaient embrassé publiquement le calvinisme. Envoyé par le roi, le comte de Villars arriva, au mois d'octobre, dans la province, à la tête d'un corps de troupes, et se rendit à Beaucaire pour y présider les États. Après avoir fait publier les peines les plus sévères contre les religionnaires et contre ceux qui les favorisaient, il se disposait à marcher sur les Cévennes, où ils avaient pris les armes, lorsqu'il apprit que le chevalier Daisse, gouverneur d'Aiguesmortes, se permettait d'autoriser, dans le château même de cette ville, les prédications d'un ministre génevois. Il mande aussitôt à Beaucaire ce gouverneur, et le fait emprisonner. En même temps il dépêche, sous la conduite de son lieutenant, le vicomte de Joyeuse, une compagnie de gens d'armes, qui, marchant toute la nuit, survient dans Aiguesmortes avant qu'on y ait su l'arrestation du gouverneur. Le ministre — il se nommait Hélie Boisset — et ses auditeurs sont immédiatement arrêtés et jetés dans la tour de Constance. Le comte de Villars arrive bientôt lui-même, accompagné du grand-prévôt de la province, auquel il ordonne de faire pendre sur-le-

champ les prisonniers, sans autre forme de procès. Celui-ci s'y refuse et en réfère au conseil du roi, qui, tout en louant sa conduite, lui expédie des lettres-patentes portant sentence de condamnation contre les prisonniers. Alors le grand-prévôt, en repos avec sa conscience, les fait pendre sans plus de délai [1].

Cette expédition terminée, le comte de Villars, avant de quitter Aiguesmortes, écrivit au roi, le 11 novembre [2], qu'avec l'aide de Dieu il avait fait dépêcher les coupables, et qu'il allait s'acheminer vers les montagnes pour y combattre « grand nom-« bre de cette canaille qui s'y était retirée. »

A l'avénement de Charles IX, les calvinistes, protégés alors par le roi de Navarre, qui venait d'être nommé lieutenant-général du royaume, reprirent de l'espoir. Une amnistie générale leur fut accordée; défense fut faite, sous peine de mort, de les qualifier de huguenots. Enfin un édit du mois de janvier 1562 autorisa l'exercice public de leur culte, hors toutefois de l'enceinte des villes. Le calme semblait devoir renaître. Mais une querelle survenue entre les gens du duc de Guise et des calvinistes assistant à leur prêche — ce qu'on a appelé le massacre de Vassy — ralluma la guerre civile. Les prin-

[1] *Hist. génér. du Languedoc.* — Pierre Andoque, *Hist. du Languedoc.* — D'Aigrefeuille, *Hist. de Montpellier.*

[2] V. sa lettre dans l'*Hist. génér. du Languedoc*, t. V.—Preuves, p. 126.

Digitized by Google

ces du sang, qui, profitant de la minorité du roi, se disputaient alors le pouvoir, ne songeaient qu'à fomenter les troubles, et les faisaient servir aux intérêts de leur ambition. Le roi de Navarre, séduit par l'appât du trône de Sardaigne, que lui faisaient espérer les Guise, s'était allié aux catholiques. Son frère, le prince de Condé, qu'on avait seulement soupçonné jusque-là de favoriser les calvinistes, se déclara ouvertement pour eux; et ils trouvèrent en lui un chef aussi habile qu'entreprenant. S'étant rendu maître d'Orléans, où il établit le siége de son autorité, il envoya des officiers dans les provinces pour diriger l'insurrection. Beaudiné, baron de Crussol, l'un de ces officiers, arrive dans le Languedoc, où le nouveau culte comptait plus qu'ailleurs de nombreux partisans, et où les prêches, malgré le dernier édit, n'avaient été presque nulle part interrompus. Montpellier, Nîmes, Beaucaire, Lunel, la plupart des villes du Bas-Languedoc, se prononcent en sa faveur. Aiguesmortes tenait pour les catholiques. Le vicomte de Joyeuse y avait mis une forte garnison, sous le commandement du capitaine de Saint-André, gouverneur de la ville. Mais, comme tous les environs étaient tombés au pouvoir des calvinistes, et comme la place renfermait un bon nombre de réformés, elle n'aurait pu résister longtemps, si des renforts de troupes, des vivres et des munitions ne lui avaient été expédiés par mer de quelques points de la côte, et principalement de Fron-

tignan. Beaudiné voulut lui ravir ces moyens de défense. Le baron des Adrets, que sa valeur et sa cruauté rendaient si redoutable aux catholiques, venait de le joindre. Leurs forces réunies se composaient de trois à quatre mille fantassins, trois cents chevaux et quelques pièces d'artillerie. Ils marchèrent aussitôt sur Frontignan et l'investirent de toutes parts; mais le vicomte de Joyeuse, survenant avec des troupes plus nombreuses, leur en fit lever le siége. Alors Beaudiné donna l'ordre au capitaine Grille, qui venait de remporter sous les murs de Saint-Gilles une victoire des plus sanglantes, de se porter sur Aiguesmortes et d'attaquer la place avec vigueur. Le capitaine Grille arrive, au mois d'octobre, avec le chevalier Daisse, l'ancien gouverneur de la ville, qui remplissait auprès de lui les fonctions de mestre de camp. Il s'empare du poste avancé de Psalmodi; il canonne la tour Carbonnière. Ceux qui la défendaient se retirent précipitamment dans la ville, où la consternation se répand parmi les catholiques, qui savaient que l'impitoyable Grille avait fait passer au fil de l'épée tous les catholiques de Saint-Gilles. Leurs craintes cependant ne se réalisèrent pas. A peine le capitaine Grille avait-il fait camper ses troupes non loin des remparts, qu'il apprit que le baron des Adrets, s'étant dirigé vers le Pont-Saint-Esprit, était sur le point d'être écrasé par le duc de Nemours, qui l'attaquait avec des forces supérieures aux siennes. Il vole à son secours,

Digitized by Google

et ne laisse autour d'Aiguesmortes que les troupes nécessaires pour observer la place [1].

Les catholiques l'occupaient encore, lorsque fut publié à Amboise, le 19 mars 1563, un nouvel édit de pacification, plus favorable aux calvinistes que le précédent. Se prévalant de certains articles de cet édit, les mortes-payes, au nombre de soixante ou quatre-vingts, qui formaient, avant les troubles, la garnison d'Aiguesmortes et qui professaient la nouvelle religion, voulurent rentrer dans la ville. Le capitaine de Saint-André n'y consentit, après quelques difficultés, qu'à condition que ces hommes lui livreraient leurs armes, et remettraient entre ses mains la tour Carbonnière. Ces précautions ne parurent pas suffisantes au vicomte de Joyeuse pour assurer aux catholiques la conservation de la place : il demanda au roi un renfort de troupes, dont la solde serait payée sur les produits de la gabelle [2].

Charles IX, considérant Aiguesmortes comme la place la plus propre à tenir en respect les calvinistes du Languedoc, toujours prêts à se soulever, donna des ordres, au mois de juin 1564, pour qu'on y transportât toute l'artillerie que renfermaient les murs de Nîmes, où d'ailleurs elle était plutôt au pouvoir des religionnaires qu'en celui des catho-

[1] *Hist. génér. du Languedoc.* — Ménard, *Hist. de Nîmes.*

[2] Instructions du vicomte de Joyeuse au seigneur de Convertis. V. *Hist. génér. du Languedoc*, t. V. — Preuves, p. 151.

Digitized by Google

liques. Cette artillerie toutefois était peu considérable, et démontre combien cette guerre civile, si acharnée et si meurtrière, se faisait avec de faibles moyens. Elle consistait en deux canons montés sur leur affût, un fauconneau, six arquebuses, trois mousquets et environ cent cinquante boulets de différents calibres. Pour effectuer ce transport, les consuls de Nîmes furent obligés, car la guerre ne les enrichissait pas, de mettre en réquisition les charrettes, mules et chevaux des villages voisins [1].

Vers la fin de cette même année, Aiguesmortes posséda dans ses murs le jeune Charles IX, que sa mère, Catherine de Médicis, promenait en France pour lui gagner les cœurs de ses sujets, divisés alors en tant de partis. Après s'être arrêté deux jours à Nîmes, où des fêtes brillantes lui avaient été données, le prince se rendait à Montpellier. Mais, comme une maladie contagieuse régnait à Lunel, au lieu de prendre la route directe, il était allé coucher à Vauvert, le 14 décembre; et, le lendemain, dans la matinée, il entra dans Aiguesmortes [2]. Charles IX voyageait avec une pompe royale. Il avait auprès de lui la reine mère, qui voyait Aiguesmortes pour la seconde fois [3]; son frère, le duc d'Anjou; le jeune prince de Navarre, alors âgé de onze ans, et se dou-

[1] Ménard, *Hist. de Nîmes*, t. IV, p. 394.

[2] Abel Jouan, *Recueil et discours du voyage du Roy Charles IX, ès années* 1564 *et* 65. Paris, 1566.

[3] Elle était, comme on l'a vu, du voyage de François Ier.

Digitized by Google

tant peu, sans doute, qu'il ceindrait un jour la couronne de France; les cardinaux de Bourbon et de Guise, le chancelier de l'Hôpital, le duc de Longueville, le connétable de Montmorency; son fils, Henri de Damville, qui venait de le remplacer dans le gouvernement du Languedoc, et plusieurs autres grands seigneurs attachés à la cour.

Charles IX passa la nuit à Aiguesmortes et en repartit le lendemain, 16 décembre, après dîner. Le 17, il arriva à Montpellier, où, trois jours après, faisant droit aux demandes que les habitants d'Aiguesmortes lui avaient probablement adressées à son passage dans la ville, il confirma leurs anciens priviléges, et donna l'ordre d'employer 4,000 livres [1] aux réparations du canal et du port [2].

Dans ce voyage, qui se prolongea plus d'une année, Charles IX eut à Bayonne, avec sa sœur Élisabeth, reine d'Espagne, et le duc d'Albe, premier ministre de Philippe II, une entrevue dans laquelle les calvinistes crurent que leur perte avait été décidée. Ils reprirent les armes, et reconnurent pour leurs chefs le prince de Condé et l'amiral de Coligny. Les principales villes du Bas-Languedoc se déclarèrent pour eux. Aiguesmortes vit bientôt le pays qui l'environnait au pouvoir des religionnaires. Ils tentèrent de s'emparer de cette ville au mois de septem-

[1] 11,600 fr.
[2] *Hist génér. du Languedoc.*

Digitized by Google

bre 1567; mais ils ne réussirent qu'à prendre la tour Carbonnière[1]; et encore leur fut-elle reprise quelques mois après. Les réformés, pensant que, dans cette circonstance, ils avaient été vendus par le capitaine Page, de Lunel, qui commandait la tour, lui firent chèrement payer sa trahison, vraie ou supposée. Il fut, dans les derniers jours de décembre, décapité à Montpellier[2].

Aiguesmortes, dont on avait renforcé la garnison, et que d'ailleurs ses remparts défendaient suffisamment, était la seule place où les catholiques, dans toute cette partie du Languedoc, pussent se regarder comme en sûreté. Aussi, dans les États de la province, qui se tinrent à Béziers en novembre 1567, avait-on proposé de transférer à Aiguesmortes le siége de l'évêché de Nîmes[3]. Cette translation cependant n'eut pas lieu.

Pendant les alternatives de paix et de guerre qui se succédèrent jusqu'à la fin du règne de Charles IX, Aiguesmortes resta constamment au pouvoir des catholiques. Les réformés, dans les vaines tentatives qu'ils firent pour surprendre la place, ne parvinrent qu'à s'emparer du fort de Peccais[4], dans un moment où le gouverneur — c'était toujours le capi-

[1] *Hist. génér. du Lang.* — D'Aigrefeuille, *Hist de Montpellier.*
[2] *Hist. génér. du Languedoc.* — D'Aigrefeuille, p. 297.
[3] *Hist. génér. du Languedoc.* — Ménard, *Hist. de Nîmes.*
[4] En juillet 1569. — *Hist. génér. du Languedoc.*

taine de Saint-André — était allé, à la tête d'une partie de la garnison, ravitailler Alais, que bloquaient les religionnaires.

Lorsque Henri III, en 1574, s'évada du trône de Pologne pour venir occuper en France celui que laissait vacant la mort de son frère Charles IX, la guerre civile n'avait pas cessé de désoler le pays, malgré un nouvel édit de pacification publié récemment [1]. Les réformés, que les massacres de la Saint-Barthélemy semblaient avoir multipliés, et qu'ils avaient surtout rendus plus fanatiques, ne se fiaient plus aux promesses de la cour et ne s'attachaient qu'à conquérir par les armes la liberté de conscience qu'on leur disputait. Les princes continuaient à se servir de ces dissensions pour se rendre maîtres de l'autorité. Le maréchal de Montmorency, qu'offusquait le pouvoir des Guise, s'était mis à la tête d'un tiers-parti, nommé les *Politiques* ou les *Mécontents*. Son frère, le maréchal de Damville, devint par-là suspect à la cour, et la reine-mère, pendant sa courte régence, voulut lui retirer le gouvernement du Languedoc. Alors Damville s'unit ouvertement aux calvinistes. Il est nommé leur chef dans la province, sous l'autorité du prince de Condé, et il travaille aussitôt à reprendre les places où commandaient les catholiques. Saint-Gilles, après quelques jours de siége, tombe en son pouvoir. Obligé de se rendre à

[1] Le 6 juillet 1573.

Digitized by Google

Nîmes pour y présider l'assemblée des religionnaires, le maréchal ne peut aller lui-même attaquer Aiguesmortes; mais il y envoie [1] deux de ses officiers les plus déterminés, le capitaine Grémian, de Montpellier, et Jean de Saint-Romain, qui, après avoir été pendant dix ans archevêque d'Aix, avait apostasié, et était devenu un des plus fougueux religionnaires. Ils partent avec cinquante gentilshommes et quelques compagnies de fantassins. Désespérant de s'emparer de la place par la force, bien que Sarlebous, le gouverneur actuel, en fût absent, ils décident de recourir à la ruse. Leur troupe, pour éviter la tour Carbonnière, prend une route détournée, s'engage pendant la nuit dans les marais, et s'arrête à quelque distance de la ville. Le capitaine Grémian s'en détache, accompagné de son lieutenant Desplans et de quelques hommes d'élite. Ils sont tous travestis en pêcheurs [2]. Les sentinelles, à leur approche, ne conçoivent aucune défiance. Grémian et ses compagnons viennent s'adosser contre l'une des portes de la ville, comme pour se réchauffer aux rayons naissants du soleil. C'était une belle matinée d'hiver, le 12 janvier 1575. Postés ainsi, ils parviennent à introduire sous la porte des sacs de poudre qu'ils tenaient cachés sous leurs vêtements. Un saucisson, que la maréchale de Damville avait cousu

[1] *Hist. génér. du Languedoc.*
[2] Ménard, *Hist. de Nîmes.*

elle-même[1], y est attaché; et, après avoir mis le feu à l'un de ses bouts, nos hommes s'éloignent. L'explosion fut terrible: elle renversa la porte avec un horrible fracas. Mais comme elle eut lieu plus tôt peut-être qu'on ne l'avait calculé, le lieutenant de Grémian en fut victime; son corps fut lancé à dix pas de là dans le fossé.

Cependant les troupes, commandées par Saint-Romain, avaient traversé les marécages qui les séparaient des remparts. Au bruit de l'explosion, elles accourent précipitamment, et pénètrent sans difficulté dans la ville, où cet événement inattendu avait répandu le trouble et la confusion. Ceux qui veulent, au premier moment, leur opposer quelque résistance, sont passés au fil de l'épée: ils étaient une quarantaine. Le reste des habitants catholiques et la garnison se réfugient, en toute hâte, dans la tour de Constance et dans celle des tours des remparts qu'on nomme la tour de la Reine. La ville est aussitôt mise au pillage. Mais c'est surtout contre les églises que se porte la fureur des assaillants. Ils renversent les autels, brisent les images, enlèvent les vases sacrés, et poussent même l'ardeur de leur aveugle ressentiment jusqu'à ouvrir les tombeaux pour jeter aux vents les cendres des catholiques; atroces représailles, auxquelles croyaient pouvoir se livrer sans remords les sectateurs persécutés de la

[1] Pierre Andoque, *Hist. du Languedoc.*

Digitized by Google

nouvelle religion. Il paraîtrait que c'est dans ce sac d'Aiguesmortes que fut incendié le couvent des Cordeliers, ce couvent qu'avait fondé saint Louis, et dont il ne reste plus aujourd'hui que le clocher [1].

Ceux qui s'étaient renfermés dans les deux tours avaient d'abord tenté de se défendre; mais, attaqués vigoureusement, ils furent obligés de rendre la tour de la Reine le même jour, et la tour de Constance deux jours après. On leur accorda la vie sauve. Parmi eux se trouvaient quelques riches habitants de Montpellier; on les déclara prisonniers, et ils n'obtinrent leur liberté qu'en payant une forte rançon [2]. — Une fois établis dans la place, les religionnaires n'eurent pas de peine à s'emparer de la tour Carbonnière; et ils se virent ainsi maîtres de tous les lieux fortifiés qui s'élevaient sur la côte depuis l'embouchure du Rhône jusqu'à Agde. Ils eurent également par-là en leur possession les salines de Peccais, qui déjà, à cette époque, pourvoyaient de sel la Bourgogne, la Suisse et la Savoie [3], et dont le revenu considérable ne pouvait que leur être d'un grand secours.

Pendant que ces faits s'accomplissaient, le maréchal de Damville était à Nîmes, où l'assemblée des

[1] Tradition locale. — Mémoire manuscrit de Gautier de Terreneuve.

[2] *Hist. génér. du Languedoc.*

[3] D'Aigrefeuille, *Hist. de Montpellier.*

religionnaires, unis aux politiques du parti catholique, posait les bases, en quelque sorte républicaines, de la nouvelle confédération. — Les principaux articles convenus, le maréchal se rendit à Aiguesmortes, où les soldats, encore enivrés de leur triomphe, continuaient à commettre toutes sortes de violences, surtout envers les moines et les prêtres. Empressé de rétablir l'ordre et la tranquillité dans la ville, il fit restituer aux habitants, autant qu'il était possible, ce qui leur avait été enlevé; il fit mettre en liberté les chanoines du chapitre collégial et les autres ecclésiastiques que l'on retenait prisonniers; il les mit sous sa sauvegarde et leur fit rendre leurs reliquaires et leurs ornements sacerdotaux [1]. Enfin, le conseil de la ville lui ayant offert de nommer lui-même les consuls [2], il les choisit, en nombre égal, dans l'une et l'autre religion.

Le maréchal de Damville, poursuivant le cours de ses succès, ne tarda pas à s'emparer d'Aymargues, de Sommières et des autres villes que les catholiques occupaient encore dans le Bas-Languedoc. Enfin, le 14 mai 1576, la paix se conclut entre la cour et les chefs de la confédération. Par cette paix, les protestants obtinrent le libre exercice de leur reli-

[1] Voir, à la préfecture du Gard, *Archives de l'abbaye de Psalmodi*, vol. B, f° 71, la requête du syndic du chapitre, et l'ordonnance du maréchal de Damville, qui y faisait droit. Ces deux pièces sont datées du 16 janvier 1575.

[2] V. Registres des délibérations du conseil de la commune.

gion dans tout le royaume, si ce n'est dans l'enceinte de Paris, des chambres mi-parties dans les parlements, la faculté d'exercer toutes sortes de charges et de fonctions; le roi de Navarre, le prince de Condé, le maréchal de Damville, furent rétablis dans la jouissance de leurs biens, de leurs honneurs, dignités et gouvernements; et, pour garantie de ces concessions, huit places de sûreté furent laissées entre les mains des calvinistes. De ce nombre fut Aiguesmortes, où le maréchal de Damville établit le capitaine Grémian en qualité de gouverneur, et plaça une forte garnison, qu'il mit à la charge des habitants. Mais comme ceux-ci, irrités autant qu'appauvris du récent pillage, ne fournissaient qu'à regret et qu'à grand'peine les provisions qui leur étaient demandées, les soldats se permettaient à leur égard les plus mauvais traitements. Ils les battaient au moindre refus, les menaçaient de leur ôter la vie, et leur insolence allait quelquefois jusqu'à commettre des viols dans la campagne [1]. Ainsi, la paix, pour Aiguesmortes, ressemblait encore à la guerre.

Au surplus, comme les précédentes, cette nouvelle paix ne fut pas de longue durée. Les catholiques, mécontents des concessions faites aux calvinistes, formèrent, sous l'inspiration des Guise, ce qu'ils appelèrent la *Sainte-Union*, c'est-à-dire la Ligue, dont le roi se proclama le chef pour ne pas

[1] V. Registres des délibérations du conseil de la commune.

Digitized by Google

en être la victime. Il lui fallut alors révoquer le dernier édit de pacification, et déclarer qu'il ne souffrirait plus dans l'État que le seul exercice de la religion catholique. C'était remettre les armes aux mains des réformés.

Le maréchal de Damville les commanda de nouveau dans le Languedoc. Mais il devint bientôt suspect à son parti; et Saint-Romain, après une vive explication qu'il eut avec lui, courut s'assurer d'Aiguesmortes, où il se mit en état de défense. On était alors au mois de février 1577. Cependant le maréchal ne tarda pas à se justifier, et, le 6 avril, il signa à Pézénas les articles d'une nouvelle union. Par l'un de ces articles, il reconnut Saint-Romain pour gouverneur d'Aiguesmortes, et en même temps il fixa à 2,000 livres tournois [1] par an la solde de ce gouverneur, et à 2,166 livres [2] par mois celle des deux cents hommes composant la garnison [3]. Saint-Romain, en ce qui le concernait, avait sans doute retiré davantage de son ancien archevêché.

Mais la réconciliation de Damville avec les calvinistes n'avait pas été sincère et ne pouvait ainsi durer longtemps. Passé, quelques mois après, dans le parti de la cour, il attaquait, de concert avec le maréchal de Bellegarde, envoyé par le roi, ses an-

[1] 5,220 fr.
[2] 5,653 fr. 26 c.
[3] *Hist. génér. du Languedoc*. t. V. — Preuves, p. 249.

ciens alliés dans Nîmes et Montpellier, et, en même temps, il préparait une expédition contre le fort de Peccais [1], dont il convoitait les salines, lorsque, le 17 septembre, fut signée la paix de Bergerac.

Par cette paix, moins favorable aux calvinistes que la précédente, des places de sûreté leur furent encore accordées. Aiguesmortes était de ce nombre. D'après l'un des articles secrets du traité, le fort de Peccais devait être démoli. Mais Saint-Romain, qu'on avait maintenu gouverneur d'Aiguesmortes, éluda l'exécution de cette clause [2], pressentant que les troubles ne tarderaient pas à recommencer.

Pendant les nouvelles dissensions qui, en effet, éclatèrent bientôt, et qui, jusqu'à la mort de Henri III, ne furent de temps en temps interrompues que par des semblants de paix ou par les trêves que réclamaient les besoins de l'agriculture, Aiguesmortes ne cessa pas de demeurer entre les mains des calvinistes. Sa garnison allait quelquefois grossir les troupes que François de Châtillon, ou le prince de Condé, commandant dans la province pour le roi de Navarre, conduisaient contre les Ligueurs, et les sels des riches salines de Peccais fournissaient aux chefs du parti d'utiles ressources.

Enfin, après un règne qu'avaient signalé, non-seulement des guerres civiles sans cesse renaissantes,

[1] Ménard, *Hist. de Nimes.*
[2] *Hist. génér. du Languedoc.*

mais les plus honteuses débauches, les plus folles prodigalités, les plus ineptes superstitions, le dernier des Valois tomba[1] sous le poignard d'un moine, dont les Ligueurs avaient armé le bras. — Henri IV, que sa naissance, moins encore que sa valeur et ses vertus, appelait au trône, eut cependant à faire de longs efforts pour le conquérir. Lorsque ce monarque, après cinq années de nouveaux combats, fit enfin son entrée dans Paris, en 1594, on sait qu'il était loin d'avoir soumis tout le royaume. Non-seulement les principaux chefs de la Ligue et les Espagnols, leurs alliés, continuaient la guerre sur divers points, mais, de plus, les réformés, mécontents de son abjuration, conservaient partout une attitude hostile. Henri IV, pour les rassurer, déclara, par un édit du 1er mai 1597, précurseur de l'édit de Nantes, que les places d'otage accordées aux calvinistes demeureraient encore entre leurs mains pendant huit ans, et il assigna des fonds pour l'entretien des garnisons, qu'il prenait à sa charge. Au nombre de ces places se trouvaient, en Languedoc, Aiguesmortes, le fort Peccais et la tour Carbonnière, composant ensemble une garnison de cent cinquante hommes[2].

[1] Le 2 août 1589.
[2] *Hist. génér. du Languedoc.*

CHAPITRE XXI.

Expulsion d'un gouverneur.

TANDIS que le roi travaillait encore à réduire ses ennemis intérieurs, combattant les uns, achetant la soumission des autres, et pardonnant à tous, il apprit que les Espagnols avaient ébranlé la fidélité de quelques villes du Languedoc, et que le sieur de Bertichères, gouverneur d'Aiguesmortes, entretenait des intelligences avec eux. Henri IV intima d'abord l'ordre au précédent gouverneur, le sieur Antoine de Lecques, qui, en 1595, avait résigné sa charge à Bertichères, devenu son gendre, de reprendre de gré ou de force le gouvernement de la place [1]. Mais le sieur de Lecques étant mort sur ces entrefaites, et Bertichères, sommé de se rendre à la cour, s'y étant refusé, le roi n'eut plus d'autre moyen, pour le soumettre, que de recourir à la force des armes et à la bonne volonté des habitants. En conséquence, il leur adressa,

[1] Lettre du roi du 4 juin 1597. — V. Archives de la ville.

Digitized by Google

sous la date du 31 octobre 1597, la lettre suivante[1] :

« *A nos chers et bien-amés les consuls, manants et*
« *habitants de notre ville d'Aiguesmortes.*

« Chers et bien-amés, les comportements du sieur
« de Bertichères ont été depuis quelque temps si
« contraires à ce qui était de son devoir, et a rendu
« si peu de respect et d'obéissance aux commande-
« ments que nous lui avons faits, que nous avons
« grande raison, pour cette occasion et d'autres par-
« ticulières qui sont venues à notre connaissance, de
« croire que la garde de notre ville d'Aiguesmortes
« ne serait pas sûrement en ses mains, et que, l'au-
« torisant plus qu'il n'est, ce serait toujours le con-
« firmer en sa désobéissance davantage. C'est pour-
« quoi nous avons résolu, tant pour la sûreté de
« ladite ville que pour votre particulier repos, de
« donner la charge du gouvernement de ladite ville
« à un autre dont nous puissions prendre plus de
« confiance ; et avons, à cet effet, fait élection de la
« personne du sieur de Gondin, que nous connais-
« sons plein de fidélité et d'affection, et que nous
« savons qui se comportera en ladite charge avec
« telle modération que vous en ressentirez beau-
« coup de soulagement ; nous lui avons pareillement
« ordonné d'entrer en notredite ville, et dextre-
« ment en faire sortir ledit sieur de Bertichères ;
« ce que nous désirons qui s'exécute sans rumeur

[1] V. Archives de la ville.

« ni émotion, s'il est possible; mais néanmoins, en « quelque façon que ce soit, nous voulons que l'au- « torité nous en demeure; et vous commandons et « ordonnons d'assister ledit sieur de Gondin, en cette « exécution de notre commandement, de toute votre « force et pouvoir; étant chose à quoi nous sommes « résolu, autant pour votre bien et repos que pour « aucune autre considération. »

Cette dépêche était accompagnée d'une lettre du connétable de Montmorency, gouverneur du Languedoc, en date du 2 novembre [1], dans laquelle il exhortait les habitants à ne point épargner leurs personnes pour déférer aux volontés du roi, leur faisant espérer que leurs priviléges seraient augmentés; « ce « à quoi, ajoutait-il, je tiendrai la main, et vous « témoignerai, en toutes façons, que vous n'aurez « jamais auprès du roi, ni ailleurs, de meilleur ami « que moi. »

A la réception de ces missives, qui leur furent apportées secrètement, les consuls et les principaux habitants se réunirent. Irrités déjà contre le sieur de Bertichères, auquel ils avaient à reprocher plus d'une violence et plus d'une exaction, ils convinrent d'un commun accord, malgré la différence de leur religion, de remplir les intentions du roi, au péril même de leur vie.

Informé de leur résolution, M. de Gondin, dans

[1] V. Archives de la ville.

Digitized by Google

les premiers jours de février, introduisit, déguisés, dans la ville, six officiers et quelques soldats d'élite pour diriger le mouvement. Au jour convenu, le 13 février, les habitants, munis d'armes de toute espèce, et guidés par leur premier consul, M. de la Rivoire, ainsi que par le juge royal, M. Etienne Esparron, se présentent inopinément devant le château. Leur attaque imprévue rencontre peu de résistance. Ils renversent sans peine les ouvrages extérieurs que Bertichères, dans sa défiance, avait fait récemment construire. Ils enfoncent les portes, pénètrent dans la cour et se précipitent vers la tour de Constance, dont ils se rendent maîtres. La garnison, ainsi surprise, s'enfuit en toute hâte sur la plate-forme des remparts. Une partie des soldats s'enferme avec le gouverneur dans la tour de la Reine; les autres dans celle des Pattus ou des Poudres, dont les habitants n'ont pas le temps de s'emparer avant eux. Sur ces entrefaites, M. de Gondin, à la tête d'une cinquantaine d'hommes, au nombre desquels dix officiers, entre dans la ville. Aussitôt les deux tours, devant lesquelles on amène quelques pièces de canon, sont assiégées vigoureusement. Au bruit de l'artillerie, les habitants des villages voisins, pensant que les Espagnols attaquent la place, accourent en armes. Le baron de Calvisson vient de Marsillargues, suivi de quelques gentilshommes à cheval et d'une centaine de soldats. Le capitaine Dumas en amène une soixantaine de Lunel. D'autres renforts, qu'avait sollicités d'a-

vance M. de Gondin, arrivent dès le lendemain, de Nîmes et de Montpellier. Chacune de ces villes envoyait cent cinquante hommes. La première dépêchait en outre le juge criminel, dans la prévision que l'affaire pourrait se terminer par les voies de la justice. Malgré l'appareil de ces forces, si supérieures aux siennes, Bertichères, qui avait tout à redouter, persiste à se défendre; et le feu de sa mousqueterie met hors de combat un grand nombre de soldats et plusieurs officiers. Mais enfin, voyant que la tour des Poudres s'est rendue par capitulation, il se décide, après trois jours de résistance, à capituler lui-même, et il obtient la faculté de sortir de la ville avec ceux de ses soldats qui l'avaient assisté jusqu'à ce moment.

Un courrier est aussitôt expédié au roi pour lui annoncer l'accomplissement de ses ordres.

Par cet événement et par les détails qui vont suivre, on peut juger combien la puissance royale était encore mal affermie. On a vu le monarque réduit, pour chasser le gouverneur d'une petite ville, à provoquer lui-même une insurrection à main armée; on verra maintenant les habitants de cette ville, croyant, non pas avoir rempli leur devoir, mais rendu un service, réclamer et même stipuler la récompense de leur conduite.

Le 18 février, le conseil politique s'assemble et décide [1] : 1° qu'une députation, composée d'un catho-

[1] V. Registre des délibérations du conseil de la commune.

Digitized by Google

lique et d'un religionnaire, se transportera auprès du roi pour lui faire le récit de ce qui vient de se passer, et lui présenter en même temps le cahier des demandes de la ville : ces deux députés, nommés immédiatement, furent François de Conseil, sieur de Saint-Roman, catholique, et Antoine Taignon, protestant ; 2° que les habitants conserveront la garde de la tour de Constance et de la tour de la Reine jusqu'au retour de leurs députés ; 3° que M. de Gondin, sur l'exhibition qu'il a faite du simple brevet dont il est pourvu, sera provisoirement reconnu pour gouverneur, mais qu'il devra obtenir du roi une nomination plus en forme.

A la réception du courrier qui lui avait été dépêché, Henri IV écrivit, le 23 mars, une nouvelle lettre aux consuls, manants et habitants d'Aiguesmortes, pour leur exprimer sa satisfaction : « Vous ne « pouviez, leur disait-il, nous témoigner en meil- « leure occasion votre dévotion à notre service. Nous « vous exhortons à y persévérer toujours, et vous « pouvez croire que de notre part nous ne manque- « rons jamais de vous accorder notre protection et « notre bienveillance [1]. »

Cette lettre est datée d'Angers, où Henri IV était venu recevoir la soumission du gouverneur de la Bretagne, le duc de Mercœur, ce dernier défenseur de la Ligue, qui, pour obtenir son pardon, accor-

[1] V. cette lettre aux Archives de la ville.

dait la main de sa fille, la plus riche héritière du royaume, au jeune César de Vendôme, fruit des amours du roi et de Gabrielle d'Estrées.

Le roi se trouvait non loin de cette ville, dans le vieux château de Durtal, dont on voit encore aujourd'hui les deux tours féodales se mirer dans les eaux du Loir, lorsque, vers les premiers jours d'avril, les députés d'Aiguesmortes arrivèrent auprès de lui [1]. Admis en sa présence, ils lui racontèrent ce que la ville avait fait pour accomplir ses ordres, les sacrifices qu'on s'était imposés, les dangers qu'on avait courus, et ils lui présentèrent ensuite le mémoire dont ils étaient chargés.

Dans ce mémoire [2], auquel il fut répondu en marge le 6 avril, les habitants demandaient qu'aucune enquête judiciaire ne pût être faite à l'avenir au sujet de l'expulsion de leur gouverneur; ce qu'ils n'avaient entrepris que sur l'exprès commandement du roi, pour le bien de son service et pour le repos du pays; — que la garnison de la ville, composée, en temps ordinaire, de cent vingt-cinq hommes, fût portée à cent cinquante, et divisée en trois compagnies, dont l'une serait commandée par le premier consul; — que la ville fût affranchie de toutes fournitures, de toutes dépenses pour l'entretien de la garnison; — que la chaussée de la tour Carbon-

[1] V. Registre des délibérations du conseil de la commune.
[2] V. ce Mémoire aux Archives de la ville.

Digitized by Google

nière, le seul chemin qui conduisît par terre à la ville, et qui était complétement dégradé, fût reconstruite aux frais du trésor royal; — que le port fût entièrement réparé, et que les fonds affectés à cet usage, et depuis longtemps détournés de leur emploi, fussent rendus à leur première destination.

Ces articles leur furent accordés sans difficulté. Il fut répondu cependant, en ce qui concernait le port, que des commissaires seraient envoyés sur les lieux pour examiner ce qu'il y aurait convenance et possibilité de faire.

Mais là ne se bornaient point les prétentions des habitants. Ils voulaient, en outre, qu'après M. de Gondin, la charge de gouverneur fût supprimée et remplacée par un simple office de capitaine, comme dans les anciens temps; — qu'en l'absence du gouverneur actuel, la garde de la ville fût confiée au premier consul, à qui, tous les soirs, seraient remises les clefs, et qui donnerait le mot d'ordre; — que l'office de viguier fût, dès ce moment, distrait de la charge de gouverneur et annexé à celle de premier consul; — et qu'enfin, pour les indemniser des dépenses que leur avait occasionnées l'expulsion de leur dernier gouverneur, le roi leur abandonnât, pendant six ans, le produit d'un droit particulier qui se percevait sur le sel au profit du domaine, et dont le produit s'élevait annuellement à 800 livres

tournois environ [1]. — Ces derniers points leur furent refusés. Cependant, l'année suivante, le roi conféra au premier consul la charge de lieutenant de viguier [2]. Cette charge était rétribuée. — Quant à leurs dépenses, on répondit qu'elles seraient vérifiées par M. le duc de Ventadour, lieutenant-général de la province, et qu'ils en seraient remboursés.

Des lettres-patentes furent signées le même jour, 6 avril, pour l'exécution des articles auxquels on avait acquiescé [3]. Les lettres relatives à l'entretien de la garnison portaient que le roi prenait cette garnison à sa charge, et allouait à cet effet la somme de 200 écus [4] par an.

A leur départ, les députés emportèrent une nouvelle lettre de Henri IV, datée du 7 avril [5], dans laquelle il disait aux habitants d'Aiguesmortes que, « leurs députés s'en retournant, il n'avait pas voulu « omettre de leur répéter et de leur confirmer par « un mot le contentement qu'il éprouvait du bon « service qu'ils lui avaient rendu. — Vous saurez « d'eux, ajoutait-il, ce que l'état de nos affaires « nous a permis de vous accorder pour cette heure, « et dont vous devez vous contenter, en attendant

[1] 1904 fr. Il s'agit ici du droit de septain. On verra plus tard ce que c'était.

[2] Lettres-patentes du mois de janvier 1599. Archives de la ville.

[3] V. Archives de la ville.

[4] Environ 1430 fr.

[5] V. Archives de la ville.

Digitized by Google

« que l'occasion se présente de faire mieux pour « vous, comme nous en avons toute bonne inten- « tion. »

A peine les députés eurent-ils, à leur retour, rendu compte de leur mission, qu'on s'empressa de dresser l'état des dépenses. Il tardait aux habitants d'en être indemnisés; car, pour y pourvoir, ils avaient été obligés d'emprunter une somme de mille écus, sous la garantie des consuls [1]. Cet état, dans lequel rien ne fut oublié, pas même les frais d'enterrement d'un capitaine, s'éleva à près de deux mille cinq cents écus [2]. Il fut vérifié et approuvé, le 4 juin, par le duc de Ventadour, venu à Aiguesmortes pour y installer définitivement M. de Gondin en qualité de gouverneur. Toutefois, ces dépenses ne furent pas immédiatement remboursées. Des lettres-patentes, rendues seulement le 2 octobre suivant [3], en affectèrent le payement sur le produit d'un impôt qui se percevait, indépendamment de la gabelle, sur les sels extraits de Peccais. Les registres des délibérations de la commune nous apprennent même que les deux députés ne furent payés des frais de leur voyage que dix ans après, en 1608. Ainsi, même sous le bon roi, la cour se montrait bientôt oublieuse.

[1] V. Délibération du conseil, du 18 février 1598.

[2] 17,875 fr. environ. — C'est par le détail de ces dépenses que nous avons pu connaître les particularités de l'événement que nous venons de raconter.

[3] V. Archives de la ville.

CHAPITRE XXII.

Projet de réparation du port sous Henri IV.

L'ÉDIT de Nantes, promulgué dans le mois d'avril 1598, et la paix de Vervins, signée le mois suivant avec les Espagnols, avaient achevé de rétablir le calme dans le royaume, et permettaient au roi de consacrer tous ses soins au gouvernement de l'État. Les habitants d'Aiguesmortes s'empressèrent de réclamer l'accomplissement de la parole royale relative à la réparation de leur port. La guerre civile avait causé moins de maux dans leur ville, que la cessation du commerce et de l'industrie, et que les exhalaisons délétères de leurs marais. Il ne restait, des travaux exécutés sous François Ier, que le souvenir de l'avantage instantané qu'ils avaient produit. Le *grau neuf*, cette ouverture pratiquée pour l'écoulement du Petit-Rhône au-dessous des salines de Peccais, s'était entièrement comblé. Heureusement cette branche du fleuve, au lieu de reprendre son ancien cours, s'était dirigée d'elle-même vers le *grau d'Orgon*, où son embouchure

existe encore aujourd'hui [1]. Mais, à son défaut, les eaux débordées du Vistre et du Vidourle, ne trouvant

[1] On suppose généralement que l'embouchure du Petit-Rhône a de tout temps existé au grau d'Orgon. Astruc, dans ses *Mémoires pour l'histoire naturelle du Languedoc,* dit expressément (page 49) que le Rhône n'a jamais eu, ni pu avoir que les deux embouchures qu'on lui connaît actuellement : « car, ajoute-t-il, l'embouchure « par où le canal qui passe à Peccais entre dans la mer, est une « embouchure moderne et faite de main d'homme, comme il paraît « par le nom de *grau neuf* qu'elle porte. » Il résulte cependant, avec la dernière évidence, de l'enquête qui fut faite sous François Ier, en 1532, qu'à cette époque, comme précédemment, le Petit-Rhône se dirigeait tout entier dans les étangs situés au sud d'Aiguesmortes. Dans cette enquête, on avait émis l'avis de construire des ouvrages en pierre au lieu, est-il dit, *où se départ icelle rivière, qui d'une partie passe devant la ville d'Arles, et l'autre devant le lieu de Fourques, et de là vient descendre au port d'Aiguesmortes.* Ces ouvrages devaient servir à rejeter, dans la première de ces branches, une partie des eaux qui, affluant en trop grande abondance dans l'autre, venaient encombrer le port de sables et de limons. Si l'embouchure du grau d'Orgon eût alors existé, il est évident que les ouvrages jugés nécessaires pour diminuer le volume des eaux aboutissant au-dessous de Peccais, n'auraient pas dû être exécutés vers Fourques, mais à Silveréal, c'est-à-dire à l'endroit où cette troisième branche, devenue aujourd'hui un simple canal, se serait détachée du Petit-Rhône pour se diriger vers Aiguesmortes. Il nous paraît donc bien démontré, comme du reste l'a pensé Alexandre Esparron (v. le Mémoire préliminaire de son recueil manuscrit), que lorsque le *grau neuf* eut été fermé par les sables de la mer, le Petit-Rhône, qui ne trouvait plus là d'embouchure facile, rompit ses digues auprès de Silveréal, et se déchargea dans l'étang d'Orgon, d'où il s'ouvrit un nouveau passage à la Méditerranée. Nous avons sous les yeux une carte dressée par Jean Bompar, en 1591, dans laquelle la branche débouchant au grau d'Orgon est déjà indiquée, mais beaucoup plus faible que celle dont le cours aboutissait aux environs d'Aiguesmortes. Une autre carte plus ancienne, intitulée : *La vera Descrizione di tutta la Francia e la Spagna*,

plus à s'écouler dans la mer par des issues qu'obstruait le sable, refluaient dans les étangs, dans les canaux, et les encombraient de leurs dépôts limoneux. Depuis longtemps le canal et le grau de Saint-Louis n'étaient plus navigables. Afin d'offrir aux navires qui se présentaient encore un accès dans le port, on avait prolongé la Grande-Roubine jusqu'à l'étang du Repausset, et l'on avait établi une communication entre cet étang et la mer par un grau qu'on appela le *grau de la Croisette*[1]. Un autre s'ouvrit naturellement en 1585, par l'effet du débordement des rivières; on le nomma le *grau des Consuls*[2], et quelque temps il porta le nom de *grau Henri*[3]. Mais la ville ne pouvait, par elle-même, suffire aux dépenses qu'exigeait l'entretien de ces graus. Les fonds demandés à diverses reprises par les États de la province, et accordés par le gouvernement, étaient toujours détournés de leur destination. Pendant ces temps de désordre, où l'autorité résidait moins entre les mains du monarque qu'entre celles des gouverneurs de provinces, on avait imploré le secours,

1542, et qui se trouve à la Bibliothèque nationale, ne présente que deux branches du Rhône, l'une passant près d'Arles et l'autre près d'Aiguesmortes. Quoique Pline ait donné trois embouchures au Rhône, les anciens géographes, Strabon, Ptolémée, etc., ne lui en ont jamais reconnu que deux.

[1] V. Délibérations du conseil de la commune, année 1558.

[2] Il fut question de ce grau aux États de Béziers, tenus la même année, 1585. V. *Hist. génér. du Languedoc.*

[3] V. Délibérations du conseil de la commune.

tantôt du connétable de Montmorency, gouverneur du Languedoc, tantôt du maréchal de Joyeuse, son lieutenant-général [1]. Ils s'étaient rendus sur les lieux, les avaient examinés, et s'en étaient retournés, songeant moins sans doute à l'utilité d'un tel port qu'à l'avantage qu'ils pourraient retirer des fortifications de la ville.

Avant que Henri IV n'eût à récompenser les habitants d'Aiguesmortes de leur fidélité, il avait déjà pensé à réparer leur port. Des lettres-patentes, données le 6 octobre 1592 [2], en font foi. Mais les ordres contenus dans ces lettres, et le rapport qui fut, en conséquence, dressé par des experts au mois de mai de l'année suivante [3], n'eurent aucun résultat. La promesse faite à Angers semblait devoir être plus efficace. L'un des trésoriers généraux de France, de la généralité de Montpellier, le sieur Marion, seigneur de Preignes, conseiller du roi, se transporta lui-même à Aiguesmortes, le 1er juin 1598. Le lendemain, suivi de M. de Gondin, des consuls et de quelques notables habitants, il alla visiter les lieux. Entré par le canal de la Grande-Roubine dans l'étang du Repausset, il mit pied à terre sur la plage au *grau des Consuls,* qu'il trouva fermé par les sables. Il reconnut que celui de la *Croisette,* situé plus loin,

[1] V. Délibérations du conseil de la commune.
[2] V. Archives de la ville.
[3] V. Archives de la ville.

vers l'ouest, était encore ouvert, mais en si mauvais état, que les tartanes et les bateaux de pêche pouvaient seuls y pénétrer, non toutefois sans de grandes difficultés. Ayant poussé jusqu'au *grau Louis*, il eut peine à en distinguer les traces. Après avoir pris l'avis de ceux qui l'accompagnaient, il déclara dans son rapport, rédigé le jour même [1], qu'il était urgent, non-seulement dans l'intérêt du commerce, mais surtout dans l'intérêt des salines, qui, faute d'eau de mer, dépérissaient de jour en jour, et privaient ainsi le roi d'un revenu considérable, de rouvrir le *grau des Consuls*, de tous le plus rapproché de la ville; de le garantir des sables de la mer, du côté du levant, par un môle en pierres; et de construire depuis là, à travers l'étang du Repausset, jusqu'à l'entrée de la Grande-Roubine, un canal large de douze cannes (vingt-un à vingt-deux mètres), et de trois cannes (cinq mètres et demi) de profondeur. Il estima que la dépense de ces travaux pourrait s'élever à dix mille écus [2]; et il ajouta qu'il lui paraissait convenable d'y affecter le produit d'une augmentation de dix sols sur l'impôt du sel, établie depuis longtemps pour l'entretien du port, et constamment détournée à d'autres usages.

Conformément aux conclusions de ce rapport, auquel adhérèrent, par leur déclaration du 17 juin [3],

[1] V. ce Rapport, du 2 juin 1598, dans les Archives de la ville.
[2] Environ 71,500 fr.
[3] V. Archives de la ville.

les collègues de M. Marion, des lettres-patentes, signées le 26 octobre [1], ordonnèrent que les travaux seraient immédiatement entrepris, et qu'à partir de ce moment le produit de la crue de dix sols serait versé entre les mains du sieur de la Rivoire, premier consul d'Aiguesmortes, pour être employé à ces travaux, suivant les ordres du gouverneur, M. de Gondin, et sous le contrôle du sieur de Saint-Roman. Mais — ce qui semblerait annoncer peu d'ordre ou de mémoire dans les conseils du roi — lorsque ces lettres-patentes du 26 octobre furent délivrées, d'autres lettres-patentes avaient été tout récemment signées, lesquelles affectaient cette même augmentation de dix sols sur l'impôt du sel, à la construction du port que les États du Languedoc avaient alors conçu le projet d'ouvrir au cap de Cette. Le prévôt général de la province, se fondant sur ces précédentes lettres du 25 août 1598, mit opposition à l'exécution de celles du 26 octobre [2]. Des contestations s'ensuivirent, se prolongèrent pendant plusieurs années, et la ville d'Aiguesmortes, succombant dans cette lutte inégale, resta livrée aux atteintes mortelles que portent à son commerce, à son industrie, à la santé de ses habitants, les eaux marécageuses qui l'environnent, quand elles sont privées de communication avec la mer.

[1] V. Archives de la ville.

[2] V. aux Archives de la ville, l'ordonnance des trésoriers de France, du 7 déc. 1598, où cette opposition se trouve rapportée.

CHAPITRE XXIII.

Nouvelle guerre de religion sous le règne de Louis XIII.

Si la ville d'Aiguesmortes avait cessé d'attirer l'attention du gouvernement sous les rapports qui, seuls, pouvaient lui être avantageux, elle fut cependant encore considérée comme une place de haute importance durant la nouvelle guerre civile qui troubla les premières années du règne de Louis XIII.

La faveur dont avait joui, sous la régence de Marie de Médicis, le Florentin Concini, qu'elle avait fait maréchal de France, bien qu'il n'eût jamais porté les armes, et celle que Louis XIII, devenu majeur, accorda au jeune de Luynes, le compagnon des jeux de son enfance, avaient tour à tour excité le mécontentement des princes du sang. Cherchant à se faire un parti, ils réveillèrent la défiance dans le cœur des réformés, et les encouragèrent à reprendre les armes. Le roi parvint à se réconcilier avec les princes et les principaux mécontents. Mais les semences de discorde qu'ils avaient répandues ne

purent être aussi facilement étouffées, et la guerre civile continua longtemps encore à désoler le royaume.

Dans le commencement de ces troubles, Aiguesmortes avait eu ses dissensions intestines. A peine Henri IV avait-il succombé sous le poignard d'un assassin, que Bertichères tenta de ressaisir le gouvernement de la ville. Cette charge était alors entre les mains de M. d'Harambure, gentilhomme béarnais, à qui Henri IV l'avait remise, en 1607 [1], à la mort de M. de Gondin. Dès que les habitants furent instruits des projets de Bertichères, ils adressèrent un mémoire [2] à Louis XIII, dans lequel, rappelant qu'ils n'avaient expulsé leur ancien gouverneur que pour obéir au feu roi, ils exposaient les griefs particuliers qu'ils avaient à lui reprocher, et déclaraient enfin que s'il rentrait dans la ville, ils en sortiraient eux-mêmes, après avoir incendié leurs maisons. Malgré cette énergique réclamation, un arrêt du conseil, du 17 août 1612 [3], réintégra Bertichères dans sa charge, à condition qu'auparavant il prêterait serment de n'exercer aucun mauvais traitement envers les habitants de la ville. Ce ser-

[1] En cette année 1607, saint Vincent de Paul aborda à Aiguesmortes, le 18 juin, sur un petit esquif, au moyen duquel il s'était sauvé de Tunis, où, depuis deux ans, il était esclave.

[2] V. Archives de la ville. Ce mémoire porte la date du 29 avril 1612.

[3] V. Archives de la ville.

ment ne fut qu'une vaine formalité. De nouvelles plaintes furent bientôt portées devant le connétable de Montmorency, qui ordonna une enquête. Il en résulta un nouvel arrêt du conseil; rendu le 16 février 1614 [1], par lequel Bertichères, reconnu coupable d'avoir violé sa promesse, fut révoqué à tout jamais de la charge qu'on lui avait restituée [2].

Redevenu tranquille possesseur du gouvernement d'Aiguesmortes, M. d'Harambure ne tarda pas à être remplacé par son fils; et celui-ci résigna la charge, en 1616, à Gaspard de Coligny, comte de Châtillon, déjà gouverneur de Montpellier [3]. Ce Châtillon était petit-fils de l'amiral de Coligny, la plus éclatante victime de la Saint-Barthélemy.

Le duc de Montmorency, soupçonnant le nouveau gouverneur de favoriser les calvinistes, se refusait à lui délivrer des lettres d'attache [4]. Alors Châtillon se

[1] V. Archives de la ville.

[2] Il paraîtrait que l'on eut, cette dernière fois, à reprocher à Bertichères des torts fort graves, probablement une nouvelle trahison, puisqu'un arrêt du 3 janvier 1615, de la chambre de l'édit de Castres (V. Archives de la ville), condamna un nommé Jean Passerieu, désigné comme l'un de ses complices, à être fustigé jusqu'à effusion de sang dans les rues et carrefours d'Aiguesmortes, et puis à servir le roi sur ses galères à perpétuité. L'arrêt de Castres n'énonce point le fait imputé à Passerieu; mais il résulte d'un manuscrit presque contemporain, existant dans les archives de la commune, que ce fait consistait dans la fabrication d'une fausse clef pour livrer les portes de la ville.

[3] V. Archives de la ville.

[4] *Hist. génér. du Languedoc.*

déclare ouvertement pour les réformés. Ils le nomment leur général dans le Bas-Languedoc, les Cévennes et le Vivarais, en même temps qu'ils élisaient le gendre de Sully, le duc de Rohan, pour leur chef dans la Haute-Guyenne et le Haut-Languedoc. Châtillon se rend de Montpellier à Aiguesmortes, à la tête de deux cents mousquetaires; il s'assure d'Aymargues, dont il fait démolir les fortifications [1]; et, en moins de huit jours, il a mis sur pied un corps de quatre mille hommes [2]. Il fallut bien alors lui laisser le gouvernement d'Aiguesmortes.

Malgré la paix de Blois, qui fut signée vers cette époque [3], les partisans des deux religions dans le Languedoc se tenaient toujours sous les armes. Châtillon, au mois de mai 1617, fit venir de Flandres et débarquer à Aiguesmortes deux mille mousquets avec leurs fourchettes et bandoulières, et cinq cents piques avec leurs harnais, pour armer les religionnaires de Montpellier, de Nîmes et d'Uzès [4].

Cependant les populations de la province commençaient à se lasser de la guerre; le calme se rétablissait; Châtillon s'était rallié à la cour. Alors les habitants d'Aiguesmortes, plus fatigués que les autres

[1] Ménard, *Hist. de Nîmes.*
[2] *Hist. générale du Languedoc.*
[3] Le 4 mai 1616.
[4] Ménard, *Hist. de Nîmes.*

de ces longues dissensions, s'assemblèrent, le 7 mars 1619[1], en conseil général, sur la place publique, comme dans ces temps on le pratiquait quelquefois; et là, catholiques et protestants, tous réunis, en présence de l'officier qui commandait dans la place, « ils promirent et s'engagèrent solennellement, par « serment, la main levée à Dieu » — tels sont les termes de leur délibération — « de rester tou- « jours fidèles au roi, de n'avoir plus aucune sorte « de relation avec les auteurs des troubles, et d'exé- « cuter, au péril de leurs biens et de leurs vies, tout « ce qui leur serait prescrit par M. de Châtillon, « leur gouverneur. » Mais ce gouverneur devait-il lui-même persévérer dans sa fidélité? C'est ce qu'on verra tout-à-l'heure.

Ce qui peut-être contribuait à maintenir les habitants d'Aiguesmortes dans les bons sentiments qu'ils venaient de manifester, c'était les craintes que leur inspirait le voisinage de Bertichères. Cet ancien gouverneur de la ville, devenu l'un des chefs du parti réformé, se fortifiait alors dans Saint-Gilles. Se fiant peu au dévouement des habitants, il s'était établi dans l'église abbatiale, dont il fit une véritable citadelle et où il mit une forte garnison. L'abbé de Saint-Gilles, bien qu'il fût son fils naturel, avait énergiquement protesté contre de semblables mesures; mais Bertichères l'avait fait jeter dans un ca-

[1] V. Délibérations du conseil de la commune.

chot, et s'était emparé des revenus de l'abbaye [1].

La paix qui fut conclue à Angers, au mois d'août 1620, avait nettement établi la position des partis. Il ne s'agissait plus de divisions entre le roi et la reine-mère, entre un favori et les princes. La cour tout entière s'était réconciliée, et les sectateurs des deux religions rivales restaient seuls en présence, avec les armes qu'on avait mises entre leurs mains. Ils n'étaient pas disposés à les quitter, surtout les réformés, qui savaient bien qu'on voulait l'anéantissement de leur secte. Sur l'ordre qui leur fut donné de restituer les biens ecclésiastiques dont ils s'étaient emparés dans certaines provinces, ils convoquèrent une assemblée générale à La Rochelle; et là, dans une délibération du 10 mai 1621, ils constituèrent une espèce de gouvernement républicain. Après leur avoir vainement enjoint de se séparer, Louis XIII, qui faisait volontiers la guerre en personne, se mit à la tête de son armée et marcha contre eux. L'assemblée avait maintenu le duc de Rohan dans le commandement de la Haute-Guyenne; elle offrit de nouveau celui du Bas-Languedoc au comte de Châtillon, qui, après quelques hésitations, cédant à son humeur versatile, se décida à l'accepter.

[1] Ménard, *Hist. de Nimes*. Il fallut un arrêt du parlement de Toulouse, rendu le 31 octobre 1619, pour obliger Bertichères à remettre son fils en liberté et à retirer la garnison qu'il avait placée dans l'église.

Châtillon se mit aussitôt en campagne. Il attaqua sur divers points les catholiques, et leur prit quelques-unes des places où ils s'étaient fortifiés. De plus, il avait armé dans le port d'Aiguesmortes quelques bâtiments, qui, sous les ordres du sieur de Saint-Blancard, prenant le titre d'amiral du Levant, allaient dévaster et piller la côte [1]. Mais comme, malgré ces preuves de dévouement, il ne cessait d'exhorter les religionnaires à la paix, il devint bientôt suspect à son parti.

Pendant que les troupes royales assiégeaient Montauban, le duc de Rohan sollicite du secours dans le Bas-Languedoc; et, mécontent des lenteurs de Châtillon, il vient lui-même recruter les levées qu'il avait demandées [2]. Châtillon se plaint d'une telle usurpation d'autorité; il réclame auprès de l'assemblée qui se tenait à Nîmes; et cette assemblée, loin de lui donner satisfaction, le déclare déchu de tous ses pouvoirs [3]. Les habitants de Montpellier se soulèvent même contre contre lui, et jettent dans une prison sa femme et son fils, le jeune comte de Coligny [4]. Alors il se renferme et se fortifie dans Aiguesmortes, également résolu à se défendre et contre les catholiques et contre les réformés. Ces derniers attachaient

[1] *Hist. génér. du Languedoc.*

[2] *Mémoires du duc de Rohan.*

[3] *Mém. du duc de Rohan.* — *Hist. génér. du Languedoc.* — Ménard, *Hist. de Nîmes.* — D'Aigrefeuille, *Hist. de Montpellier.*

[4] *Mém. du duc de Rohan*, etc.

tant d'importance à cette place, que, pour la lui enlever, ils tentèrent de corrompre son lieutenant, le sieur de Corbières, et lui firent offrir jusqu'à trente mille écus [1]; mais Châtillon déjoua leurs desseins [2].

L'assemblée de Nîmes, après avoir destitué Châtillon, avait d'abord désigné Bertichères pour commander dans le pays; mais, au mois de décembre 1621, cette assemblée, transférée à Montpellier, déféra le commandement au duc de Rohan. Ce général se rendit alors à Nîmes avec la principale partie de ses forces; il s'empara de toute l'autorité, et se mit en mesure de résister aux troupes réunies du duc de Montmorency et du connétable de Lesdiguières.

Pour se créer des ressources, le duc de Rohan avait élevé la valeur des monnaies. Ce moyen ne lui suffisant pas, il voulut avoir à sa disposition le revenu des salines de Peccais. Le fort qui les domine était au pouvoir de Saint-Blancard, demeuré fidèle au parti calviniste; mais d'autres lieux fortifiés en rendaient les abords difficiles. Le duc de Rohan envoie un détachement assez considérable de troupes pour s'en emparer. Ces troupes se présentent, le 18 mars 1622, devant la tour Carbonnière et la canonnent vivement [3]. L'officier qui la commandait, Mathieu d'Engarran, est tué sur la brèche d'un coup de

[1] 161,000 fr.
[2] *Hist. génér. du Languedoc.*
[3] *Mém. du duc de Rohan. — Hist. génér. du Languedoc.*

canon [1]. Châtillon sort des remparts de la ville avec deux ou trois compagnies; il tue bon nombre d'assaillants, leur enlève une partie de leurs équipages, et fait construire des ouvrages de défense sur la chaussée, entre la tour et Aiguesmortes. Rohan qui, dans ce temps, avait fait une vaine tentative sur Beaucaire, arrive devant la tour Carbonnière. Voyant que ses troupes y avaient eu si peu de succès, il en fait lever le siége, et s'éloigne pour se porter dans les Cévennes, après avoir donné ses ordres au sieur de Pondres, l'un de ses lieutenants [2]. Celui-ci, prenant des routes détournées, parvient à s'établir dans la *Pinède*, vaste bois de pins situé non loin d'Aiguesmortes, et à s'emparer, vers l'entrée des salines, de la *Tour-l'Abbé*, qu'il se met en devoir de fortifier [3].

Dès ce moment, les religionnaires eurent toute facilité pour l'extraction et le transport des sels, et les habitants, de même que les greniers royaux de la province, se virent bientôt privés de cette indispensable denrée. Le besoin de s'en procurer se faisant de plus en plus sentir, M. de Châtillon se résolut à tenter un coup de main sur les salines, ou du moins sur l'une d'elles, celle qu'on nomme *Roque-*

[1] Mémoire manuscrit de Gautier de Terreneuve.

[2] *Mém. du duc de Rohan.* — D'Aigrefeuille, *Hist. de Montpellier*, p. 366. — *Hist. génér. du Languedoc.* — Ménard, *Hist. de Nimes.*

[3] *Idem.*

maure, alors la plus rapprochée de la ville, dont elle n'est séparée que par un étang, l'ancien bassin du port.

Le 24 mai, vers le soir, il envoie quelques hommes à cheval reconnaître la position de l'ennemi. Saint-Blancard, instruit du projet de Châtillon, s'était mis en mesure de le déjouer. Cent vingt hommes s'étaient embusqués par ses ordres derrière la chaussée qui s'élève entre l'étang et la saline, et l'on ne pouvait arriver jusqu'à eux qu'en passant sous la Tour-l'Abbé.

Le lendemain, au point du jour, M. de Châtillon, pour s'épargner l'attaque de cette tour, fait embarquer une compagnie de gens de pied et une partie du régiment de M. d'Annibal, dans un certain nombre de barques qu'il avait réunies sur l'étang. La flottille est précédée d'une forte embarcation, sur laquelle étaient placées deux pièces de campagne. Protégées par le feu de ces pièces, les troupes de M. de Châtillon opèrent leur débarquement. A peine ont-elles mis pied à terre, qu'elles s'élancent sur la chaussée. Le combat s'engage. Les religionnaires, quoique les moins nombreux, se défendent avec acharnement. Au pétillement de la mousqueterie, qu'il entendait d'Aiguesmortes, où il était resté, M. de Châtillon juge de la résistance qu'on oppose à ses troupes ; il fait aussitôt partir, par la voie de terre, une compagnie de gens d'armes à cheval, le reste du régiment de M. d'Annibal, et la plupart de ses offi-

ciers. A l'approche de ce renfort, les religionnaires, voyant qu'une plus longue résistance est inutile, abandonnent la chaussée, et se retirent en bon ordre dans la Tour-l'Abbé. Alors les catholiques, maîtres du terrain, construisent un retranchement entre cette tour et la saline. Garantis par ce rempart et par les troupes qui le défendent, les ouvriers s'avancent, se mettent à l'œuvre, et chargent dans les barques quinze gros muids de sel [1]. Les troupes catholiques ayant conservé leur position, M. de Châtillon alla, le lendemain, attaquer lui-même la Tour-l'Abbé. Après deux jours de siége, elle lui fut remise par M. de Bousanquet, que le duc de Rohan, dans cette circonstance, accusa de lâcheté ou de trahison [2]. M. de Châtillon mit dans la tour une forte garnison, et put ainsi faire ses approvisionnements de sel, sans avoir à les arroser de nouveau du sang de ses soldats.

Louis XIII cependant, poursuivant ses avantages, était entré dans le Bas-Languedoc, et avait établi son quartier général à Béziers. L'armée royale, composée de quatorze mille hommes, et commandée par le prince de Condé, vient camper entre Lunel et Marsil-

[1] 125,000 kilos. — V. le procès-verbal dressé par le sieur Deidier, garde pour le roi aux salines de Peccais, lequel fut présent à l'action et fit faire le chargement sous sa direction. (*Mémoire manuscrit de Gautier de Terreneuve.*)

[2] *Mém. du duc de Rohan.*

largues, auprès de l'église en ruines de Saint-Julien, et entreprend en même temps le siége de ces deux places. La dernière capitule le 3 août, et ses fortifications sont rasées. Quatre jours après, Lunel, vigoureusement canonnée, demande à capituler à son tour. La garnison devait avoir la vie sauve. Mais les troupes royales, malgré les injonctions de leurs chefs, tombent sur les soldats calvinistes, les désarment, les dévalisent, et en tuent plus de quatre cents [1]. Le roi rejoint son armée le 15 août. Ses troupes venaient ce jour-là d'entrer dans Sommières, qui s'était rachetée du pillage par une forte contribution. La prise de ces villes, les excès auxquels se livraient les troupes royales remplissaient d'effroi les habitants d'Aiguesmortes, ou du moins ceux d'entre eux qui professaient le calvinisme, et surtout les soldats de cette religion; car depuis que la ville avait été en leur pouvoir, les catholiques avaient eu à souffrir de leur part toutes sortes de mauvais traitements [2]. Le

[1] Le maréchal de Bassompierre raconte, dans ses *Mémoires*, p. 446, qu'il fit pendre à un arbre huit de ces soldats débandés, qui s'étaient permis de violer ainsi la capitulation.

[2] Une enquête faite secrètement, le 15 juin 1622, par Guillaume Jaquet, juge de la ville, renferme des dépositions desquelles il résulterait que, depuis 1575, époque où la ville fut occupée par les calvinistes, les habitants qui n'étaient point de leur religion, furent exclus de toutes les charges publiques, soumis à des impositions illicites, foulés pour le logement des soldats, battus ou emprisonnés au moindre prétexte, et jetés quelquefois dans les oubliettes de la tour de Constance. (V. cette enquête aux Archives de la commune.)

comte de Châtillon, quoiqu'il eût rompu avec les chefs du parti réformé, n'en était pas moins resté de ce parti, et il n'avait rien fait jusque-là pour se rapprocher de la cour. On ne pouvait douter dès lors que Louis XIII ne voulût se rendre maître d'Aiguesmortes, la place la plus importante de cette contrée. Tel était, en effet, son dessein. Mais comme la force n'aurait pas suffi peut-être, il eut recours à d'autres moyens. Des négociations furent entamées, et lorsque le roi se présenta, le 22 août, devant la ville, le comte de Châtillon lui en ouvrit les portes, et se démit du gouvernement. Le même jour, il reçut le bâton de maréchal de France [1], et, de plus, on lui compta cent cinquante mille livres tournois [2].

Louis XIII mit dans la place une garnison catholique ; il rétablit l'exercice du culte romain, et nomma pour gouverneur l'un de ses maréchaux de camp, François de Nagu, marquis de Varennes. Il logea, comme l'avait fait François Ier, dans la maison de la famille de Conseil [3]. Les officiers généraux qui l'accompagnaient, le prince de Condé, le duc de Montmorency, les maréchaux de Bassompière, de Praslin, de Saint-Géran, le grand prieur de France, le prince de Joinville, les ducs d'Épernon, de Chevreuse, de

[1] *Mém. du duc de Rohan.* — *Mém. de Bassompierre.* — *Hist. génér. du Languedoc.* — Ménard, *Hist. de Nîmes.* — D'Aigrefeuille, *Hist. de Montpellier.*

[2] 268,500 fr. — Mémoire manuscrit de Gautier de Terreneuve.

[3] Mémoire manuscrit de Gautier de Terreneuve.

Luxembourg, etc., reçurent chez les principaux habitants de la ville l'accueil le plus hospitalier.

Ce fut en sortant d'Aiguesmortes que le roi entreprit le siége de Montpellier; siége des plus meurtriers, qui se prolongea près de deux mois, et ne se termina qu'au moyen d'un traité de paix, signé le 19 octobre, par lequel l'édit de Nantes fut confirmé, l'exercice des deux religions autorisé partout où il avait été défendu, et deux places de sûreté, La Rochelle et Montauban, laissées aux calvinistes. Aiguesmortes resta cette fois entre les mains du roi.

Lorsque la guerre civile recommença, en 1625, la ville d'Aiguesmortes demeura constamment au pouvoir des catholiques; et lorsque, après une paix de courte durée, Louis XIII, en 1627, assiégeait La Rochelle, le principal boulevard des réformés, ce fut dans Aiguesmortes que se réunirent, le 29 décembre de cette année [1], le prince de Condé et le duc de Montmorency, pour concerter ensemble les mesures qu'ils avaient à prendre contre le duc de Rohan, qui, maître de Nîmes, se disposait à surprendre Montpellier; entreprise dans laquelle il échoua.

Pendant cette dernière guerre, Aiguesmortes n'essuya point d'assauts, bien que la plupart des villes voisines, Lunel, Aymargues, Saint-Gilles, Vauvert, se fussent rendues au duc de Rohan. Mais elle vit plus d'une fois les troupes calvinistes camper non

[1] *Hist. génér. du Languedoc.*

loin de ses remparts, dévaster les plaines qui l'entourent, et détruire, après les avoir pillées, les vastes salines de Peccais [1]. Elle crut respirer, lorsque la paix fut conclue à Alais, en juin 1629, avec le duc de Rohan, et qu'elle apprit que ce chef remuant des religionnaires avait quitté la France pour se retirer à Venise. Bientôt pourtant un nouveau sujet de guerre avait porté le trouble dans le midi de la France. Le frère de Louis XIII, Gaston, duc d'Orléans, irrité de la puissance envahissante du cardinal de Richelieu, était entré dans le Languedoc, en 1632, à la tête de deux mille Espagnols. Le maréchal de Montmorency, les États et presque toutes les villes de la province s'étaient déclarés en sa faveur. Aiguesmortes resta fidèle au roi. Enfin, les armes de Louis XIII triomphèrent. Montmorency fut décapité; le duc d'Orléans, plus coupable, mais prince du sang, fut gracié, et la paix intérieure du royaume fut rétablie. Aiguesmortes alors recouvra, non pas son ancienne prospérité, mais du moins le calme, le repos et l'espoir d'un meilleur avenir.

[1] Ménard, *Hist. de Nîmes.* — La dévastation des salines eut lieu le 11 août 1628.

CHAPITRE XXIV.

Le Marquis de Vardes.

Le duc d'Orléans, qui s'était signalé dans les premières guerres que la France eut à soutenir sous la minorité de Louis XIV, et qui ensuite avait pris parti pour le prince de Condé pendant les troubles de la Fronde, était gouverneur général du Languedoc, lorsqu'il mourut, en 1660. Il avait nommé gouverneur d'Aiguesmortes le sieur Du Chastelet, baron de Cirey, l'un de ses affidés [1]. Louis XIV, qui apparemment n'avait pas grande confiance dans les choix de son oncle, retira immédiatement au baron de Cirey le gouvernement de cette ville, et l'accorda au marquis de Vardes, son favori.

Quand il signa cette nomination, le roi se rendait à Saint-Jean-de-Luz, pour y sceller la paix des Pyrénées par son mariage avec l'infante Marie-Thérèse.

Malgré la réserve que lui commandait son titre

[1] Archives de la ville d'Aiguesmortes.

d'époux; malgré le zèle qu'il apporta dans la direction des affaires aussitôt après la mort de Mazarin, survenue l'année suivante, Louis XIV, dans la fougue de l'âge, aimant ardemment les plaisirs, ayant déjà brûlé de feux illégitimes, ne tarda pas à concevoir une vive passion pour la modeste et tendre La Vallière. Le marquis de Vardes devint le confident de cette intrigue, qui, par les contrariétés qu'elle éprouva, et le mystère dont elle fut d'abord entourée, n'en était que plus piquante pour le roi. Il s'établit alors une telle intimité entre le fier monarque et son dévoué courtisan, que le premier reçut à son tour la confidence d'une liaison que l'autre avait formée avec la comtesse de Soissons, Olympe Mancini, l'une des nombreuses nièces de Mazarin. Comblé des bienfaits du roi, possédant toute sa confiance, partageant tous ses plaisirs, se faisant d'ailleurs distinguer par la noblesse de sa figure, la séduction de ses manières et le vif enjouement de son esprit, le marquis de Vardes était devenu le modèle des seigneurs de la cour, dont il excitait tout à la fois l'émulation et la jalousie. Lieutenant-général des armées du roi, chevalier de ses ordres, capitaine-colonel des Cent-Suisses, il ne manquait plus à son ambition que la pairie; et cette dignité allait lui être conférée, lorsque tout à coup, vers la fin de l'année 1664, il reçoit l'ordre de quitter la cour et de se rendre dans son gouvernement.

Sans se préoccuper du motif qui l'amène, les habitants d'Aiguesmortes, à l'annonce de sa prochaine arrivée, ne songent qu'à le bien recevoir. Le château, depuis longtemps inhabité, tombait en ruines. Aussitôt des réparations y sont entreprises. On y transporte des meubles, des tapis, des tentures. Sur la demande que M. de Vardes en avait faite, on agrandit les écuries. Des provisions de toute nature sont entassées dans les offices [1] Les armes et les écussons du gouverneur sont placés sur la porte de la ville et sur celle du château. La commune fut obligée d'emprunter une somme de 4,000 livres tournois [2] pour subvenir à toutes ces dépenses et pour le présent que, suivant l'usage, il fallait offrir au gouverneur. On comprendra que les ressources de la ville, habituellement fort restreintes, devaient en ce moment se trouver épuisées, quand on saura que tout récemment elle avait dû faire au roi un cadeau de 8,000 livres, à l'occasion de son mariage et de la paix des Pyrénées [3] ; car alors les réjouissances de la cour étaient toujours un sujet de sacrifices pour les peuples.

Enfin, précédé par ses palefreniers, ses cuisiniers, ses laquais, en un mot, toute sa maison,

[1] On acheta, entre autres, 20 quintaux de lard, qui coûtèrent 300 livres tournois. — Voir, pour tous ces détails, les délibérations du conseil de la commune.

[2] 4,920 f.

[3] V. Délibérations du conseil de la commune.

M. de Vardes arrive, entouré de ses gardes, et ayant à côté de lui Corbinelli, son fidèle Achate, comme l'appelait madame de Sévigné. La population s'était portée à sa rencontre, ayant en tête les consuls de la ville. On arrête sa voiture sous l'arc de triomphe qu'on avait dressé; on le harangue, on le complimente, et, aux cris mille fois répétés de : *Vive notre bon gouverneur!* — car tous les gouverneurs qui arrivent sont bons — on le conduit jusqu'aux portes du château. Le marquis répondait avec affabilité à ces démonstrations, à ces hommages, et semblait prendre bravement son parti d'avoir quitté la cour splendide du grand roi pour venir trôner à son tour dans son humble gouvernement.

Après avoir gracieusement salué et congédié son cortége, M. de Vardes entre dans le château. Alors le marquis de Guitaut, lieutenant de roi dans la place, qu'il s'étonnait de ne pas avoir vu jusque-là, se présente devant lui. Cet officier, s'approchant du gouverneur avec toutes les marques de la déférence et du respect, lui met sous les yeux une lettre que venait de lui apporter un exempt des gardes, et qui lui intimait l'ordre de l'arrêter [1]. « Je croyais, dit « M. de Vardes, que le roi m'avait suffisamment « puni en m'éloignant de sa présence. Mais je n'ai « jamais su que lui complaire. Monsieur, je suis prêt « à vous suivre. » Le marquis de Guitaut avait fait

[1] D'Aigrefeuille, *Hist. de Montpellier*, p. 433.

préparer un carrosse. Il y fit monter le gouverneur, ainsi que l'inséparable Corbinelli, qu'il avait également commission d'arrêter. Il y monta lui-même. La voiture partit sous bonne escorte, à la grande surprise des habitants, et se dirigea vers Montpellier, où M. de Vardes fut remis entre les mains du marquis de Castries, lieutenant-général dans la province. Celui-ci, suivant les ordres qu'il avait reçus, le fit renfermer et mettre au secret dans la citadelle de la ville, ne lui laissant qu'un seul de ses valets pour le servir [1].

On connaît le motif de sa disgrâce; nous le rappellerons en peu de mots. La comtesse de Soissons, dont on a vu qu'il était l'amant, avait possédé quelques instants la tendresse de Louis XIV, lorsque ce prince était amoureux de sa sœur, Marie Mancini, sa première passion. Intrigante et ambitieuse, elle n'avait rien négligé depuis lors pour conserver sur lui de l'influence. Voyant cette influence décliner de jour en jour depuis que le roi s'était attaché à mademoiselle de La Vallière, elle résolut, de concert avec Madame, duchesse d'Orléans, que contrariait aussi cette nouvelle intrigue, de donner à Louis XIV une autre maîtresse, qu'elles auraient pu dominer. Le comte de Guiche, ami intime de Madame, et le marquis de Vardes entrèrent dans le complot. Ces deux gentilshommes fabriquèrent une lettre en espa-

[1] D'Aigrefeuille, *Hist. de Montpellier*.

gnol, que le roi Philippe IV était censé écrire à sa fille Marie-Thérèse pour lui révéler la liaison qui existait entre son époux et mademoiselle de La Vallière. Cette lettre, déviée de sa route, tomba entre les mains du roi. Le marquis de Vardes, à qui il la communiqua, eut assez peu de générosité pour diriger les soupçons de Louis XIV sur une ennemie de la comtesse de Soissons, la duchesse de Navailles, que le roi, d'ailleurs, aimait peu; car elle avait contrarié ses amours. La duchesse paya de l'exil cette fausse accusation. Quelque temps après, une rupture ayant éclaté entre Madame et la comtesse de Soissons, celle-ci fit connaître au roi l'intimité qui existait entre la première et le comte de Guiche. La duchesse d'Orléans avoua ses torts, mais en même temps elle dévoila les auteurs véritables de la lettre espagnole. Le comte de Guiche et la comtesse de Soissons furent bannis de la cour. Le marquis de Vardes, le plus coupable aux yeux du roi, dont il avait trahi la confiance, fut puni le plus rigoureusement, et ressentit d'autant plus cette punition qu'il avait cru d'abord en être quitte, comme ses complices, pour un simple exil.

Le marquis de Vardes, depuis dix-huit mois, languissait avec Corbinelli dans la citadelle de Montpellier, lorsque, étant tombé malade vers le milieu de l'année 1665[1], il obtint du roi l'autorisation de

[1] D'Aigrefeuille, *Hist. de Montpellier*, p. 435.

se rendre dans son gouvernement d'Aiguesmortes. Plus tard, il lui fut même permis de visiter à son gré quelques-unes des villes du Languedoc.

Pendant la durée de son exil, le marquis de Vardes, à qui la prison avait appris à réfléchir, et que l'âge d'ailleurs mûrissait, s'était attaché à cultiver son esprit, qu'il avait vif et distingué. Il fit des études sérieuses et s'entoura d'hommes de mérite et de savoir [1]. Dans une excursion qu'il avait faite à Toulouse, il connut, apprécia et détermina à le suivre dans Aiguesmortes [2] Pierre-Sylvain Régis, célèbre élève de Descartes, dont les ouvrages [3] ont puissamment contribué dans le temps à expliquer et propager la nouvelle philosophie. M. de Vardes ne négligeait point cependant les ressources sociales que lui pouvait offrir la province. C'est à lui, dit l'historien de Montpellier [4], que les dames de cette ville furent redevables du bon usage de la politesse qu'on ne tarda pas à remarquer en elles. Si son séjour dans Aiguesmortes fut également, sous ce rapport, profitable à la ville, il ne laissa pas, sous quelques autres, de lui être assez onéreux. Les délibérations du conseil de la commune parlent souvent des gratifications qu'il fallait accorder à ses gardes, de même qu'aux

[1] D'Aigrefeuille, *Hist. de Montpellier*.

[2] Fontenelle, *Éloge des Académiciens*.

[3] *Système de philosophie*, 3 vol. in-4°; *L'usage de la raison et de la foi*, 1 vol. in-4°, etc.

[4] P. 435.

gens de sa maison. On s'y plaint, quoique avec certains ménagements, du droit qu'il s'était arrogé de terminer arbitrairement les procès, de modifier à son gré les règlements de la commune, de désigner lui-même les premiers consuls, au lieu d'en laisser le choix, comme par le passé, aux membres du conseil politique. Il avait pareillement usurpé sur le marquis de Guitaut, à qui peut-être il gardait rancune de son arrestation, certains droits de chasse, qu'une ordonnance royale du 18 janvier 1678[1] l'obligea plus tard de restituer. Au mois d'août de la même année, M. de Vardes, se trouvant à Montpellier, maria sa fille unique au duc de Rohan; et la réception que les habitants d'Aiguesmortes eurent à faire, quelque temps après, aux nouveaux époux, fut pour la ville une nouvelle occasion de fêtes, et conséquemment de dépenses[2].

Dix-huit ans s'étaient écoulés depuis que durait l'exil du marquis de Vardes. Les motifs qui l'avaient occasionné avaient perdu toute leur importance. La cour du monarque avait changé d'aspect. D'autres intérêts y avaient surgi, d'autres intrigues s'y étaient succédées. La duchesse de La Vallière, à qui sa faiblesse avait coûté tant de remords, et l'infidélité du roi tant de larmes, était allée ensevelir les uns et les autres dans les austérités du cloître. Son orgueil-

[1] V. Archives de la ville.
[2] V. Délibérations du conseil de la commune.

leuse rivale, la marquise de Montespan, se voyait à son tour délaissée. Louis XIV, en qui l'âge avait amorti l'effervescence des passions, se laissait subjuguer par les paisibles douceurs que lui offrait l'intimité d'une nouvelle favorite, réservée à de plus hautes destinées. Le marquis de Vardes devait espérer qu'il ne tarderait pas à revoir Versailles. Son attente ne fut pas trompée. Au mois de mai 1683, un courrier de la cour arrive dans Aiguesmortes, apportant au gouverneur une lettre, écrite de la main même de Louis XIV, et par laquelle ce prince, dans les termes les plus gracieux, rappelait auprès de lui son ancien favori. Cette nouvelle se répand aussitôt dans la ville. Les consuls s'empressent d'aller féliciter le marquis; et son départ, qu'il différa le moins possible, fut célébré par des fêtes et des illuminations [1]. Nous rappellerons ici que, lorsque le vieux courtisan se présenta devant le roi, s'apercevant que son costume excitait le sourire des jeunes seigneurs de la cour, il dit ingénieusement au monarque : « Vous le voyez, sire, quand on est tombé « dans votre disgrâce, on n'est pas seulement mal- « heureux, on devient ridicule. »

Le marquis de Vardes [2] ne survécut pas longtemps

[1] V. Délibérations du conseil de la commune.

[2] On voit dans les archives de la ville, par des documents signés de lui, que M. de Vardes signait son nom avec un W : *Wardes*. C'est ainsi que l'écrit d'Aigrefeuille.

à son rappel. Il mourut en 1688, regretté de ses vieux amis, et particulièrement de madame de Sévigné. « Il n'y a plus, écrivit-elle, d'homme à la cour « bâti sur ce modèle-là. » Le gouvernement d'Aiguesmortes, dont le revenu était alors de 21,000 livres [1], fut accordé au frère de madame de Maintenon, au comte d'Aubigné, qui possédait déjà d'autres charges fort lucratives, mais qui, toujours panier percé, comme l'appelait le duc de Saint-Simon, se plaignait continuellement à sa sœur de ne pas obtenir assez. Dès le mois d'octobre de la même année, le comte d'Aubigné vint visiter son nouveau gouvernement [2]; mais, n'étant pas forcé d'y résider, comme son prédécesseur, il n'y fit qu'un séjour de peu de durée.

[1] 25,830 fr. V. *Biographie universelle.*
[2] V. Délibérations du conseil de la commune.

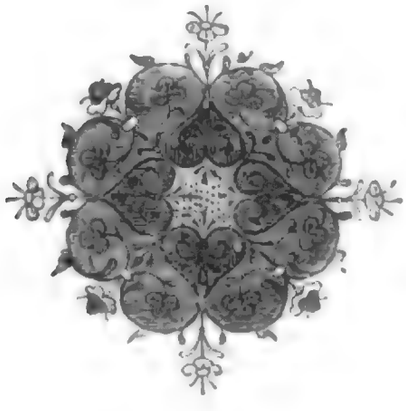

CHAPITRE XXV.

Emprisonnement des calvinistes dans la tour de Constance.

Après avoir accueilli dans ses murs l'exil d'un courtisan, confident des amours de Louis XIV, Aiguesmortes allait voir s'ouvrir les cachots de la tour de Constance pour y renfermer les victimes du zèle religieux de ce prince.

Chose étrange! et que nous ne présentons que comme un bizarre rapprochement. Pendant qu'on avait eu à reprocher à Louis XIV des faiblesses dans sa vie privée, les actions les plus glorieuses et les plus utiles avaient illustré son règne. Les finances avaient été restaurées, les lois améliorées, l'agriculture et le commerce encouragés; une marine avait été créée, une sage police établie; des ports, des grandes routes, des canaux, des manufactures, des académies, de nombreux et splendides monuments avaient été fondés; des victoires éclatantes avaient reculé nos frontières; les hommes les plus remarquables dans la guerre, la politique et la magistrature, dans les sciences, les lettres et les arts, s'é-

taient groupés autour du trône. Mais quand Louis eut rompu avec sa dernière maîtresse, lorsque, après la mort de la reine, et, nous devons le remarquer, surtout après la mort de Colbert, il se crut obligé de consacrer par un saint nœud la dernière liaison de cœur qu'il avait formée; ses destinées subirent une transformation fatale. Des hommes inhabiles furent mis à la tête des finances et des armées; des alliances redoutables se formèrent contre la France; des entreprises mal conçues et plus mal exécutées compromirent la réputation de nos armes; des défaites humiliantes, mêlées, il est vrai, de quelques dernières victoires, furent suivies de traités désavantageux; des querelles théologiques vinrent préoccuper et diviser tous les esprits. Mais ce qui surtout marqua la transition, ce qui montra le plus les funestes influences que subissait le roi, depuis la réforme de ses mœurs, et, hâtons-nous de le dire encore, depuis la perte de Colbert, ce fut la résolution qu'il prit de convertir les calvinistes du royaume, et les moyens qu'il employa pour y parvenir.

D'abord des faveurs et des récompenses furent offertes à ceux qui embrasseraient la religion catholique. On leur promit l'exemption des tailles et des contributions locales, la préférence pour l'admission aux charges et emplois, des surséances pour le payement de leurs dettes, etc. Puis on prononça contre les autres l'interdiction de toute charge publique et de toute profession libérale, la privation

de leurs droits de noblesse, des pensions, honneurs et prérogatives dont ils étaient en possession. Ces premières rigueurs n'ayant servi qu'à transformer leur zèle en fanatisme, le roi se décida, en 1685, à révoquer l'édit de Nantes.

Dès ce moment, leurs anciens priviléges sont abolis; l'exercice de leur culte est prohibé; leurs ministres sont bannis; l'émigration leur est défendue; leurs temples sont démolis; des missionnaires et des dragons sont envoyés pour opérer leur conversion. Malgré ces mesures, les uns désertent en foule, les autres s'assemblent en secret. Ceux qu'on arrête sur les frontières, ceux qu'on surprend à des prêches clandestins, s'ils échappent au glaive des soldats, sont, comme de vils criminels, envoyés aux galères. Leurs biens sont confisqués, leurs maisons rasées, et leurs enfants leur sont enlevés pour être élevés forcément dans la religion catholique.

Un grand nombre de protestants, pour se soustraire à ces violences, feignirent de se convertir. Mais aussitôt qu'ils pouvaient déjouer la surveillance de l'autorité, ils prenaient la fuite. Parmi ceux qui s'étaient, de la sorte, évadés de Nîmes, en 1686, on en arrêta plusieurs qui furent conduits à Aiguesmortes et jetés dans la tour de Constance [1]. Le zèle des missionnaires vint les poursuivre jusque-là.

L'un de ces missionnaires, qui s'était signalé à

[1] V. Registre des délibérations de la commune, année 1686.

Digitized by Google

Nîmes par l'ardeur de son prosélytisme, l'abbé Tribolet a rendu compte, dans un ouvrage publié dans le temps [1], des efforts qu'il avait tentés pour ramener ces relaps dans la voie du salut. N'ayant pu y parvenir, il n'a pas craint de les blâmer de ne pas savoir supporter avec résignation les tourments qu'ils avaient à souffrir. Nous rapporterons ici ses propres paroles [2] :

« On ne peut être plus surpris que je l'ai été en « visitant les prisonniers d'Aiguesmortes. J'ai trouvé « la tour de Constance, qui est belle, grande et « spacieuse, je l'ai trouvée toute remplie de pri- « sonniers, mais non pas de martyrs..... On mit « des gardes sur les frontières pour arrêter les dés- « obéissants et émissaires de révolte; et c'est de « ces désobéissants et de ces émissaires dont les « prisons sont pleines à Aiguesmortes. Il se trouve, « à la vérité, dans ces prisons, des personnes qu'on « a enlevées dans leur maison; mais c'est après « avoir eu des preuves certaines qu'ils entretenaient « la révolte dans le pays..... Mais, pour revenir à « nos prisonniers d'Aiguesmortes, j'acceptai avec « joie la commission de les visiter, soit pour leur « rendre tous les bons offices qui dépendraient de « moi, soit pour juger par moi-même de ces pré-

[1] *Lettres instructives et historiques sur la divinité de J.-C., sur la vérité de l'Église catholique et sur ce qui s'est passé en Languedoc à la révocation de l'édit de Nantes.* Dijon, 1709, in-18.

[2] P. 158, treizième lettre.

« tendus martyrs, dont les mauvais convertis se
« faisaient fête et se paraient avec ostentation.

« Je me figurais que je les trouverais doués de
« quelque vertu de force et de patience ; mais j'ai
« été trompé dans mon attente. Non, ce ne sont pas
« là des martyrs... Je n'ai vu que murmures parmi
« ces prisonniers, que chagrins et malédictions, et
« contre le gouvernement, et contre ceux qui les
« avaient dénoncés aux magistrats, et contre les faux
« frères et les traîtres qui les avaient vendus... Enfin,
« je n'entendis qu'injures et reproches, au lieu de
« cantiques de joie et de louanges, qu'on m'avait
« annoncés. Est-ce ainsi qu'étaient les saints mar-
« tyrs ? Où est-ce désir de souffrir, cette joie, cette
« consolation que respirait saint Paul au milieu de
« toutes ses tribulations ? Que sont devenus ces hom-
« mes admirables qui envisageaient les cachots
« comme des lieux de délices, les persécutions qui
« leur étaient préparées comme des charmes, et la
« mort comme la fin de leurs travaux et le commen-
« cement de leur félicité ? On ne trouve point de
« copies de ces illustres originaux à Aiguesmortes.
« Je n'ai pas vu un seul de ces prisonniers qui ait
« pu souffrir un moment de conversation sur la pa-
« tience. Je n'ai découvert que de la faiblesse ; ja-
« mais moins de véritable vertu. Les uns ne pou-
« vaient se passer de plaindre leurs femmes et leurs
« enfants, et ne voulaient rien écouter, ou de Jésus-
« Christ, ou de son Église. Les autres formaient des

« plaintes stériles contre les intendants de la pro-
« vince. Quelques-uns, à la vérité, récitaient des
« passages des psaumes, non pas pour pleurer leurs
« péchés et en obtenir miséricorde, mais pour dé-
« clamer des vengeances contre ceux qui les avaient
« réduits en cet état, et pour prédire d'un ton pro-
« phétique la désolation future dans le royaume.
« Quelques-uns sont tombés tout-à-fait dans la dé-
» mence; et ils trouvent des partisans qui font pas-
« ser ces folies ou ces faiblesses pour extases. En
« un mot, j'ai trouvé parmi ces prisonniers toutes
« sortes de caractères, excepté celui des vrais mar-
« tyrs, qui souffrent avec joie et qui souffrent pour
« la vérité. »

Quelques années après cette visite, l'un des chefs du parti protestant dans les Cévennes, Abraham Mazel, fut amené dans la tour de Constance. Il y trouva trente-trois prisonniers. Sa vue ranima leur courage. Abraham était un homme intrépide et audacieux. Six mois s'étaient à peine écoulés depuis son emprisonnement, qu'il était parvenu, à l'aide de ses compagnons et sans éveiller les soupçons des geôliers, à retirer de l'une des meurtrières une énorme pierre de taille qui en formait l'assise, et le barreau de fer qui en rétrécissait l'issue. Ce travail achevé et la nuit venue, il place ce barreau en travers de la meurtrière; il y attache les couvertures de leurs grabats, qu'ils avaient tordues en forme de câble; et, les rejetant en dehors, il se laisse glisser le long

du mur, à une hauteur de près de quatre-vingts pieds. Dix-sept de ses compagnons le suivent; mais le dix-septième dérangea de telle sorte le barreau, que ce barreau passa à travers l'embrasure et tomba au pied de la tour avec le câble et le fugitif. Celui-ci, ne s'étant fait aucun mal, put se sauver avec ceux qui l'avaient précédé dans cette périlleuse entreprise; mais les seize captifs qui restaient dans la tour virent avec désespoir disparaître devant eux le moyen de salut dans lequel ils venaient de placer toute leur confiance [1].

Les cachots, les bagnes et les supplices, l'émigration et les conversions, vraies ou feintes, semblaient avoir balayé du sol de la France la nouvelle religion. Cependant, quelques fidèles continuaient à se réunir en secret, et s'encourageaient à reprendre les armes. Vers les premières années du dix-huitième siècle, le soulèvement éclata dans les Cévennes, l'un des foyers les plus actifs du protestantisme. Ces insurgés, auxquels on donna le nom de *camisards*, étaient rigoureusement punis quand ils tombaient entre les mains des catholiques. La potence, le bûcher ou la roue en faisaient promptement justice. De leur côté, ils se livraient aux plus barbares excès, surtout à l'égard des prêtres et des moines, des églises et des couvents. Une de leurs bandes, commandée par Abdias Maurel, dit Catinat, l'un des lieutenants du célèbre

[1] Nap. Peyrat, *Hist. des pasteurs du désert.*

Cavallier, étendit ses ravages jusque dans les environs d'Aiguesmortes. Passant auprès de Psalmodi, ils voulurent détruire cet antique monastère, alors encore debout tout entier, quoique déserté par les moines, devenus, comme nous l'avons dit, chanoines dans Aiguesmortes. Ils en expulsèrent quelques catholiques qui, à leur approche, s'y étaient réfugiés, et les battirent à outrance. Ils pillèrent ensuite les meubles et les effets qu'on y avait renfermés, et y transportèrent tout le bois qu'ils purent ramasser dans les environs. Alors, voyant passer sur la route deux jeunes filles qui rentraient dans Aiguesmortes, ils leur firent rebrousser chemin; et, les intimidant par leurs menaces, ils les forcèrent à mettre, de leurs propres mains, le feu au couvent [1].

Les camisards, après avoir combattu avec acharnement les troupes dirigées contre eux par le maréchal de Montrevel, cédèrent sans résistance aux moyens de douceur et de conciliation employés par le maréchal de Villars; et le calme se rétablit dans la province, si toutefois on peut appeler calme le silence et la résignation des opprimés.

A la mort de Louis XIV, les protestants respirèrent et conçurent des espérances qu'entretint, pendant quelques années, le gouvernement modéré du régent. Mais, lorsque Louis XV fut déclaré majeur,

[1] Lettre du sieur Page, curé d'Aiguesmortes, au sieur Dumier, médecin à Avignon. V. *le Fanatisme renouvelé*. — Quelque temps après cet événement, Catinat fut pris et brûlé vif.

lorsque, après la mort du duc d'Orléans, qui suivit de près la majorité du roi, le duc de Bourbon devint premier ministre, la persécution recommença avec une nouvelle ardeur. Une déclaration royale, publiée le 14 mai 1724, et que Malesherbes et Turgot combattirent vainement de leur plume éloquente, remit en vigueur tous les édits rendus contre les protestants, et y ajouta des dispositions encore plus rigoureuses.

Durant cette nouvelle persécution, plus atroce peut-être que la précédente, et qui ne fut un peu adoucie que sous le ministère du cardinal de Fleury, la tour de Constance ne cessa de renfermer dans ses murs un nombre considérable de femmes calvinistes. Ces malheureuses, après avoir vu périr dans les supplices leurs pères, leurs frères, leurs maris, après avoir été rasées et battues de verges, étaient transportées là, sans forme de procès, sur un ordre pur et simple de l'intendant de la province [1]. Entassées dans les deux chambres de cette tour, où l'air et la

[1] Nous avons eu entre les mains une circulaire imprimée, adressée par le subdélégué de Nîmes, le sieur Tempié, aux consuls des villes de la sénéchaussée, et datée du 29 septembre 1752. « Je vous « envoie, Messieurs, dit-il, huit *jugements rendus par monseigneur « l'intendant*, les 30 mai, 14 juin, etc., contre Roque, dit l'Atra- « pat, condamné à être pendu.... contre le nommé Boudon, con- « damné à trois ans de bannissement et à la confiscation du tiers « de ses biens, pour s'être trouvé saisi de livres protestants.... « contre le nommé Molines, dit Fléchier, ministre de la R. P. R., et « la dame de Saint-Cens, condamnés, le premier à la mort et la « seconde à la tour de Constance; contre, etc. »

lumière ont tant de peine à s'introduire, réduites à la plus grossière nourriture, privées des commodités de la vie les plus indispensables, elles voyaient se consumer dans ces noirs et fétides cachots le cours entier de leur déplorable existence. C'est dans ces mêmes temps que d'autres femmes, les Pompadour, les Dubarry, les odalisques du Parc-aux-Cerfs, se partageaient les impures caresses et les prodigalités de Louis XV.

Les prisonnières de la tour de Constance, dont le sort ne rencontrait en France que l'indifférence ou qu'une stérile pitié, avaient excité à l'étranger les plus vives sympathies. Les Suisses, les Hollandais s'ingéniaient à leur envoyer des secours. L'Allemagne s'était hautement émue en leur faveur. Le 30 mars 1745 [1], le marquis de Valory, notre ambassadeur en Prusse, fit connaître au gouvernement l'intérêt qu'inspirait partout autour de lui le sort de ces prisonnières; mais le gouvernement persista dans ses rigueurs. Ce fut vainement aussi que, le 11 avril 1749 [2], le grand Frédéric intercéda lui-même pour l'une de ces victimes, Anne Soleyrol, dont la voix gémissante était arrivée jusqu'à lui, et qui, à cette époque, languissait là depuis seize ans.

Quelques années après, la tour de Constance reçut la visite d'un homme qui, bien jeune alors, devait

[1] Lémontey, *Hist. de la régence et de la minorité de Louis XV.*
[2] *Idem.*

prendre plus tard une part noble et généreuse aux grands événements qui régénérèrent la France. Nous parlons de M. Boissy d'Anglas, et nous allons ici répéter ses paroles, adressées à ses enfants :

« J'ai vu aussi cette tour de Constance, qui ne peut « que vous inspirer un double intérêt, puisque la « bisaïeule de votre mère y ayant été renfermée, « étant grosse, comme accusée d'avoir été au prê- « che, y donna le jour à une fille de laquelle vous « descendez. J'avoue que je n'ai rien vu de si pro- « pre à inspirer de longs souvenirs. C'était vers « 1763.... Je n'avais pas encore sept ans. Ma mère « m'avait amené chez un de nos parents qui demeu- « rait à une lieue d'Aiguesmortes. Elle voulut aller « visiter les malheureuses victimes d'une religion « qui était la nôtre, et elle m'y conduisit avec elle. « Il y avait alors plus de vingt-cinq prisonnières [1]... « La prison était composée de deux grandes salles « rondes qui en occupaient la totalité, et qui étaient « l'une au-dessus de l'autre ; celle d'en bas recevait « le jour de celle d'en haut par un trou rond d'en-

[1] Leur nombre variait selon que les portes s'ouvraient pour recevoir de nouvelles victimes, ou pour laisser sortir celles que la mort délivrait de leurs tourments. En 1746, il y en avait trente, suivant le Mémoire manuscrit de Gautier de Terreneuve. Nous possédons un état nominatif des prisonnières, dressé par la dame veuve Vezian, boulangère, chargée de leur fournir du pain, et certifié par le major de la place, le capitaine Daniel Combelle, le 30 octobre 1750. Elles étaient alors vingt-deux. On voit, par cet état, que quelques-unes d'elles étaient là depuis *une trentaine d'années*.

« viron six pieds, lequel servait aussi à y faire mon-
« ter la fumée; et celle d'en haut, d'un trou pareil,
« fait à la terrasse qui en forme le toit. Beaucoup
« de lits étaient placés à la circonférence de chacune
« des deux pièces, et c'étaient ceux des prisonnières.
« Le feu se faisait au centre; la fumée ne pouvait
« s'échapper que par les mêmes ouvertures qui ser-
« vaient à faire entrer l'air, la lumière et malheu-
« reusement aussi la pluie et le vent. »

M. Boissy d'Anglas parle ensuite d'une prisonnière qui, amenée dans la tour à l'âge de huit ans, s'y trouvait depuis trente-deux ans quand il la vit. « Sa
« mère y était morte dans ses bras, ajoute-t-il, au
« bout de quelques années de captivité. Elle se nom-
« mait mademoiselle Durand. Elle était sœur d'un
« ministre du Vivarais, arrêté vers 1730 et tué à
« coups de fusil par les soldats qui le conduisaient,
« sous le prétexte faux qu'il voulait s'échapper. On
« arrêta sa mère et sa sœur; l'une et l'autre furent
« renfermées dans la tour de Constance, sans forme
« ni figure de procès. C'était une personne extrême-
« ment pieuse, pleine de raison et de lumières, et pour
« laquelle les autres prisonnières avaient une grande
« considération, quoique plusieurs fussent plus âgées
« qu'elle, et que la différence d'âge fût la seule chose
« qui rompît l'égalité dans ce lieu terrible[1]. »

[1] Boissy d'Anglas, *Essai sur la vie, les écrits et les opinions de M. de Malesherbes*, tome I, note 5.

Mais enfin l'heure inespérée de la délivrance allait sonner pour ces malheureuses. Un homme juste, éclairé, aussi brave sur le champ de bataille que bienveillant et sensible dans le monde, M. le prince de Beauvau, surnommé, comme Bayard, sans peur et sans reproches, avait été appelé au commandement du Languedoc. A peine fut-il arrivé à Montpellier, qu'il voulut aller visiter la tour de Constance. C'était le 11 janvier 1767[1]. Il était accompagné du chevalier de Boufflers, son aide-de-camp, qui nous a laissé le récit de cette visite[2]. Nous ne pouvons mieux faire que de transcrire dans nos pages ce récit aussi simple que touchant :

« Je suivais, dit-il, M. de Beauvau dans une re-
« connaissance qu'il faisait sur les côtes du Langue-
« doc... Nous entrons dans Aiguesmortes, et nous
« allons descendre de cheval au pied de la tour de
« Constance. Nous trouvons à l'entrée un concierge
« empressé, qui, après nous avoir conduits par des
« escaliers obscurs et tortueux, nous ouvre à grand
« bruit une effroyable porte, sur laquelle on croyait
« lire l'inscription du Dante. Les couleurs me man-
« quent pour peindre l'horreur d'un aspect auquel
« nos regards étaient si peu habitués ; tableau hi-

[1] Cette époque est fixée par un état des dépenses qui furent faites pour sa réception. — V. Archives de la ville.

[2] Dans son *Éloge du maréchal prince de Beauvau*, prononcé à l'Académie française, en 1805.

« deux et touchant à la fois, où le dégoût ajoutait « encore à l'intérêt! Nous voyons une grande salle « ronde, privée d'air et de jour; quatorze femmes[1] « y languissaient dans la misère, l'infection et les « larmes. Le commandant eut peine à contenir son « émotion; et, pour la première fois sans doute, ces « infortunées aperçurent la compassion sur un vi- « sage humain. Je les vois encore, à cette apparition « subite, tomber toutes à la fois à ses pieds, les « inonder de pleurs, essayer des paroles, ne trouver « que des sanglots, puis, enhardies par nos conso- « lations, raconter toutes ensemble leurs communes « douleurs! Hélas! tout leur crime était d'avoir été « élevées dans la même religion que Henri IV. La « plus jeune de ces martyres était âgée de plus de « cinquante ans; elle en avait huit lorsqu'on l'avait « arrêtée[2], allant au prêche avec sa mère, et la « punition durait encore!

« *Vous êtes libres*, leur dit d'une voix forte, mais « altérée, celui à qui, dans un pareil moment, « j'étais fier d'appartenir. Mais comme la plupart « d'entre elles étaient sans ressources, sans expé-

[1] Dans l'espace de quatre ans, depuis la visite de M. Boissy d'Anglas, la mort en avait donc délivré onze.

[2] C'était Marie Durand. — M. Lémontey cite une autre prisonnière, Marie Béraud, qui se trouvait alors dans la tour de Constance, aveugle depuis l'âge de quatre ans. L'état nominatif de 1750 annonce qu'elle était là depuis 1723. Sa captivité a donc duré 44 ans!

« rience, sans famille peut-être, et que ces pauvres « captives, étonnées de la liberté, comme des yeux « opérés de la cataracte pourraient l'être du jour, « risquaient d'être exposées à un autre genre d'in- « fortune, leur libérateur, ému d'une nouvelle com- « passion, fit sur-le-champ pourvoir à leurs be- « soins.

« Dirai-je le reste? ajoute M. de Boufflers. M. de « Beauvau avait obtenu, comme une grâce singu- « lière, avant de quitter Versailles, la permission « de délivrer trois ou quatre de ces victimes. Il en « délivra quatorze, c'est-à-dire toutes : crime énorme, « selon certaine jurisprudence; et voici le compte « qu'il rendit au ministre : *La justice et l'huma- « nité parlaient également pour ces infortunées. Je ne « me suis pas permis de choisir entre elles; et, après « leur sortie de la tour, je l'ai fait fermer, dans l'es- « pérance qu'elle ne s'ouvrirait plus pour une pareille « cause.* — Le ministre (c'était M. de la Vrillière) « blâma cette conduite, qu'il traitait d'abus de con- « fiance, et enjoignit au commandant de réparer « aussitôt le bien qu'il venait de faire; faute de « quoi il ne lui répondait pas de la conservation de « sa place. La réponse du commandant fut *que le roi « était le maître de lui ôter le commandement que « S. M. avait bien voulu lui donner, mais non de » l'empêcher d'en remplir les devoirs suivant sa con- « science et son humanité.* Et les choses en restè- « rent là. »

Lorsque la cour se montrait encore si tenace dans ses rigueurs envers les prisonnières de la tour de Constance, la persécution commençait cependant à se relâcher. L'indignation publique se soulevait de toutes parts contre elle, et d'ailleurs ses plus ardents instigateurs, les jésuites, n'existaient plus, du moins en corporation. Ce ne fut toutefois qu'en 1787, pendant la première assemblée des notables, que, sur le vœu formel de cette assemblée, un édit fut rendu pour restituer enfin aux protestants les droits civils et la liberté de conscience.

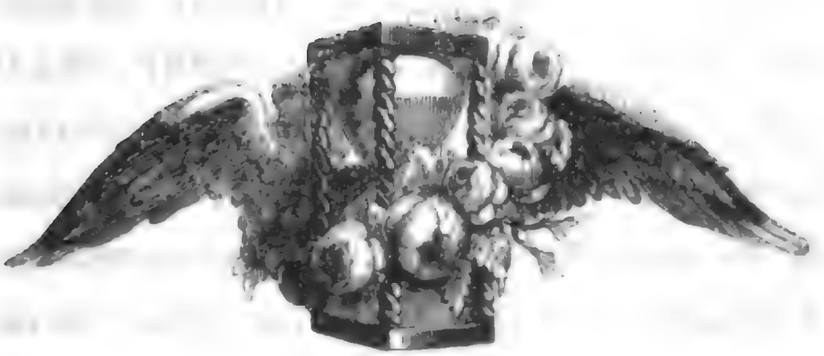

CHAPITRE XXVI.

Établissements religieux. — Le Père Bridaine.

AIGUESMORTES n'eut point à souffrir elle-même des rigueurs exercées contre les protestants. A l'époque où la persécution commença, la religion réformée avait presque entièrement disparu de la ville. Lorsque Louis XIII, en 1622, y avait relevé les autels du culte romain, le nouveau gouverneur, M. de Varennes, s'était empressé de rétablir le couvent des cordeliers, et, deux ans après, il avait fondé un couvent de capucins. Ces deux corporations religieuses avaient puissamment contribué à ranimer dans la ville la foi catholique. Cependant l'une et l'autre n'avaient pu jamais parvenir à prendre en elles-mêmes beaucoup d'importance.

Le couvent des Cordeliers, autrement dit des frères mineurs conventuels de Saint-François, dont l'origine remontait à saint Louis, et qui jadis avait compté un nombre considérable de religieux, parmi

lesquels on prenait des aumôniers pour les vaisseaux du roi et des missionnaires pour la conversion des infidèles [1], avait eu peine à sortir de ses ruines, après qu'il eût été détruit par les religionnaires, en 1575. Les moines qui n'avaient pas péri alors, étaient restés dans la ville, fidèles à leur culte, mais vivant isolément, comme des prêtres séculiers [2]. Malgré la protection de M. de Varennes, ils n'avaient pu réédifier en entier leur couvent. Ils ne parvinrent à le remettre complétement sur pied qu'après la révocation de l'édit de Nantes, au moyen des matériaux provenant de la démolition du temple des protestants, lesquels leur furent accordés par l'intendant de la province [3]. A cette époque, cependant, et même jusque vers le milieu du dix-huitième siècle, il n'y avait plus eu habituellement dans ce monastère que trois à quatre religieux [4]. Il cessa d'exister en 1773, l'Ordre n'étant plus en état d'y envoyer des sujets [5].

Le couvent des Capucins, établi en 1624, fut bâti sur un sol que lui concéda le chapitre collégial [6], et ne put être achevé qu'en 1649, en y employant, sui-

[1] Mémoire manuscrit de Gautier de Terreneuve.

[2] *Idem.*

[3] Ordonnance de M. de Basville, du 28 avril 1686. — V. Archives de la ville.

[4] Mémoire manuscrit de Gautier de Terreneuve.

[5] Registre des délibérations de la commune.

[6] Mémoire manuscrit de Gautier de Terreneuve.

vant la permission qu'en avait donnée Louis XIV [1], les énormes pierres de taille à bossage, restes de la vieille construction qu'on ne désigne plus, depuis longtemps, que sous le nom de *Peyrade ;* regrettable dégradation qui n'a rendu que plus difficiles encore les moyens de découvrir l'origine de cette construction. Les capucins d'Aiguesmortes ne furent jamais nombreux. En 1746, il y avait dans le couvent quatre prêtres, un clerc et deux frères servants [2]. Malgré son peu d'importance, il s'est maintenu jusqu'à l'époque de la suppression générale des ordres monastiques.

Deux autres congrégations religieuses avaient aidé les pères cordeliers et les pères capucins à raffermir la foi catholique dans la ville. Nous voulons parler de la confrérie des Pénitents gris et de celle des Pénitents blancs.

Peu connues aujourd'hui dans le nord de la France, les confréries de pénitents subsistent encore dans quelques villes du Midi. La première association de cette espèce se forma, les uns disent à Péronne, en 1260, par les prédications d'un ermite qui excitait les peuples à la pénitence ; les autres disent à Rome, pendant le pontificat de Clément IV, sous le nom de confrérie de Gonfanon. Quoi qu'il en soit, elles s'é-

[1] Par lettres-patentes du 13 avril. — V. délibérations du conseil de la commune.

[2] Mémoire manuscrit de Gautier de Terreneuve.

tablirent en France dès le treizième siècle, et l'on sait qu'un de nos rois revêtit le sac de pénitent.

On ne saurait préciser l'époque où fut fondée dans Aiguesmortes la plus ancienne des deux confréries, celle des Pénitents gris. Mais elle existait déjà lorsqu'éclatèrent les premiers troubles religieux. Durant ces troubles, ceux qui la composaient furent persécutés à diverses reprises. Lorsqu'ils sortaient pour faire leurs processions, les huguenots les chargeaient à coups de bâton, et les forçaient à rentrer dans leur chapelle. Leurs annales ont conservé avec orgueil le nom d'un Martinon, qui, un jour, revêtu de son sac, et saisissant un crucifix d'une main ferme, s'écria : « Que ceux qui aiment Jésus-Christ suivent sa croix ! » Et il se mit en marche. Entraînés par son exemple, ses confrères marchèrent à sa suite deux à deux, en chantant l'hymne de la Passion. Cette fois, les huguenots, admirant leur courage, les laissèrent paisiblement achever leur procession [1]. Leur église ayant été incendiée en 1575, lorsque Aiguesmortes fut saccagée par les religionnaires, ils obtinrent de M. de Gondin, le gouverneur qu'avait nommé Henri IV, la permission d'en construire une nouvelle, que l'évêque de Nîmes, M. de Valernod, vint consacrer le 6 mars 1607. Cependant ils ne purent accomplir sans danger, à l'extérieur, leurs exercices

[1] Mémoire manuscrit de Gautier de Terreneuve.

religieux que lorsque M. de Varennes, en 1622, eut rétabli le culte romain dans la ville [1].

C'est peu de temps après la nomination de ce gouverneur, c'est-à-dire en 1623, que fut créée la confrérie des Pénitents blancs [2]. Dès sa naissance, elle rivalisa de zèle avec les autres corporations religieuses de la ville pour opérer la conversion des réformés. Leurs efforts réunis obtinrent tant de succès, qu'en l'année 1674 on ne comptait plus dans Aiguesmortes, sur une population de 3,300 âmes, que 7 à 800 protestants [3]. De jour en jour les habitants qui avaient adopté la réforme rentraient dans le sein de l'Église romaine. La révocation de l'édit de Nantes acheva bientôt de tout convertir.

Ceux qui se montrèrent les moins zélés pour la foi catholique furent ceux-là même qui auraient dû donner le meilleur exemple, c'est-à-dire les successeurs des anciens moines de Psalmodi, les chanoines du chapitre collégial. Pendant les troubles religieux, une partie d'entre eux avait apostasié ou pris la fuite [4]. Lorsque leur résidence eût été, en 1694,

[1] Mémoire manuscrit de Gautier de Terreneuve.

[2] *Idem.*

[3] Journal d'une visite épiscopale du diocèse de Nîmes, écrit par Jean Ménard, promoteur de l'officialité. — V. Ménard, *Histoire de Nîmes*, tome V, Preuves, page 7.

[4] Supplique adressée, en 1728, à M. de Bernage, intendant du Languedoc, par le père gardien du couvent des Cordeliers. — V. Archives de la ville.

Digitized by

transférée à Alais, ils s'occupèrent peu d'Aiguesmortes, dont cependant ils continuaient à être les décimateurs. L'église paroissiale était restée à leur charge; ils la laissaient habituellement dans un tel état de dénûment, que le service divin ne pouvait y être célébré d'une manière convenable. *Ils ont un peu oublié leur mère nourrice*, disait, en 1746, Gautier de Terreneuve, à qui nous avons emprunté une partie de ces détails. Ils se bornaient à fournir à la ville un curé [1] et trois vicaires, lesquels vivaient, tant bien que mal, de leur mince casuel; mais ils négligeaient, la plupart du temps, d'y envoyer des prédicateurs, parce qu'ils étaient tenus de les salarier. Les habitants, en 1696, voyant s'approcher le carême sans espoir d'entendre dans leur cité la parole de Dieu, se décidèrent à présenter une requête à l'évêque de Nîmes contre le chapitre cathédral d'Alais, pour contraindre ce chapitre à remplir ses obligations. L'évêque — c'était l'illustre Fléchier — rendit, le 17 février, une ordonnance par laquelle il nomma d'office un prédicateur, le père Bernard Vigne, pour prêcher le carême suivant dans Aiguesmortes, en enjoignant en même temps au chapitre de payer à ce prédicateur, comme il y était obligé, la somme de 200 livres tournois [2].

[1] Il y a aujourd'hui à Aiguesmortes un curé et deux vicaires.

[2] 246 fr. Cette ordonnance signée *Esprit, év. de Nîmes*, existe dans les Archives de la ville d'Aiguesmortes.

Cette pénurie de prédicateurs, qui se reproduisit plus d'une fois, amena un jour dans la ville un homme dont le nom devait acquérir plus tard une grande célébrité. C'était en 1725. On s'était adressé d'abord vainement au chapitre d'Alais, et même à l'évêque de Nîmes, qui n'était plus alors le grand orateur que nous avons nommé. On recourut à l'évêque d'Uzès, et celui-ci promit de satisfaire aux vœux des habitants. Quelques jours après, ils se trouvaient réunis sur la place, dans l'attente du prédicateur, lorsqu'ils virent arriver à pied, couvert de poussière, s'appuyant sur un bâton et portant un sac à moitié vide sur le dos, un homme d'une taille élevée, vêtu d'une soutane; mais si jeune qu'il ne pouvait encore être prêtre, et qui, en effet, n'était que simple diacre. Son âge, son maintien modeste, son humble équipage, l'air de pauvreté qui respirait en sa personne, excitèrent tout à la fois le mécontentement et le mépris des habitants. Il passe au milieu d'eux, la tête basse, et se rend au presbytère, où le curé l'encourage à remplir sa mission. Le lendemain, mercredi des Cendres, notre jeune prédicateur, après qu'on a sonné le sermon, se revêt d'un surplis, entre dans l'église et va s'agenouiller au pied de l'autel. S'étant recueilli quelques instants, il se signe, se lève, se retourne, et ne voit dans l'église pas un seul auditeur. Alors, frappé d'une subite inspiration, redressant sa noble stature, il descend la nef à grands pas, saisit une sonnette; et, la secouant d'une main vi-

goureuse, il se met à parcourir la ville, s'arrêtant à chaque carrefour; et là, d'un ton suppliant, il invite les fidèles à le suivre dans le temple : « Ce n'est point « moi, leur dit-il, qui vous appelle; moi, humble « et pauvre pécheur, indigne de paraître devant « vous; c'est Dieu qui vous presse, par ma bouche, « de venir entendre la parole de vérité. » A cette action singulière, à ce spectacle inouï, la foule s'amasse, grossit de moment en moment, et, s'attachant aux pas du missionnaire, entre précipitamment avec lui dans l'église. Il monte immédiatement en chaire; et, conviant le peuple à suivre son exemple, il entonne un cantique sur la mort, qu'il avait composé lui-même. Les auditeurs se regardent les uns les autres avec surprise; et bientôt un rire, quelque temps contenu, éclate dans toute l'église. Mais alors Bridaine, car c'était lui, Bridaine, de cette voix tonnante qui devait un jour ébranler les voûtes de Saint-Sulpice et remplir d'effroi, en traitant le même sujet, les âmes superbes et dédaigneuses des grands et des riches, de ceux qu'il appelait les oppresseurs de l'humanité souffrante, Bridaine se met à paraphraser les paroles de son cantique. A ses premiers accents, les rires cessent, les yeux se fixent sur l'orateur, le plus profond silence s'établit. Il continue, il trace un effrayant tableau des supplices qui menacent les pécheurs endurcis, et ses terribles paroles portent l'étonnement, la stupeur et l'épouvante dans l'âme simple de ses auditeurs. Lorsqu'il a cessé de

parler, lorsqu'il est descendu de la chaire, ils demeurent quelque temps immobiles, muets et consternés. Enfin, révoltés contre eux-mêmes, honteux de l'accueil qu'ils ont fait à l'apôtre qui vient de leur prodiguer les trésors d'une si noble éloquence, ils sortent en foule de l'église; ils courent au presbytère; et là, hommes, femmes, jeunes gens et vieillards, se prosternant devant le jeune et pauvre diacre, lui témoignent tous à la fois leur admiration, leur dévouement et leur respect.

C'est dans Aiguesmortes que Bridaine conçut et exécuta pour la première fois ce système de missions, qu'il mit ensuite si souvent en pratique, et qui consistait à mêler à la prédication la solennité des cérémonies religieuses; ce qui, dans notre siècle, à une certaine époque, a trouvé d'ardents imitateurs.

Lorsque Bridaine, à la fin du carême, s'éloigna d'Aiguesmortes, les habitants et tous les étrangers que les succès de sa mission avaient attirés dans la ville, l'accompagnèrent hors des portes, les yeux baignés de larmes, le comblant de bénédictions et le conjurant de revenir parmi eux lorsque, pourvu des ordres sacrés, il pourrait leur accorder la rémission des fautes dont il avait su si bien leur inspirer le repentir. Il n'oublia point leurs vœux, et les exauça aussitôt qu'il eut reçu la prêtrise [1].

[1] *Vie du père Brydaine*, par l'abbé Caron. 1 volume in-12. Lille, 1840.

Digitized by Google

CHAPITRE XXVII.

Grau du Roi, port actuel d'Aiguesmortes.

Mais à l'époque où nous sommes parvenus, d'autres soins que les soins religieux, et d'une non moindre importance, préoccupaient aussi les habitants d'Aiguesmortes. Leur ville était tombée dans un profond oubli, depuis qu'il avait été question de fonder un port au cap de Cette[1]. Pendant toute la durée des guerres de religion, pendant le règne de Louis XIV, c'est-à-dire dans l'espace d'un siècle et demi, ses graus, ses canaux, son port n'avaient reçu nulle réparation. L'étang de la ville, privé de toute communication avec la mer, et se comblant de plus en plus par les dépôts limoneux des rivières, n'était plus qu'un marais fétide, dont les exhalaisons entretenaient une épidémie perpétuelle au milieu des remparts. Les habitants aisés désertaient leurs foyers; les autres,

[1] Ce projet, conçu, comme on l'a vu, vers la fin du seizième siècle, avait été exécuté en 1666.

dévorés par la misère et la contagion, y terminaient leur triste vie longtemps avant le terme fixé par la nature. La population diminuait incessamment, et les bras manquèrent bientôt pour exploiter les salines de Peccais, qui, pendant si longtemps, avaient offert à ces infortunés leurs moyens d'existence les plus habituels. Quand les fermiers du roi voulaient approvisionner leurs greniers, il leur fallait chercher ailleurs des manœuvres, et même ne s'en procuraient-ils qu'avec peine ; car on redoutait l'approche d'Aiguesmortes, comme de ces lieux où la peste exerce ses funestes ravages. Les salines elles-mêmes dépérissaient de jour en jour. Non-seulement le Vistre et le Vidourle, n'ayant plus d'issue dans la mer, altéraient les eaux des étangs et les rendaient impropres à produire du sel, mais quelquefois ces rivières et le Rhône lui-même, dans leurs débordements, submergeaient toute la plaine de Peccais et détruisaient des récoltes entières. Ainsi, la ville, dénuée de ressources, en proie aux maladies, allait bientôt être déserte, et l'État se voyait menacé de perdre une branche importante de ses revenus.

Cette dernière considération détermina le conseil du roi à écouter enfin les réclamations des habitants d'Aiguesmortes. Un arrêt du conseil, rendu sous le règne de Louis XV, le 14 août 1725 [1], ordonna la construction d'un grau que la ville avait vainement

[1] V. Archives de la ville.

Digitized by Google

essayé de construire elle-même [1], et affecta aux dépenses de cet ouvrage le produit d'une augmentation de cinq sous par minot sur l'impôt du sel.

Les travaux commencèrent immédiatement, sous la direction de M. de Senès, ingénieur du roi dans le Languedoc. On ouvrit la plage qui sépare l'étang du Repausset de la mer. Avec d'énormes blocs de pierre, que cimentait à leur couronnement la pouzzolane d'Italie, on éleva deux môles à l'entrée du chenal, distants l'un de l'autre d'environ vingt-cinq toises, et se prolongeant parallèlement à cinquante toises dans la mer. On jeta, dans la même direction, à travers l'étang du Repausset, deux chaussées en terre, élevées de quatre pieds au-dessus des plus basses eaux, et formant un canal de sept à huit pieds de profondeur, sur dix à douze toises de largeur, lequel parcourait, avec la Grande-Roubine, à laquelle il venait s'unir, l'espace de plus d'une lieue.

Dans le principe on avait attaché beaucoup d'importance à ces ouvrages, qui devaient être pour Aiguesmortes et pour l'État d'une si grande utilité. En 1727, lorsqu'ils commençaient à s'effectuer, l'intendant de la province, M. de Bernage, vint les visiter, accompagné de plusieurs ingénieurs et de quelques membres des États. Mais ces derniers ayant

[1] Sous le nom de *grau des Consuls*, ou de *grau Henri*. — V. chap. 22.

jugé qu'il serait avantageux pour la province de se charger elle-même de l'entreprise, des difficultés s'élevèrent, et les travaux furent interrompus. Ils furent repris, abandonnés, repris encore, et menés toujours lentement. Les bienfaits qu'on en avait espérés se faisaient vainement attendre. La mortalité continuait à régner dans Aiguesmortes ; la ville se dépeuplait ; les propriétaires, dans leur désespoir, démolissaient les maisons pour lesquelles ils ne trouvaient plus de locataires. Il fallut un ordre supérieur pour arrêter cette œuvre de destruction [1]. Enfin, à la suite d'une épidémie terrible, qu'avait occasionnée la stagnation des eaux, et qui moissonna le quart de la population, on se décida à reprendre encore les travaux. Cette fois, ils furent poussés avec activité, et se terminèrent en 1745, sous les auspices de l'intendant, M. Lenain, et par les soins de M. Mareschal, directeur des fortifications de la province [2].

Depuis cette époque, ce grau, auquel on donna le nom de *grau du Roi*, et qui devint alors, comme il l'est encore aujourd'hui, le port d'Aiguesmortes, est toujours demeuré, à son embouchure, à peu près tel qu'on le voit actuellement. La passe peut recevoir jusqu'à douze pieds (près de quatre mètres) de

[1] Une ordonnance du bureau des finances de Montpellier, du 29 novembre 1734, fit défense aux propriétaires d'Aiguesmortes de démolir leurs maisons, sous peine d'une amende de 1,000 liv.

[2] Mémoire manuscrit de Gautier de Terreneuve ; Recueil manuscrit d'Alexandre Esparron. (Mémoire préliminaire.)

hauteur d'eau. Mais les vents du sud et de l'est tendent incessamment à y former des ensablements qui en ont souvent rendu l'accès difficile, et qui auraient pu la fermer de nouveau, si le Vistre et le Vidourle, qui se déchargent presque entièrement dans les eaux du canal, n'eussent imprimé à celles-ci, surtout dans les moments de crue, un cours assez rapide pour repousser les dépôts de la mer.

En ouvrant à la Méditerranée un passage dans les étangs, le gouvernement avait eu surtout l'intention d'améliorer les salines de Peccais. Non-seulement on atteignit complétement ce but, mais on détruisit en même temps les principales causes de l'insalubrité de l'air, et l'on restitua au commerce maritime une route qu'il avait depuis trop longtemps oubliée et qu'il essaya bientôt de reprendre. Un contemporain, que nous avons cité plus d'une fois, Gautier de Terreneuve, rapporte que, lorsque le grau du Roi eut été terminé et la circulation des eaux rétablie, les habitants, naguère pâles et bouffis, ne tardèrent pas à reprendre les couleurs de la santé, et que, dans le courant d'une seule année, on comptait jusqu'à trois cents navires qui venaient aborder à ce nouveau port, sinon tous pour y trafiquer, du moins pour y chercher un abri contre la tempête.

En peu d'années, les ressources de la ville s'accrurent tellement, qu'elle put, en 1755 [1], faire con-

[1] Délibérations du conseil de la commune.

struire à ses frais, au point où se réunissent, sous les remparts, les divers canaux de navigation, un bassin dont les bords furent revêtus d'un mur en pierres de taille, et dans lequel les barques purent circuler librement. En outre, vers la même époque, en 1760 [1], on aplanit le terrain qui sépare le bassin des remparts, et l'on en forma une petite esplanade, plantée d'acacias, laquelle, dominée par la tour de Constance, et contrastant d'une manière pittoresque avec la porte, flanquée de tours, dont elle borde l'avenue, donne un agrément singulier à la sombre entrée de la ville [2].

Pendant la dernière moitié du dix-huitième siècle, le grau du Roi et le canal qui, de là, conduit à la ville ne reçurent aucune amélioration. Le port de Cette, qui s'accroissait de jour en jour, absorbait tout le commerce maritime de la province, et obtenait seul la protection des États. Enfin, lorsque les centres de population eurent été déplacés et multipliés par la division de la France en départements, Aiguesmortes se crut affranchie des principaux obstacles qui s'opposaient à la restauration de son port, et pensa qu'elle trouverait un appui dans les

[1] Délibérations du conseil de la commune.

[2] En face de cette esplanade, s'élève, depuis quelques années, une plantation de mûriers de la Chine, qui contribue à l'embellissement de l'entrée d'Aiguesmortes, et sert de promenade aux habitants.

Digitized by Google

habitants d'une circonscription territoriale dont les intérêts devenaient communs avec les siens.

Son attente ne fut point trompée. Ce ne fut cependant qu'en 1806 qu'elle crut devoir de nouveau manifester ses vœux. M. d'Alphonse était alors préfet du Gard. Ce magistrat, dont la mémoire est encore vénérée dans Aiguesmortes, en accueillit favorablement l'expression, en dirigea lui-même l'essor, et en seconda de tout son pouvoir l'accomplissement.

Guidé par ses avis, le conseil municipal demanda, l'année suivante [1], que, pour subvenir aux dépenses qu'exigeait la restauration du port, une imposition extraordinaire de trois centimes par franc fût établie sur les contributions du troisième arrondissement, dont Aiguesmortes fait partie, et dont les habitants se trouvaient le plus immédiatement intéressés à l'exécution de cet ouvrage. Adoptée par le conseil du troisième arrondissement, cette proposition fut portée au conseil général; et celui-ci, dans sa séance du 21 octobre 1807, reconnaissant que les habitants du Gard devaient concourir tous, en raison de l'avantage plus ou moins direct qu'ils en retireraient, au rétablissement du port d'Aiguesmortes, vota, pour être perçue pendant l'espace de sept années, une imposition additionnelle de cinq centimes par franc sur les contributions foncière, personnelle et mobilière de l'arrondissement de Nîmes, et

[1] Délibération du 13 mai 1807.

de deux centimes par franc sur les mêmes contributions du reste du département.

Aussitôt un plan fut levé [1], un devis fut dressé; et, après les lenteurs inévitables que devait entraîner l'approbation définitive d'un tel projet, un décret impérial du 17 mars 1809, confirmé par la loi du 17 décembre de la même année, ordonna la restauration du port et la perception des contributions extraordinaires qu'on avait votées. Cette loi donnait en même temps au port d'Aiguesmortes le nom de *Port-Napoléon*.

Dans le mois de juillet 1810, les travaux, dont la dépense était évaluée à 695,140 fr., furent mis en adjudication, et les entrepreneurs s'engagèrent à les terminer en 1816 ou 1817.

Après tant de vœux si souvent énoncés, tant de démarches si souvent renouvelées, Aiguesmortes croyait toucher enfin au terme de ses longues sollicitudes. Mais cette fois encore son espoir fut déçu.

A peine avait-on commencé les travaux, par le prolongement du môle, qu'ils furent subitement interrompus. L'Empire s'écroulait, absorbant, pour se soutenir, toutes les ressources de l'État, et bientôt entraînant dans sa chute tous les projets qu'avait adoptés ou créés son génie.

Le gouvernement de la Restauration ne fit rien

[1] Par M. Durand, ingénieur ordinaire du département.

pour Aiguesmortes, de qui cependant, à son origine, il avait reçu, comme on le dira plus tard, des preuves de dévouement; car cette ville n'avait pu voir sans un sentiment de joie reconnaissante remonter sur le trône les descendants de saint Louis.

Sous le gouvernement de 1830, les réclamations de la ville ne furent pas sans résultat, et quelques-unes des améliorations promises ont été successivement obtenues.

En 1835, on a exhaussé et rendu solides et durables les chaussées qui bordent la Grande-Roubine. Ces chaussées ont actuellement, sur toute leur étendue, de vingt à trente mètres de largeur au couronnement. Lorsque les ponts ou passerelles en charpente qui les coupent sur divers points, auront été refaits en pierre, on pourra sans danger se rendre en voiture de la ville jusqu'au grau du Roi. — De 1839 à 1844, une drague à vapeur, de la force de douze chevaux, et cinq marie-salopes ont été construites, et leur action combinée a donné à tout le canal une profondeur uniforme de trois mètres, en portant sa largeur, que les éboulements avaient considérablement réduite, à trente mètres au niveau des plus basses eaux. En même temps, c'est-à-dire de 1840 à 1843, on a opéré la rectification générale du canal, dont le lit offrait plusieurs sinuosités, et on en a rendu ainsi la navigation plus sûre et plus facile. Ce redressement, qui s'étend depuis le grau jusqu'à la hauteur de la Peyrade, arrivera plus tard jusqu'à l'étang de la Ma-

rète; et de là, après avoir décrit une grande courbe, il se dirigera, par une nouvelle ligne droite, sur le point où s'opèrent les débarquements. Là, c'est-à-dire sous les murs de la ville, du côté de la tour de Constance, on avait construit, de 1835 à 1837, un quai de trois cents mètres de longueur, disposé en forme de glacis, sur lequel les marchandises qu'apportent ou que doivent charger les navires trouvaient un emplacement large et commode. Ce quai ayant été complétement détruit, en 1840 et 1841, par les inondations du Rhône, on entreprit, en 1845, d'en bâtir un nouveau, qui, plus considérable que le précédent, s'étendra sur une longueur de quatre cents mètres, et parallèlement aux remparts, depuis la tour de Constance jusqu'à celle des Bourguignons [1].

Sur cette même étendue on travaille à agrandir le canal; on en porte la largeur à quarante mètres; ce qui formera un vaste bassin, dans lequel les navires du commerce pourront se placer sans confusion et effectuer avec facilité l'embarquement et le débarquement des marchandises. De l'autre côté du bassin, sur le bord opposé à la ville, on construit une cale de carénage pour la construction et la réparation des navires. Ces derniers travaux, actuellement en cours d'exécution, ont été déclarés

[1] A la fin de 1848, il restait encore une moitié du quai à construire. Pour les travaux mentionnés jusqu'ici, il avait été alloué par le gouvernement une somme de 616,400 fr.

Digitized by Google

d'utilité publique par ordonnance royale du 4 juin 1845, et ont été adjugés pour la somme de 230,000 fr. Ils devront être terminés en 1850 [1]. Les terres et les sables qui proviennent du recreusement du bassin contribueront à l'embellissement d'Aiguesmortes ; on les transporte dans l'étang de la ville, sous la ligne méridionale des remparts, et on en formera une esplanade plantée d'arbres, là même où fut le bassin de l'ancien port. Ainsi le nouveau ne se sera pas établi sans avoir procuré à l'autre une nouvelle espèce d'utilité.

Le canal de la Grande-Roubine, en se redressant, s'est éloigné de la Peyrade. On exhume de cet ancien ouvrage, exécuté sous saint Louis ou sous le roi Jean, d'énormes blocs de pierres cimentées qui, transportées au grau du Roi, y serviront à l'amélioration de ce grau ; car un projet a été présenté [2] — espérons qu'il sera accueilli — pour que les deux môles qui forment l'entrée du chenal soient prolongés plus avant dans la mer, surtout celui de l'Ouest, qui serait coupé par des arches laissant un libre cours aux sables qu'entraîne le courant littoral de la Méditerranée. Par là, le port deviendrait plus accessible, sans qu'on

[1] Tous les travaux ordonnés par le dernier gouvernement pour la restauration du port d'Aiguesmortes, ont été exécutés par MM. Dupuy père et fils, entrepreneurs, sous la direction de M. Vinard, ingénieur en chef du département du Gard, et de MM. Didion, Gonnaud, Chenot et Charles d'Hombres, ingénieurs ordinaires.

[2] Ce projet est l'ouvrage de M. Charles d'Hombres, ingénieur ordinaire de l'arrondissement de Nîmes.

eût à craindre les ensablements. On a proposé en même temps d'étendre la largeur du bassin à cent dix mètres, et de le border sur la rive droite d'un quai en pierres, qui achèverait de le consolider, en prévenant les éboulements. A l'extrémité supérieure du bassin, en face de la tour de Constance, on remplacerait alors le pont en charpente qui s'y trouve, tombant de vétusté, par un pont à trois arches, dont deux seraient en pierres et celle du milieu en fonte et à bascule, pour livrer passage aux navires qui, du bassin, entreraient dans les canaux.

Mais quelques autres améliorations seraient encore nécessaires. Il faudrait que l'embouchure du chenal, le grau proprement dit, fût recreusé jusqu'à trois mètres et demi de profondeur, pour le moins; que des amarres flottantes, vulgairement appelées *corps-morts*, fussent établies, en fonte, aux abords du grau, pour offrir une sûreté aux navires que la tempête ou toute autre cause retiendrait à l'entrée du port [1]; il faudrait enfin, une fois ces ouvrages terminés, que des dragues à vapeur entretinssent constamment, aux dimensions que nous venons d'indiquer, la largeur et la profondeur du bassin, de la Grande-Roubine et du grau du Roi. Quant à cette dernière ouverture, les dragues à vapeur trouveront

[1] Ce vœu se trouve exprimé dans un mémoire présenté par le conseil municipal d'Aiguesmortes, le 7 mai 1834, aux membres du conseil d'arrondissement.

un puissant auxiliaire dans le Vidourle, tant que cette rivière, qui se décharge actuellement dans la Grande-Roubine, non loin du grau, n'aura d'autre embouchure à la mer que celle-là [1].

Par suite de ces diverses améliorations, des navires de deux cents tonneaux pourraient, en tout temps, aborder sans danger au grau du Roi, et ceux de cent cinquante tonneaux remonteraient jusque dans le bassin, sous les murs mêmes de la ville; ce qui imprimerait une plus grande activité au commerce d'Aiguesmortes, et procurerait aux lieux circonvoisins des avantages considérables que nous développerons plus tard [2].

Jetons maintenant un coup d'œil sur l'aspect que présente en lui-même le grau du Roi. — Naguère on n'y voyait, auprès d'une vieille redoute désarmée de ses canons, et dont la garnison se composait d'un gardien invalide, qu'un petit nombre de cabanes de pêcheurs, éparses sur le sable du rivage. Depuis quelques années, ce lieu a pris un grand accroissement. Près de cinq cents habitants y ont fixé leur demeure, et les bords du canal se sont couverts de plusieurs maisons soigneusement bâties et de quelques établissements d'utilité publique. Parmi ceux-ci on remarque le bâtiment sanitaire, construit

[1] Voir le chapitre suivant.
[2] Voir chap. 36 et dernier.

en 1833, au moyen des fonds économisés sur les patentes de santé; la maison des ponts et chaussées, qui témoigne des soins apportés à l'entretien du grau; celle des lamaneurs, espèce de vigie, où l'œil attentif des pilotes guette les bâtiments qui réclament du secours ou qui cherchent l'entrée du port [1]; une petite église, édifiée en 1840 par la munificence des humbles habitants du grau, et dédiée à saint Louis, le plus digne patron qu'il fût possible de choisir pour protéger le nouveau port d'Aiguesmortes [2]; une caserne des douanes, vaste édifice, à façade sévère, parfaitement approprié à sa destination; plusieurs restaurants, où des Vatels habiles ne manquent jamais de marée, et peuvent offrir en tout temps, à l'appétit des voyageurs, excité par l'air vif de la mer, des huîtres exquises dont la réputation remonte à François Ier, ou des courts-bouillons succulents, dignes rivaux de la célèbre bouillabaisse provençale; un hôtel commode et bien tenu, destiné à héberger les personnes qui viennent au grau du Roi prendre les bains de mer, et derrière lequel sont groupées sur la plage les mystérieuses baraques où les baigneuses, avant de se plonger dans l'eau, vont revêtir leur costume de bain [3].

[1] Une ordonnance royale, du 5 août 1840, a sanctionné l'établissement des pilotes-lamaneurs au grau du Roi. Il y a un pilote, un sous-pilote et quatre matelots.

[2] Elle est desservie par l'un des vicaires de la ville.

[3] Deux bateaux, traînés par des chevaux, et pouvant contenir

Pendant plusieurs années, ces utiles constructions ont été menacées dans leur existence par les dunes mobiles qui s'étendent sur la plage, à l'ouest du grau du Roi, et qui, poussées vers elles par les vents du nord, s'accumulaient sur leur derrière, et auraient fini par les ensevelir. Des travaux considérables ont été exécutés de 1836 à 1839, pour réparer les dommages déjà soufferts et pour en prévenir de nouveaux. Vingt mille mètres cubes de sable ont été refoulés dans la mer, et l'on a immobilisé les dunes, en les couvrant d'une épaisse couche de terre argileuse, sur laquelle des tamaris et autres arbustes de même espèce ont été plantés.

Le plus remarquable bâtiment du grau, celui qui domine tous les autres par son élévation, est un phare, qui remplace aujourd'hui le fanal de la tour de Constance, et qui, commencé en 1826, fut achevé deux ans après. Placé vers l'entrée du môle occidental, sous les 43° 32' latitude nord et 1° 47' 45" longitude est, ce phare s'élève, en forme de tour, à la hauteur de dix-huit mètres. Sa lanterne se compose d'un appareil lenticulaire, établi d'après le système ingénieux du jeune et savant Fresnel, que la mort ravit trop tôt à la science. Le mouvement de la machine de rotation est réglé de telle sorte, que l'arma-

de 50 à 60 personnes, font, en été, plusieurs fois par jour, et en moins d'une heure, le trajet d'Aiguesmortes au grau du Roi, pour y conduire les étrangers qu'amène l'omnibus du chemin de fer.

ture mobile fait un tour complet en douze minutes, et projette, à la distance de cinq lieues marines, des feux variés, de quatre en quatre minutes, par des éclats plus ou moins brillants.

Si l'on monte sur la galerie qui entoure la lanterne, le spectacle qui se déploie aux regards a quelque chose d'imprévu, d'étrange et de solennel. Vers l'orient, se déroulent d'immenses plaines sablonneuses, entrecoupées d'étangs et de marais, aux eaux immobiles et miroitantes, et traversées par des canaux, sur lesquels glissent des voiles latines, ou bien serpente quelquefois la fumée d'un bateau à vapeur. Au point où ces canaux se croisent, s'élève isolément Aiguesmortes, Aiguesmortes qu'enveloppent ses remparts crénelés, et que couronne la tour colossale de Constance. Au loin, vers le sud-est, se dressent, sous une forme prismatique, d'énormes masses blanchissantes, récolte entassée des salines de Peccais. Au nord, on entrevoit la trace du canal Viel, de ce chemin que suivit saint Louis pour aller mourir en Afrique; puis, vers le même côté, au delà de quelques terres en culture, se dessine, à l'extrême horizon, la chaîne bleuissante des Cévennes, qui encadre merveilleusement ce tableau. Autour de soi, on a l'entrée du grau, sa naissante population, ses bateaux-bœufs qui, rentrés de la pêche, versent sur le rivage le contenu de leurs filets; et puis, tourné vers l'occident, on voit étinceler aux rayons du soleil cette mer qu'ont sillonnée les vaisseaux du

Digitized by

saint roi et les galères de Charles-Quint, cette mer où jadis se pressaient les navires de toutes les nations commerçantes, et où maintenant ils affluaient encore, si le grau du Roi leur offrait toujours un facile accès.

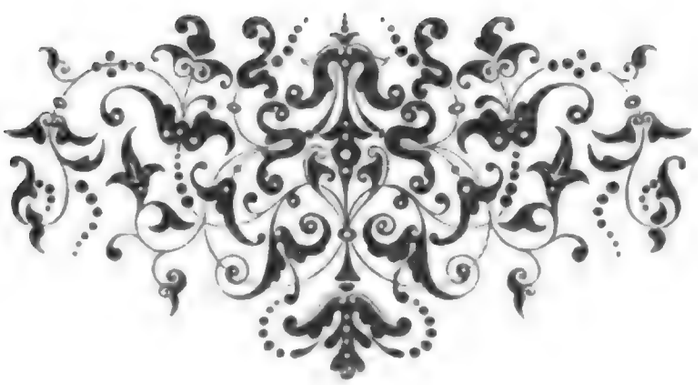

Digitized by Google

CHAPITRE XXVIII.

Canal de Beaucaire à Aiguesmortes.

A l'époque où, sous Louis XV, fut construit le grau du Roi, la ville d'Aiguesmortes s'attendait à voir surgir pour elle une nouvelle source de prospérité.

Depuis longtemps les États du Languedoc songeaient aux immenses avantages qui résulteraient pour la province et pour tout le royaume, d'une communication intérieure entre le Rhône et la Garonne. Lorsque, en 1681, le canal du Midi eut été terminé, cette communication exista, il est vrai, au moyen du canal du Bourgidou qui, d'un côté, s'unissant, par celui de la Radelle et les étangs de Cette, à la nouvelle voie navigable qu'avait ouvert le génie de Riquet, se joint de l'autre au Petit-Rhône par le canal de Silveréal. Mais la navigation de cette branche du fleuve étant difficile et souvent périlleuse, le canal du Bourgidou devenait, pour cet objet, à peu près inutile. Il importait donc de le remplacer par un autre qui prît naissance à l'endroit où le Rhône est

Digitized by

pleinement navigable, et qui vînt aboutir au canal de la Radelle.

Dès l'année 1645, lorsque le canal du Midi n'était encore qu'en projet, un homme obscur, d'un esprit entreprenant, Jacques Brun, de Brignolles, avait offert au gouvernement de prolonger ce canal depuis les étangs de Cette jusqu'à Beaucaire, et de dessécher en même temps tous les marais compris dans l'intervalle, à condition que ces marais lui seraient concédés, moyennant une indemnité qu'il payerait aux propriétaires. Un privilége lui fut accordé à cet effet. Mais la pénurie des capitaux — car les actionnaires n'abondaient pas alors comme aujourd'hui — et les plaintes qu'avaient excitées ses procédés arbitraires à l'égard des parties intéressées, l'obligèrent, en 1660, à céder son privilége à Marc Poullet, de Paris. Celui-ci, pour des motifs semblables, se vit bientôt contraint d'y renoncer. Cependant le canal du Midi était déjà livré à la navigation. Alors le maréchal de Noailles, qui, pendant qu'il avait commandé la province, avait apprécié les avantages que procurerait au pays le projet conçu par Jacques Brun, offrit au roi d'exécuter ce projet à ses risques et périls; ce qui fut accepté par arrêt du conseil, en date du 20 décembre 1701. Mais les difficultés sans nombre que lui suscitèrent les prétentions des propriétaires riverains le forcèrent d'abandonner son entreprise, et il en céda le privilége, en 1738, à MM. de Barillon et de Lassalle, lesquels, après quelques années

de vaines tentatives, résignèrent leurs droits au gouvernement. Alors survint un nouvel arrêt du conseil, du 8 novembre 1746, qui chargea les États du Languedoc, sur la demande qu'ils en avaient formée, de construire eux-mêmes le nouveau canal, et leur transféra les avantages attachés à cette concession. Le fardeau qu'avaient assumé les États n'était pas facile à porter; aussi, en 1752, consentirent-ils volontiers à s'en décharger entre les mains du maréchal de Richelieu qui, agissant au nom d'une compagnie, avait le projet de faire passer par Nîmes le canal de jonction. Ce projet n'eut point l'assentiment de la cour, et les États de la province se retrouvèrent dans la position où ils étaient auparavant. Ils se décidèrent alors à ne plus rien négliger pour accomplir définitivement un ouvrage dont on reconnaissait de plus en plus la nécessité, et dont l'exécution avait jusque-là rencontré tant d'obstacles.

Des ingénieurs habiles furent envoyés en Hollande pour y étudier les différents systèmes de dessèchement et de canalisation; des études furent faites sur les lieux mêmes où le canal devait s'ouvrir; des essais furent d'abord tentés; des sacrifices furent faits pour indemniser les propriétaires riverains, et enfin, le 18 août 1777, les travaux furent adjugés [1].

Ces travaux, commencés auprès d'Aiguesmortes,

[1] *Lois municipales et économiques du Languedoc*. Montpellier, 1782, tome III, pages 396 et suivantes.

furent poussés avec activité jusqu'à l'époque de la révolution, où la dépréciation du papier-monnaie les fit abandonner. On avait alors dépassé Saint-Gilles, et dépensé déjà plus de 2,500,000 fr [1].

L'importance d'un tel ouvrage ne pouvait échapper au coup-d'œil de Napoléon, qui, à peine premier consul, résolut d'en faire jouir le commerce. En vertu d'une loi rendue le 16 mars 1801, un traité fut passé, le 17 mai suivant, avec une compagnie qui se chargea de terminer le canal de Beaucaire à Aiguesmortes dans l'espace de trois ans; de rectifier, et de creuser jusqu'à un mètre et demi au-dessous des basses eaux de la mer, les canaux du Bourgidou et de Silveréal; d'élargir et de redresser celui de la Radelle, en lui donnant deux mètres de profondeur au-dessous de la basse mer, c'est-à-dire la même profondeur que le canal de Beaucaire, dont il devait être la continuation; de dessécher enfin tous les marais situés entre Beaucaire et l'étang de Mauguio. Cette compagnie reçut, en dédommagement, la propriété perpétuelle de ceux de ces marais qui appartenaient alors à l'État, ainsi que le droit de percevoir, pendant quatre-vingts ans, une taxe de navigation [2] conforme à celle du canal du Midi, sur le

[1] *Description abrégée du département du Gard*, par Grangent, ingénieur en chef du département; brochure in-4°. Nîmes, an VIII.

[2] Cette taxe est de quatre centimes les cent kilos par distance, c'est-à-dire par cinq mille mètres. Il y a onze distances d'Aiguesmortes à Beaucaire. La taxe est réduite pour certaines espèces de

transport de toutes les marchandises voiturées par les divers canaux dont l'achèvement et l'entretien lui étaient confiés [1].

Quelque fut l'empressement des concessionnaires à remplir leurs engagements, ils eurent à vaincre de telles difficultés, que les travaux durent se prolonger jusqu'à la fin de 1811, époque où, sous les murs de Beaucaire, s'ouvrit enfin l'écluse de prise d'eau, l'un des plus beaux ouvrages de ce genre que l'art ait jamais produit.

La différence de niveau entre les eaux du Rhône à leur étiage, à la prise d'eau, et celles de la basse mer, laquelle est de trois mètres soixante-quatre centimètres, nécessita l'établissement de trois autres écluses, l'une à Charenconne, l'autre à Nourriguier, la dernière à Broussan, ayant de l'une à l'autre environ un mètre quarante centimètres de chute.

La longueur du canal de Beaucaire à Aiguesmortes est de cinquante mille quatre cents mètres. Il a partout deux mètres de profondeur, dix à douze mètres de plafond, et vingt mètres de largeur au niveau des eaux. Là, règne une première banquette de cinquante centimètres de large, au-dessus de laquelle s'en

marchandises, telles que matériaux de construction, charbons de terre, sables, etc.

[1] *Notice sur le canal de Beaucaire à Aiguesmortes*, par Grangent, ingénieur en chef du département du Gard. — Voir *Annales des ponts et chaussées, mémoires et documents*, premier semestre de 1832.

Digitized by

élève une autre de trois mètres environ, sur laquelle se fait le halage. Les levées ont une hauteur assez uniforme, d'environ huit mètres au sommet. Pour les consolider, on a planté au pied de leurs talus des arbres qui joignent en ces lieux l'agrément à l'utilité. Le canal est bordé, de part et d'autre, sur toute sa longueur, par des contre-canaux de quatre mètres de largeur, destinés à recevoir et à vider ensuite dans le canal, dépouillées de leur limon, l'un toutes les eaux pluviales et celles des coteaux situés au nord, l'autre toutes celles de la plaine et des marais qui s'étendent vers le midi [1].

Outre le bien général que procura au midi de la France cette grande et belle entreprise, Aiguesmortes en retira l'avantage d'obtenir un débouché constant et facile pour les sels que les salines de Peccais fournissent aux divers points de la côte du Rhône, et celui de recevoir dans son port une partie des navires marchands qu'attire la foire de Beaucaire.

Pour compléter l'utilité du canal de Beaucaire, une lacune restait à remplir. Entre ce canal et celui des étangs, qui traverse les étangs de Cette, la navigation ne pouvait avoir lieu qu'en empruntant l'étang de Mauguio, que la vase encombrait de jour en jour, et où les barques ne pouvaient passer qu'à grand'peine. On entreprit de surmonter cet obstacle en

[1] Grangent, *Notice sur le canal de Beaucaire à Aiguesmortes.* C'est d'après les projets de M. Grangent, et sous sa direction, que le canal de Beaucaire à Aiguesmortes a été achevé.

construisant, le long de ce dernier étang, un *canal latéral* qui relierait directement le canal de Beaucaire à celui des étangs de Cette. En exécution d'une loi rendue à cet effet, le 5 août 1821, un traité fut passé avec la compagnie Usquin, qui se chargea d'ouvrir la nouvelle communication, moyennant la jouissance qui lui fut accordée, pendant vingt-neuf ans et neuf mois, des avantages concédés à la compagnie de Beaucaire. Les travaux, entrepris en 1822, et dirigés par le général Solignac, qui, après s'être illustré sous l'Empire, avait déposé le glaive pour s'armer du niveau, furent poursuivis avec tant d'activité que le nouveau canal put être livré à la navigation dès le mois de juillet 1824.

Une nouvelle amélioration dans le système des canaux qui avoisinent Aiguesmortes en fut la suite. Le *canal de Lunel*, qui, depuis le dix-huitième siècle, époque de sa construction définitive, débouchait dans l'étang de Mauguio, fut redressé en 1826, ainsi que la compagnie Usquin en avait pris l'engagement, et dirigé dans le canal de la Radelle, non loin de l'endroit où celui-ci opère sa jonction avec le canal latéral, c'est-à-dire vers le canalet, petit canal transversal, qui va de l'étang de Mauguio à celui du Repausset, et qui là marque la limite entre le département du Gard et celui de l'Hérault.

Mais le canal de la Radelle, qui sert à réunir tant d'autres canaux, ne pouvait que difficilement être maintenu navigable. Le Vidourle, qui jadis se dé-

Digitized by

chargeait tout entier dans l'étang de Mauguio, s'était ouvert depuis longtemps, par une large brèche, un passage jusqu'à ce canal ; et lorsque ses eaux y arrivaient, grossies par les orages, elles l'encombraient de sables et de limons. Afin de remédier à ce grave inconvénient, un projet fut soumis au gouvernement par M. Bouvier, savant ingénieur, alors attaché au canal de Beaucaire ; et ce projet, approuvé en 1822, fut mis à exécution l'année suivante. A l'endroit où le Vidourle entre dans la Radelle, on lui ouvrit en face un nouveau lit ; puis, on construisit, en travers du canal, deux demi-écluses à poutrelles, qui se manœuvrent à l'aide de cabestans placés sur les deux rives, et qui, se fermant dans les moments de crue, de manière à empêcher les eaux de la rivière de se répandre dans l'un ou l'autre bief, les obligent à se jeter tout entières dans le nouveau lit qu'on leur a creusé. Ce lit les conduit par une ligne droite dans l'étang du Repausset, où elles déposent leur limon, et dont elles changent graduellement la nature. Ainsi là, le soc du laboureur sillonnera un jour la place où le pêcheur déploie aujourd'hui ses filets. Pour donner ensuite une issue aux eaux du Vidourle, on a établi une communication entre l'étang du Repausset et la Grande-Roubine, au moyen d'une brèche de quarante mètres de largeur, pratiquée un peu au-dessus des habitations du grau du Roi. Par cette brèche, les eaux de la rivière débouchent de l'étang dans le canal, et s'écoulent dans

la mer par la passe du grau, qu'elles contribuent ainsi puissamment à déblayer, lorsque les pluies ont imprimé à leur courant une action plus rapide.

L'avantage que les eaux du Vidourle produisent au grau du Roi fut quelque temps atténué par un grau que ces eaux avaient ouvert d'elles-mêmes, sur la plage, au sud du Repausset, et qui, les évacuant en grande partie, rendait moins abondant, moins rapide et moins efficace le cours de celles qui débouchent par le chenal. Plusieurs fois les propriétaires de l'étang avaient tenté vainement de fermer ce passage. En 1837, l'État vint à leur secours; mais les travaux importants qui furent alors accomplis ne purent résister, ni contre les coups de vent du sud, qui tendaient incessamment à les ensevelir sous les sables, ni surtout contre les inondations de 1840, qui achevèrent de les anéantir. Un nouveau projet de barrage a depuis été conçu, et son exécution, qui a eu lieu en 1847, assurera sans doute pour toujours la sortie tout entière des eaux du Vidourle par la passe du grau du Roi.— Ainsi, la déviation de cette rivière, en remplissant son premier but, qui était de maintenir constamment navigables le canal de la Radelle et, par suite, ceux qui s'y rattachent, aura produit un autre bien pour Aiguesmortes : elle aura rendu plus profonde et plus facile l'entrée de son port[1].

[1] Dans un rapport fait au conseil municipal de Saint-Gilles, le 5 août 1838, M. de Rivière, membre de ce conseil, a proposé, pour

Digitized by Google

Un autre ouvrage non moins utile, fut entrepris par la compagnie du canal de Beaucaire. — Le traité qu'elle avait passé, en 1801, avec l'État, lui avait imposé l'obligation de dessécher tous les marais compris entre Beaucaire et Aiguesmortes, et même jusqu'à l'étang de Mauguio. — L'opération put être faite avec succès sur les marais supérieurs, c'est-à-dire sur ceux qui s'étendent depuis Saint-Gilles jusqu'à Beaucaire, et dont l'élévation moyenne au-dessus de la mer est de quatre-vingts centimètres. On y parvint en les entourant, suivant le principe général des desséchements, d'une rigole de ceinture, protégée par une chaussée, et destinée à recevoir les eaux extérieures de la plaine, et à les évacuer dans le canal de navigation. Ce même canal servait en même temps à garantir les marais des eaux qui s'écoulent des versants du nord. Quant aux eaux mêmes des marais, on les rejeta en dehors de leur enceinte par une multitude de rigoles et de saignées [1]. Ces opérations terminées, on ne tarda pas à voir flotter de riches moissons et de vertes prairies là où croupissaient au-

améliorer la passe du grau du Roi, d'établir dans la Grande-Roubine, au-dessous de la brèche par laquelle le Vidourle y débouche, une écluse de chasse qui retiendrait, avec les eaux de cette rivière, celles du canal, depuis l'écluse de Broussan, et même, au besoin, depuis Beaucaire, et qui, toutes les fois qu'on l'ouvrirait, verserait dans la passe une masse d'eau prodigieuse, propre à la déblayer complétement.

[1] *Mémoire sur l'organisation d'un syndicat général de Beaucaire à la mer*, par MM. Bouvier et Surell, ingénieurs.

Digitized by Google

paravant les eaux stagnantes des marécages. — Mais les marais inférieurs, ceux qui sont situés entre Saint-Gilles et Aiguesmortes, opposaient de grands obstacles à leur desséchement. Comme leur niveau se trouve presque partout à quarante centimètres environ au-dessous du niveau de la basse-mer, ils étaient sans cesse envahis par les eaux de la Méditerranée, que le grau du Roi introduit dans la Grande-Roubine et dans les étangs. La compagnie du canal de Beaucaire, n'ayant pu remplir à cet égard ses obligations, se vit, en 1820, déchue de son privilége de desséchement, et les propriétaires des marais rentrèrent sous l'empire de la loi commune. Ceux-ci, bien qu'ils eussent provoqué cette mesure, ne tardèrent pas à y avoir regret. En 1823, quelques-uns d'entre eux se décidèrent à traiter avec la compagnie. Alors des essais plus ou moins ingénieux, plus ou moins efficaces, furent successivement tentés [1]. Mais les difficultés renaissaient sans cesse. Ce n'est point tout que de dessécher des marais longtemps submergés par les eaux de la mer, il faut qu'on puisse les inonder et les saturer d'eaux douces, afin de parvenir à les transformer en terres cultivables. — On avait donc tout à la fois deux tâches à remplir : défendre au flot de la Méditerranée d'arriver là où s'étendent les marais, et conduire à ce point les eaux du Rhône. Pour atteindre ce double but, un projet

[1] Grangent, *Notice sur le canal de Beaucaire à Aiguesmortes.*

fut présenté, en 1832, par M. Talabot, ingénieur, alors attaché au canal de Beaucaire; et ce projet fut mis à exécution en 1835.

Voici ce qui fut fait. — Le canal de Beaucaire et celui du Bourgidou, lequel communique également avec le Rhône par le canal de Silveréal, se réunissaient sous les murs mêmes d'Aiguesmortes. A un kilomètre environ de cet ancien point de jonction, là où ces deux canaux se trouvent ramenés l'un vers l'autre par une courbe que décrit le dernier, on a établi, dans chacun d'eux, au moyen d'une porte d'écluse, qui pourrait au besoin se lever, mais qui reste constamment fermée, un barrage qui empêche les eaux supérieures, c'est-à-dire celles du Rhône, de se mêler avec les eaux que la mer, lorsqu'elle est haute, introduit dans la Grande-Roubine. On a ensuite réuni ces deux canaux par des tranchées au milieu desquelles se trouve le bassin d'une écluse à trois entrées, laquelle permet aux bateaux de pénétrer, de la partie inférieure du canal de Beaucaire, soit dans la partie supérieure du même canal, soit dans celui du Bourgidou. La partie de ce dernier canal, qui descendait de là sous les murs de la ville, est devenue sans emploi et a été abandonnée. Mais la compagnie concessionnaire est obligée de la tenir constamment nette et pourvue d'eau, afin qu'il ne s'en exhale pas des miasmes dangereux.

Lorsque cette écluse de défense fut terminée, lorsque là on put dire aussi à la mer : *Tu n'iras pas*

Digitized by Google

plus loin, rien ne s'est plus opposé à l'introduction des eaux douces dans les marais inférieurs, où l'on put facilement les amener par de petits canaux d'irrigation, dérivés du canal du Bourgidou et de celui de Beaucaire. Ces marais seront ainsi livrés à la culture et cesseront d'être funestes à la santé publique.

Mais un canal, qui peut-être eût été plus utile encore que celui de Beaucaire à Aiguesmortes, avait été projeté entre cette dernière ville et celle de Nîmes, avec laquelle ont toujours existé ses principales relations. Ce projet remonte à plusieurs siècles. Il fut conçu, pour la première fois, sous Philippe le Bel, pendant que ce prince se trouvait à Nîmes, au mois d'octobre 1285. A cette époque, les marchands italiens qui s'étaient établis à Nîmes avaient pris l'engagement de n'avoir de commerce maritime que par Aiguesmortes. Mais, alléguant la difficulté des communications, ils introduisaient, la plupart du temps, leurs marchandises par les ports de la Provence ou par les graus de Montpellier. Pour leur ôter tout prétexte de transgresser leurs obligations, les consuls de Nîmes, profitant du passage de Philippe le Bel, lui présentèrent une requête, à l'effet d'obtenir qu'il fût creusé une roubine ou canal navigable depuis leur ville jusqu'à Aiguesmortes. Le roi semblait avoir accueilli leur demande [1]; mais il

[1] Mandement de Philippe le Bel, donné au Puy en Velay, en novembre 1285. — V. Ménard, *Hist. de Nîmes.*

Digitized by

n'y fut donné aucune suite. Le même projet fut reproduit à diverses époques, et toujours inutilement. La dernière fois, cependant, une compagnie s'était présentée pour l'exécuter; mais elle fut rebutée de son entreprise par les énormes dépenses que lui devait occasionner le creusement du canal, depuis le village du Cailar jusqu'à Aiguesmortes, à travers des marais profonds. La province fit alors ouvrir à ses frais cette partie du canal, en se servant du cours du Vistre, qui, à partir de ce village, fut redressé et rendu parfaitement navigable. Les choses, toutefois, en restèrent là [1]. Lorsque les États du Languedoc venaient d'entreprendre la construction du canal de Beaucaire, une compagnie fit revivre le projet d'un canal de Nîmes à Aiguesmortes, et obtint des États, en 1779, l'autorisation de le construire. Tous les travaux préparatoires étaient terminés, lorsque les oppositions qu'élevèrent les propriétaires du canal de Lunel, jaloux de cette nouvelle voie navigable, vinrent tout interrompre. La compagnie persista. Des autorisations nouvelles furent accordées, en 1784, par une délibération des États, et, en 1788, par un arrêt du conseil. Mais rien n'était encore fait quand la révolution commença et suspendit tous les projets de cette nature [2]. Celui-

[1] Prospectus publié en 1822 par la compagnie du canal d'Alais à Nîmes et à la mer.

[2] *Lois municipales et économiques du Languedoc*, tome III. — Grangent, *Description abrégée du département du Gard.*

Digitized by Google

ci ne fut jamais perdu de vue. En 1810, une nouvelle compagnie, qui voulait faire remonter le canal jusqu'à Alais, soumit son projet au préfet du Gard, à l'honorable M. d'Alphonse, qui l'accueillit avec empressement, et qui, dans le compte moral qu'il rendit, à cette époque, de l'administration du département, disait, en parlant de ce projet, qu'il était son vœu de tous les instants, son vœu le plus cher, et que si jamais il pouvait en voir l'accomplissement, il n'aurait plus rien à ambitionner. Après dix années d'études et de travaux préparatoires, cette compagnie, dont faisait partie M. Durand, l'un des ingénieurs du Gard, présenta ses plans et ses devis au gouvernement, et fit un appel aux actionnaires [1]. Mais tout lui fit défaut. On peut concevoir aisément les immenses avantages que le canal de Nîmes à Aiguesmortes aurait procurés, non-seulement à la seconde de ces villes, qui serait ainsi devenue l'entrepôt commercial de la première, mais même à celle-ci, qui aurait eu par là tant de facilités pour l'exportation de ses produits et pour l'importation des objets qui lui viennent par la voie de mer. — Il n'est plus temps aujourd'hui de songer à ce canal. Des chemins de fer rayonnent de la ville de Nîmes, et la mettent en communication rapide avec Alais, Beaucaire et Montpellier. C'est par un

[1] Prospectus publié en 1822 par la Compagnie du canal d'Alais à Nîmes et à la mer.

chemin de fer qu'Aiguesmortes devra désormais établir ses relations avec le chef-lieu du département, comme avec les autres villes qui l'avoisinent. Nous traiterons plus tard cette question [1].

[1] Voir chapitre XXXVI et dernier.

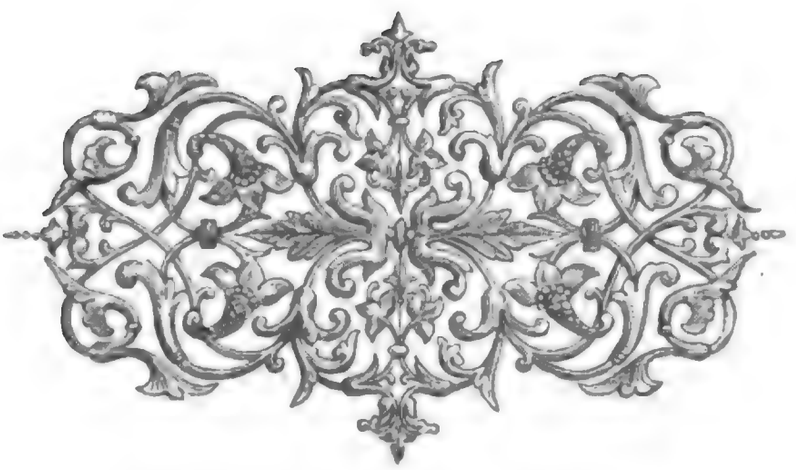

Digitized by Google

CHAPITRE XXIX.

Derniers faits historiques.

Depuis que les guerres civiles et religieuses avaient cessé d'armer les uns contre les autres les habitants de nos provinces, Aiguesmortes n'avait plus figuré dans l'histoire politique de la France. La révolution de 1789 se fit peu ressentir dans ses murs, où de tout temps avait régné, entre tous, cette égalité de droits qu'elle avait surtout pour but d'établir. Les guerres de l'Empire retentirent loin de ses remparts; elle y envoya quelques-uns de ses enfants, parmi lesquels il en fut qui revinrent portant sur leur épaule ou sur leur poitrine les insignes de l'honneur et du commandement. L'invasion étrangère n'arriva pas jusqu'à elle. Mais, lorsque le géant du siècle sortit de sa première prison; lorsqu'il alla se rasseoir, pendant cent jours, sur le trône qu'il avait si glorieusement occupé; lorsque la guerre civile se ralluma, pour quelques instants, dans le Midi de la France, Aigues-

mortes, comme dans les temps écoulés, prit sa part dans les troubles publics.

Après avoir tenté vainement d'arrêter dans sa marche Napoléon qui, du golfe Juan, s'avançait sur Paris, voyant s'accroître son armée des troupes qu'on envoyait pour le combattre, le duc d'Angoulême s'était embarqué à Cette et rendu en Espagne. Attentif à profiter des chances qui pourraient tourner en sa faveur, il envoya de là des commissaires extraordinaires sur nos côtes méridionales pour y réveiller l'ardeur de ses partisans et les exciter, au besoin, à reprendre les armes. Trois de ces commissaires, le comte René de Bernis, le marquis de Montcalm et le marquis de Calvières, vinrent aborder sur la plage d'Aiguesmortes, dans la nuit du 15 au 16 juin, et se tinrent cachés dans la maison de campagne de l'un d'eux. Peu de jours après, éclata la nouvelle du désastre de Waterloo. M. de Bernis partit aussitôt pour Beaucaire, où, le 26, on arbora le drapeau blanc. M. de Montcalm se rendit à Cette, qui n'hésita pas à se déclarer pour lui, et où il réunit des volontaires royaux pour aller attaquer à Montpellier le général Gilly, renfermé dans la citadelle de la ville. Le marquis de Calvières entra dans Aiguesmortes, où vint le joindre, le 28 juin, le capitaine Achard qui, avant 1815, avait commandé dans le pays une compagnie de canonniers garde-côtes, et qui amenait avec lui une cinquantaine de pêcheurs, armés de fusils. La garnison peu nombreuse, qui occupait la

place, fut désarmée, et les officiers furent enfermés dans la tour de Constance. Les hommes qu'avait conduits le capitaine Achard voulurent se porter à de coupables excès contre ces officiers et contre ceux qui, dans la ville, étaient soupçonnés de partager leur opinion. Mais ils en furent empêchés par les principaux habitants, et par M. de Calvières lui-même, homme aimable et bon, peu fait pour jouer un rôle dans les guerres civiles. Son intention, en se renfermant dans Aiguesmortes, avait été d'offrir au duc d'Angoulême un point d'appui et de débarquement, à proximité de l'Espagne. Il fortifia la ville autant que le permettait son état actuel. Les portes furent closes et terrassées, à l'exception de la principale, que défendait un pont-levis, au devant duquel se dressait une batterie de canons. D'autres pièces d'artillerie furent braquées sur les remparts et placées sur les avenues de la route de Nîmes, ville où s'était transporté le général Gilly. Mais ces préparatifs de guerre devinrent inutiles. On sut bientôt à Nîmes, et partout où flottait encore le drapeau tricolore, que les alliés, suivis de Louis XVIII, étaient rentrés dans Paris, et qu'il n'était plus temps de résister.

Ainsi, la dernière fois qu'Aiguesmortes a dû subir le fléau des dissensions intestines, ce fut sans coup férir et sans en éprouver aucun dommage. Mais quelques années plus tard, elle vit son existence menacée et sa principale richesse anéantie par

l'un des fléaux qui prennent leur source dans les éléments, et qui sévissent quelquefois avec tant de rigueur. Nous voulons parler de l'inondation de 1840.

Le 4 novembre de cette année, vers six heures du soir, les habitants voient tout à coup s'élever les eaux des divers canaux qui aboutissent sous les remparts. Elles grossissent à vue d'œil ; elles acquièrent de moment en moment plus de rapidité ; elles entraînent dans leur cours les barques amarrées le long des quais, et bientôt elles refluent hors de leur lit. La nuit était des plus profondes. Les habitants, armés de torches et de flambeaux, sortent de la ville pour mieux reconnaître le danger qui les menace. Des cris sinistres se font entendre. Des hommes, des femmes, des enfants accourent éperdus, annonçant que le Rhône a rompu ses digues entre Fourques et Beaucaire, et qu'il inonde tout le pays. En effet, précédées de sourds mugissements, les eaux du fleuve arrivent impétueuses ; elles arrivent, envahissant la plaine entière, et bientôt elles viennent flotter contre la base des remparts ; il était minuit. Rentrés dans la ville, les habitants s'étaient assemblés sur la place publique, le cœur saisi d'alarmes. L'autorité se met à leur tête, et les dirige vers les portes de la ville, où l'on construit en toute hâte, à la hauteur de quatre mètres, des batardeaux renforcés par des terrassements. Ces précautions étaient urgentes. Les eaux grossissaient toujours, et bientôt elles s'élèvent autour des murs, à la hauteur de plus de deux mètres.

Digitized by

Des coups de fusil, signaux de détresse, éclataient de moment en moment dans la campagne. Dès que le jour parut, on monta sur les remparts, sur ces beaux remparts qui, n'ayant plus aujourd'hui à préserver la ville des attaques de l'ennemi, purent du moins, dans cette triste circonstance, la garantir de l'inondation. Le spectacle qui s'offrait aux regards était morne et sinistre. Partout où l'œil pouvait atteindre, on n'apercevait qu'une immense nappe d'eau qui, sillonnée par des courants rapides, et tourmentée par le vent comme les vagues de la mer, venait battre en bondissant le pied des remparts. Çà et là surgissaient la cime de quelques arbres et les toits isolés des maisons de campagne, sur lesquels s'étaient réfugiés ceux qui, dans la nuit, en déchargeant leurs fusils, avaient appelé à leur aide. Alors, se servant des nacelles que les pêcheurs avaient amenées sous les murs, et des embarcations de la douane, on se hâta d'aller porter du secours à ces malheureux. Ce fut par les mêmes moyens qu'on se mit en communication avec les lieux où l'inondation n'était pas parvenue, et qu'on se procura ainsi les vivres nécessaires à la subsistance des habitants. Après quelques jours, les eaux commencèrent à décroître, et bientôt elles laissèrent voir les effroyables ravages qu'elles avaient occasionnés. Toute la plaine était couverte de sable, de gravier, de limon, et déchirée par les profonds ravins qu'avaient creusés les courants. Les canaux étaient en partie comblés, et leurs chaus-

Digitized by Google

sées rasées sur plusieurs points. Le quai récemment construit sous les murs de la ville, était démoli jusqu'en ses fondements. Le grau du Roi, encombré par des débris de toute espèce, était presque fermé. La ceinture de digues qui défend les salines de Peccais avait été surmontée par les eaux; l'enceinte de l'exploitation était envahie; les bâtiments s'écroulaient; les masses de sel n'existaient plus; l'eau les avait presque toutes emportées ou fondues.

Ce fléau, qui se renouvela l'année suivante, mais heureusement avec moins de furie, causa, dans sa double invasion, au territoire d'Aiguesmortes des pertes qui furent officiellement évaluées à plus de deux millions de francs. Sa part ne monta guère à plus de cent mille francs dans les secours qui furent accordés, provenant, soit des fonds alloués par le gouvernement, soit des souscriptions qui partout avaient été ouvertes : tant les efforts humains sont impuissants à réparer les maux produits par les fléaux du ciel!

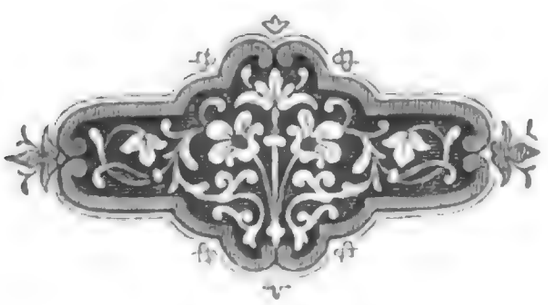

Digitized by Google

CHAPITRE XXX.

État politique d'Aiguesmortes aux divers temps de son histoire. — Établissements d'utilité publique.

APRÈS avoir parcouru successivement les diverses époques de l'histoire et de la topographie d'Aiguesmortes, nous allons faire connaître quelle fut, dans les temps écoulés, et quelle est aujourd'hui, l'organisation municipale, militaire et judiciaire de la ville.

On a vu [1] qu'Aiguesmortes, lorsque saint Louis l'eût acquise des moines de Psalmodi, et qu'elle eût ainsi passé sous la domination directe du roi, devenu son seigneur immédiat, fût affranchie de tout impôt public, et même de toute dîme seigneuriale. Elle ne devait de service militaire, sur terre ou sur mer, que lorsqu'il s'agissait de guerroyer dans un rayon de peu d'étendue, et pour quarante jours seulement chaque année. Ses habitants et ceux

[1] Chap. X, priviléges accordés à la ville.

qui acquéraient dans la ville le droit de bourgeoisie royale n'avaient à reconnaître d'autre juridiction, tant au civil qu'au criminel, que celle du *viguier* [1] ou *châtelain*.

Nommé par le roi, le viguier exerçait dans la ville le pouvoir civil et militaire, et c'est en son nom que se rendait la justice. Il prenait le titre de capitaine de la tour Carbonnière.

Dans les premiers temps, les viguiers étaient tenus de fermer eux-mêmes, ou de faire fermer par leur lieutenant, les portes de la ville. Il existe une vieille charte de Philippe le Bel [2], datée de 1294, par laquelle ce prince mandait au sénéchal de Beaucaire d'ordonner à deux des vingt-cinq sergents placés à Aiguesmortes, d'assister chaque jour Guillaume Pierre, valet du roi, châtelain de la ville, ou son lieutenant, lorsque l'un ou l'autre vaquait à la fermeture des portes. Ces vingt-cinq sergents formaient alors toute la garnison de la place. Au quinzième siècle, elle consistait en vingt mortes-paies, ou soldats à demeure. Sous Henri IV, elle fut portée à cent cinquante hommes, divisés en trois compagnies.

Les châtelains d'Aiguesmortes ne paraissent avoir pris le titre de gouverneur, tout en conservant celui

[1] Le *viguier* (*vicarius*) signifiait vicomte ou lieutenant du comte. Dans les premiers temps de la monarchie française, les comtes étaient des magistrats nommés par le roi, chargés de rendre la justice et de commander les hommes d'armes.

[2] Ménard, *Hist. de Nimes*.

de viguier et de capitaine de la tour Carbonnière, que vers le milieu du seizième siècle. Le premier qu'on voit désigné sous ce titre est ce chevalier Daisse que le maréchal de Villars, en 1560, fit emprisonner pour avoir favorisé, dans la ville, les prédications d'un ministre protestant [1].

Nous avons nommé plusieurs autres châtelains ou gouverneurs d'Aiguesmortes, dont la vie s'est trouvée mêlée à notre récit. Nous devons ajouter à leurs noms celui de Jean de Brie, qui fut, selon toute apparence, le premier châtelain d'Aiguesmortes, et dont jusqu'ici nous n'avons pas eu occasion de parler.

Jean de Brie avait suivi Louis IX dans ses expéditions d'outre-mer. Le confesseur de la reine Marguerite, saint Patur, nous en a transmis la mémoire, en racontant les miracles opérés par les reliques du saint roi. Nous rapporterons ce qu'il en dit, et nous changerons peu de chose au langage du vieux chroniqueur :

« Ce soixante et unième miracle est celui d'un châtelain d'Aiguesmortes qu'une fièvre quartaine avait si malmené, qu'il croyait mourir, et qui fut guéri par l'intercession de saint Louis.

« Jehan de Brie, du diocèse de Sens, châtelain d'Aiguesmortes, il y a cinquante ans, fut si tourmenté pendant deux ans et demi d'une fièvre quartaine, qui l'avait mis en piteux état et comme dessé-

[1] Chap. XX, Aiguesmortes pendant les guerres de religion.

ché, qu'il ne croyait en nulle manière s'en tirer. Et un jour d'été que la fièvre le devait prendre, il se voua, par le conseil d'un chevalier, au benoît saint Louis, dont il avait vu de près la sainte vie pendant trente ans. Et, comme il eût conçu en soi grande confiance de sa délivrance, en se promettant que, le plus tôt qu'il pourrait, il visiterait le tombeau du saint monarque, il ne sentit plus dès lors nul accès de fièvre; même il amenda, et se guérit de jour en jour de sa grande faiblesse; et, quand il eût sa vigueur recouvrée, il visita, comme il l'avait promis, le saint tombeau le carême suivant, sain de toute maladie [1]. »

Depuis Louis XIV, la charge de gouverneur fut presque toujours occupée par les plus grands seigneurs de la cour. En 1780, le duc de Fleury, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du roi, lieutenant-général de ses armées, chevalier de ses ordres, joignit au gouvernement de la Lorraine le gouvernement d'Aiguesmortes, et ne dédaigna pas d'ajouter à ses qualités celles de viguier de cette ville et de capitaine de la tour Carbonnière.

Il eut pour successeur, en 1788, le vicomte de Noue, maréchal des camps et armées du roi. Celui-ci fut le dernier. La révolution vint, l'année suivante, le déposséder de sa charge.

[1] *Histoire de la vie et miracles du roi saint Loys*, par N***, confesseur de la reine Marguerite.

Digitized by Google

Dans les premiers temps, le viguier ou châtelain nommait lui-même son lieutenant, pour le représenter et remplir ses fonctions en son absence. Plus tard, sans qu'on puisse préciser l'époque où ce changement s'opéra, le roi nomma les lieutenants de viguier. Henri IV accorda cette charge, en 1598, à Guillaume de Corbière, l'un des principaux habitants de la ville [1]. Lorsque, l'année suivante, il eût décidé qu'elle serait désormais occupée par le premier consul, il la conféra, en conséquence, à Jean Engarran, que vint installer solennellement un commissaire délégué à cet effet par le présidial de Montpellier [2].

Le lieutenant de viguier fut remplacé par un lieutenant de roi au gouvernement d'Aiguesmortes, lorsque Louis XIII, en 1622, prit possession de la ville. Ce lieutenant de roi exerçait habituellement les fonctions de gouverneur; car les gouverneurs ne résidaient presque jamais. On établit, à la même époque, un major de la place, qui avait ordinairement le grade de capitaine, et qui presque toujours était un homme titré [3].

A ces diverses charges étaient affectés de bons émoluments.

[1] Voir Délibérations du conseil de la commune.

[2] Voir, aux Archives de la ville, le procès-verbal de l'installation, daté du 16 mars 1599.

[3] Voir manuscrits Esparron et Gautier de Terreneuve.

Digitized by Google

Les revenus du gouverneur, en 1746 [1], se composaient ainsi :

Appointements.	12,000 liv.		
Indemnité payée par le fermier général des gabelles.	3,000		
Gages du viguier sur la viguerie. . .	160		
Id. sur le domaine du roi.	60		
Gages du capitaine de la tour Carbonnière.	39	15 s.	4 d.
Franc salé.	40		
Droit sur la boucherie.	660		
Droit sur le cochon salé.	200		
Place morte d'un employé des gabelles.	216		
Barrage de la tour Carbonnière. . .	700		
Gages en qualité de conservateur du port..	160		
TOTAL. . . .	17,235	15	4

On a vu que, sous le marquis de Vardes, le gouvernement d'Aiguesmortes rapportait 21,000 livres tournois. Mais le bon temps des gouverneurs commençait à passer. Les habitants, qui les considéraient un peu comme des oiseaux de proie, s'efforçaient de rogner, chaque jour, leurs serres féodales [2].

Les revenus du lieutenant de roi consistaient en 2,000 livres d'appointements et 1,099 livres d'émoluments divers; ceux du major, en 800 livres d'appointements et 606 livres d'émoluments.

Ces mêmes charges de gouverneur, lieutenant de

[1] Voir Mémoire manuscrit de Gautier de Terreneuve.

[2] Voir diverses délibérations du conseil de la commune.

roi et major existaient pour le fort Peccais, mais elles étaient peu rétribuées.

Pendant la Restauration, il y avait encore à Aiguesmortes un lieutenant de roi, qui commandait la place. Ce fut d'abord un officier supérieur, puis un capitaine.

Aujourd'hui Aiguesmortes, déchue, sous bien des rapports, de son ancienne splendeur, n'est plus qu'un simple poste militaire de troisième classe [1], dépendant de la 8e division militaire. Un sergent en est portier-consigne, et remplace ainsi, dans ses primitives fonctions, l'ancien châtelain de la ville. La garnison se compose habituellement d'une compagnie, dont le capitaine remplit les fonctions de commandant de la place.

Par ses lettres-patentes du mois de mai 1246, saint Louis avait accordé aux habitants d'Aiguesmortes la faculté d'élire parmi eux quatre consuls. Ces consuls nommaient eux-mêmes les membres d'un conseil juré ou politique. Ils avaient le droit de les réunir et de délibérer toutes les fois qu'ils le jugeaient à propos. En entrant en fonctions, ils prêtaient serment de fidélité au roi, et juraient publiquement de défendre et de maintenir les droits de la couronne, ainsi que les libertés et les coutumes de la ville. Leur autorité ne durait qu'une année. En sortant de charge, ils devaient rendre leurs

[1] Décision du ministre de la guerre du 31 mars 1835.

Digitized by Google

comptes à ceux qui les remplaçaient. Nul consul ne pouvait être réélu qu'après un intervalle de dix ans; mais celui qui était une seconde fois élu pouvait l'être encore deux ans après. Les consuls avaient le pouvoir de convoquer la milice, et de saisir les biens de ceux qui n'obéissaient pas à leur appel, ou de les exempter du service, en les obligeant à payer le double de la somme dépensée pour leur remplacement. Ils nommaient les officiers ou crieurs de ban [1], c'est-à-dire les gardes chargés de veiller sur les propriétés des habitants. Ils nommaient un clavaire [2] ou trésorier, qui, à l'expiration de chaque année, leur rendait ses comptes. Ils établissaient, quand ils le jugeaient nécessaire à l'intérêt de la communauté, des contributions locales, dont ils étaient exempts eux-mêmes pendant l'année de leur charge, et ils avaient le droit de faire saisir et vendre les biens des réfractaires. Ils pouvaient connaître des contestations qui leur étaient volontairement soumises, mais seulement en matière civile. Ils désignaient au choix du souverain les agents consulaires qui devaient protéger les intérêts de la ville dans les ports étrangers [3].

Il paraîtrait que, dans le principe, les habitants

[1] Bannerii.

[2] « Cui claves fisci communis commissæ sunt. » (Du Cange, *Glossaire.*)

[3] Une partie de ces détails se trouvaient déjà dans le chapitre relatif aux priviléges. Nous avons cru devoir les reproduire ici avec plus de développement.

réunis sur la place publique, comme les Romains au Forum, nommaient eux-mêmes leurs consuls. Bientôt l'élection ne se fit plus par les habitants assemblés, mais par le conseil politique, devenu permanent [1]. A certaines époques, et surtout pendant les guerres de religion, les consuls furent nommés d'autorité par le gouverneur de la ville ; ce qui excitait les plaintes des habitants [2], parmi lesquels a, de tout temps, régné un esprit de juste indépendance. Cependant, quand le conseil politique procédait lui-même à la nomination, on avait soin, dit Esparron, de faire tomber le sort, pour le premier chaperon, sur celui que le gouverneur avait désigné.

La manière de nommer les consuls s'était graduellement modifiée. Un arrêt du parlement de Toulouse, du 17 janvier 1765 [3], la régularisa ou la consacra, en déterminant les échelles, comme on s'exprimait alors, c'est-à-dire les classes dans lesquelles devaient être choisis les consuls.

Ainsi, le premier consul, parmi les officiers de justice, les nobles, les anciens officiers des armées, les docteurs, les avocats, les médecins, les notables bourgeois, les gardes et contre-gardes des salines de Peccais;

Le second consul, parmi les chirurgiens, apothicaires, bourgeois du second ordre et principaux marchands;

[1] Esparron, Mémoire préliminaire.
[2] V. Registre des délibérations de la commune.
[3] V. Archives de la commune.

Le troisième consul, parmi les bons ménagers, les petits marchands, les revendeurs, boulangers, serruriers, menuisiers, tailleurs, hôteliers, etc.;

Le quatrième consul, parmi les autres artisans, les charretiers, pêcheurs, poissonniers, travailleurs, etc.

De cette manière, les intérêts de tous étaient représentés et garantis.

Les consuls étaient rétribués. Pendant longtemps ils avaient reçu, le premier et le second, 75 livres; le troisième, 60; le quatrième, 50. Une ordonnance du 13 mars 1762 [1] porta le traitement des deux premiers à 120 livres, celui des deux autres à 90. Ce traitement, qu'on désignait sous le nom de *gages* ou *livrées consulaires,* n'était considéré, en quelque sorte, que comme frais de représentation. Ce n'était point un salaire, puisque leur valet, l'appariteur, recevait plus que chacun d'eux, c'est-à-dire 140 livres. — Toutefois, indépendamment des gages consulaires, le premier consul avait un autre traitement, comme lieutenant de viguier.

Dans les lettres-patentes qu'il donna en août 1279, pour confirmer celles de saint Louis, Philippe le Hardi s'était réservé la police dans la ville. Mais elle fut toujours exercée par les consuls. Lorsque les édits d'octobre et de novembre 1699 créèrent des offices de police, les habitants d'Aiguesmortes ré-

[1] V. Archives de la commune.

clamèrent contre cette mesure; mais ils n'en obtinrent l'abolition dans leur ville qu'en payant à l'État une somme de 13,000 livres tournois [1].

L'élection des consuls avait lieu, chaque année, le 1er novembre, et ces magistrats entraient en charge le 11 du même mois, jour de saint Martin, patron de la ville [2].

Nous avons vainement recherché pourquoi les habitants d'Aiguesmortes n'avaient pas choisi pour leur patron le saint roi qui fonda leur cité. Peut-être saint Martin présidait-il déjà aux destinées de la ville, lorsqu'elle appartenait encore à l'abbaye de Psalmodi.

Quoi qu'il en soit, l'image de ce saint est représentée dans les armoiries d'Aiguesmortes [3]. Il est à cheval, habillé militairement, tenant à la main son glaive, avec lequel il partage en deux son manteau, pour en donner la moitié à un mendiant estropié, presque nu, appuyé sur une béquille, et qui tend la main pour lui demander l'aumône. Sur le brevet, délivré par Charles d'Hozier, le 6 juin 1697, en vertu d'une ordonnance rendue le 26 avril précédent, par les commissaires généraux du conseil, députés *sur le fait des armoiries* [4], celles d'Aiguesmortes sont blasonnées ainsi qu'il suit :

[1] Voir, aux Archives de la commune, un arrêt du conseil, en date du 11 mai 1700.

[2] Esparron, Mémoire préliminaire.

[3] Voir le frontispice.

[4] V. Archives de la commune.

Digitized by

« D'or, à un saint Martin de carnation vêtu d'azur, monté sur un cheval de gueules, et partageant avec son cimeterre son manteau de gueules pour en donner la moitié à un pauvre estropié, de carnation, qui lui demande l'aumône. Le cheval et le pauvre sur une terrasse de sinople. »

Lorsque, sous Louis XIV, pour subvenir aux besoins de l'État, ou plutôt aux prodigalités du monarque, des charges vénales de toutes sortes furent créées, un édit du mois d'août 1692 établit des maires perpétuels dans les principales villes du royaume et dans toutes celles du Languedoc[1]. A Aigues-mortes, non le premier consul, qui peut-être n'était pas assez riche, mais le juge de la ville, le sieur Michel Jacquet, acquit, moyennant la somme de 7,700 livres[2], l'office héréditaire de conseiller du roi, maire de la communauté, pour en jouir, aux gages de 385 livres par an, ainsi que des honneurs, droits, prééminences, priviléges, exemptions de tutèle, curatèle, guet et garde, taille, ban, arrière-ban, logement des gens de guerre, etc., qui y étaient attachés. Il y a lieu de croire que la ville racheta plus tard l'office perpétuel de maire, comme l'avaient fait Montpellier et les autres villes du Languedoc[3], puisqu'Esparron disait, en 1777, que les affaires de la

[1] D'Aigrefeuille, *Hist. de Montpellier*.

[2] Voir, aux Archives de la commune, la quittance, en date du 4 février 1693, signée par les trésoriers des revenus casuels du roi.

[3] D'Aigrefeuille, *Hist. de Montpellier*.

Digitized by Google

communauté se réglaient comme dans les autres villes de la province, c'est-à-dire qu'elles étaient confiées aux consuls, élus tous les ans.

A partir de la révolution de 1789, qui régularisa tous les rouages administratifs, Aiguesmortes fut régie comme les autres communes de la France. Elle a aujourd'hui son maire, que nommait le roi sous le gouvernement de 1830, ses deux adjoints, son conseil municipal, composé de vingt-trois membres, son commissaire de police, qui veille à la sûreté, ainsi qu'à la propreté de la ville. Avant le suffrage universel, cinquante de ses habitants concouraient à la nomination du député qui devait, dans la chambre élective, représenter les intérêts de l'arrondissement.

Les revenus de la ville ne sont pas sans importance. Ils se composent principalement du produit d'un octroi, établi par ordonnance royale du 20 juillet 1828, et affermé actuellement à 9,000 fr.; du franc-salé, réglé, sous François Ier, à trente gros muids de sel, puis réduit, en 1798[1], à vingt muids, c'est-à-dire à 160,000 kilogrammes de sel ; et du douzième de la récolte du salin de Saint-Jean, douzième qu'on peut évaluer aujourd'hui à 300,000 kilogrammes, et qui résulte d'une concession d'eau, faite par la ville au grand prieur de Saint-Gilles, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem[2].

[1] Voir, chap. X, Priviléges.

[2] L'acte de cette concession fut passé le 7 février 1546, entre les

Digitized by

Saint Louis, par ses lettres-patentes, avait établi dans Aiguesmortes un juge et un bailli, dont les fonctions ne duraient qu'une année. Le premier, pour qu'on pût mieux compter sans doute sur son impartialité, devait être étranger à la ville; condition qui ne fut pas longtemps remplie. Il semblerait, d'après divers documents existant dans les archives de la commune, que le bailli, qui, dans la plupart des autres localités, était un officier royal rendant lui-même la justice, exerçait à Aiguesmortes les fonctions actuelles du ministère public. Il assistait en cette qualité le viguier, ou celui qui rendait en son nom la justice, c'est-à-dire son lieutenant. Le juge connaissait plus particulièrement des crimes et délits.

Ces trois magistrats, le viguier, le juge, le bailli, qui prit ensuite le titre de procureur du roi, constituaient ce qu'on appelait la *viguerie* ou *cour royale*. Les deux premiers avaient eu d'abord le droit de nommer des lieutenants pour les remplacer en leur absence. Plus tard, les charges de lieutenant de viguier et de lieutenant de juge, devenues permanentes, furent érigées en offices, et passèrent à la nomination du roi. Un greffier complétait la cour royale. On y suivait, dans les derniers temps, le droit écrit, à l'exception de quelques points pour

consuls de la ville et le grand prieur de Saint-Gilles, Robert Aube de Roquemartine. (V. Archives de la commune.)

lesquels on se conformait aux statuts de saint Louis [1]. Sa juridiction comprenait autrefois plusieurs paroisses du voisinage. Elle fut réduite ensuite à la seule ville d'Aiguesmortes. Cette cour avait ressorti longtemps de la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes. Lorsque des siéges présidiaux [2] furent établis, en 1552, dans les principales villes de chaque province, Aiguesmortes fut comprise dans le ressort du siége présidial de Montpellier [3].

Auprès de la cour royale existait, dès les temps anciens, un *siége de la foraine*, qui relevait de la cour des aides de Montpellier, et qui connaissait de la levée et perception des droits des fermes du roi; car on a vu que, contrairement aux priviléges de la ville, tantôt un droit de foraine, tantôt tel ou tel autre droit, à mesure qu'on les créait dans le royaume, étaient exigés dans Aiguesmortes par les fermiers du fisc. Le siége de la foraine comprenait: un lieutenant de maître des ports, autrement dit lieutenant de la foraine, ou juge des fermes; un procureur du roi, un greffier.

Un *siége des gabelles*, dépendant de la visitation générale des gabelles du Languedoc, avait été établi

[1] Esparron, Mémoire préliminaire.

[2] Un siége présidial était un tribunal qui, en certains cas et pour certaines sommes, jugeait en dernier ressort, mais qui, en général, relevait du parlement de la province.

[3] Lettres-patentes de Henri II, en date du mois d'août 1552. — V. Archives de la commune.

Digitized by

à Nîmes dès l'origine de cet impôt. Pour le mettre plus à portée des salines de Peccais, François Ier, en 1541, le transféra à Aiguesmortes. Il se composait d'un lieutenant du visiteur général des gabelles, d'un procureur du roi et d'un greffier. Il jugeait les contraventions aux ordonnances et règlements sur les gabelles, et relevait de la cour des aides de Montpellier.

Louis XIII, par un édit du mois d'août 1630, avait érigé sept *siéges d'amirauté* dans le Languedoc, quatre principaux et trois particuliers, pour connaître de tous les différends qui concernaient la navigation et le commerce. L'un des siéges particuliers fut établi à Aiguesmortes, et sa juridiction s'étendait depuis le grau de Pérols, non loin de Montpellier, jusqu'à l'embouchure du Rhône. On appelait de ses jugements à la grand'chambre du parlement de Toulouse, à laquelle on avait réuni le siége général d'amirauté créé pour le Languedoc. Ce siége particulier se composait ainsi : un lieutenant général civil et criminel, conseiller du roi ; un procureur du roi ; un greffier, garde-scel ; un receveur des amendes. Ces offices n'étaient accordés par le roi que sur la présentation de l'amiral de France, à qui ils appartenaient, formant une partie de l'apanage de sa charge.

Ainsi, pour rendre la justice dans Aiguesmortes, quatre juridictions royales et seize officiers de justice. Dans cette complications d'agents et de ressorts judiciaires, il arriva qu'il y avait beaucoup plus de

juges que de plaideurs. Mais comme il fallait acheter ces divers offices, et qu'ils ne rapportaient à peu près rien, la plupart étaient toujours vacants.

Aujourd'hui Aiguesmortes n'est que chef-lieu de canton. Un seul juge de paix, assisté de son greffier, y suffit pour l'administration de la justice.

Pour compléter ces détails statistiques, nous ferons connaître quels sont actuellement les autres fonctionnaires publics d'Aiguesmortes : un directeur des postes, un percepteur, chargé également de la commune limitrophe de Saint-Laurent-d'Aygouze; un receveur de l'enregistrement et des domaines, un inspecteur, un sous-inspecteur, un receveur principal des douanes, six employés de bureau du même service, et deux cent trente et un agents de la partie active, parmi lesquels trois capitaines et six lieutenants.

Les habitants d'Aiguesmortes avaient obtenu, en 1344, de Jean, fils aîné de France, lieutenant général du roi en Languedoc, la permission de fonder un hôpital pour les pauvres malades de la ville; car l'hospice des pèlerins, élevé par saint Louis, n'existait déjà plus alors. Ce nouvel établissement fut confirmé par lettres-patentes de Philippe de Valois, du 4 janvier 1347 [1]. Il était régi par deux recteurs qu'on renouvelait tous les ans. Quoique destiné d'abord

[1] V. Archives de la commune.

Digitized by

seulement aux pauvres de la communauté, on ne tarda pas à y recevoir les étrangers indigents et les soldats de la garnison. Cet hôpital subsiste encore. En 1674 [1], il jouissait de 800 livres de revenus et d'une rente de 250 livres qui lui avait été léguée, à condition qu'une messe y serait dite tous les jours, et qu'on y apprendrait à lire et à écrire aux pauvres enfants de la ville. La commune lui accorde de nos jours une subvention annuelle de 1,500 francs. Il est desservi par les sœurs de l'ordre de Saint-Thomas de Villeneuve.

Fléchier, quand il était évêque de Nîmes, avait fondé à Aiguesmortes une maison de charité, destinée à recueillir les pauvres orphelins, jusqu'au moment où un état leur aurait été enseigné. Cette maison fut justement nommée la *Miséricorde*. Non autorisée par le gouvernement, elle n'eut jamais d'autres revenus que le produit de la charité publique. Une société de dames de la ville l'administrait. Elles élisaient, chaque année, parmi elles, une supérieure qu'on nommait mère de la Miséricorde, et une trésorière; mais elles délibéraient sous la présidence du curé [2]. Les ressources manquant à cet établissement, que le nom de son fondateur aurait dû préserver de sa ruine, on l'a réuni,

[1] *Journal d'une visite épiscopale dans le diocèse de Nimes.* (Ménard, *Hist. de Nimes*, tome V; Preuves, page 8.

[2] Manuscrits Esparron et Gautier de Terreneuve.

en 1835, à l'hôpital, dont il partage les revenus.

L'éducation publique avait été longtemps négligée dans Aiguesmortes. Des lettres-patentes du 18 février 1770[1] permirent de recevoir dans la ville trois frères des écoles chrétiennes, à qui l'on accorda une maison pour leur logement, une somme de 3,000 livres pour la meubler, et une pension annuelle de 300 livres. Cette école subsista jusqu'à l'époque de la révolution. A partir de ce moment, s'établirent et se succédèrent diverses écoles, qui, livrées à elles-mêmes, n'eurent jamais beaucoup d'importance.

Lorsque l'instruction primaire fut réorganisée en France par la loi du 28 juin 1833, Aiguesmortes obtint une *école communale*, qui fut établie dans l'ancienne maison des Frères. L'ouverture s'en fit le 5 mai 1834. Deux ans après, on y comptait soixante-cinq élèves. La commune alloue à l'instituteur 300 francs pour son loyer et une subvention annuelle de la même somme.

Une école particulière, autorisée déjà par brevet du 24 novembre 1830, fut maintenue, et a fait une utile concurrence à l'école communale. On n'a pas cessé d'y compter une soixantaine d'élèves.

Une école des Frères de la doctrine chrétienne est venue ensuite s'établir auprès des deux premières. L'évêque de Nîmes en a fait l'ouverture le 24 oc-

[1] V. Archives de la commune.

tobre 1844. Plus favorisée que les autres, on a construit pour elle, aux frais de la commune, une maison qui, sans contredit, est la plus élégante de la ville.

L'éducation des jeunes filles n'est pas oubliée dans Aiguesmortes. Elles y reçoivent l'instruction primaire par les soins des sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve, attachées à l'hospice, et dans une école particulière.

Nous mentionnerons deux autres établissements d'utilité publique : un bureau de bienfaisance, et une caisse d'épargnes, créée en octobre 1844.

Par ses lettres-patentes, saint Louis avait accordé aux habitants la faculté d'établir dans la ville une foire franche, qui se serait tenue une fois l'an. Le jour n'en avait pas été déterminé. Henri II [1] fixa ce jour au lendemain de la fête de saint André, c'est-à-dire au 30 novembre; il en porta la durée à quinze jours. Louis XV, en confirmant les priviléges de la ville, vaine formalité qu'on remplissait sous chaque règne, déclara [2] que la foire d'Aiguesmortes aurait lieu désormais sans franchise et sans aucune exemption de droits. Dès ce moment, la foire de Saint-André ne s'ouvrit plus. Elle a depuis été remplacée

[1] Lettres-patentes du mois de décembre 1547. (V. Archives de la commune.)

[2] Lettres-patentes du 15 octobre 1740. (V. Archives de la commune.)

par une autre, qui dure huit jours et commence le 8 septembre, fête de la Nativité de la Vierge, sous l'invocation de laquelle est placée l'église paroissiale de la ville, Notre-Dame-des-Sablons. Cette foire a peu d'importance sous le point de vue commercial, mais c'est la fête de la ville; c'est l'époque où les habitants se livrent aux divertissements en usage dans le pays; où ceux des villes et villages voisins viennent fraterniser avec eux; où les enfants d'Aiguesmortes, disséminés dans les diverses parties de la France et quelquefois du monde, viennent revoir leurs beaux remparts, leurs familles et leurs amis, se délasser de leurs fatigues, goûter les douceurs du climat et le bonheur, si doux, si désiré — tant regretté quand on n'en peut jouir — de respirer sous le ciel natal.

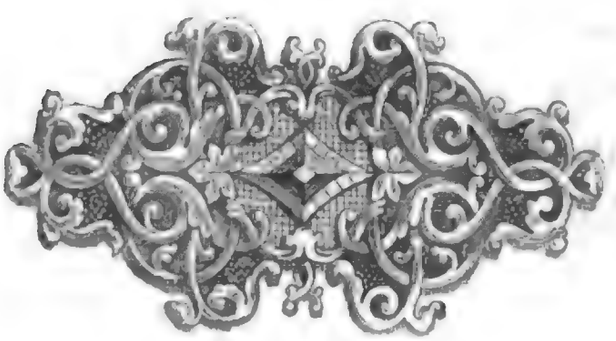

CHAPITRE XXXI.

Biographie.

AIGUESMORTES, dont la population fut toujours peu nombreuse, et où les sources de l'instruction ne furent jamais abondantes, ne pouvait voir naître dans ses murs un grand nombre d'hommes célèbres. Nous allons rappeler ceux qu'elle a produits, en suivant l'ordre chronologique ; ce qui nous oblige à commencer par celui qui a le moins de titres à la renommée.

SAINT-AULAS (Louis de), homme de lettres, né en 1724 [1].— Son véritable nom était Aulas ; c'est ainsi que se nommait son père, qui n'était point d'Aiguesmortes, mais qui y remplissait les fonctions de major depuis 1716 ; c'est ainsi qu'ils sont l'un et l'au-

[1] *La Mosaïque du Midi* (V. livraison du mois de mars 1840), où nous avons puisé les principales circonstances de sa vie, le fait naître vers 1700. Mais les registres des actes de baptême de la paroisse d'Aiguesmortes nous ont appris qu'il est né le 17 septembre 1724.

tre désignés dans l'acte de baptême du fils. Mais celui-ci, quand il se fut lancé dans le monde, trouva son nom trop plébéien, et, à l'aide d'une double syllabe, il l'aristocratisa.

Sa première carrière fut celle des armes. A peine sorti de l'enfance, il entra, muni de l'épaulette, dans un régiment où son oncle, M. de Lestrade, était lieutenant-colonel. Un duel, dans lequel il tua un de ses camarades, l'obligea de s'expatrier. On ignorait ce qu'il était devenu, lorsque son oncle, qui faisait la guerre en Italie, le vit reparaître à l'armée, sous un uniforme étranger. Il était aide-major dans un régiment suisse, qu'on avait recruté pour la France. Ce régiment ayant été licencié à la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748, Saint-Aulas se rendit à Paris, où il fréquenta tout à la fois la bonne et la mauvaise compagnie, et où il chercha à se créer des ressources par le jeu et par la littérature. L'un et l'autre lui réussirent peu. Le jeu lui valut de nombreuses dettes, et un opuscule satirique, qu'il publia en 1751 [1], lui suscita de nombreux ennemis. Le prince de Monaco, dont il avait gagné la bienveillance par l'enjouement de son esprit, lui fit obtenir l'une des quatre compagnies qu'on envoyait alors aux Indes-Orientales. Le commandant de l'expédition l'ayant pris en amitié, le fit monter sur son propre vaisseau, ce qui fut fort heureux pour Saint-Aulas ;

[1] *Le Flibustier littéraire*, 1 vol. in-12.

Digitized by Google

car le bâtiment qui portait sa compagnie périt corps et biens. Saint-Aulas donna dans les Indes des preuves de sa bravoure, et surtout de son habileté dans les affaires, puisque, après avoir séjourné cinq ans dans ce pays, il rentra en France avec une centaine de mille francs. Dégoûté des voyages et du monde, et privé depuis longtemps de son père, mort à Aiguesmortes, en 1732, il se retira auprès de son oncle, qui commandait un petit fort dans l'île d'Oleron. Là, il acheta un coin de terre, y fit bâtir une jolie maison, plaça solidement ses capitaux, et se maria. Mais s'il avait condamné son corps au repos, il n'en put faire autant de son esprit, toujours actif et remuant. Il rédigea de nombreux mémoires, des plans de toute sorte, où se trouvaient, dit-on, des vues utiles, et il les adressa aux ministres, qui les ensevelirent dans leurs cartons. Il envoya, dans les recueils du temps, des épîtres et des madrigaux, dès longtemps oubliés ; il écrivit dans les feuilles de province, et, sous un nom emprunté, des articles qui mouraient chaque jour avec ces feuilles ; il publia quelques brochures facétieuses, dont on retrouverait difficilement les titres [1], et deux nouveaux ouvrages de critique [2], desquels on a dit, dans le

[1] L'une d'elles était intitulée : *Mon Sermon à rebrousse-poil.*

[2] *Considérations sur quelques œuvres de l'esprit en matière de littérature*, 1 vol. in-8, 1756 ; *le Croupier littéraire*, 1 vol. in-12, 1760.

temps, que Fréron et l'abbé Desfontaines ne les auraient pas désavoués.

A la mort de son oncle, qu'il aimait tendrement, Saint-Aulas se décida à quitter l'île d'Oelron. Il vendit sa maison, ses meubles, son petit domaine, et se retira, avec sa femme, dans le Languedoc, sans doute à Aiguesmortes, où, quelques années après, en 1775, se termina sa vie aventureuse.

Théaulon (Étienne), peintre, né le 28 juillet 1739.— Sa vie ne fut semée d'aucun incident, d'aucune aventure; elle s'écoula paisible, sédentaire, et ne fut marquée que par ses ouvrages. Nous avons vainement recherché dans les biographes ou demandé à ses compatriotes comment son talent se développa, comment de sa ville natale, où certes, de son temps, les arts du dessin n'étaient guère cultivés, il se trouva transplanté à Paris, rivalisant bientôt avec les maîtres de l'époque. Nous savons seulement [1] qu'avant l'âge de trente ans il fut admis, à titre d'agréé, à l'Académie royale de peinture, et qu'il dut cet honneur précoce aux nombreuses preuves de talent qu'il avait déjà données. La première exposition des ouvrages des membres de l'Académie, qui eut lieu après son admission dans ce corps, offrait plusieurs tableaux remarquables sortis de son pinceau [2].

[1] *Biographie universelle.*

[2] *Explication des peintures, sculptures et gravures de Messieurs*

L'un de ces tableaux, *l'Heureux ménage*, représente deux jeunes époux dans leur intérieur. Le mari, la figure radieuse, appelle des deux mains son jeune enfant, qui, renfermé debout dans un chariot, accourt à lui, précipitant ses pas mal assurés, et lui tendant ses bras impatients. La mère, assise, laisse tomber sur ses genoux l'ouvrage commencé, et soulève sur son mari un regard imprégné de bonheur, tandis que, sur le second plan, un vieillard, père de l'un des deux époux, contemple cette scène, les yeux baignés de larmes. — Un autre représente de jeunes nymphes dansant à l'entrée d'une grotte, que le soleil couchant éclaire de ses derniers rayons. — Un troisième nous montre des baigneuses qui rient et folâtrent entre elles. — Dans un autre, on voit une jeune femme, attentive et pensive, debout devant une vieille paysanne, qui, déployant des cartes sur une table trébuchante, lui prédit l'avenir que désire son cœur. — Le plus remarble de ces tableaux représente une jeune fille sur un lit en désordre. Un jeune homme, à genoux devant elle, ivre de joie, implore, à mains jointes, son pardon. On voit que son crime est d'avoir arraché à la jeune fille un bouquet de roses, dont les feuilles sont éparpillées à ses pieds.

de l'Académie royale, dont l'exposition a été ordonnée suivant l'intention de Sa Majesté, par M. le comte de La Billardrie, d'Angeviller, conseiller du roi en ses conseils, mestre de camp de cavalerie, intendant du Jardin du Roi, etc., etc., etc. — Année 1775.

Une autre exposition, celle de 1777, présentait encore plusieurs tableaux de Théaulon. C'était toujours des paysages ou des scènes d'intérieur, des baigneuses ou des bergères ; c'était de jeunes paysannes voltigeant sur l'escarpolette; une jeune femme occupée à blanchir du linge, tandis que sa vieille mère, pour exciter son petit-fils à manger de la bouillie, fait mine de la donner au mouton qui bêle à ses côtés; enfin une jeune villageoise, à qui sa mère vient d'arracher, en le mettant en pièces, un bouquet qu'elle avait accepté d'un amoureux, et qu'elle oblige, pour la punir, à chausser des sabots, en présence du jeune homme lui-même et des filles du voisinage, attirées par le bruit. Ce dernier tableau, l'un des plus grands de l'auteur, n'avait guère plus de trois pieds de large sur deux pieds et demi de haut.

On voit, par les sujets qu'il a traités, que Théaulon se conformait au goût de son époque, de cette époque qui préludait, dans les arts, par de fades bergeries, aux scènes sanglantes de la révolution. — Ses tableaux, auxquels on a reproché une manière un peu trop noire, se distinguaient par une touche facile, par un talent spirituel et gracieux. On les lui commandait pour les boudoirs de Bagatelle et pour ceux des seigneurs de la cour. Ils y supportaient sans peine la comparaison des peintures de Greuse, de Fragonard et de Lagrenée, qui furent ses amis et ses rivaux. — Trois de ses tableaux appartiennent

au domaine public. L'un existe au Musée du Louvre [1]; c'est une tête de vieille paysanne, à la figure éveillée et réjouie : tête pleine de vie et d'expression, remarquable surtout par la vigueur du coloris. Les deux autres sont au musée de Montpellier, et représentent, l'un, un paysage, l'autre, de jeunes filles sortant du bain. — Théaulon mourut à Paris le 10 mai 1780.

Vigne-Malbois (Jean), maire d'Aiguesmortes, membre de la société archéologique de Montpellier, né le 9 novembre 1784. — La fortune qu'il avait héritée de son père, ses connaissances variées dans les lettres et les sciences, la distinction de son esprit, son goût éclairé pour les arts, ses relations avec plusieurs contemporains illustres, tout semblait inviter Vigne-Malbois à transporter son existence au sein d'une grande cité, surtout de celle où affluent toutes les ambitions, où se font toutes les renommées. Insouciant des succès et de la réputation qu'il y aurait sans doute obtenus, quelque carrière qu'il eût entreprise, il a renfermé sa vie presque tout entière dans les murs qui l'avaient vu naître, bornant ses vœux à conquérir l'estime et l'affection de ses concitoyens, à travailler à leur bien-être. Ainsi,

[1] Ce tableau, de très-petite dimension, porte le n° 1316. Le nom de l'auteur y est écrit : *Théolon*.

de ce qui procure, en général, la célébrité, rien à peu près n'est resté de lui : aucun ouvrage d'art, aucun écrit marquant, aucune fumée de gloire. Mais sa mémoire vivra dans le cœur de ses nombreux amis et ne périra jamais dans sa ville natale, qu'il administra, pendant dix années, avec autant d'habileté que de dévouement.

Lorsque Vigne-Malbois fut nommé maire d'Aiguesmortes, en septembre 1830, les esprits étaient encore émus des événements qui venaient de s'accomplir en France. Quelques divisions avaient éclaté parmi les habitants. Il saisit les rênes de l'administration d'une main ferme, et ne tarda pas à rétablir dans la ville la concorde et la tranquillité : biens précieux qu'il sut toujours y maintenir. Heureux et justement fier de la mission qu'il avait acceptée, il n'épargna, pour la remplir, ni ses soins, ni son temps, ni même sa fortune. Il n'avait plus qu'une seule pensée, qu'une seule ambition, celles de procurer à son pays l'éclat et la prospérité dont il le jugeait susceptible. Des établissements utiles lui durent la vie, ou une notable amélioration. Il réorganisa le bureau de bienfaisance ; il mit de l'ordre et de la régularité dans l'administration de l'hospice ; il créa des ateliers de charité, et par là il atteignit le double but, d'offrir aux malheureux des moyens d'existence et d'effectuer des travaux qui, en l'assainissant, embellissaient la ville.

Aiguesmortes avait, de tout temps, été privée

Digitized by

d'eau potable. Il eut l'heureuse pensée de faire creuser le sable, non loin des remparts ; ce qu'il avait espéré s'y trouva ; et, au moyen de deux pompes-fontaines, il put fournir aux habitants une eau pure et abondante ; bienfait inappréciable dans une telle localité. C'est à ses démarches pressantes, à ses efforts constants que furent dues les premières améliorations qu'ont reçues, sous le règne de Louis-Philippe, le grau et le port de la ville [1].

Les courts loisirs que lui laissaient les soins de l'administration, il les consacrait à rechercher, à recueillir tout ce qui concernait l'histoire d'Aiguesmortes et pouvait en relever l'éclat. Plusieurs des documents qui nous ont servi dans cet ouvrage, c'est à lui que nous les devons. Il en avait également fourni à l'illustre écrivain qui avait conçu la pensée d'écrire quelques pages sur Aiguesmortes. Il voulait, en outre, se servir lui-même du fruit de ses investigations pour élever un monument statistique à son pays : ouvrage de longue haleine et de haute portée, qu'il eût traité avec talent, ainsi que le prouvent quelques articles qu'il publia dans les journaux de Nîmes [2], et une brochure dans laquelle il

[1] Son successeur, M. Adrien Collet, qui fut son adjoint et son ami, a marché noblement sur ses traces. La ville d'Aiguesmortes lui doit la continuation des travaux du port ; elle lui en devra sans doute l'achèvement.

[2] Sur *le grau du Roi*, sur *la galère découverte près d'Aiguesmortes*, sur *un tombeau des Porcelets*, etc.

répondait à certaines attaques dont Aiguesmortes avait été l'objet [1].

S'il travaillait de tout son pouvoir à la prospérité de sa ville natale, nul mieux que lui ne sut la représenter dignement, en faire dignement les honneurs. Nul n'exerça avec plus de noblesse et de désintéressement les devoirs de l'hospitalité. Plusieurs écrivains ou artistes célèbres, qui ont visité la ville de saint Louis, peuvent en rendre témoignage. Quelques-uns, entre autres MM. Alexandre Dumas et Mérimée, ont consacré un souvenir à Vigne-Malbois dans ce qu'ils ont écrit sur Aiguesmortes. L'auteur des *Martyrs*, que nous venons de rappeler, lui avait accordé son estime.

Attaché invinciblement au lieu de sa naissance, non-seulement par les devoirs qu'il y avait contractés, mais par une sorte de passion, il ne s'en éloignait parfois que pour aller visiter rapidement quelques-unes des principales villes de la France ou quelques contrées étrangères, et pour y puiser des instructions et des connaissances qu'il pût appliquer à l'utilité de son propre pays.

C'est dans une de ces excursions, dans un voyage qu'il fit en Italie aux mois de juillet et d'août 1839, qu'il contracta la maladie qui devait prématurément

[1] *Réfutation de l'erreur généralement répandue que la ville d'Aiguesmortes va dégénérant tous les jours.* Nîmes, imprim. de Durand-Belle.

le conduire au tombeau. Rentré dans sa famille, des soins et du repos lui eussent été nécessaires. Loin d'y recourir, il se livra avec une nouvelle ardeur aux devoirs de sa charge, ainsi qu'à ses travaux archéologiques. Ses forces ne tardèrent pas à lui faire défaut. Dans le mois de janvier suivant, il nous écrivait :

« Il faut bien vous aimer pour braver en votre « faveur la terrible ordonnance du docteur : défense « expresse d'ouvrir un livre et de prendre la plume. « Je suis anéanti. Fort de ma robuste constitution, « je n'ai tenu nul compte de mes premières souf- « frances. Aujourd'hui que le mal devient sérieux, « je me décide, peut-être un peu tard, à suivre le « régime qu'on m'a prescrit..... Le peu de vigueur « qui me restait naguère, j'ai voulu l'employer à « rassembler quelques notes pour le grand écrivain « qui veut bien consacrer sa plume à l'illustration « de notre pauvre bicoque. Ce travail a achevé de « m'affaiblir..... Oui, j'aime Aiguesmortes ; je dé- « voue ma vie et ma santé à ce qui peut lui être « utile..... Adieu ; cette lettre close, je jette ma « plume au feu, et je me condamne au repos. »

Ce repos fut celui de la tombe. Quelques jours après, le 1er février 1840, atteignant à peine sa cinquante-cinquième année, Vigne-Malbois mourut ; il mourut dans les bras de sa famille, pleuré par ses parents, par ses amis, par la ville tout entière, qui

perdait en lui un de ses meilleurs, un de ses plus vertueux citoyens [1].

Théaulon (Emmanuel), poëte dramatique, né le 13 août 1787. — Son père appartenait à la vieille bourgeoisie d'Aiguesmortes, à celle dans laquelle on choisissait les juges royaux et les premiers consuls, charges que ses aïeux avaient quelquefois exercées. Sa mère était fille de M. de Lambert, qui fut attaché aux missions secrètes de la cour, et dont l'origine était telle, s'il faut croire ce qu'on en rapporte, que notre auteur aurait eu du sang royal dans les veines. Elle fut élevée à Saint-Cyr ; elle avait de l'esprit et versifiait assez bien. Le jeune Théaulon puisa le goût des vers dans le sein de sa mère ; il bégaya, pour ainsi dire, des chansons. On se rappelle encore dans le pays les couplets que, dans son enfance, il avait faits sur les *fainéants*. Des comédiens ambulants ayant passé par Aiguesmortes, il voulut s'enrôler dans leur troupe. Détourné par ses parents d'un tel dessein, il réunit, aussitôt après leur départ, ses camarades,

[1] Qu'on nous permette de consacrer ici quelques mots au frère de Vigne-Malbois, à M. Philippe Vigne, qui aurait obtenu de brillants succès dans les lettres, s'il en eût fait sa principale occupation. Son nom toutefois n'est pas inconnu de ceux qui cultivent la poésie. Plusieurs de ses pièces de vers ont paru dans des journaux ou des revues. Il est à regretter qu'il laisse dormir les autres dans son portefeuille. Nous ne pouvons résister au désir d'en insérer quelques-unes à la fin de notre volume. (V. Pièces justificatives, n° 6.)

pour leur faire jouer la comédie. Il avait alors dix ans. Le temps était venu de commencer des études classiques. Ses parents l'envoyèrent à Montpellier dans une maison d'éducation, où il chansonna ses condisciples, et leur fit peindre des coulisses et monter un petit théâtre, sur lequel on joua des pièces de sa façon. Parmi ces pièces, on a cité une tragédie en vers et en cinq actes, qui fit crier au prodige ; il n'avait alors que treize ans. Pendant les vacances, étant allé voir ses sœurs qui faisaient leur éducation dans la petite ville de Sommières, il composa, pour la distribution des prix, un vaudeville intitulé les *Joûtes*, que représentèrent les jeunes pensionnaires, et dans lequel, en dépit de son sexe, il s'était réservé le principal rôle.

Lorsque Théaulon eut atteint sa quinzième année, sa mère obtint pour lui une bourse au lycée de Montpellier, par le crédit de Cambacérès, dont elle était l'alliée, et qui était alors second consul de la République. Là, Théaulon dut s'abstenir de faire des pièces de théâtre ; mais, cédant à son ardeur poétique et au goût de l'époque, il composa des poëmes allégoriques, *le Temple de l'Immortalité, la France, la bataille d'Austerlitz,* etc. Ces poëmes, qu'il fit imprimer et dédia à son parent et protecteur, S. A. S. monseigneur le prince archi-chancelier de l'Empire, eurent dans le temps de la réputation. A dix-huit ans, ses études étant achevées, il rentra à Aigues-mortes, dans le sein de sa famille. Libre alors de

s'abandonner sans entrave à son goût prédominant, il rassembla de nouveau ses jeunes amis, construisit par leurs mains un théâtre dans une des salles de l'hôtel de ville, et se mit de plus belle à jouer avec eux des pièces qui, pour la plupart, étaient son ouvrage. Sa mère s'amusait beaucoup des essais dramatiques du jeune poëte; mais elle aurait voulu lui ouvrir une carrière lucrative. Elle recourut de nouveau à Cambacérès, et celui-ci envoya Théaulon en Italie, avec un emploi dans l'administration des vivres. « Depuis que je suis dans les vivres, écrivait-il à ses amis, je meurs de faim. » Ce n'était là qu'un jeu de mots. On ne mourait pas alors de faim dans les armées. Beaucoup de gens, on le sait, ne s'y sont que trop enrichis. Théaulon ne fut pas de ceux-là. Insouciant de sa fortune, ne s'occupant guère de son emploi, mais toujours ardent pour le théâtre, il fit représenter à Milan, où se trouvait à cette époque une troupe française, une pièce intitulée : *les Femmes soldats* ou *la Citadelle mal défendue*. Puis, mettant en action une scène de comédie, il enleva la nièce ou peut-être la maîtresse d'un officier général, et la conduisit à Aigues-mortes, fort satisfait d'avoir terminé ainsi sa première campagne. Nous ferons remarquer qu'il avait alors à peine vingt ans. Délaissé bientôt par la jeune fugitive, et s'ennuyant de sa ville natale, qu'il aimait cependant beaucoup, Théaulon se décida à se rendre à Paris pour s'y consacrer tout entier au théâtre. Il y arriva en février 1808. Le même mois de l'année

suivante, on donnait la première représentation des *Fiancés,* vaudeville que le grand critique de l'époque, Geoffroy, loua dans ses feuilletons. C'est la première pièce que Théaulon ait fait imprimer; mais ce n'avait pas été sans peine et sans dégoûts qu'il était parvenu à la faire jouer. Rebuté des obstacles qu'il rencontrait, et d'ailleurs, cette fois, mourant véritablement de faim, il alla joindre à Lyon son compatriote et son ami Vigne-Malbois, qui étudiait le commerce dans cette ville, et qui l'accueillit cordialement. Théaulon passa quelque temps à Lyon; il y fit représenter, en 1811, sur le théâtre des Célestins, *le Mariage de Cendrillon,* et *Bayard à Lyon* ou *le Tournoi.* Les applaudissements que reçurent ces deux pièces ranimèrent son courage, et il repartit pour Paris. Les amis qu'il y avait laissés, et qui, pendant son absence, avaient commencé à se faire un nom, lui facilitèrent, en lui prêtant leur collaboration — service que plus tard il rendit lui-même à tant d'autres — l'accès des divers théâtres de vaudeville. Bientôt il obtint, soit avec eux, soit tout seul, les plus brillants succès. A partir de ce moment, sa longue carrière dramatique, si l'on en excepte deux ou trois chutes, ne fut marquée que par des triomphes.

Doué d'une rare fécondité, Théaulon a produit, seul ou en société, plus de trois cents pièces de divers genres. Ces pièces, composées avec une extrême facilité, ne survivront pas toutes à leur auteur, quoiqu'elles soient en général étincelantes d'esprit et de

gaieté ; mais il en est beaucoup qui sont restées longtemps au répertoire, et que l'on reprend encore quelquefois. Nous citerons entre autres, *le Piége, Elle et lui, Partie carrée, le Centenaire, les Femmes romantiques, l'Huissier chansonnier, le Chiffonnier, le Bénéficiaire, le Père de la débutante*, etc. Deux de ses opéra-comiques seront toujours vus avec plaisir : *la Clochette*, dont Hérold avait fait la musique et *le Petit Chaperon rouge*, qui eut Boïeldieu pour compositeur. Il écrivit pour l'Académie royale de musique, un acte sur lequel le célèbre Litz, qui n'avait alors que treize ans, essaya son génie musical. On rapporte que, pendant la répétition de cet acte, l'enfant se prit à pleurer de dépit, n'ayant pu faire agréer à l'auteur des paroles un changement qu'il proposait.

Si Théaulon n'eût pas éparpillé son talent, s'il ne l'eût pas dépensé la plupart du temps en petite monnaie, comme, du reste, on ne le fait que trop aujourd'hui, il eût pu prendre place à côté des grands maîtres de la scène. *L'Indiscret*, comédie en cinq actes et en vers, qu'il fit jouer à l'Odéon, n'y eut pas de succès ; mais *l'Artiste ambitieux*, autre comédie également en vers et en cinq actes, fut applaudi au Théâtre-Français.

Théaulon, qui avait obtenu ses premiers succès vers la chute de l'Empire, fut un ardent admirateur du gouvernement qui lui succéda. Non-seulement il le célébra dans plusieurs pièces de circonstance, mais il publia, pour le soutenir, un journal hebdo-

madaire qu'il intitula *la Foudre* [1], et dans lequel il lança des traits, quelquefois peu mesurés, contre ceux qu'on appelait alors les libéraux. Bientôt, il en adoucit le ton, et lui donna pour titre : *l'Apollon* [2]; car la mythologie n'était pas encore réprouvée. Ce dernier journal, mêlé de prose et de vers, il le composait seul, en signant chacun des articles d'un pseudonyme différent. Au surplus, Théaulon, poëte avant tout, n'avait pas de convictions raisonnées en politique. Son opinion, il la puisait dans son cœur, dans sa reconnaissance ; et il se croyait l'obligé de la Restauration, qui l'avait décoré de la croix d'honneur.

Si l'on a dit de La Fontaine qu'il était un *fablier*, on pourrait dire de Théaulon, en risquant cet autre néologisme, qu'il était un *vaudevillier*, ou, si l'on veut, un *coupletier*. Dès sa première enfance, il produisit, comme on l'a vu, des couplets et des comédies; depuis, il ne cessa de voir en tout des sujets de chansons ou de pièces de théâtre. Son Huissier chansonnier, M. Jovial, disait de tout : *J'ai fait une chanson là-dessus;* Théaulon pouvait, à peu près de tout, dire de même, et il le disait en effet : *J'ai fait un vaudeville là-dessus*. Faire des pièces de théâtre, c'était son unique pensée, son unique occupation ; c'était toute sa vie. Il en faisait en se pro-

[1] Ce journal parut en 1821.
[2] L'*Apollon* parut en août 1822.

menant, il en faisait au lit, sans doute même en rêvant; il en faisait en causant avec sa famille, avec ses amis; il ne travaillait, du reste, jamais qu'ayant autour de lui des visiteurs ou des confrères, sans compter sa femme, sa mère, ses sœurs, ses nièces, tous les parents enfin dont sa maison était sans cesse pleine; car si Théaulon brillait par les qualités de l'esprit, il brillait plus encore peut-être par celles du cœur; s'il prodiguait à tort et à travers les trésors de son imagination, il répandait de même sur les siens et sur tous ceux qui recouraient à lui les écus de sa bourse, lorsque sa bourse n'en était pas vide. Son excessive générosité et la bonté de son âme expliquent, aussi bien que son imprévoyance et son laisser-aller, comment il s'est fait qu'après avoir gagné plus de 800,000 francs par la représentation de ses pièces de théâtre, il soit mort sans laisser de quoi l'ensevelir. Ses pièces lui auraient, au surplus, rapporté davantage si, la plupart du temps, pressé d'argent pour satisfaire une fantaisie ou pour rendre un service, il ne les avait vendues avant qu'elles ne fussent représentées.

Théaulon avait obtenu si souvent des succès qu'il se consolait aisément d'une chute. Cependant il attachait, avant la représentation, la plus grande importance à chacun de ses ouvrages, quelle que fût la légèreté du sujet ou la facilité qu'il eût mise à l'écrire. Il avait déjà plus de deux cents pièces au théâtre, lorsque nous l'avons vu ne pas oser assister

à la première représentation d'une bluette qu'il donnait au petit théâtre du Palais-Royal, aujourd'hui Montansier. Il se promena sous les arcades et n'entra dans la salle, suivant, nous dit-il, son usage, que lorsque la pièce eut été jouée. Il était joyeux et fier du succès, comme un auteur à son début. Un de nos plus célèbres critiques [1] a raconté qu'il le surprit un jour riant aux éclats et battant des mains à une comédie qu'il avait faite depuis longtemps, et dont il avait oublié qu'il était l'auteur.

Il est une faiblesse de lui que nous raconterons, puisqu'il la racontait lui-même, et qu'il en riait tout le premier. Lorsqu'il eut été décoré par Louis XVIII, il passa plus d'une nuit sans pouvoir fermer la paupière. Il lui tardait que le jour parût pour aller étaler dans les rues son ruban. Qui sait, au surplus, si la même faiblesse ne s'est pas rencontrée chez des gens d'un esprit plus sérieux, lesquels n'ont différé en cela de Théaulon que parce qu'ils ont eu moins de franchise?

Au milieu des occupations incessantes que lui occasionnait la représentation de ses pièces, au milieu des nombreux amis et des entraînements de toute sorte qui le retenaient à Paris, Théaulon n'oubliait jamais sa ville natale. Il en parlait avec amour, avec attendrissement, et il s'arracha plus d'une fois au tourbillon dans lequel il vivait pour

[1] M. Jules Janin.

aller y passer quelques jours. La dernière fois qu'il y vint, au mois de juin 1826, tous les amis de son enfance s'y trouvaient réunis. On le fêta comme on faisait toujours; et, dans un des nombreux banquets qu'on lui donna, il improvisa une chanson où le sentiment se trouve mêlé à l'esprit, et dont nous rapporterons quelques couplets :

Vite, en route,
Coûte que coûte;
Tout mon espoir
Est de revoir
Cette ville
Heureuse et tranquille,
Où je fus bercé,
Caressé.

J'ai vu Milan, j'ai vu Turin,
J'ai vu Bruxelles et Berlin;
De Rome j'ai touché les portes;
Mais c'est Aiguesmortes,
Malgré ses eaux mortes,
Qui seule, amis,
M'a fait dire à Paris :
Vite, en route, etc.

A la pompe de vingt cités,
A leurs brillantes voluptés,
Le cœur du poëte préfère
L'asile où sa mère,
Tenant sa lisière,
Lui fait ici-bas
Tenter son premier pas.
Vite, en route, etc.

En vain la gloire et le plaisir
Cherchèrent à me retenir.
De ces lieux si chers à l'histoire
Gardant la mémoire,
Je dis à la gloire :
Reste ! — Mais toi,
Plaisir, viens avec moi.
Vite, en route, etc.

. . . . . .

Salut, ô rive fortunée !
Salut, romantiques remparts,
Où commença ma destinée,
Où je reçus l'instinct des arts.
Salut, amis de mon enfance ;
Pour moi ce moment est si doux,
Qu'il me semble qu'auprès de vous
Ma carrière encor recommence.

Rien n'est changé dans notre aimable ville.
Je vois encor et les gris et les blancs.
Je vois ces tours, mystérieux asile
De loups garoux et d'affreux revenants.
Mais seulement, comme au siècle où nous sommes,
On ne saurait changer la loi du temps,
Tous les enfants sont devenus des hommes,
Qui, par bonheur, ont tous fait des enfants.

. . . . . .

Théaulon s'était marié deux fois. Sa première femme, Virginie Gontier de Bury, qu'il perdit en 1818, avait été élevée aux frais de l'impératrice Joséphine. La reine Hortense l'honora de son amitié. Il en avait eu un fils qui annonçait d'heureuses dispositions, et

qui mourut, à l'âge de dix ans, boursier au collége de Nîmes.

Sa seconde femme, fille de madame Desmares, célèbre actrice du Vaudeville, se montra digne d'être sa compagne par la distinction de son esprit et l'excellence de son cœur. Elle fut pour lui un ange gardien, un ange de consolation. Depuis de longues années, Théaulon ne cessait de souffrir. On ne le devinait que trop à sa figure pâle et amaigrie, à son corps faible et délabré. On s'étonnait, a-t-on dit avec raison [1], que tant de verve et de gaieté pût sortir de ces tristes ruines. Sa femme l'entourait de soins et de tendresse; ce qui l'aidait autant à supporter ses souffrances que l'enjouement et la force de son esprit. Il travailla jusqu'à son dernier soupir; et, lorsqu'il était près de l'exhaler, un de ses amis qui entrait dans sa chambre lui ayant demandé comment il allait : *Je vais*, répondit-il, *comme un homme qui s'en va;* terminant sa vie par un mot plaisant, comme il terminait un couplet de vaudeville. — Il mourut le 16 novembre 1841.

Nous lisons dans un critique du temps [2] qu'une souscription, ouverte par l'association des auteurs dramatiques, pourvut aux frais des funérailles; que ce qui resta de cette œuvre de confraternité devait servir à l'acquisition d'un terrain où Théaulon pût enfin reposer en paix; qu'on avait résolu d'y ajouter

[1] M. Rolle.
[2] *Idem.*

un signe extérieur et modeste pour distinguer sa tombe et la faire reconnaître; mais que, le lendemain de la mort et de l'enterrement, les promesses se sont évanouies, et qu'il n'a plus été question de rien.—Il appartiendrait à ses compatriotes de réparer cet oubli, ou du moins d'élever dans leurs murs, dans cette même salle de l'hôtel de ville où furent représentés ses premiers essais dramatiques, nous ne dirons pas la statue, mais le buste de Théaulon, de cet homme si remarquable par son esprit et par son cœur, et dont Aiguesmortes peut si justement s'honorer.

CHAPITRE XXXII.

De la ville actuelle et de ses habitants.

Si l'on considère l'espace renfermé entre les remparts, on peut conjecturer qu'à l'époque de leur construction, époque la plus brillante d'Aiguesmortes, la ville contenait environ dix mille habitants[1]. La population a dû nécessairement varier suivant l'état sanitaire du pays et suivant les moyens d'existence qu'on y rencontrait. Après les nombreuses vicissitudes qu'avait éprouvées la ville pendant les guerres civiles et religieuses, c'est-à-dire vers le milieu du dix-septième siècle[2], on ne comptait guère plus de trois mille âmes dans ses murs. A partir de cette époque, Aiguesmortes ayant cessé d'attirer l'attention du gouvernement, ses graus se fermèrent; les eaux qui l'environnent

[1] Alexandre Esparron (voir son Recueil manuscrit, Mémoire préliminaire) pensait même que la ville avait dû contenir alors de 12 à 15,000 âmes.

[2] *Journal d'une visite épiscopale du diocèse de Nîmes, faite en* 1674. (Ménard, *Hist. de Nîmes.*)

furent privées de communication avec la mer, et il s'en exhala des miasmes pestilentiels qui portèrent le ravage dans la contrée. Alors la population diminua tellement, que le dénombrement qu'on en fit en 1774, en porta le chiffre à 1,600 âmes seulement[1]. Cependant, à cette époque, le grau du Roi était ouvert depuis une trentaine d'années. A mesure que les avantages qui devaient en résulter se développèrent, la population se releva; et, depuis, elle est allée toujours croissant, par suite des améliorations opérées dans l'état des lieux. En 1821, ainsi que nous l'avions consigné dans la première édition de notre ouvrage, elle s'élevait à 2,600 habitants. Dix ans après, elle s'était accrue de près de trois cents âmes[2]. Le dernier recensement, fait au mois de juin 1846[3], a porté le nombre des habitants agglomérés dans Aiguesmortes à 3,395, et, en y comprenant ceux du grau du Roi et des quatre faubourgs qui ceignent la ville, à 3,960.

La population actuelle est loin encore d'occuper toute l'enceinte des remparts. Sur divers points s'étendent des jardins isolés, et même des champs labourables. Cependant, depuis quelques années, de nouvelles constructions s'élèvent, et contribuent par leur élégance à l'embellissement de la ville. Les rues

[1] Manuscrit Esparron, Mémoire préliminaire.
[2] Le chiffre constaté fut de 2879. (V. Vigne-Malbois, *Réfutation*.)
[3] Approuvé par ordonnance royale du 30 janvier 1847.

sont larges, parfaitement alignées — comme, sur une plus grande échelle, Nancy ou Turin — et toujours proprement entretenues. Les maisons qui les bordent n'ont, en général, qu'un seul étage au-dessus du rez-de-chaussée. Elles offrent à l'œil un aspect agréable, leurs murs extérieurs étant, chaque année, recrépis pour les soustraire ainsi à l'action de l'humidité. Dans chacune de ces maisons se trouve un puits dont l'eau saumâtre ne peut servir qu'aux usages les plus communs : ce qui présentait un grave inconvénient pour les classes indigentes, qui ne pouvaient facilement recueillir les eaux pluviales, ou se procurer, comme les habitants aisés, les eaux lointaines du Petit-Rhône. Les pompes-fontaines, établies en 1833 et 1838, sous l'administration de Vigne-Malbois, fournissent aujourd'hui de l'eau potable à la population tout entière. Mais comme ces pompes sont situées hors des remparts, et comme il est toujours un peu pénible de s'y rendre, bien qu'on y arrive sous l'ombrage d'une avenue d'acacias, l'administration municipale actuelle a conçu le projet d'amener dans les murs les eaux du Vidourle et de les mettre à la disposition des habitants, au moyen de six fontaines jaillissantes[1]. Ces fontaines, indépendamment de

[1] Ces eaux seraient prises au Vidourle, au moyen d'une machine hydraulique, et conduites dans Aiguesmortes par un canal souterrain. L'eau jaillirait à plus d'un mètre au-dessus du sol. La dépense totale ne s'élèverait pas à cent mille francs, et l'on y pourvoirait au moyen d'un emprunt remboursable en 8 ou 10 années.

leur utilité, répandraient incessamment dans la ville la vie, le mouvement et la fraîcheur.

Outre les remparts construits par ordre de saint Louis et la tour de Constance, qu'il avait précédemment fait bâtir, il existe dans Aiguesmortes un monument qui remonte à la même époque. C'est un clocher isolé, que son architecture dénonce pour une construction du treizième siècle, et qui, en effet, est l'unique reste du couvent de cordeliers que Louis IX avait fondé.

L'église paroissiale, dédiée à la Vierge, sous le titre de Notre-Dame-des-Sablons, titre qui rappelle le temps où la ville n'était pas encore ceinte de remparts, paraît être le monument le plus ancien d'Aiguesmortes. Les quatre colonnes engagées qui soutiennent la voûte, et dont deux seulement ont conservé leurs chapitaux, sont évidemment du style roman. Relevée et remaniée sans doute plusieurs fois, cette église présente, dans la construction de ses murs, des pierres à bossage, qui semblent empruntées aux remparts. La porte d'entrée actuelle porte la date de 1711. Mais ce n'était point là l'ancienne façade. Celle-ci, qui, suivant l'antique usage, regardait l'orient, forme aujourd'hui le fond de l'édifice. On y remarque les cintres en ogive d'une porte et de deux fenêtres latérales, terminés de chaque côté par des figures d'animaux fantastiques.

De l'ancien couvent des capucins qu'avait fondé M. de Varennes, gouverneur sous Louis XIII, il ne

reste plus que les quatre murs de son église. Singulière transformation ! Ces murs ont longtemps retenti du choc des billes d'un billard ; car on y avait établi un café. On leur a donné de nos jours une destination plus utile : ils abritent sous leur voûte une halle publique.

Construit dans le quatorzième siècle, sous Philippe de Valois [1], et sans doute bien des fois réparé, l'hôpital n'offre aucun intérêt sous le rapport de l'art. C'est une lourde masse, qui n'est recommandable que par sa destination.

On ne peut qualifier de monument l'église des Pénitents blancs, ni celle des Pénitents gris, qui sont, l'une et l'autre, l'objet constant des soins et des dépenses de ces deux confréries rivales. Dans la dernière, cependant, les regards sont attirés par un retable et des colonnes torses en plâtre gris, où les ornements, peut-être trop prodigués, sont exécutés avec le plus grand soin [2] ; et par un tableau d'une simple et savante composition, représentant une Descente de croix. Le Christ est étendu sur le sol ; sa tête repose sur les genoux de Marie, sœur de sa mère, tandis que celle-ci a saisi une de ses mains et la porte à ses lèvres pour la baiser. Derrière le groupe se tient, impatient, Joseph d'Ari-

[1] Par lettres-patentes de janvier 1347.

[2] Ouvrage de Sabatier, sculpteur du dix-huitième siècle, à qui l'on doit le retable de l'église des Augustins à Montpellier.

mathie, à qui le corps de Jésus doit être livré. Dans le lointain s'élève le Calvaire, que surmontent les trois fatales croix. Ce tableau, attribué à Mignard, a été restauré, en 1819, par un peintre devenu depuis célèbre, et qui l'apprécia tellement qu'il en fit une copie pour son propre atelier.

L'église des Pénitents blancs, restaurée, il y a quelques années, et non sans élégance, sur les dessins de M. Durand, alors ingénieur à Nîmes, renferme un tableau de grande dimension, qui marquera dans l'histoire de l'art. Son auteur, celui qui restaura la Descente de croix de Mignard, y révéla le talent qui devait le placer bientôt au rang des premiers maîtres de l'époque. Ce peintre, fils d'un maître d'école d'Uzès, était alors jeune, pauvre, et portait un nom inconnu. Un saint Louis mourant, qu'on avait remarqué dans son atelier à Nîmes, détermina le choix qu'on fit de lui pour orner d'un tableau dédicatoire la chapelle des Pénitents blancs. Le prix qu'il en retira lui fournit les moyens de se rendre à Paris, où il produisit successivement *la Courtisane*, *Locuste l'empoisonneuse*, l'implacable *Athalie*, et devint Sigalon. — Le tableau de la chapelle des Pénitents blancs, sans lequel peut-être il fût resté au fond de sa province et n'eût pas créé ses chefs-d'œuvre, est placé derrière le maître-autel, sur le mur circulaire du chœur; il a vingt-cinq pieds de large, et représente la descente du Saint-Esprit sur les apôtres, ou plutôt le moment qui pré-

cède son apparition. Les langues de feu, qui déparent, suivant nous, tant de peintures sur le même sujet, et dont l'absence est ici une innovation, en même temps qu'elle nous semble une preuve de goût, n'ont pas encore paru. Le peintre a transporté la scène dans le péristyle d'un vaste édifice, au-delà duquel on aperçoit la campagne aride de la Judée. Dans le milieu du tableau, et devant une draperie appendue à deux colonnes, est assise la mère du Christ, ravie en extase. A ses côtés, deux femmes, sans doute Marie-Madeleine et Marie, mère de Jacques, l'une debout, l'autre accroupie, la contemplent, saisies d'admiration. A droite et à gauche, sur divers plans, sont disséminés les apôtres, mêlés avec quelques nouveaux adeptes. Ceux-ci, interdits des éclats de la foudre et de l'ébranlement de la terre, qui se manifestèrent en ce moment, témoignent par leurs gestes l'effroi dont ils sont pénétrés. Les disciples du Christ, que ce nouveau miracle n'étonnait pas, ne laissent voir sur leurs traits et dans leur attitude que l'expression de la confiance et de l'amour divin. Quelques-unes de ces têtes d'apôtres sont d'un caractère admirable, surtout celle de saint Jean, placé debout près du groupe des femmes, et dont la figure semble illuminée par une soudaine inspiration. Pour trouver dans son âme et reproduire une telle expression, il faut que l'artiste ait en lui le don du génie.

On aurait eu dans Aiguesmortes un terme de

comparaison entre la peinture moderne et celle des premiers temps de la renaissance, si l'on avait conservé, sur l'ogive intérieure de la principale porte d'entrée, une fresque qu'on y voyait encore il y a quelques années, et dont il ne reste plus qu'un informe lambeau. Cette peinture, où l'on a cru reconnaître des échevins offrant à un prince les clefs de la ville [1], représentait, comme nous l'avons pu voir dans le temps, un saint Martin qui donne à un mendiant la moitié de son manteau : ce sont, nous l'avons dit, les armoiries d'Aiguesmortes.

La maison des sieurs de Conseil, qu'avait habité François Ier, et où il traita Charles-Quint avec tant de magnificence, n'existe plus depuis de longues années. Quelques arceaux du vieux portique qui décorait sa façade lui avaient quelque temps survécu; on les a depuis peu démolis. Lorsque Louis Bonaparte, alors roi de Hollande, visita Aiguesmortes au mois de mars 1807, et se trouva devant la place vide où s'élevait jadis cette maison, il s'étonna que la commune n'en eût pas fait à temps l'acquisition pour la transmettre à la postérité, comme un souvenir historique dont la ville devait s'honorer. Qui n'éprouverait la même surprise et le même regret!

Non loin de là s'élève une maison qui date évi-

[1] M. Frossard, *Tableau pittoresque, scientifique et moral de Nîmes et de ses environs*. 2 vol. in-8. — Nous ne nommerons pas M. Frossard, sans le remercier de l'éloge qu'il a bien voulu faire, dans son ouvrage, de notre premier travail sur Aiguesmortes.

demment de la même époque, et où, depuis, ont pris naissance les deux Théaulon. On y conserve précieusement une cheminée en pierres sculptées, remarquable monument de la renaissance. On croit qu'elle est l'ouvrage d'un de ces artistes italiens qui vinrent en France après nos guerres de religion, et qui ajoutèrent tant d'ornements à nos édifices du seizième siècle. Les deux consoles sont formées par deux figures de griffons, supportant une architrave qui présente à ses deux coins des têtes cornues de satyres, et dans le milieu de laquelle on voit, assise dans un faisceau d'armes, une femme, tenant d'une main une couronne, et de l'autre un rameau : symbole de la France victorieuse et triomphante après les guerres étrangères et les guerres civiles. La frise représente, entre deux cariatides qui soutiennent la corniche, un casque entouré d'un large panache, surmonté d'un lion qui tient une épée dans une de ses griffes, et couronnant un écusson, veuf aujourd'hui de ses armoiries. Tout à l'entour, sont des attributs de guerre et de chasse. Sur les parties latérales de l'ouvrage sont sculptées, d'un côté, une ville entourée de remparts, qui ne ressemblent point à ceux d'Aiguesmortes, et de l'autre, une série de tours fortifiées, de différentes formes.

Vers l'une des extrémités de la ville gisaient naguère les débris d'une maison, d'où l'on a retiré une pierre assez habilement sculptée, qui sans doute ornait sa façade, et qui, portant la date de 1562, laisse

voir encore, au milieu d'un écusson, en caractères et en style de l'époque, un verset de l'épître aux Corinthiens. Ainsi que cette inscription l'indique, la maison dont nous parlons appartenait à un ordre religieux : l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Elle servait de station aux chevaliers qui s'embarquaient à Aiguesmortes pour se rendre à Rhodes ou à Malte [1]. Malgré cette dernière destination, on l'a toujours désignée dans le pays sous le nom de l'*Oustaou daï crousa*, c'est-à-dire *la Maison des croisés*. Nous serions volontiers porté à croire, d'après cette ancienne dénomination, que c'est là qu'avait logé saint Louis.

Mais ce prince, qui fut le créateur et le bienfaiteur d'Aiguesmortes, ce prince à qui les habitants ont, d'âge en âge, voué leur reconnaissance et leur vénération, vient enfin de revivre parmi eux. En 1845, fut conçu le projet de lui élever dans la ville une statue. Une souscription fut ouverte, et se couvrit bientôt des noms les plus recommandables et les plus illustres, entre autres de celui de M. de Chateaubriand [2]. On avait résolu d'en faire l'inauguration

[1] Un autre témoignage de la demeure des chevaliers de Malte dans Aiguesmortes, c'est un marbre de deux pieds carrés, sur lequel est sculpté un écusson aux armes de l'ordre. Ce marbre repose sur le sable, au milieu d'un bois de pins voisin de la ville, qu'on nomme *la Pinède de Saint-Jean*.

[2] Il souscrivit pour 100 fr. ; le roi Louis-Philippe avait souscrit pour 1,000 fr. ; le conseil général du Gard pour 3,000 fr. ; la commune d'Aiguesmortes, d'abord pour 6,000 fr., puis, une deuxième fois, pour la même somme.

le 25 août 1848, juste six cents ans après le jour où saint Louis s'embarqua, la première fois, pour l'Afrique. La révolution de février vint ajourner l'exécution de ce projet; mais tout obstacle s'étant aplani, les travaux interrompus ont été achevés, et l'image de saint Louis resplendit aujourd'hui dans les murs d'Aiguesmortes, comme un souvenir des gloires passées, comme un témoignage de la protection que leur accordent les gloires actuelles.

Ouvrage de Pradier, et peut-être l'un de ses chefs-d'œuvre, la statue de saint Louis, coulée en bronze [1], s'élève au milieu de la place de l'Hôtel-de-Ville [2], en face de la rue qui s'ouvre à la Porte-Vieille, principale entrée d'Aiguesmortes [3]. C'est le premier objet qui frappe ainsi les yeux du voyageur, quand il arrive dans la ville, l'esprit déjà préoccupé des souvenirs du saint roi. Elle est placée sur un piédestal en pierre de Crussol, dont le poli rivalise avec celui du marbre. Ce piédestal [4] présente sur sa principale face l'inscription suivante :

[1] Dans les ateliers de M. Simonet, à Paris. — Elle a trois mètres vingt-cinq centimètres de hauteur.

[2] Cette place a pris le nom de *Place Saint-Louis*. On y plantera sans doute des arbres pour la rendre plus digne de l'hôte qu'elle a reçu.

[3] Si cette porte était débarrassée de quelques vieilles constructions qui la déparent, l'entrée de la ville et la vue de la statue ne pourraient qu'y gagner beaucoup.

[4] Sa hauteur est de quatre mètres, et sa base a six mètres trente-neuf centimètres de largeur.

Sur les d[illegible]
[illegible] avec le dé[illegible]
[illegible]nes de navire, [illegible]
Au milieu des fleurs qui d[illegible]
déroulent deux cartouches [illegible]
MCCXLVIII, sur l'autre MCCLX[illegible]
croisades de saint Louis, e[illegible]
de navires. — Sur la fa[illegible]
cette inscription :

[illegible]

[illegible] sur une [illegible] la p[illegible]

[1] Cette inscription est de M. L[illegible]
ont dit que les deux croisades de saint L[illegible]
tième et huitième.

[2] Paris, [illegible] 1869, par souscription. — [illegible] à M. Quesne[illegible]
et texte, que sont dus les dessins et le plan du monument.

A SAINT LOUIS
LA VILLE D'AIGUESMORTES,
VOULANT PERPÉTUER
LE PLUS GLORIEUX SOUVENIR
DE SES ANNALES,
A ÉLEVÉ CETTE STATUE
DANS LE LIEU
TÉMOIN DE L'EMBARQUEMENT
DE CE HÉROS CHRÉTIEN
POUR LA Ve ET LA VIe CROISADE [1].

Sur les deux faces latérales, et ne formant qu'un bloc avec le dé du piédestal, ressortent en relief deux proues de navire, couronnées de tours crénelées. Au milieu des frises qui décorent ces deux faces se déroulent deux cartouches où sont inscrits, sur l'un MCCXLVIII, sur l'autre MCCLXX, dates des deux croisades de saint Louis, symbolisées par les proues de navires. — Sur la face postérieure est gravée cette inscription :

ANNO R. S. M.D.CCCXLIX.
DICATUM
EX STIPE [2].

Debout sur ce piédestal, appuyant l'un de ses talons sur une ancre dont la pointe est fixée dans le

[1] Cette inscription est de M. Lenormand. — Quelques historiens ont désigné les deux croisades de saint Louis comme étant les septième et huitième.

[2] ÉRIGÉ, EN 1849, PAR SOUSCRIPTION. — C'est à M. Questel, architecte, que sont dus les devis et le plan du monument.

sable; revêtu d'une cotte de mailles qui, de son cou, descend presque jusqu'à ses pieds, et sur laquelle flottent les plis de sa tunique; la tête ceinte de la couronne royale, saint Louis, fixant son regard inspiré devant lui, tient une de ses mains appuyée sur le pommeau de son épée, pendante à son côté; et de l'autre, de la main droite, il montre, placé sur sa poitrine, le signe symbolique des croisés; ce signe qui l'appela deux fois dans Aiguesmortes, dans cette ville qu'a rendue célèbre sa présence, et qui se glorifie aujourd'hui de posséder son image au sein de ses remparts.

Lorsque les avantages qu'avaient procurés à Aiguesmortes les priviléges de saint Louis eurent cessé, lorsque la ville, par la fermeture de son port, eut à souffrir de la privation du commerce et de l'effet des exhalaisons délétères des marais voisins, ses habitants présentaient aux regards effrayés du voyageur des visages pâles, exténués, attestant les ravages de la misère et de la maladie. L'isolement dans lequel ils vivaient alors et l'inutilité de leurs efforts pour améliorer leur triste position, leur avaient inspiré tout à la fois une sorte d'esprit d'indiscipline et un apathique découragement. Mais depuis que l'ouverture du port et les travaux qu'on y a successivement exécutés ont ramené dans le pays l'aisance et la salubrité, double bienfait qui va chaque jour s'augmentant, depuis qu'une meil-

leure administration a dirigé la ville, tout y a changé de face et d'aspect. Si quelques traces de maladie s'offrent encore parfois à la vue, on rencontre bien plus fréquemment des figures où brillent les fraîches couleurs de la santé et la satisfaction qu'inspire le bien-être. L'ordre, la vie, le mouvement, une industrieuse activité règnent dans toutes les classes. L'éducation, jadis fort négligée, est devenue dans chaque famille l'objet assidu des soins et des sacrifices des parents. Les mœurs se sont adoucies, améliorées. Les habitants, jeunes et vieux, se réunissent dans des cercles divers, où la lecture des journaux et la conversation sur les intérêts de la localité, ou sur ceux de la France, occupent utilement leurs loisirs, et développent de plus en plus l'intelligence dont, en général, ils sont naturellement doués. A l'exception de la chasse, qui d'ailleurs était un plaisir royal, les amusements extérieurs, les jeux rustiques, sont chaque jour abandonnés.

Cependant ils conservent encore un goût prédominant, une passion ardente pour les courses de taureaux, pour ces courses ou ces combats qui, des Grecs, passèrent aux Romains, et qui sont toujours une des folies de l'Espagne. Quand une course est annoncée, tous les esprits s'exaltent, toutes les physionomies s'animent; on se rassemble dans les rues, sur les places publiques; on court à la rencontre de ces animaux sauvages, que des conducteurs, montés sur des chevaux camargues et armés

de tridents, amènent des pâturages voisins. Bientôt la foule rétrograde précipitamment, en poussant mille cris tumultueux; elle se réunit dans la place principale de la ville, dont on a barricadé les issues, et autour de laquelle des échafauds ont été élevés. En peu d'instants, ces échafauds, ces barricades, les fenêtres et quelquefois même les toits des maisons sont garnis d'individus de tout âge, de tout sexe, de toute condition, dont la figure rayonnante exprime l'impatience et la joie. Il ne reste au milieu de l'arène que ceux qui, dédaignant le simple rôle de spectateurs, veulent prendre une part active à la scène qui se prépare. Enfin tous les vœux sont satisfaits. Au son éclatant des tambours et des hautbois, instruments ordinaires des ménétriers du pays, aux acclamations de la multitude, une barrière s'ouvre, et le taureau s'élance. Qu'on ne s'attende point alors à voir, comme en Espagne, des *toréadors* à cheval attaquer l'animal furieux, des *chulos* lui planter dans le cou leurs *banderillas* ornées de flammes, puis un *picador* le percer de sa lance ou de son épée. Ici, les combattants, semblables aux Parthes, harcèlent leur ennemi en fuyant. Munis de bâtons ou de baguettes, ils le provoquent, excitent sa fureur, l'évitent sans cesse, et se hasardent enfin, en employant la ruse et l'adresse, à lui arracher la cocarde bariolée qui décore son front. Lorsque le taureau, haletant de fatigue, fumant de sueur, et les naseaux ensanglantés, renonce à poursuivre ses ad-

versaires, on lui rend la liberté, et d'autres le remplacent successivement. Malgré le soin que mettent les prudents champions de ces combats à se soustraire au danger par une fuite précipitée, on ne voit que trop souvent l'un d'eux atteint dans sa course, et soulevé par les cornes, ou foulé sous les pieds de l'animal irrité. Alors un cri universel de terreur s'élève autour du cirque, et nul cependant ne s'étonne d'être venu chercher un plaisir dans un spectacle si révoltant.

Ce genre de divertissement, qui réunit à la fois, il est vrai, tout ce qui constitue les divers plaisirs inventés par les hommes, l'exercice du corps et les émotions de l'âme mais qui accuse un reste de la barbarie des temps anciens, n'est pas recherché seulement par les habitants d'Aiguesmortes; il est commun à toutes les villes des environs, et surtout à celle de Nîmes, où les Arènes en sont aujourd'hui le théâtre, comme elles l'ont été sans doute à l'époque de leur fondation.

Les courses de taureaux ont ordinairement lieu pendant la fête locale de septembre. C'est alors aussi qu'on donne quelquefois au peuple, sur l'un des canaux, le spectacle des joutes. Ces jeux nautiques, qui semblent un héritage ou une imitation des anciens tournois, et où les combattants, armés de pavois et de lances, ont, au lieu de juges de camp, des prud'hommes pour décider de leurs coups, ressemblent ici à tous les spectacles du même genre dont

nos ports de mer, surtout ceux du Midi, sont devenus la lice.

Ce qui caractérise le mieux les habitants d'Aiguesmortes, ce qui les distingue le plus des autres populations, surtout de celles des grandes villes, où règne un si froid égoïsme, c'est l'hospitalité qu'ils exercent envers les voyageurs qui viennent visiter leur cité. Ceux qui se trouvent dans la position la plus élevée les accueillent libéralement dans leurs foyers, et tous, en général, se montrent à leur égard empressés, affables et prévenants. Cette hospitalité, en quelque sorte patriarcale, a été louée dans plusieurs ouvrages modernes; car ils sont nombreux, les écrivains, les poëtes, les peintres, les archéologues, qu'ont attirés, depuis quelques années, dans Aiguesmortes, cette immense tour de Constance aux historiques souvenirs, ces remparts toujours si frais et si jeunes, sur lesquels cependant près de six siècles ont passé.

CHAPITRE XXXIII.

Climat.

On a vu, par le tableau que nous avons tracé des habitants d'Aiguesmortes, que ce peuple ne présente plus l'aspect sous lequel on le dépeint communément. Néanmoins le climat de cette ville a conservé la funeste réputation que lui ont léguée les temps antérieurs.

Dans une épître adressée à M. de Lamartine, Jean Reboul, le célèbre boulanger-poëte, a dit, après avoir décrit la grandeur et la majesté des monuments de Nîmes :

Et puis nous irons voir (car décadence et deuil
Viennent toujours après la puissance et l'orgueil),
Nous irons voir, aux bords d'une eau stationnaire,
Aiguemorte aux vingt tours, la cité poitrinaire,
Qui meurt comme un hibou dans le creux de son nid,
Comme dans son armure un chevalier jauni,
Comme, au soleil d'été, qu'il croit être propice,
Un mendiant fiévreux dans la cour d'un hospice;
Et puis son port, bordé de huttes, de roseaux,
Où viennent s'amarrer quelques rares vaisseaux,

Où le triste pêcheur, que le besoin harcèle,
Rapièce d'un vieux bois quelque vieille nacelle.
Et cependant ces lieux, de misère haletants,
Comptent des anneaux d'or dans la chaîne des temps;
Ces murs, encore intacts dans leur vieille attitude,
Dont le triste gazon verdit la solitude,
Étaient de l'Orient l'opulent magasin,
Et voyaient affluer le turban sarrasin;
Un pèlerin royal, dans ses saintes colères,
Voila deux fois ces mers de ses mille galères,
Alors que, plein d'ardeur dans ses pieux desseins,
Il voulait du Croissant nettoyer les lieux saints;
De hauts barons, couverts de leurs cottes de mailles,
Dont Venise avait joint et poli les écailles,
Faisaient flotter ici sur leur casque luisant
La plume de l'autruche ou celle du faisan,
Et surtout la bannière aux annales célèbres,
Qu'exhumait Saint-Denis du fond de ses ténèbres,
Lorsque la France, ayant un danger à courir,
Commandait à ses fils de vaincre ou de mourir.
Deux peuples dans leurs rois ici se rencontrèrent,
Et, longtemps ennemis, sur le front se baisèrent.
L'or, la pourpre et l'azur se drapaient pour des jeux,
Et luttaient de splendeur avec un ciel pompeux;
Les airs portaient au loin la fanfare guerrière,
Les chevaux des tournois soulevaient la poussière,
Et les dames, du haut des balcons élégants,
Sur le front du vainqueur faisaient voler leurs gants [1].
Et voilà que tout dort, et que de tant de fêtes,
Il ne nous reste plus que ces plages muettes,

[1] Ces tournois appartiennent à l'imagination du poëte. Voir chapitre XVI, Entrevue de François Ier et de Charles-Quint. — Nous avons cité en entier ces vers, parce qu'ils se rapportent en entier au sujet de notre ouvrage, et parce que, d'ailleurs, ce sont de beaux vers, qu'on ne peut que retrouver partout avec plaisir.

Que l'oiseau qui se plaint dans ses marais taris,
Et dont le vol pesant heurte les tamaris,
L'onde qui sur ces bords se berce solennelle,
Comme le balancier d'une horloge éternelle.
Alors, ô Lamartine! à ces retours du sort,
De celui qui prétend tonner après sa mort,
Et qui vient en ce lieu demander des images,
Pour jeter plus avant sa gloire dans les âges,
Le front triste se penche et l'orgueil se détruit,
De voir tant de silence où régnait tant de bruit.

Un écrivain, inépuisable et ingénieux conteur, qui traduit l'histoire en romans et ses romans en drames, a dit, dans des *Impressions de voyage*, qui sont aussi quelquefois des romans :

« Aiguesmortes... ayant un quart de ses maisons « fermées, l'autre tombant en ruines; un troisième, « ayant fait place à des champs labourés, tandis que « le quatrième, contenant le reste de ces malheu- « reux, décimés par la fièvre, achève de mourir dans « des maisons basses.... dont toutes les fenêtres « sont closes, toutes les portes fermées à huit heures « du soir; pas une lumière n'indiquant un reste de « vie dans ce cadavre... »

Un autre écrivain sérieux et grave n'a pas craint d'avancer, dans des *Lettres sur le Gard*, qu'Aigues- mortes « compte tous les ans une centaine d'habi- « tants de moins, que lui enlèvent la mort ou la dé- « sertion...; que les fièvres la déciment chaque an- « née; et que, si la civilisation n'y met ordre..., on

« n'y verra bientôt plus qu'un écriteau avec ces « mots : *Là fut Aiguesmortes* [1]. »

Pour que ces tableaux eussent quelques traits de vérité, il faudrait remonter à plus de cent ans en arrière, aux temps qui précédèrent l'ouverture du grau du Roi, et où la ville, privée de toute communication avec la mer, était en proie aux maladies et à la misère. Nous avons parlé [2] d'une épidémie qui régna vers cette époque, en 1744, et qui moissonna le quart de la population. Les causes qui l'avaient déterminée ne résidaient cependant pas toutes dans le climat. Deux savants professeurs de Montpellier, MM. Haguenot et Fizes, qui furent envoyés à Aiguesmortes pour étudier la maladie, l'attribuèrent, dans leur rapport [3], non-seulement au mauvais air et aux mauvaises eaux du pays, mais encore aux mauvais aliments dont les pauvres gens s'étaient nourris pendant le carême, et de plus à l'imprudence de ceux qui avaient suivi les exercices de la mission, et qui, au sortir des églises, où la chaleur était extrême, s'étaient exposés, sans aucune précaution, à l'air froid de l'extérieur.

[1] Dans la seconde édition de son ouvrage, publiée en 1837 (la première était de 1834), M. Roux-Ferrand a bien voulu, dans une note, reconnaître son erreur, à la suite de la *Réfutation* qu'en avait faite M. Vigne-Malbois.

[2] V. chap. XXVII, Grau du Roi.

[3] Ce rapport, qui porte la date du 30 mars 1744, se trouve dans le manuscrit Esparron.

Depuis cette époque, le climat est toujours allé s'améliorant.

Vers la fin du dernier siècle, M. Dax, médecin de la ville, publia un *Mémoire sur la topographie médicale d'Aiguesmortes* [1], dans lequel il a constaté que, pendant trente ans, de 1768 à 1797, la population s'était maintenue dans le même état. En même temps, il a fait remarquer, en comparant les tableaux de Buffon sur les probabilités de la durée de la vie humaine avec ceux qu'il avait calculés lui-même sur les registres publics d'Aiguesmortes, que les espérances de la vie ne décroissaient d'une manière sensible dans cette ville qu'après l'âge de cinquante ans; d'où l'on doit induire que les maladies endémiques nuisaient plus alors à la longévité qu'elles ne causaient de mortalité.

Après l'époque décrite par M. Dax, les conditions de la vie ne tardèrent pas à devenir meilleures dans Aiguesmortes. Il résulte d'un tableau statistique qui présente, pour cette ville, les trente premières années du siècle actuel [2], que, pendant cette période de temps, la moyenne des naissances excédait annuellement celle des décès de trente environ. Un autre tableau, de 1825 à 1834 [3], présente, en faveur des naissances, un excédant annuel de trente-

[1] Brochure in-4°, an VII de la République.
[2] Hector Rivoire, *Statistique du Gard*.
[3] Vigne-Malbois, *Réfutation d'une erreur*, etc.

trois, terme moyen. Enfin, un dernier relevé, qui nous a été fourni par l'administration actuelle, et qui comprend également dix années, de 1834 à 1843, donne, il est vrai, un résultat moins avantageux, puisque les naissances n'auraient surpassé les décès que de vingt chaque année; mais on doit remarquer que, au nombre de ces années, se trouve celle de 1842, pendant laquelle éclata l'épidémie qu'avaient occasionnée dans le pays les fatales inondations du Rhône [1]. Les divers tableaux que nous venons de citer établissent que dans Aiguesmortes le nombre des décès est à celui des naissances comme 10 est à 12; c'est le rapport qu'on observe à peu près partout.

On a dit que les chiffres ont leur éloquence. Nous avons donc répondu par des chiffres aux beaux vers de M. Reboul, ainsi qu'à la prose élégante des écrivains que nous avons cités après lui.

Nous ne prétendons pas cependant que le climat d'Aiguesmortes soit à l'abri de tout reproche. Les canaux dont le pays est sillonné, les étangs qui le couvrent sur divers points, les larges fossés qu'on laisse subsister encore comme délimitation des propriétés, toutes ces surfaces aqueuses ne peuvent qu'être funestes à la santé, soit par les brouillards

[1] Voir les détails de cette épidémie dans un excellent écrit du docteur Schilizzi, médecin de la commune d'Aiguesmortes, intitulé : *Relation historique de la Méningite cérébro-spinale qui a régné épidémiquement à Aiguesmortes, du 29 décembre 1841 au 4 mars 1842.* — Brochure in-8°. Montpellier, 1842.

que forment les vapeurs qui s'en élèvent, soit par les miasmes putrides qu'elles exhalent lorsque les chaleurs de l'été ont desséché leurs bords. Mais il n'en est pas moins incontestable que les divers travaux depuis longtemps exécutés, que les précautions qu'on s'est habitué à prendre, que le bien-être et l'aisance qui se sont plus généralement répandus, ont considérablement amélioré l'état sanitaire de la ville; et que, depuis bien des années, on n'y compte pas, habituellement, un plus grand nombre de malades, proportion gardée, que dans les autres villes de la contrée, auxquelles on n'a pas fait la même réputation.

Le ciel d'Aiguesmortes, au surplus, est ordinairement aussi pur, aussi brillant que celui de l'Italie, ou même que celui des tropiques. La température est, en hiver, d'une douceur extrême ; la neige n'y vient presque jamais attrister les regards, et le thermomètre n'y marque que fort rarement deux ou trois degrés au-dessous de zéro. Si les vents du nord, qui prédominent dans cette saison, n'arrivaient refroidis par l'air glacial des Cévennes, on n'y éprouverait nullement les rigueurs du froid. Les changements subits et fréquents que ces vents occasionnent dans la température donnent naissance aux rhumatismes, aux affections catarrhales et surtout aux fluxions de poitrine, les plus dangereuses maladies qui désolent, en général, cette contrée. Le passage de l'hiver à l'été se fait très-brusquement. Dans cette

dernière saison, la chaleur ne s'élève guère au-dessus de trente degrés centigrades, et souvent elle est modérée par les vents du nord et celui du sud-ouest, connu ailleurs sous le nom de *garbin*, et que, dans le pays, on nomme le *labech*, mot évidemment dérivé de l'italien *libeccio*, qui a la même signification. Les premiers, quand ils soufflent après les vents du sud, qui ont amené les brouillards, déterminent des pluies bienfaisantes ; et le *labech*, qui s'élève journellement avant midi, quand aucun autre ne s'est emparé de l'atmosphère, répand une fraîcheur aussi salutaire que vivement désirée. Mais le fléau du pays, c'est le *marin*, nom que l'on donne au vent du sud-est, appelé en Italie le *scirocco*, et dont la lourde et maligne influence se fait ressentir dans cette dernière contrée — surtout à Rome — aussi cruellement qu'à Aiguesmortes. Il arrive, chargé de toute l'humidité de la mer, de toutes les exhalaisons des marais et des étangs ; il couvre la terre de brumes épaisses et le ciel de sombres nuages ; il ronge les murs, oxyde les métaux, humecte tous les vêtements qu'on lui oppose, répand dans tous les membres du corps humain une pesanteur accablante, et dans les facultés morales une torpeur, une apathie, dont il est difficile de triompher. C'est alors que les maladies endémiques, les fièvres intermittentes, se déclarent.

Mais ces fièvres, qui se présentent ici sous tous leurs types différents, tierces, quartes, quotidiennes, anormales, rémittentes, nerveuses, typhoïdes, etc.,

sont toutefois rarement mortelles. Suivies assez fréquemment d'obstructions dans les viscères abdominaux, elles se renouvellent avec facilité chez les individus qui en ont été atteints, et finissent par affaiblir leur constitution. Ceux qu'elles attaquent principalement, ce sont les soldats de la garnison, livrés, en général, aux liqueurs fortes, et surtout les préposés des douanes, obligés, pour exécuter leur service, de passer en plein air une partie des nuits. Quant aux habitants indigènes, comme ceux des Antilles, ils jouissent, surtout dans la classe aisée, du privilége de laisser aux étrangers seuls le danger des maladies particulières à leur climat.

Nous rappellerons ici que lorsque le choléra, promenant son souffle meurtrier en Europe, est venu, en 1832, décimer les populations voisines d'Aigues-mortes, cette ville ne compta pas un seul cholérique dans son enceinte. Le fléau, comme jadis les troupes ennemies, comme naguère les eaux débordées du Rhône, s'arrêta devant les remparts; on eût dit qu'il n'osait pas les franchir.

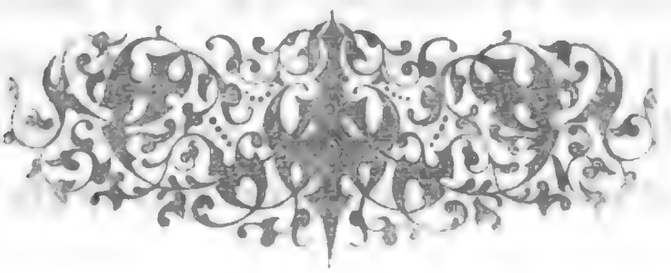

CHAPITRE XXXIV.

Productions végétales et animales.

Une partie du territoire d'Aiguesmortes est à l'état de transition. On a vu [1] que la déviation du Vidourle dans l'étang du Repausset tend à transformer cette vaste nappe d'eau en terres labourables; on a vu [2] que l'écluse de défense, construite auprès de la ville, à la jonction des canaux de Beaucaire et du Bourgidou, doit, en préservant les marais de l'invasion des eaux de la mer, et en permettant de les abreuver d'eaux douces, les livrer un jour à l'agriculture. Quelques essais infructueux et quelques oppositions, plus ou moins fondées, de la part de la commune, retardent encore ce moment. On doit convenir que le passage de l'état marécageux à l'état de culture n'est peut-être pas sans danger pour la santé publique, surtout en ce qui concerne l'étang de la ville,

[1] Chap. XXVIII, Canal de Beaucaire à Aiguesmortes.
[2] *Idem.*

si rapproché des remparts; car, à mesure que les eaux diminueraient, elles formeraient un marais fétide qui, pendant trop longtemps peut-être, causerait dans la ville de mortels ravages. On ne saurait donc blâmer, à cet égard, les appréhensions des habitants.

Au surplus, l'état actuel a ses avantages. Les étangs et les marais ne sont pas sans produit et sans utilité.

Quant aux étangs, la plupart sont indispensables aux salines de Peccais, qui, sans leurs eaux, n'auraient plus d'aliment, n'auraient plus d'existence. Quelques autres sont des pêcheries productives, dont les eaux, d'ailleurs, profondes et fréquemment agitées par les vents, n'exhalent aucun miasme dangereux.

Les marais, quand ils ne sont ni secs, ni trop pleins, sont un lieu de pacage pour les taureaux et les chevaux camargues, qui trouvent là une nourriture à leur gré. Lorsque les chaleurs de l'été les ont momentanément desséchés, ils deviennent une épaisse forêt de joncs et de roseaux, dont on fait la coupe, comme d'une moisson. Ces herbes palustres, que l'on récolte au mois d'août, reçoivent diverses destinations. Une partie remplace avantageusement, dans l'hiver, le fourrage, si rare dans cette contrée. Une autre partie est employée à la litière des bestiaux, et devient ensuite, pour les vignobles, un engrais puissant et très-recherché. On s'en sert encore pour mettre à l'abri des injures de l'air, dans les sa-

lines de Peccais, les nombreuses masses de sel qu'on y élève, et pour couvrir les terres nouvellement ensemencées. Ces tapis de roseaux empêchent que le vent ne ravisse à ces terres sablonneuses le précieux dépôt qui vient de leur être confié, et que les efflorescences salines qu'elles contiennent ne s'élèvent jusqu'à leur surface; ce qui détruirait les premiers germes de la végétation.

Les divers usages auxquels on emploie les produits des marais donnent à ceux-ci une valeur considérable, égale peut-être à ce que rapporteraient, sur une même étendue, des terres cultivables.

Le domaine actuel de l'agriculture s'est formé, dans le territoire d'Aiguesmortes, d'abord par les limons du Rhône, lorsqu'une branche du fleuve passait non loin de la ville, puis par ceux du Vidourle, dont les débordements étaient jadis fréquents. Depuis que le Rhône ne traverse plus ces plaines, il leur a quelquefois envoyé ses tributs, mais en les faisant payer beaucoup trop cher. Quant au Vidourle, il a longtemps éparpillé ses bienfaits, en déposant ses limons partout où des mains prévoyantes savaient les introduire. Aujourd'hui, contenu dans son cours, et se déversant tout entier dans l'étang du Repausset, il n'a plus qu'une tâche à remplir, et, dans quelques années, cette tâche sera remplie.

Ainsi, découpé par des étangs, le territoire cultivable d'Aiguesmortes a peu d'étendue; mais, terrain d'alluvion, il est d'une grande fertilité; ce

qu'annoncent les nombreuses maisons de campagne qui embellissent sa surface.

Les vignobles, dans les temps écoulés, y étaient assez nombreux. Le vin qu'ils produisaient suffisait à la consommation de la ville pendant une partie de l'année; mais il ne se conservait pas longtemps. Cette double circonstance résulte de lettres-patentes données par Charles VI au mois de mars 1406 [1], lesquelles prohibaient la vente de tout vin étranger dans la ville, depuis la Saint-Michel, c'est-à-dire depuis la récolte, jusqu'à l'entrée du carême, « parce que, « est-il dit, il est de nécessité que, pendant ycelui « temps, le vin qui croît en icelles vignes soit vendu « ou dépensé; car autrement il seroit en aventure « de tourner. » D'autres lettres-patentes, du 28 juin 1409 [2], prorogèrent cette défense jusqu'au dimanche après la mi-carême. La vigne, longtemps négligée, a repris faveur depuis quelques années. On la cultive sur une plus grande étendue, surtout dans les parties sablonneuses, et les produits qu'on en obtient commencent à être recherchés. Le vin est léger, mais d'un très-bon goût. On cite surtout un vin clairet, qui sans doute ne peut rivaliser avec le champagne, mais qui en a toute l'impétuosité.

Les céréales se plaisent dans certaines parties du territoire. Elles y croissent rares, mais vigoureuses,

[1] V. Archives de la ville.
[2] *Idem.*

et donnent un grain d'une excellente qualité. On recherche principalement dans tous les environs l'avoine et le seigle d'Aiguesmortes.

A défaut de prairies naturelles, on cultive avec beaucoup de succès le trèfle, le sainfoin et la luzerne, qui donne jusqu'à cinq ou six récoltes par an.

Depuis quelques années, de nombreuses plantations de mûriers ont introduit dans le pays une nouvelle source de richesse : l'éducation des vers à soie.

La garance, cultivée également depuis peu, réussit parfaitement. Ses racines, contenant plus de parties colorantes que celles qu'on récolte ailleurs, sont plus estimées et se vendent plus avantageusement. Cette rubiacée paraît destinée à occuper un des premiers rangs dans les productions agricoles du pays.

Les plantes potagères et les arbres à fruits prospèrent sur le sol d'Aiguesmortes. Leurs produits sont préférés, par leur délicatesse, à ceux qu'on apporte des villages voisins. Ils suffiraient à la consommation des habitants, si l'on consacrait plus d'espace et plus de soins à la culture des jardins.

Les fleurs languissent dans la campagne; mais dans l'intérieur de la ville, où les remparts les abritent des vents du sud, toujours chargés de parties salines, elles sont belles et brillantes. Elles ont toutefois peu de parfum, comme dans tous les climats où rayonne un soleil trop ardent.

Nous ne donnerons pas la nomenclature complète des plantes ligneuses ou herbacées qui croissent

dans le territoire d'Aiguesmortes. Ces plantes sont, en général, celles qu'on rencontre dans les autres parties du midi de la France, où les mêmes conditions se trouvent à peu près réunies. Nous en citerons cependant quelques-unes, les plus utiles ou les plus remarquables, et celles qui appartiennent plus particulièrement à la localité.

La gaude (*reseda luteola*), arbuste à la tige feuillée comme les saules, et dont la graine est employée pour teindre en jaune les tissus;

Le garou, ou bois gentil, ou camélée à trois coques (*cneorum tricoccum*); arbuste toujours vert, dont les feuilles ressemblent à celles de l'olivier. Sa racine sert à la teinture, et son écorce, nommée vulgairement sainbois, est d'un usage très-connu en pharmacie;

La morelle, ou maurelle (*croton tinctorium*); plante qui sert à teindre les tournesols en drapeaux, chiffons qu'on emploie en Hollande pour donner aux fromages cette couleur rougeâtre dont leur croûte est empreinte;

La clématite odorante (*clematis flammula*); plante dont les tiges grimpantes et sarmenteuses s'attachent au tronc lisse des pins, et l'entourent de fleurs blanches disposées en corymbes;

Le chlore d'Italie (*chlora imperfoliata*); sorte de gentiane, dont la fleur jaune tapisse les sentiers des salines de Peccais;

Le panicaut maritime (*eryngium maritimum*), es-

pèce de chardon, remarquable par la beauté de ses feiulles, dont la couleur varie du glauque au blanc, et par celle de ses fleurs, qui, sous la forme d'une boule, étalent leur corolle blanche sur un calice au bleu d'azur. Cette plante, qui fleurit naturellement sur le sol d'Aiguesmortes, est cultivée avec soin dans le Jardin des Plantes à Paris;

Le crambé maritime, ou chou marin (*crambe pinnatifida*); plante de la famille des crucifères, peu répandue en France, et dont le fruit, confit au vinaigre, est utilement employé dans les préparations culinaires;

La patience de Tanger (*rumex Tingitatus*); plante aux tiges rameuses, aux fleurs à triple calice, qu'on ne retrouve guère, hors d'Aiguesmortes, qu'en Afrique et sur les côtes de l'Espagne;

Le *saccharum de Ravennes*, espèce de canne à sucre, qui rappelle le sol des Antilles;

Diverses espèces d'euphorbes, dont le suc laiteux est employé en médecine comme détersif;

Le brôme de Madrid;

Les statices (*aster limonium*), aux touffes émaillées de fleurs roses et rouges, et dont les cendres produisent la soude;

Le kali (*salsola fruticosa*) et le salicor (*salicorna fruticosa*); plantes qui se convertissent également en soude par l'incinération, mais qui en produisent une quantité beaucoup plus grande que les statices.

Lorsque la chimie ne savait pas encore extraire

du sel marin cet alcali, si nécessaire à l'exploitation de diverses industries, on cultivait le kali et le salicorne dans les environs d'Aiguesmortes, non pas toutefois sur une grande échelle, ni avec beaucoup de soin. Cette culture est maintenant abandonnée. On se borne à tirer quelquefois parti de celles de ces plantes qui poussent naturellement sur ces terres humides, si propres à cette production.

Le tamaris (*tamarix gallica*); cet arbre, dont les graines peuvent servir à la teinture, et dont l'écorce est employée en médecine comme astringente et fébrifuge, a remplacé le houblon dans la fabrication de la bierre en Danemarck. Ses cendres lexiviées fournissent le sulfate de soude, vulgairement appelé *sel de Glauber*. On a dit [1] qu'on voyait à Aiguesmortes des fabriques de ce produit. Il n'y en a jamais existé. Mais si le tamaris, qu'on rencontre ici en abondance sur les bords de la mer, des étangs et des marais, n'a fourni jusqu'à ce jour aucun aliment à l'industrie du pays, il contribue du moins à l'embellir, en couvrant ses plaines sablonneuses de son feuillage toujours vert, où se balancent sur des rameaux flexibles les guirlandes mi-blanches et roses que forment ses fleurs en épis.

Quoique les chevaux camargues aient leurs principaux haras dans l'île dont ils prennent leur nom, on en élève un assez grand nombre dans les cam-

[1] *Description topographique et statistique de la France.*

pagnes d'Aiguesmortes. Ces chevaux, dont la race fut importée, soit par les croisés au retour des lieux saints, soit par les Sarrasins quand ils envahirent le midi de la France, soit encore, comme on l'a prétendu, par les Phocéens [1], quand ils y fondèrent leurs colonies, semblent être effectivement d'origine arabe. Ils sont blancs, petits, d'une mince encolure; ils ont la tête grosse, les hanches allongées, la croupe maigre, le poil fourré en hiver, et ne présentent point ainsi, dans leur forme, de belles proportions. Mais ils sont vifs, hardis, pleins de feu, d'une vigueur et d'une vélocité peu communes. Comme les chevaux arabes, ils galopent près de terre, se nourrissent de peu et supportent de longues fatigues. Leurs mouvements unissent la force à la grâce; ils ont la bouche très-sensible, sont intelligents et faciles à dresser. Cette race pourrait être régénérée. Avec du choix dans les étalons et des soins convenables, on parviendrait à obtenir parmi eux des chevaux de prix. Mais ils vivent, en quelque sorte, dans un état sauvage. Ils paissent en troupes au milieu des marais, passent la nuit en plein air, et ne reçoivent, en général, aucune espèce de soin. Aussi, à peu d'exceptions près, ne les emploie-t-on dans toute la contrée qu'au *dépicage* des grains. C'est ainsi qu'on nomme, dans le midi de la France, l'action de séparer le grain de

[1] Hector Rivoire, *Statistique du département du Gard.*—Millin, *Voyage dans les départements du midi de la France*, tome IV.

Digitized by

son épi, en faisant fouler les gerbes par les pieds des chevaux.

Dans ces pâturages humides, errent en toute liberté, ou tout au plus sous la surveillance lointaine d'un gardien à cheval, des troupes de taureaux et de vaches sauvages, dont on retire un grand profit, en les conduisant aux Arènes de Nîmes ou dans les fêtes locales des environs, et dont on se sert surtout pour les travaux de l'agriculture. La bouse de ces animaux, employée utilement à l'engrais des terres, est, en outre, fort recherchée par les pêcheurs et la classe indigente du pays, qui s'en servent pour alimenter leur foyer. Ces taureaux sont, en général, d'une taille médiocre. Ceux qu'on choisit pour le spectacle des courses sont naturellement les plus jeunes et les mieux conformés. Leur poil est ordinairement d'un noir luisant ; leurs cornes effilées s'arrondissent sur leur front en large croissant ; sous leur gorge se balance un ample fanon ; leurs jambes déliées, leurs flancs musculeux, leur pose hardie et fière, tout annonce en eux la vivacité, l'audace et la vigueur.

Lorsqu'on veut les conduire aux courses, ou les soumettre au joug de la charrue, les gardiens, poursuivant au galop ceux qu'on a désignés, parviennent à les détacher du troupeau ; et puis, il les entourent de bœufs domestiques, que les captifs se déterminent à suivre sans trop de difficulté.

Il est un spectacle dont la scène est placée dans la campagne, et qui excite presqu'autant d'intérêt et

Digitized by Google

de curiosité que celui d'une course : c'est la *ferrade*. On appelle de ce nom l'opération par laquelle on imprime sur le corps des jeunes taureaux, à l'aide d'un fer incandescent, la marque de leurs propriétaires. Quand une ferrade doit avoir lieu, celui qui la donne invite ses voisins et ses amis. La veille du jour indiqué, des gardiens, montés sur des chevaux camargues et armés de longs tridents, se rendent dans les plaines où paissent ces animaux. Ils les cernent, galopent autour d'eux, s'en rapprochent petit à petit, et les forcent, par leurs cris et à coups de trident, à suivre précipitamment la route qu'on veut leur faire prendre. On parvient ainsi à les pousser, à les réunir tous dans le parc où ils doivent passer la nuit. Le lendemain, au point du jour, une enceinte a été formée au moyen de charrettes et de voitures, sur lesquelles se sont placés les nombreux spectateurs. Au fond du cercle brûle un vaste brasier où rougissent les fers destinés à la marque. Tout est prêt ; le signal est donné. Deux gardiens à cheval partent au galop ; et, après avoir forcé un taureau, par les mêmes moyens que la veille, à sortir du parc, ils se placent à ses côtés, le maintiennent entre eux à coups de trident, et le font entrer dans l'enceinte. Aussitôt quelques hommes intrépides se jettent sur lui. L'un le saisit par les cornes, un autre par la queue ; il se débat, secoue rudement ses adversaires ; on jette entre ses jambes des entraves ; on le renverse, on parvient à le terrasser. « Le fer ! le fer ! » crie-t-on alors

de toutes parts. Un gardien l'apporte en courant, et l'applique avec promptitude sur la cuisse de l'animal, qui pousse d'affreux mugissements. L'opération terminée, on lâche le taureau ; il se relève furieux et s'élance, les cornes baissées, sur ceux qui l'entourent. On l'évite, on s'écarte, on lui ouvre l'espace ; il s'y précipite, et ne tarde pas à disparaître à travers des flots de poussière. Une seule journée suffit pour marquer de la sorte une centaine de taureaux.

Le territoire d'Aiguesmortes, où s'élèvent de nombreux bois de pins, contient, en abondance, toutes les espèces de menu gibier, à poil et à plumes, qui se trouvent dans nos régions méridionales ; le lièvre, le lapin, la grive, la perdrix rouge, le pluvier doré, la bécasse, la bécassine, le vanneau à la huppe noire, l'ortolan, le becfigue, l'alouette, que l'on prend par milliers à la gracieuse chasse du miroir, les mauviettes, les bergeronnettes, les tourterelles, les cailles, qui arrivent quelquefois par nuées, à l'époque de leur passage.

Les marais et les étangs, sur lesquels planent constamment des troupes d'hirondelles de mer, des goëlands noirs ou gris, des mouettes aux larges ailes, sont peuplés d'une multitude d'autres oiseaux aquatiques, fort estimés des amateurs de la bonne chère : l'oie et le canard sauvages, la sarcelle, la macreuse, la foulque, le râle et la poule d'eau, le martin-pêcheur au plumage bleu, l'alouette de mer, connue dans le pays sous le nom d'espagnolet, et dont la

Digitized by Google

chair est du goût le plus savoureux. On rencontre aussi dans ces marécages plusieurs espèces de hérons remarquables par leur taille élevée, par la variété de leurs couleurs. Il y arrive quelquefois des albatros voraces, des cormorans, des pélicans au large bec. On y a même vu et tué des ibis [1], cet oiseau mangeur de serpents, que révérait l'ancienne Égypte, et dont l'image informe se trouve gravée sur les flancs des vieux obélisques.

Nous avons parlé des flamants, ces superbes oiseaux que les Grecs nommaient phénicoptères (φοίνιξ, πτερὸν), ailes de flamme. Désertant les climats de l'Afrique, à l'approche de l'hiver, pour passer sous un climat plus froid — fait bizarre et qu'on n'a pas encore expliqué — ils arrivent au mois de novembre, et on les voit planer par troupes vers les rivages de la mer. Ils s'abattent sur les bords d'un étang, se rangent sur une même file, placent des sentinelles, et cherchent paisiblement leur proie. Leur corps, revêtu d'un plumage blanc, supporté par de longues jambes aux pieds palmés, et surmonté d'un cou long, effilé, emmanché d'un énorme bec, n'a pas moins de quatre à cinq pieds de hauteur. On les prendrait de loin pour une ligne de soldats. Au cri bruyant de leurs sentinelles, ils s'élèvent tumultueusement, déployant leurs ailes rouges

[1] Marcel de Serres, *Essai pour servir à l'Histoire des animaux du midi de la France;* 1822. — Frossard, *Tableau pittoresque de Nimes et de ses environs.*

et noires, et vont asseoir leur camp dans un marais plus éloigné. Il est difficile de les approcher, si ce n'est lorsque le froid est bien rigoureux. Alors on les tue en grand nombre. Des naturalistes ont vanté leur chair comme un mets exquis, et quelques gastronomes partagent leur opinion ; mais elle est coriace, et d'un goût fortement marécageux. Leur langue, grasse et charnue, est plus généralement appréciée. Elle était servie sur la table d'Héliogabale, mais apprêtée, il est vrai, suivant les prescriptions d'Apicius.

On a douté longtemps si les flamants se reproduisaient dans les marais d'Aiguesmortes [1]. C'est un fait qui ne peut plus être contesté, et que nous ont affirmé les chasseurs du pays. Il paraîtrait même que ces oiseaux, une fois arrivés dans ces parages, ne s'en éloignent plus[2]. Quoi qu'il en soit, on a souvent trouvé quelques-uns de leurs nids, et voici comment ils les construisent : ils élèvent, à l'aide de leur bec ou de leurs pieds, une petite éminence de sable, de forme conique tronquée, jusqu'à la hauteur de leur corps; ils creusent sur ce monticule une petite cavité dans laquelle ils déposent leurs œufs, au nombre de deux ou trois; et puis ils se placent dessus pour les couver, en laissant pendre, de côté et d'autre, leurs jambes effilées.

[1] Marcel de Serres, *Essai pour servir à l'Histoire des animaux du midi de la France.*

[2] Frossard, *Tableau pittoresque, etc.*

Digitized by Google

Parmi les manières de chasser les oiseaux aquatiques, on en pratique ici quelques-unes que nous croyons devoir rapporter.

Veut-on faire une ample capture de canards sauvages : déposant les armes à feu, on place dans les étangs, à deux pieds sous la surface des eaux, de longs filets à larges mailles ; et lorsque ces oiseaux plongent pour saisir une nourriture dont ils sont très-friands, ils deviennent victimes de leur avidité. On en prend ainsi de deux à trois cents dans une seule journée.

D'autres fois, et pendant les rigueurs de l'hiver, les chasseurs, revêtant un lourd paletot à capuchon, et chaussés d'énormes bottes, pareilles à celles que portent les marins sur leur bord quand ils sont assaillis par l'orage, sortent de la ville isolément, accompagnés de leur chien. Ils se rendent au bord des étangs. Là, chacun d'eux, les pieds dans l'eau, s'accroupissant sur une pierre ou sur un tronc d'arbre renversé, et, son fusil en arrêt, se tient à l'affût : *l'affût* est le nom de cette chasse. Des heures entières s'écoulent quelquefois avant que la pièce de gibier attendue se présente ; et le chasseur, toujours immobile, silencieux et seul, a la patience de l'attendre : tant la passion qu'on a pour une chose sait lui donner de prix !

La chasse des macreuses offre un spectacle singulier, qui souvent attire d'assez loin une multitude d'amateurs et de curieux. Soixante ou quatre-vingts

Digitized by

chasseurs s'embarquent dans un pareil nombre de nacelles. Ils partent d'une extrémité de l'étang, en occupent toute la largeur, en se tenant à une certaine distance l'un de l'autre et formant une espèce de demi-cercle; ils s'avancent ainsi vers le bord opposé. Les macreuses fuient effarouchées devant eux. Mais quand elles sont arrivées près de terre, plutôt que d'abandonner leur séjour accoutumé, elles se décident, pour y revenir, à braver le danger que jusque-là elles ont évité. Alors elles passent, comme une nuée rapide, sur la tête des chasseurs. Les fusils se braquent contre elles; un feu de file éclate et pétille, se soutient, se renouvelle, et les macreuses tombent par centaines dans l'eau qui rejaillit. C'est ce qu'on appelle une *passade*. On répète cette manœuvre dans un sens inverse; de sorte qu'à la fin du jour, après un certain nombre de passades, on a tué jusqu'à sept ou huit cents macreuses. Cette chasse, qui se fait pendant l'hiver, est un objet de spéculation pour les propriétaires ou fermiers des étangs.

CHAPITRE XXXV.

Industrie.

§ 1. PÊCHE ET SALAISONS.

La pêche, qui fut sans doute la première industrie des habitants d'Aiguesmortes, fournit encore à quelques-uns d'entre eux leurs principaux moyens d'existence. Les parages de cette côte produisent une grande variété de poissons et diverses espèces de coquillages. L'aiguille, l'anchois, la sardine, la galine, l'ange, le bogue, la melette s'y trouvent en abondance et alimentent à bas prix les tables peu aisées. Des poissons plus délicats, tels que la sole, le turbot, le rouget, le merlan, le maquereau, la baudroie, la vive, l'orphie, qu'on retrouve dans les mers du tropique, le capelan, le barbeau, et une foule d'autres, y foisonnent également. Les filets rapportent quelquefois, mais rarement, des aloses, des congres, des thons, des esturgeons. Le muge ou mulet, le loup, la plie, la dorade, le goujon de mer, le pagel, se pêchent indistinctement dans la mer et dans les étangs. Les

étangs sont, en outre, peuplés d'anguilles. Les principaux coquillages sont la moule, l'escargot de mer, l'étoile et l'oreille de mer, la palette, le ténilios, la clovisse, si commune dans le port de Marseille, et l'huître, maintenant un peu déchue, mais qui jouissait sur cette côte de tant de réputation au temps de François Ier.

Quelquefois des dauphins sont aperçus vers les plages d'Aiguesmortes. Ces mammifères cétacés, qui, depuis longtemps, ont à peu près déserté ces parages, y étaient jadis fort communs. Pline [1] raconte que, de son temps, les dauphins se rendaient très-utiles dans les étangs de la province Narbonaise, voisins de Nîmes, c'est-à-dire situés dans les lieux où se trouve aujourd'hui Aiguesmortes. Ils aidaient les pêcheurs dans la pêche des mulets qui, à une certaine époque, abondaient dans ces étangs. Au cri de *Simon* (ce qui signifiait camus), que poussaient les pêcheurs, cri que les vents leur apportaient, les dauphins accouraient en troupe, se rangeaient en ordre, et, lorsque les mulets sortaient des étangs pour entrer dans la mer, ils les arrêtaient au passage, les forçaient à rétrograder, et les repoussaient dans les filets que, pendant ce temps, les pêcheurs s'étaient empressés de tendre. Ce n'est point tout. Si des mulets parvenaient à s'échapper, les dauphins les tuaient sans pitié ; mais ils avaient soin de ne les

[1] *Histoire naturelle*, livre IX, chapitre 8.

Digitized by Google

[illegible] Ceylon, Mr. Ceylon, Mr. Ceylon, Mr.

manger que lorsque, la pêche finie, les pêcheurs, qu'ils avaient si puissamment secondés, leur accordaient, outre leur butin particulier, une autre récompense dont ils étaient avides ; et cette récompense, on s'y attendrait peu, était... de la soupe au vin.

Astruc, qui, dans ses *Mémoires sur l'histoire naturelle du Languedoc*, a rapporté ce récit de Pline et nommé les divers auteurs qui paraissent y avoir ajouté foi [1], s'est attaché à prouver longuement son invraisemblance. Nous pensons qu'il aurait pu s'épargner la peine de cette réfutation, et nous n'avons reproduit la pêche aux mulets du naturaliste latin que pour ne rien omettre de ce qui se rapporte à notre sujet.

La manière de pêcher qui s'est le plus longtemps pratiquée dans le pays, a lieu sur le rivage même, où elle est favorisée par la pente doucement inclinée de la côte. Au point du jour, deux bateaux vont jeter dans la mer, à une certaine distance, l'extrémité d'un immense filet nommé *bouliech,* à laquelle sont attachées deux longues cordes, dont une soixantaine de pêcheurs, placés au bord de l'eau, tiennent les bouts. Réunissant ensuite leurs efforts, ils tirent les cordes à eux ; et le filet, se repliant sur lui-même, verse sur le rivage des milliers de poissons de toute

[1] Élien, Oppien, Cardan, Albert Legrand, Rondelet, Isaac Vossius.

Digitized by Google

espèce et de toute grosseur. Cette pêche, connue en général sous le nom de *seine*, est très-commune dans les Antilles, où plus d'une fois elle nous a rappelé les rivages d'Aiguesmortes, les grèves de la Méditerranée, le ciel de la patrie !

On fait dans les étangs une pêche dont le nom, dérivé du grec, annonce l'ancienneté : c'est celle des *Bourdigues*, sorte de labyrinthe construit en roseaux, et composé de différents réservoirs, dans lesquels le poisson s'introduit successivement, jusqu'au dernier, sans pouvoir jamais revenir en arrière. On le retire ensuite de là avec de petits filets faits en forme de poche, et fixés au bout d'une longue perche.

Mais ces sortes de pêches ne sont pas les plus productives, et de jour en jour on les abandonne. Elles sont aujourd'hui remplacées par celle qui se fait avec des *bateaux-bœufs*, bateaux ainsi nommés à cause de leur forme un peu lourde. Ces bateaux sont pontés. Du mois de mai au mois d'octobre, on en compte environ une trentaine au grau du Roi, au milieu d'une foule de petites embarcations destinées, sur une moindre échelle, au même usage. Quelques-uns de ces bateaux-bœufs appartiennent à Aiguesmortes ; mais c'est le plus petit nombre. Les autres viennent d'Agde, de Cette, des Martigues, et presque tous sont montés par des Catalans. Dans la saison du thon, du maquereau et de la sardine, quelques bateaux de Marseille, dits *palangriers*, et même quelques bâtiments sardes, partis des côtes de la Ligurie,

Digitized by Google

viennent participer à la pêche. Ainsi, les habitants d'Aiguesmortes laissent exploiter, en grande partie, leurs parages par des gens étrangers à la localité. Les pêcheurs d'Aiguesmortes, à défaut sans doute des ressources nécessaires, se bornent, en général, à la pêche du bouliech et à celle des étangs. Mais comme les étangs du pays, surtout le principal, celui du Repausset, vont chaque jour s'atterrissant, ils transportent leur industrie sur l'étang de Mauguio, au bord duquel ils établissent leur demeure. Pendant l'été, les bateaux-bœufs rapportent, tous les soirs, au grau du Roi, environ deux mille cinq cents kilogrammes de poisson, lesquels, vendus sur place au prix de 50 à 60 francs le quintal métrique, produisent un revenu journalier de 1,200 à 1,500 francs. En hiver, le produit de la pêche est réduit à peu près à moitié ; mais le poisson se vend alors presque le double, de 80 à 100 francs les cent kilogrammes.

C'est un spectacle des plus vivants et des plus animés que celui qu'offrent ces bateaux, lorsque, le soir, au coucher du soleil, ils reviennent de la pêche. Arrivant de divers points opposés, et se dirigeant tous vers la passe du grau, comme une nuée de pigeons qui rentre au colombier, ils forcent de voiles, ils luttent de vitesse pour atteindre le port, chacun d'eux le premier; ils se rapprochent de moment en moment, et, presque tous ensemble, ils abordent au pied des jetées, où la population du grau s'est réunie pour les attendre. Alors les filets se

déroulent et versent des flots étincelants de poissons dans de nombreux paniers, que reçoivent une foule de petites nacelles. Ces nacelles partent immédiatement et transportent le produit de la pêche sous les murs d'Aiguesmortes, où, chargé en toute hâte sur des barques et des voitures, il est expédié, pendant la nuit, par les divers canaux et par la voie de terre, à Lunel, à Saint-Gilles, à Beaucaire, à Nîmes, enfin dans toutes les Cévennes.

La plus grande partie des sardines et des anguilles que l'on pêche, soit dans la mer, soit dans les étangs, approvisionnent les ateliers de salaisons établis dans un des faubourgs d'Aiguesmortes. Ces ateliers ont été nombreux ; il n'en reste plus aujourd'hui que trois ou quatre, ce qu'il faut attribuer surtout au desséchement des marais, et par conséquent à la diminution des poissons que l'on y pêchait. Une industrie nouvelle n'est créée le plus souvent, on le sait, qu'au détriment d'une autre. Le sel qu'on emploie actuellement aux salaisons ne s'élève pas, année commune, au-dessus de vingt mille kilogrammes ; ce qui, en résultat, ne suppose guère plus de cinquante mille kilogrammes de poisson salé, c'est-à-dire une valeur approximative de 30,000 francs. Ces salaisons, qui se consomment tout entières dans les villes des environs, ne forment plus ainsi pour le pays qu'une industrie de peu d'importance.

Digitized by Google

§ 2. SALINES DE PECCAIS.

Le sel, l'une des plus abondantes et des plus utiles productions de la nature, constitue la grande industrie d'Aiguesmortes, celle qui fait sa principale richesse et qui la fera éternellement.

Les Gaulois, nos aïeux, s'il fallait en croire Pline l'ancien, se seraient servis d'un étrange procédé pour se procurer du sel. « Ils jettent, dit-il, de l'eau salée « sur des braises ardentes, et le charbon se trans- « forme en sel [1]. » Agricola, dans sa *Métallurgie*[2], en rapportant ce passage de Pline, a cru devoir expliquer la manière dont le sel se fabriquait suivant cette méthode; mais il ajoute que le sel qui en résultait était noir. « On croira difficilement, remarque Le « Grand d'Aussy [3], au sujet du même passage, « qu'une nation, fût-elle barbare, ait jamais mangé « du charbon salé. Un écrivain, ajoute-t-il, qui em- « brasse l'histoire de la nature, ne peut pas, à « beaucoup près, vérifier tout par lui-même. Pro- « bablement les Gaulois qui habitaient les côtes de « la mer, ou qui possédaient une fontaine salée dans « leur canton, en faisaient bouillir et évaporer l'eau « pour en retirer le sel; et l'on aura dit au natura-

[1] *Hist. natur.*, lib. XXXI.
[2] *De re metallica*, lib. XII. — 1 vol. in-f°. Bâle, 1546.
[3] *Histoire de la vie privée des Français*, tome II.

« liste qu'ils jetaient cette eau sur des charbons pour « les saler. » Il est évident, en effet, que Pline, trompé sur ce point par des renseignements inexacts, s'est formé une fausse idée de l'usage, existant encore dans nos provinces éloignées de la mer, où se trouvent des sources salées, d'en extraire le sel par l'action du feu. Comment ne pas être convaincu que, de tout temps, en France comme ailleurs, les habitants des pays maritimes ont su recueillir cette utile substance que la mer sème sur ses rivages et que le soleil livre à la main de l'homme?

Lorsque l'art, améliorant en cela, comme en tout, l'œuvre de la nature, fut parvenu sur nos rivages à dérober, en abondance, aux eaux de la mer ce qu'elles déposaient çà et là avec parcimonie, il est présumable que les côtes et les marais d'Aiguesmortes furent un des premiers lieux qu'exploita cette nouvelle industrie. On sait, en effet, que les salines de la Bretagne n'existent que depuis le dix-septième siècle ; on connaît aussi l'époque plus reculée où s'établirent celles de la Saintonge [1], et l'origine des salines de Peccais, les plus anciennes de la Méditerranée, remonte et se perd dans la nuit des temps.

Situées à une demi-lieue de la mer, et à près de deux lieues d'Aiguesmortes, ces salines sont entourées d'une chaussée d'environ dix-huit kilomètres de circuit, construite pour les garantir des irruptions

[1] Le Grand d'Aussy, *Vie privée des Français*, tome II.

Digitized by Google

de la mer et des inondations des rivières. Un canal, reste de l'ancien bras du Rhône, qui fut creusé sous Louis XIII [1], et qui s'unit, auprès du fort de Peccais, au canal du Bourgidou, les longe sur toute leur étendue.

Suivant une vieille chronique [2], le sol où elles s'étendent fut jadis habité par une colonie de Rhodiens, attirés sur ces plages par la douceur du climat, et peut-être aussi par le commerce du sel. Ces Rhodiens, ajoute la chronique, après avoir imposé leur nom au fleuve (*Rhodanus*), dont une branche débouchait là dans la mer, le donnèrent également à la ville qu'ils bâtirent en ce lieu ; ils l'appelèrent *Rhodanusia*. Mais de cette ville et de son nom, aucune trace n'est restée.

Quoi qu'il en soit de cette tradition, les salines de Peccais appartenaient presque en totalité, dans le treizième siècle, soit aux moines de Psalmodi, soit aux seigneurs d'Uzès. Un acte, passé en 1284 [3], entre l'un de ces seigneurs et l'abbé de ces moines, établit, entre autres conditions, que les mesures, boisseaux ou setiers employés dans leurs salines

[1] Aux États de Béziers, tenus en novembre 1634, le duc d'Halluin, gouverneur du Languedoc, rappela, dans sa harangue d'ouverture, que le roi avait fait faire ce canal à ses dépens pour la traite du sel. (*Hist. génér. du Languedoc.*)

[2] De Colonia, *Histoire littéraire de la ville de Lyon*, tome I, page 15. — Fortia d'Urban, *Antiquités de Vaucluse*.

[3] *Archives de Psalmodi*, à la préfecture du Gard, volume A.

Digitized by Google

respectives, seraient de même dimension, et que les ouvriers chassés de la propriété des uns ne seraient point reçus dans la propriété des autres.

Les seigneurs d'Uzès ne tardèrent pas à inféoder à divers particuliers les salines qu'ils possédaient dans le territoire de Peccais, en se réservant, pour droit de champart, la septième partie des récoltes. En 1290, Bermond, l'un d'eux, céda au roi Philippe le Bel son droit de suzeraineté, c'est-à-dire ce droit de *septain*, évalué à 350 livres [1] de rente, en échange des châteaux et villages de Pouzillac et de Saint-Martin-de-Jonquières et de la baronie de Remoulins [2]. Quelques années après, en 1315, le domaine royal s'accrut dans les salines de Peccais par l'acquisition que fit Louis le Hutin d'une saline appartenant à Vannes Zagni, marchand lucquois [3]. Depuis cette époque, elles ont été successivement possédées par différents propriétaires. Mais le gouvernement continua à exiger d'eux, même après l'abolition des droits féodaux, le payement du droit de septain, considéré comme propriété de l'État. Ce ne fut qu'en 1808 qu'ils se refusèrent à le payer. Un procès s'ensuivit, et le domaine, condamné par jugements successifs du tribunal et de la cour de Nîmes, des 23 fé-

[1] 6,377 francs de notre monnaie actuelle.

[2] Voir l'acte d'échange, à la préfecture du Gard, dans les *Archives de l'abbaye de Psalmodi*, vol. A, f° 209.

[3] Pierre Dupuy, *Traitez touchant les droits du roy*.

vrier et 29 décembre 1820, fut définitivement débouté de ses prétentions par un arrêt de la cour de cassation rendu dans le mois d'août 1824.

Dans le seizième siècle, une nouvelle saline s'était établie dans l'enceinte de Peccais, sur un terrain qui appartenait au grand-prieur de Saint-Gilles, de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Comme on avait besoin, pour l'alimenter, des eaux du Rhône-mort, propriété d'Aiguesmortes, le grand-prieur fut obligé, pour en obtenir la jouissance, d'assurer à la ville, par contrat passé en 1516, le douzième de ses récoltes. Ce douzième, comme on l'a vu, forme encore aujourd'hui une partie du revenu de la commune. La nouvelle saline prit naturellement le nom de *Saint-Jean,* de même qu'on avait appelé *l'Abbé* celle de l'abbaye de Psalmodi.

Les diverses salines étaient alors au nombre de dix-sept. En 1716, les propriétaires, pour détruire la concurrence qu'ils se faisaient les uns aux autres, et qui nuisait à chacun d'eux, se réunirent en société [1]. Ils abandonnèrent, pour diminuer leurs dépenses, les salines les moins productives, forcèrent la récolte des autres, exploitèrent celles-ci à frais communs, et s'en partagèrent les produits en raison de la valeur primitive de chaque saline. L'un d'eux cependant [2] et le grand-prieur de Saint-Gilles refusèrent

[1] Manuscrit Esparron, Mémoire préliminaire.
[2] Le propriétaire de la *Gaujouge*.

Digitized by

d'entrer dans l'association. L'évêque d'Alais, successeur des abbés de Psalmodi, y accéda pour la saline de l'Abbé.

Le but qu'on s'était proposé ne fut atteint qu'imparfaitement. D'ailleurs une nouvelle concurrence s'établissait. Trois nouvelles salines furent créées successivement en dehors de l'enceinte de Peccais, l'une près de la ville [1], les deux autres [2] sur les bords du canal de Silveréal. La société des propriétaires se vit encore forcée de réduire le nombre de ses salines, et elle n'en exploitait plus que deux [3], lorsque survinrent les inondations de 1840. Ruinés par ce désastre, les anciens propriétaires ne songèrent plus qu'à vendre ces riches et vastes usines qui, si longtemps, avaient fait leur prospérité. Une nouvelle compagnie [4], l'une de celles qui possédaient déjà les salines de l'Hérault, se présenta pour en faire l'acquisition : ce qui eut lieu en janvier 1842, pour le prix d'environ un million de francs. Cette même compagnie avait acquis, en janvier 1837, au prix de 302,000 francs, les salines de Saint-Jean et de l'Abbé, qui, devenues, depuis la révolution, propriétés nationales, avaient fait partie, sous l'Empire, du domaine privé de la couronne, et avaient

[1] *Quarante sols.*
[2] *Mourgues* et *la Larbière*
[3] *Les Estaques* et *la Fangouze.*
[4] La compagnie Rigal.

ensuite passé dans le domaine de l'État [1]. La nouvelle compagnie, dirigée par un homme habile, celui dont elle porte le nom, introduisit dans ces diverses salines de nombreuses améliorations. Elle prit à ferme ou s'associa celles qu'elle n'avait pu acquérir; et, comme une nouvelle saline s'était récemment établie sur les bords de l'étang du Repausset [2], non loin du grau du Roi, c'est-à-dire, au point de vue du transport, dans des conditions plus avantageuses que toutes les autres, elle s'empressa de créer, pour faire concurrence à celle-là, et sur les bords mêmes de la Grande-Roubine, une saline qui touche presque les murs d'Aiguesmortes [3]. Bientôt une maison de Marseille établit dans l'étang de la Marette, sur le bord du même canal, une autre saline [4], qui porte actuellement à onze le nombre de celles qu'on tient en activité.

Les travaux de la saunaison commencent vers le mois de mai. La première opération, nommée le *nivelage,* consiste à dessécher, nettoyer et aplanir

[1] Pendant qu'elles étaient propriétés nationales, ces deux salines avaient été administrées par Fenouillot de Falbaire, auteur d'un drame célèbre, intitulé : *l'Honnête criminel.*

[2] Elle est appelée *Médard*, du nom de ses propriétaires.

[3] Elle se nomme *Périer*, du nom d'un petit étang qui tient à l'étang de la ville.

[4] Le terrain sur lequel elle a été construite appartenait à la ville et ne rapportait par an que 500 francs. La commune l'a vendu, moyennant une rente annuelle de 5,000 francs pendant 70 ans, temps après lequel elle restera propriétaire de la saline. Cette saline s'appelle la *Marette.*

les *tables* ou aires, destinées à la formation du sel. En même temps, on introduit par divers petits canaux, que ferment ordinairement des *martellières*, petites portes d'écluse, l'eau des étangs voisins dans de vastes réservoirs nommés *chauffoirs* ou *partènements*. Lorsque, par l'action du soleil, les eaux y ont acquis environ douze degrés de saturation, c'est-à-dire lorsque sur cent parties elles en contiennent douze de sel [1], on les fait écouler par des rigoles, appelées *aiguilles* ou *gorgues*, dans d'autres réservoirs moins étendus, divisés en plusieurs compartiments, où elles sont successivement promenées jusqu'à ce qu'elles soient parvenues à vingt-trois ou vingt-quatre degrés; ce qu'annonce la teinte rosée dont elles se revêtent. Alors, au moyen de roues à tympan, ou, dans quelques salines, de machines à vapeur, on les verse dans les *tables*, et l'on a soin, à mesure qu'elles s'évaporent, de les entretenir, par de nouvelles submersions, à sept ou huit centimètres (trois pouces) de hauteur. Ces tables, en forme de parallélogrammes, et contiguës les unes aux autres, ont à peu près huit cents mètres carrés de surface; elles sont séparées par de petites chaussées en terre, de seize centimètres d'élévation, qui portent le nom de *queirels*. C'est là que les eaux, échauffées par les ardeurs de la canicule, achèvent de s'évaporer, tandis

[1] Dans son état naturel, l'eau de mer, sur cent parties, n'en contient que deux et demie de sel.

Digitized by Google

que les parties salines qu'elles contiennent (le *chlorure de sodium*) se cristallisent, se précipitent, et forment une couche de sel qui acquiert quelquefois jusqu'à six centimètres d'épaisseur.

Jusqu'à ce moment, quelques hommes ont suffi pour ces travaux préparatoires. Mais alors une multitude d'ouvriers, accourus de Nîmes, des Cévennes, de tous les villages voisins, inondent les salines. Lorsqu'elles sont toutes en saunaison, on en compte plus de trois mille [1]. Les uns, munis de pelles de bois que garnit à leur extrémité une lame de fer, détachent le sel, et l'amoncellent, au milieu des tables, en petites gerbes coniques, nommées *pilots;* opération qu'on appelle le *battage;* les autres ensuite le transportent, dans des cabas, sur des entrepôts, où l'on en forme de grandes masses prismatiques, nommées *camelles*, qui contiennent communément, chacune d'elles, de douze à quinze cent mille kilogrammes de sel, et qui exhalent un délicieux parfum de violette. Les camelles sont ensuite recouvertes de roseaux. Les dernières opérations que nous avons décrites se nomment le *levage;* elles se terminent ordinairement dans le mois d'août, et complètent les travaux de la récolte.

Ces travaux sont poussés avec une incroyable activité. Ils commencent, chaque jour, aux premières lueurs de l'aube, et ne finissent qu'à la nuit. Les

[1] On emploie sur chaque saline de 250 à 300 hommes.

jours, les moments sont précieux; tout retard peut devenir fatal; un orage anéantirait en quelques heures les soins, l'espoir, la richesse d'une année. Aussi dit-on que, pour exciter le zèle des travailleurs, pour les arracher au lourd sommeil où les plongent les fatigues de la journée, on a eu quelquefois recours à la ruse. Un grand feu, allumé à certaine distance, et caché derrière un monticule, colorait tout à coup l'horizon d'une teinte rougeâtre, et semblait annoncer l'aurore. Le saunier appelait alors à grands cris les ouvriers, et les ramenait au travail une heure avant qu'il n'eût dû commencer.

Autrefois, lorsque le sel avait subi un premier déchet, celui des salines intérieures était, pendant l'hiver, voituré, par des canaux pratiqués pour ce transport, jusque sur le franc-bord du canal de Peccais, où tous les sels étaient réunis et entassés en nouvelles camelles d'une gigantesque dimension. Ces canaux s'étant comblés dans les inondations de 1840 et de 1841, la nouvelle compagnie a fait construire des chemins de fer, par lesquels, à mesure des enlèvements, on voiture le sel sur le bord du canal de Peccais; ce qui a produit l'avantage d'épargner au minéral un double remuement qui ne pouvait qu'altérer sa qualité. C'est là que les barques le viennent charger, pour le transporter, d'un côté par le canal du Midi, jusqu'à l'entrepôt de Toulouse, de l'autre par le Rhône, l'Isère et la Saône, jusqu'à l'entrepôt de Lyon, dans la Bourgogne, la Suisse et

Digitized by Google

la Savoie. Les salines établies sur le bord de la Grande-Roubine expédient, en grande partie, leurs produits sur Marseille et sur l'Algérie.

Lorsque ces trois nouvelles salines seront en plein rapport, les onze que renferme le territoire d'Aiguesmortes pourront produire au-delà de soixante-quinze millions de kilogrammes. Dans l'état actuel, la production pourrait facilement s'élever à soixante millions; mais on la limite annuellement à quarante ou cinquante, afin de la mettre en rapport avec les débouchés [1].

Cette production surpasse le quart de ce que fournissent, dans leur ensemble, les salines de la Méditerranée; elle est environ le dixième de la production totale des salines de la France, y compris les sels gemmes et les sels ignigènes [2].

[1] Tel était l'état des choses à la fin de 1848. — Les sels de Peccais, depuis quelques années, s'expédiaient à peu près dans cette proportion :

Magasins d'Aiguesmortes, pour l'approvisionnement du Gard, de la Lozère, de l'Ardèche, etc.	10,000,000 kil.
Id. de Beaucaire, pour Vaucluse, la Drôme, etc.	10,000,000
Entrepôts de Lyon et de Toulouse	25,000,000
Ports de mer pour l'exportation et pour les fabriques de soude	2,000,000
Suisse et Savoie	3,000,000
Total	50,000,000 kil.

[2]

Salines de la Méditerranée	195,000,000 kil.
Marais salants de l'Ouest	250,000,000
Sels ignigènes et gemmes	75,000,000
Total	520,000,000 kil.

Les frais d'exploitation des salines d'Aiguesmortes peuvent s'évaluer approximativement à 50 centimes les cent kilogrammes.

Le prix de vente sur les salines a constamment et considérablement varié. Après la gabelle et avant l'établissement de l'impôt, les propriétaires avaient pu l'élever jusqu'à 6 francs les cent kilogrammes. Depuis, et à mesure que la concurrence s'établissait, il était descendu à 60 centimes et même au-dessous. Il commençait à se relever, lorsque les inondations de 1840 survinrent. Alors, la rareté de la denrée, les dépenses occasionnées par les réparations des salines et l'association qui se forma entre la nouvelle compagnie et les divers autres propriétaires, concoururent à porter le prix du sel à 3 francs les cent kilogrammes; prix qui se soutint jusqu'à la fin de 1844. Mais les nouvelles concurrences qui menaçaient de s'établir, la mesure que prit le gouvernement, en octobre 1845, d'autoriser les armateurs pour la pêche de la morue à s'approvisionner en Espagne et en Portugal, la crainte de voir apparaître d'autres mesures analogues, obligèrent les divers propriétaires des salines à abaisser le prix de leur sel à 1 franc le quintal métrique. C'est à ce taux qu'il se trouve encore aujourd'hui.

Une nouvelle source de richesse semble s'être ouverte dans les salines de Peccais. — M. Balard, de l'Institut, l'un de nos plus savants chimistes, reconnut, il y a quelques années, que les eaux-

Digitized by Google

mères [1], dont on n'avait su jusque-là retirer aucun profit, et qu'on rejetait dans les étangs comme une immondice, contiennent, en grande quantité, divers autres sels, dont la valeur surpasse de beaucoup celle du sel marin déjà récolté; c'est-à-dire le sulfate de soude (*sel de Glauber*) le sulfate de potasse (*sel de Duobus*), le sulfate de magnésie (*sel d'Epsom ou de Sedlitz*). Il parvint à les en extraire naturellement, sans appareil, sans acide ni combustible, en les laissant simplement s'évaporer sous les rayons solaires; puis, l'hiver venu, en introduisant sur les tables une nouvelle couche d'eau de mer saturée de sel marin, laquelle, lorsque la température est tombée au degré de glace, opère la décomposition des sels. Des fabriques se sont établies, depuis 1842, dans les salines de Peccais, pour l'exploitation de ces divers produits chimiques. Outre les bénéfices que cette précieuse découverte, l'une des plus belles conquêtes de la chimie appliquée aux arts, peut procurer aux propriétaires des salines, elle doit assurer du travail à la classe ouvrière d'Aiguesmortes, pendant cette rude saison d'hiver, où les besoins sont plus nombreux et les moyens d'existence plus difficiles.

Jusqu'ici ces nouveaux produits des salines ont échappé à tout impôt. Mais le sel marin, on le sait, a supporté longtemps une taxe considérable, contre

[1] Les eaux-mères sont celles que le sel a abandonnées en se cristallisant.

laquelle se sont élevées de vives et fréquentes réclamations. Il importe que nous entrions dans quelques détails sur cette taxe, et, d'abord, sur celle qui l'avait précédée, sur la gabelle; car l'une et l'autre ont nécessairement exercé une grande influence sur la valeur des produits de Peccais.

Quoique le mot de *gabelle* fût inconnu chez les Romains, ce qu'il exprime ne l'était point. Ancus Marcius, quatrième roi de Rome, ayant construit des salines auprès du port d'Ostie, qu'il avait fondé, les mit en ferme, et obligea le peuple à s'y pourvoir de sel. Dans l'année qui suivit l'expulsion des Tarquins, les consuls, craignant que le peuple, intimidé par les armes de Porsenna, ne rappelât ses rois, l'affranchirent de tout impôt et rendirent libre la vente du sel [1]. Pendant la seconde guerre punique, l'an 203 avant Jésus-Christ, le censeur Marcus Livius rétablit un impôt sur cette denrée, et reçut de là le nom de *Salinator* [2]. Un pareil impôt existait encore sous les empereurs, ainsi qu'on le voit par le Code de *Vectigalibus et Commissis*.

Le mot de *gabelle*, soit qu'il provienne des mots hébreux *gab* (don) [3], ou *ghavel* (loi inique) [4], ou *gabbe* (chef des publicains) [5], soit qu'il dérive du pu-

[1] *Tite Live*, lib. II, chap. 9.
[2] *Idem*, lib. XXIX, chap. 37.
[3] Guichard, traduction de *Tite-Live*.
[4] Ciron, *Paratitles sur les livres des Décrétales*, chap. 39.
[5] Le cardinal Baronius, *Hist.*, an XXXI, nombre 63. — Mézerai, *Hist. de France*.

Digitized by Google

nique[1] ou de l'arabe *al cavala* (recette)[2], ou enfin du saxon *gabul* ou *gabel* (tribut)[3], s'introduisit dans la basse latinité, et passa dans les langues espagnole, italienne et française, où il s'appliqua à toutes sortes d'impôts. Enfin, chez nous il fut restreint à la seule signification d'impôt sur le sel.

On a longtemps attribué l'établissement de la gabelle en France à Philippe de Valois ; et cette opinion s'est fondée sans doute sur le surnom de *roi de la loi salique*, qu'Édouard III lui avait donné. Mais la gabelle remonte bien plus loin, soit comme impôt, soit comme ferme royale. Des lettres-patentes de Philippe Ier, datées de 1099[4], portent défense au sénéchal de Carcassonne de souffrir la vente des sels, autres que ceux provenant des salines du roi. Saint Louis, par ses lettres-patentes du mois de mai 1246, relatives aux priviléges d'Aiguesmortes, déclara que cette ville serait affranchie, outre les autres impôts, de celui sur le sel (*sed neque gabellæ salis, seu alterius mercimonii, possint ibi fieri contra homines villæ*). Jusqu'à cette époque, la gabelle du sel paraît n'avoir existé que dans certaines parties de la France. Philippe le Bel, en 1286[5], l'établit dans tout le royaume; mais elle ne subsista que peu de temps, puisque

[1] Bochart, Vaserius, Caninius, cités par Ménage.
[2] Ducange, *Glossaire*. — Ménage, *Dictionnaire étymologique*.
[3] Ducange, Ménage; Grœvius, *Thesaurus antiquitatum*.
[4] *Ordonnances des rois de France de la 3e race*.
[5] *Art de vérifier les dates*.

Louis le Hutin, dans ses lettres-patentes du 25 septembre 1315 [1], contre le monopole du sel, ne parle d'aucun impôt sur cette denrée. Moins de trois ans après, c'est-à-dire le 25 février 1318 [2], Philippe le Long rétablit la gabelle et la fixa à deux deniers pour livre, tout en reconnaissant, dans le préambule de son ordonnance, qu'elle était *moult déplaisante au peuple*. Cette fois encore elle ne put longtemps se maintenir. Enfin Philippe de Valois, qui ne fit en cela, comme on le voit, que suivre l'exemple de ses prédécesseurs, établit de nouveau la gabelle, par un édit daté du 20 mars 1342 [3], et la porta à quatre deniers pour livre. Des plaintes s'étant élevées de toutes parts, il crut devoir déclarer, par un nouvel édit du 15 février 1345 [4], qu'elle serait supprimée aussitôt après la guerre. Mais la guerre continua pendant toute la durée de son règne. Sous le roi Jean, son successeur, les États-généraux tenus à Paris en 1355, réduisirent toutes les impositions à deux : l'une, de huit deniers pour livre sur toutes les mutations de biens, hormis les héritages; l'autre, de quatre deniers sur le sel, telle que l'avait fixée Philippe de Valois [5]. Et celle-ci, depuis, malgré les promesses royales, loin d'être jamais abolie, fut successivement augmentée.

[1] *Ordonnances des rois de France de la 3e race.*
[2] *Idem.*
[3] *Idem.*
[4] *Idem.*
[5] *Art de vérifier les dates.*

Digitized by Google

Charles VII, le premier de nos rois qui ait imposé de nouveaux tributs sans le concours des États-généraux, porta la gabelle à six deniers pour livre. Louis XI l'éleva jusqu'à douze deniers. François Ier, qui avait trouvé l'impôt du sel à quinze livres tournois le muid [1], le porta, en 1542, à vingt-quatre livres, et, dès l'année suivante, à quarante-cinq livres.

Jusque-là, et depuis l'édit du 20 mars 1342, de Philippe de Valois, les marchands sauniers avaient été contraints d'apporter et de débiter leur sel dans un lieu désigné qu'on appelait *Grenier*. Là, les officiers préposés par le roi assistaient à la vente et percevaient l'impôt. François Ier voulut abolir les greniers à sel, et il convertit la taxe qu'on y percevait en un simple droit à l'extraction. Mais les mesures qu'on prit à cet égard furent si vexatoires, que des soulèvements éclatèrent sur divers points, et que des plaintes furent formées, même par le clergé et la noblesse qu'atteignait ce nouvel impôt. Le roi fut obligé d'en revenir aux greniers à sel. Il gagna toutefois à sa tentative une taxe de vingt sous par minot, que les propriétaires des salines durent payer à l'extraction.

Henri II, dès son avènement au trône, en 1547,

[1] Il s'agissait sans doute du muid ordinaire, qui contenait 144 minots, c'est-à-dire environ 6,700 kilogrammes, le minot ou demi-hectolitre pesant de 46 à 47 kilogrammes. Le gros muid contenait 171 minots, c'est-à-dire environ 8,000 kilogrammes.

Digitized by

changea la forme de perception. Il s'attribua le privilége exclusif de la vente du sel, et le mit en ferme. De nouvelles plaintes s'élevèrent, de nouveaux soulèvements eurent lieu, surtout en Guyenne, où la révolte fut atrocement punie par le connétable de Montmorency. Le roi tint bon. Dès-lors, les propriétaires des salines ne purent vendre leurs récoltes qu'aux fermiers du roi. Ceux-ci avaient un code spécial, des tribunaux particuliers, une force armée à leurs ordres; ils faisaient transporter les sels dans leurs greniers, en taxaient eux-mêmes le prix, et pouvaient, en quelques provinces, obliger chaque famille à leur en acheter une quantité déterminée. Si l'on contrevenait à leurs règlements, ils avaient le droit de saisir les biens, d'emprisonner, de condamner aux galères, à des peines corporelles, et même, dans les premiers temps, à la mort. Chaque année, la gabelle produisait l'arrestation de dix mille individus, hommes, femmes ou enfants; la condamnation de dix-huit cents de ces malheureux à l'emprisonnement et de trois cents aux galères [1].

Sous Louis XIV, une ordonnance, rendue en 1680 [2], régla l'organisation définitive de la ferme des gabelles, telle qu'elle a subsisté jusqu'en 1789. Cette ordonnance établit une administration centrale et dix-sept directions; elle détermina la juridiction

[1] Necker, *de l'Administration des finances.*
[2] *Ordonnances des rois de France.*

des siéges de gabelle, fixa à un minot par an[1] la consommation obligée de quatorze personnes, et assigna la répartition de l'approvisionnement entre les greniers où le sel devait être déposé et vendu aux consommateurs.

Ce régime toutefois n'opprimait pas la France entière. Plusieurs provinces avaient acheté de Henri II, lorsqu'il afferma la vente du sel, l'exemption des droits de gabelle, et s'appelèrent pays de franc-salé, ou provinces franches. Les pays qui appartenaient alors à l'Angleterre et les provinces qui furent ensuite conquises stipulèrent leur franc-salé, en passant sous l'autorité des rois de France. D'autres provinces, à diverses époques, se rachetèrent, entre autres la Guyenne, qui paya, pour sa rédimation, douze cent mille écus; on les appelait provinces rédimées. Les provinces soumises à la gabelle se divisaient en provinces de grande gabelle, celles où les ordonnances s'exécutaient complétement, et en provinces de petite gabelle, celles où l'achat du sel n'était ni forcé, ni déterminé.

Le Languedoc était au nombre de ces dernières. Lorsque Philippe de Valois avait institué la gabelle, cette province refusa de s'y soumettre; et la ville de Montpellier protesta particulièrement par une requête présentée, le 27 juillet 1341[2], au sénéchal de

[1] 46 à 47 kilogrammes.

[2] *Hist. génér. du Languedoc*, tome IV, page 188, Preuves.

Digitized by

Beaucaire et de Nîmes. Mais toute résistance fut vaine : un édit de Charles V, publié en 1369, assujettit définitivement à la gabelle la province tout entière du Languedoc [1].

Les propriétaires des salines de Peccais vendaient leur sel aux fermiers du roi douze sous le minot sur place ; ils leur en livraient, année commune, quinze cents muids [2], formant deux cent seize mille minots, c'est-à-dire environ dix millions de kilogrammes. Ces sels approvisionnaient alors le Bas-Languedoc, le Lyonnais, la Savoie, la Suisse et la principauté de Dombes.

Les habitants d'Aiguesmortes avaient obtenu de Charles VII, alors dauphin, la faculté d'avoir un grenier à sel dans leur ville [3]. Mais ce grenier ne fut pas établi, ou ne subsista pas longtemps ; car on voit, par des lettres-patentes de Henri IV, du 6 octobre 1592, qu'une demande semblable lui avait été adressée, et qu'il avait donné des ordres pour qu'elle fût examinée par les trésoriers de France. Une enquête eut lieu et ne fut suivie d'aucun effet [4].

Comme les chargements de sel se faisaient dans les salines de Peccais aux frais des fermiers des gabelles, ils y avaient établi plusieurs sortes d'officiers,

[1] M. de Basville, *Mémoires pour servir à l'Histoire du Languedoc.*

[2] *Idem.*

[3] Lettres données au siége devant Béziers, le 13 juillet 1421. V. Archives de la ville.

[4] V. Archives de la ville et Manuscrit Esparron.

Digitized by Google

savoir : des officiers de travail nommés *palayeurs* (ouvriers à la pelle), *radeurs*, *compteurs*, pour vaquer au mesurage des sels; et des officiers de direction, nommés *gardes* et *contre-gardes*, pour surveiller cette opération. Ces charges, que les fermiers payaient, mais auxquelles nommait le roi, étaient achetées par les principaux habitants d'Aiguesmortes, qui, toutefois, ne les exerçaient pas eux-mêmes, du moins les premières, et les faisaient remplir par des ouvriers dont ils salariaient le travail.

Objet des plaintes et des malédictions du peuple, occasion de plus d'une révolte, et peut-être l'une des causes de la première révolution, la gabelle s'écroula avec l'ancien édifice social. Un décret de l'Assemblée constituante, du 27 septembre 1789, lui porta une première atteinte, en réduisant le prix du sel dans les greniers; et bientôt un nouveau décret, rendu le 30 mars 1790, en prononça l'abolition. Des cris d'enthousiasme et de reconnaissance s'élevèrent de toutes les parties du royaume.

Mais le sel, cette denrée de première nécessité, n'était pas destiné à jouir longtemps de sa franchise. L'impôt ne tarda pas à l'atteindre. Du moins, ce nouvel impôt, perçu par les agents directs du gouvernement, et n'étant exercé que sur les lieux d'exploitation, ne fut point accompagné des gênes et des vexations qui rendaient la gabelle si odieuse. Un décret impérial du 16 mars 1806, invoquant les exigences de la guerre, établit sur le sel une taxe d'un décime

par kilogramme, taxe qui, par un nouveau décret du 27 du même mois, fut portée à deux décimes. C'est à ce taux qu'elle fut maintenue par la loi du 24 avril 1806.

Cette loi déclara que le droit serait dû par l'acheteur au moment même de la déclaration d'enlèvement; mais que, néanmoins, les sels destinés pour les ports de mer et pour les entrepôts établis dans l'intérieur de la France, ne l'acquitteraient qu'après avoir rempli leur destination. Elle accorda, en outre, au commerce la faculté de le payer, quand la somme s'élevait à plus de 600 francs, en traites cautionnées, à trois, six et neuf mois de date [1]. Il résulta de cette dernière disposition que le droit acquitté au comptant jouit d'un escompte qui a dû nécessairement varier suivant le taux de l'intérêt, et qui est en ce moment fixé à 1/2 pour 100 par mois. De plus, un décret du 11 juin 1806, régla que le droit ne serait perçu qu'après une déduction de 5 pour 100 accordée pour le déchet. Une ordonnance royale, du 8 décembre 1843, a réduit à 3 pour 100 le déchet des sels provenant des salines de la Méditerranée.

La loi du 24 avril 1806 avait affranchi de la taxe les sels destinés pour l'étranger, la pêche maritime et les salaisons. Une disposition administrative du

[1] Un arrêté du 9 décembre 1822 autorisa les receveurs des douanes à n'accorder de crédit qu'à trois ou six mois; c'est ce qu'a définitivement consacré la loi du 8 août 1847.

14 octobre 1808, appliqua cette exemption aux sels expédiés pour les colonies ; et un décret du 13 octobre 1809 l'étendit aux sels destinés pour les fabriques de soude [1].

Le 11 novembre 1813, lorsque les ressources de l'État étaient épuisées, un simple décret porta l'impôt du sel à quatre décimes par kilogramme. Mais bientôt, la loi du 17 décembre 1814, rendue par la Restauration, qui, en s'établissant, aspirait à se populariser, le réduisit à trois décimes.

De longues tentatives ont été faites pour obtenir l'abolition, ou du moins la réduction de l'impôt sur le sel. Les nombreuses pétitions présentées aux chambres législatives, et les vives discussions qu'elles y soulevèrent, n'avaient encore arraché au gouvernement, en 1846, qu'une concession de peu d'importance. Elle consistait [2] à réduire à cinq centimes par kilogramme le droit sur les sels destinés à l'alimentation des bestiaux, mais sous la condition d'un mélange qui rendait cette concession à peu près inutile. — A cette époque, M. Demesmay avait commencé sa croisade contre l'impôt du sel. Ses efforts incessants finirent par triompher des résistances

[1] Ces divers sels, d'après une disposition administrative du 19 décembre 1809, ne jouissent pas du déchet. Ceux qui sont destinés aux fabriques de soude ne jouissent de la franchisse qu'après avoir été dénaturés : ainsi l'ont réglé les ordonnances royales du 8 juin et du 18 octobre 1822.

[2] Ordonnance royale du 26 février 1846.

Digitized by Google

qu'il avait d'abord rencontrées. La proposition qu'il avait si souvent renouvelée de réduire la taxe, d'abord à deux décimes, puis à un décime seulement, fut accueillie par la Chambre des députés, le 15 juin 1847. Mais la session touchait à son terme. Lorsque celle de 1848 s'ouvrit, le gouvernement présenta un projet de loi qui changeait complétement le système en vigueur. Ce projet abolissait l'impôt et le remplaçait par une régie. Il portait qu'à partir de 1850 la vente en gros du sel serait attribuée exclusivement à l'État; que le sel serait livré par la régie au prix uniforme de vingt-sept centimes le kilogramme; que le prix de détail ne pourrait excéder trente centimes; que le sel serait affranchi de tout droit d'octroi; que, chaque année, une ordonnance règlerait le prix auquel la régie payerait aux producteurs le sel de chaque provenance; que jamais ce prix ne serait inférieur à deux francs les cent kilogrammes pour le sel des marais de l'Ouest, et à un franc cinquante centimes pour celui des salines de la Méditerranée [1]. — La régie semblait concilier tous les intérêts, puisqu'elle livrait le sel aux consommateurs au prix le plus bas que pussent espérer les partisans de la réduction, et qu'elle le payait aux producteurs le prix le plus élevé qu'ils pussent raisonnablement prétendre.

[1] Dans une brochure remarquable sur *le sel*, publiée en 1847, M. Jullien avait proposé l'établissement d'une régie, que l'on croirait avoir servi de base au projet de loi du gouvernement.

Digitized by Google

Lorsque ce projet était soumis à l'examen des bureaux de la Chambre, la révolution de février éclata. L'un des premiers soins du gouvernement provisoire fut de prononcer l'abolition de l'impôt du sel, à partir du 1er janvier 1849. Le décret qui fut rendu, à cet effet, le 15 avril, résumait, dans ses considérants, tout ce qu'avaient pu reprocher à l'impôt ses plus vifs adversaires. De tous les impôts de consommation, y disait-on, qui pèsent le plus spécialement sur les pauvres, celui du sel est le plus onéreux et le plus inique; il est une des plus criantes injustices des temps passés; la santé du peuple, la prospérité de l'agriculture, le développement de l'industrie et du commerce, en exigent impérieusement l'abolition. Mais lorsque l'état de nos finances fut mieux connu, le gouvernement, que présidait alors le général Cavaignac, crut ne pas devoir renoncer à la ressource d'un impôt si productif; et, le 28 août, il proposa à l'Assemblée nationale de rapporter le décret d'abolition et de maintenir à trois décimes la taxe sur le sel.

Ce retour à l'ancien ordre de choses n'a pu longtemps se maintenir. L'espoir qu'avait conçu le peuple, il a fallu le réaliser, du moins en partie. Le 23 novembre 1848, un nouveau projet fut présenté à l'Assemblée pour réduire l'impôt à un décime. Le gouvernement ne demandait cette réduction qu'à partir du 1er avril 1850; l'Assemblée a voulu qu'elle eût lieu immédiatement; elle l'a voté, dans une des der-

Digitized by Google

nières séances de décembre, pour le 1er janvier suivant.

Cette mesure sera-t-elle la dernière? Le prix du sel descendra-t-il assez bas pour que le peuple en éprouve un grand soulagement, et l'agriculture une véritable amélioration [1]? La consommation, comme on l'a annoncé, augmentera-t-elle au point que le produit de l'impôt reste ou redevienne le même [2]? L'État, dans le cas contraire, ne sera-t-il pas obligé d'élever de nouveau la taxe, ou de l'abolir définitivement, en la remplaçant par un autre impôt? La réduction actuelle sera-t-elle profitable à l'industrie du sel, aux salines de Peccais, à la ville d'Aigues-mortes? — Questions qui ne peuvent être résolues que par le temps.

Jusqu'au moment de cette réduction, l'impôt avait produit, en prenant le terme moyen des cinq dernières années, soixante-dix millions de francs; c'est-à-dire douze millions sur les sels gemmes et ignigènes, et cinquante-huit millions sur les sels de

[1] Le prix du sel, qui, au temps de la gabelle, variait, suivant les provinces, de 4 centimes à 1 franc 24 centimes le kilogramme, était descendu, durant la franchise, c'est-à-dire de 1790 à 1806, à 25 et même 20 centimes. Il remonta sous la taxe des trois décimes; et, à la fin de 1848, il variait de 45 à 50 centimes, suivant le plus ou moins d'éloignement des lieux de production.

[2] Sous la gabelle, la consommation moyenne était annuellement de près de 7 kilogrammes par personne. Pendant la franchise, elle s'était élevée à 10 kilogrammes par tête. Sous l'impôt, elle descendit à 6 kilogrammes; mais on la calculait à sept kilogrammes, lorsque la nouvelle législation est survenue.

Digitized by Google

l'Ouest et de la Méditerranée. Sur cette dernière somme, dix millions environ provenaient des salines de Peccais, savoir : trois millions en droits acquittés à Aiguesmortes, et sept millions en droits soumissionnés pour les sels expédiés à destination des entrepôts et des ports de mer. — Ainsi, les seules salines de Peccais fournissaient à l'État la septième partie de l'impôt sur le sel.

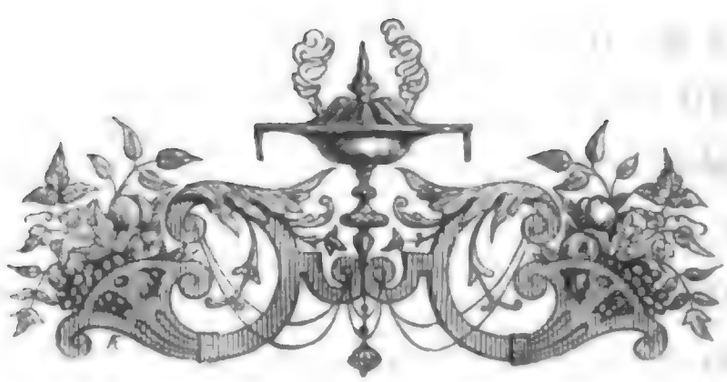

CHAPITRE XXXVI.

Commerce. — Projet d'un chemin de fer.

Conservant le souvenir du rang qu'elle occupa dans l'histoire, de l'éclat dont elle brilla jadis, de la faveur royale dont elle fut si longtemps l'objet; considérant combien il serait facile, en profitant de son heureuse position, non-seulement de lui restituer son ancienne prospérité, mais d'accroître en même temps celle des cités qui l'avoisinent ou qui ont avec elle des relations, la ville d'Aiguesmortes, depuis sa décadence, n'a jamais cessé de réclamer, ni même d'espérer ce qui pouvait produire tant de biens, c'est-à-dire le retour du commerce dans ses murs, au moyen de la restauration de son port.

On a vu que, sous l'Empire, ses vœux semblaient au moment d'être exaucés; qu'une loi, rendue en 1809, en avait ordonné la réalisation; que les désastres de 1813 amenèrent l'abandon des ouvrages commencés; que, après de nouvelles démarches, infructueuses sous la Restauration, plus efficaces sous

Digitized by Google

le gouvernement qui la suivit, des réparations furent enfin entreprises; et que, depuis 1835, des travaux importants, mais quelquefois interrompus et restés insuffisants, ont amélioré l'entrée du grau, rendu plus navigable le canal de la Grande-Roubine, et ouvert, sous les murs de la ville, un bassin bordé d'un côté par un quai, de l'autre par une cale de carénage. Ainsi, en ce moment, les bâtiments de cent soixante tonneaux pénètrent sans difficulté dans la passe du grau, et ceux de cent vingt tonneaux peuvent arriver dans le bassin, où ils trouvent un emplacement convenable pour opérer l'embarquement et le débarquement des marchandises, et pour recevoir, au besoin, des réparations.

Depuis ces améliorations, le commerce a repris quelque activité. En puisant aux sources administratives, et se basant sur les cinq années antérieures à 1848, on voit que, en l'état actuel, trois cents bâtiments environ fréquentent annuellement le port d'Aiguesmortes. Sur ce nombre, il en est une cinquantaine (et parmi ceux-ci une douzaine d'étrangers) qui font le commerce extérieur. Ces cinquante bâtiments représentent ensemble de dix-huit cents à deux mille tonneaux, et sont montés par environ deux cent cinquante hommes d'équipage.

Ils apportent, des côtes de la Catalogne, du poisson frais et salé, du liége en bouchons, des fruits et des légumes de toute sorte; des îles Baléares, d'énormes quantités d'oranges et de citrons qui, dans

leur transbordement, embaument l'air de leur doux parfum ; des divers ports de la rivière de Gênes, de l'huile d'olive et des pâtes d'Italie ; des ports de la Toscane et des États-Romains, du riz, du maïs, du froment, pour compléter les approvisionnements du Gard ; de Naples, des futailles vides et des merrains de chêne destinés à recevoir les vins de Lunel, de Saint-Gilles et des coteaux de la Vaunage ; enfin diverses autres denrées de ces mêmes ports et de ceux de l'Algérie, contrée qui, sous certains rapports commerciaux, est encore pour la France une contrée étrangère. Ces marchandises se répandent, par terre ou par les canaux, dans les départements du Gard, de l'Ardèche, de la Lozère, du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire ; et elles affluent surtout à Beaucaire, lorsque cette ville ouvre sa foire renommée.

Les mêmes navires, retournant dans les ports d'où ils étaient partis, ne s'y rendent que trop souvent sur lest ; mais quelquefois aussi ils y rapportent de la poterie de grès, des verres à vitres et autres verreries, fabriquées dans quelques villes des Cévennes ; des bois de pin destinés à la construction, et abattus, en partie, non loin d'Aiguesmortes ; des tissus sortis des manufactures de Nîmes ; du sel récolté dans les salines de Peccais ; enfin les vins et les eaux-de-vie que produit en si grande abondance la partie méridionale du Gard.

Les droits de douane perçus à Aiguesmortes ne s'élèvent guère, annuellement, au-dessus de 120,000

francs. La valeur des marchandises importées est à peu près de 500,000 francs, et celle des marchandises exportées ne dépasse pas 5,000 francs chaque année.

Les deux cent cinquante bâtiments qui font le commerce du cabotage, et qui, représentant ensemble onze à douze mille tonneaux, emploient douze à treize cents marins, parcourent nos côtes méridionales, d'un côté, jusqu'aux frontières de l'Espagne, et de l'autre, jusqu'à celles de l'Italie. Ils remportent d'Aiguesmortes à peu près les mêmes espèces de marchandises que celles qu'on y expédie pour l'étranger, surtout le sel, le vin et l'alcool; et, de plus, des fers, des aciers et des fontes, provenant des forges d'Alais, ainsi que de la houille extraite des mines des Cévennes. Ils apportent, pour la consommation du Gard, des denrées coloniales, des épiceries, de l'huile, du savon, des légumes, des tissus; des vins du Roussillon destinés à couper certains produits du Gard et de l'Hérault, des bois de teinture, des merrains ayant déjà acquitté leurs droits d'entrée à Marseille, et du froment, ainsi que des farines qui, des entrepôts de ce dernier port, sont expédiés sur celui d'Aiguesmortes; car Aiguesmortes possède un entrepôt de grains, le seul qui jusqu'ici lui ait été accordé. Quelques bâtiments caboteurs, plus hardis que ceux dont nous venons de parler, franchissent le détroit de Gibraltar, et, remontant les côtes occidentales de la France, transportent des chargements de

Digitized by Google

vin, d'eau-de-vie et de sel dans les ports de Nantes, de Rouen et de Caen.

Les opérations du port d'Aiguesmortes ont toutefois encore si peu d'importance, qu'un seul courtier y suffit pour servir d'intermédiaire entre les capitaines et le commerce, et que, jusqu'à ce jour, le gouvernement, malgré les réclamations de la ville [1], n'a pas cru devoir y faire la dépense d'un maître de port. Cependant, ce qui annonce un commencement de progrès, c'est la création, dans ces derniers temps, de quelques nouvelles maisons de commerce; c'est l'aisance qu'on voit se développer dans les diverses classes de la population ; c'est enfin, depuis 1846, l'établissement d'un bateau à vapeur, de la force de soixante chevaux, portant quatre-vingt-dix tonnes de marchandises, pouvant recevoir et loger, dans deux salons, garnis de cabines, une trentaine de passagers, et faisant, deux à trois fois par semaine, en sept à huit heures, le trajet d'Aiguesmortes à Marseille [2].

Mais, pour que le commerce d'Aiguesmortes acquît l'extension et l'activité dont il est susceptible, et

[1] Délibération du conseil municipal du 5 octobre 1834. — En 1770, une ordonnance de l'amiral de France avait créé un maître de port à Aiguesmortes. Cette charge n'y subsista pas longtemps.

[2] Ce bateau appartient à la maison Gros et Conte, l'une des plus considérables et des plus honorables du pays. — Nous apprenons avec regret que ce bateau, par suite de la crise politique et commerciale de 1848, a dû suspendre ses voyages.

Digitized by Google

que devrait lui procurer l'heureuse situation de son port, il faudrait que les réparations projetées en 1847, c'est-à-dire le prolongement des deux môles et l'agrandissement du bassin sous les murs de la ville, fussent exécutées sans plus de délai; il faudrait, en outre, comme nous l'avons déjà dit[1], que, pour rendre le port plus sûr et plus accessible, on établît à son abord des amarres flottantes; qu'on en approfondît l'entrée, et que des dragues à vapeur entretinssent constamment, à des dimensions convenables, cette même entrée, le bassin de la ville et le canal de la Grande-Roubine qui y conduit; ce qui permettrait aux bâtiments de deux cents tonneaux d'entrer dans le grau, et à ceux de cent cinquante tonneaux de remonter jusque dans le bassin. Il faudrait, enfin, il faudrait surtout, pour relier Aiguesmortes aux villes et aux départements de la France, à portée de profiter de son port, qu'un chemin de fer, parti de la vieille cité de saint Louis, jouissant à son tour des bienfaits de la nouvelle civilisation, allât joindre, vers Lunel, celui de Nîmes à Montpellier.

Dès qu'il fut question d'ouvrir cette rapide communication entre les deux chefs-lieux du Gard et de l'Hérault, on eut l'idée de jeter un embranchement sur Aiguesmortes, comme une conséquence indispensable du premier projet. La commission d'enquête, chargée, en 1837, d'examiner l'utilité du che-

[1] Chap. XXVII.

min projeté, émit le vœu de cet embranchement; et la chambre de commerce de Nîmes, dans sa séance du 13 novembre de la même année, en fit la condition de son approbation. Le conseil municipal d'Aiguesmortes, appelé à délibérer sur cet objet, fit ressortir les avantages que procurerait l'embranchement, entre autres à la ville de Nîmes, qui, par par cette dernière voie, aurait à payer, pour les marchandises qui lui viennent par la mer, des frais de transport beaucoup moins élevés que ceux qu'elle doit supporter en les tirant de Cette.

Lorsque la question fut portée devant la Chambre des députés, M. Chabaud-Latour, rapporteur, exposa, dans la séance du 2 juin 1838, que, d'après les calculs établis par les ponts et chaussées, les dépenses de construction et d'entretien de l'embranchement excéderaient de beaucoup les produits, et que la compagnie du chemin de fer de Montpellier à Nîmes avait déclaré qu'elle se désisterait, si l'embranchement sur Aiguesmortes lui était imposé; qu'elle s'engageait toutefois à faire à ses frais les études de cet ouvrage, et même à le construire plus tard, si les conditions devenaient meilleures, ou bien si l'État ou le département du Gard consentaient à prendre à leur charge une partie des dépenses.

Une nouvelle délibération de la chambre de commerce de Nîmes eut lieu le 29 janvier 1840. Celle de Montpellier avait réclamé son concours pour obtenir enfin du gouvernement l'exécution, toujours diffé-

Digitized by Google

rée, de la ligne de fer qui devait unir les deux villes. On insista vivement, dans cette délibération, sur la nécessité d'un embranchement sur Aiguesmortes, en faisant remarquer que des travaux considérables avaient été entrepris, depuis quelques années, dans ce port, et que ces travaux resteraient sans utilité, si le port de Cette devait absorber le monopole maritime et commercial des deux départements. Quelques jours après, le conseil municipal de Nîmes, délibérant sur le même objet, appuya de nouveau de son vœu celui de la chambre de commerce.

Ces vœux ne furent point écoutés. Cependant, tandis que l'on construisait le chemin de Montpellier à Nîmes, M. Dombres, ingénieur ordinaire du Gard, se livrait aux études nécessaires pour pouvoir établir l'embranchement, s'il était enfin accordé.

Voici un aperçu de son travail [1] :

M. Dombres fait partir la ligne de fer du pied de la tour des Bourguignons, longeant ainsi, jusqu'à la tour de Constance, le bassin qui sert de port; immédiatement après, elle passe le canal de Beaucaire sur un pont tournant; elle suit la rive droite du canal de la Radelle, marche droit sur le Vidourle, remonte le bord de la rivière, la traverse au-dessus de Saint-Laurent-d'Aygouze ; et puis, passant à côté de Marsillargues, elle se dirige sur Lunel par un seul

[1] Bien que le projet d'embranchement paraisse en ce moment abandonné, nous pensons qu'un temps viendra où l'on nous saura gré d'avoir consigné ici ces détails.

alignement. A la hauteur de cette ville, et après avoir coupé l'ancienne route royale, la ligne se bifurque, dirigeant l'une de ses branches vers l'embarcadère de Lunel, et l'autre vers la partie du chemin de fer qui se prolonge du côté de Nîmes. La longueur de l'embranchement, jusqu'au point de bifurcation, serait de 16,021 mètres ; le premier raccordement, de 863 mètres ; le second, de 1290. Ce chemin n'aurait qu'une voie ; mais on construirait des gares d'évitement sur un sixième de sa longueur. On établirait toutefois, sur le port d'Aiguesmortes, deux voies parallèles au quai du bassin. Il y aurait une station, touchant la ville même, pour les voyageurs ; des magasins et des hangars pour les marchandises, dans l'un des faubourgs, sur les bords du canal de Beaucaire.

M. Dombres a calculé que le prix de revient de cet embranchement, les circonstances de terrain étant favorables, ne serait que de 110,000 fr. par kilomètre, au lieu de 250 à 300,000 fr., prix général de revient des lignes de fer en France, et que la dépense totale, y compris les bâtiments nécessaires pour l'exploitation, ainsi que le matériel roulant, s'élèverait à deux millions. Au moyen d'une légère augmentation de frais, on prolongerait la ligne jusqu'au milieu des salines du Peccais ; ce qui la rendrait encore plus productive.

Les calculs de M. Dombres, conformes à ceux que nous avons établis nous-même sur les docu-

Digitized by Google

ments administratifs, démontrent que le mouvement annuel du port d'Aiguesmortes s'élève actuellement à trente ou trente-deux mille tonnes. Par suite des améliorations en cours d'exécution, ce mouvement s'élèvera facilement à quarante mille tonnes, dont les trois quarts seraient évidemment livrés au chemin de fer. Si l'on y ajoute les sels qui s'expédieraient par la même voie, et qu'on peut évaluer à dix mille tonnes ; les houilles, qui viendraient s'embarquer à Aiguesmortes, c'est-à-dire cinq mille tonnes environ ; les voyageurs, dont le nombre peut être porté à cinquante mille par année, et si l'on applique à ces divers chiffres le tarif du chemin de fer de Nîmes à Montpellier, on trouve un produit brut d'environ 190,000 fr. En déduisant de cette somme les frais d'exploitation, qui s'élèveraient à plus de 130,000 fr., il ne reste pour produit net qu'une somme, qui représente à peine le 3 pour 100 des deux millions qu'aurait coûtés l'embranchement. — Les produits de cette ligne augmenteraient, sans aucun doute, chaque année, par suite de l'économie que présenteraient les frais de transport. Mais, comme l'observe avec raison M. Dombres, dont nous continuons à reproduire la pensée, les capitaux s'associent difficilement en vue d'une jouissance future ; il faut, pour les attirer, une jouissance immédiate. Ainsi, nulle compagnie ne se chargera de l'embranchement, sans une subvention de l'État, ou sans le concours des communes intéressées.

Digitized by Google

Pénétrée de cette nécessité, la ville d'Aiguesmortes demanda au gouvernement, en 1845, une subvention d'un million ; ce qui aurait produit pour les actionnaires, qu'on aurait alors aisément trouvés, un intérêt de 6 pour 100. Cette demande, vivement appuyée par le conseil général du Gard, fut repoussée par le gouvernement, qui ne jugea pas que l'embranchement sur Aiguesmortes fût d'un intérêt assez général pour justifier un tel sacrifice. Alors on fit un nouvel appel à la compagnie du chemin de fer de Nîmes à Montpellier ; et cette compagnie se décida, en 1846, à offrir de construire l'embranchement, moyennant une subvention, dont un tiers serait payé par Aiguesmortes, et les deux autres tiers par les communes voisines, Saint-Laurent, Marsillargues, Lunel, Nîmes, etc.; mais la plupart de ces communes sont pauvres, et les choses n'allèrent pas plus loin.

Espérons que les obstacles qui, jusqu'ici, se sont opposés à la construction de l'embranchement d'Aiguesmortes seront enfin levés ! Espérons que des efforts, des sacrifices seront faits, non-seulement par les communes les plus rapprochées, mais par le département du Gard tout entier, et même par quelques-uns des départements limitrophes, tous plus ou moins intéressés à l'entreprise, pour que cette voie de fer soit ouverte ! Espérons aussi que les améliorations que réclame encore le port d'Aiguesmortes seront en même temps exécutées ! Lorsque le grau du Roi, qui s'ouvre sur une plage si paisible, pourra

Digitized by Google

offrir constamment un large et facile accès aux navires ; lorsque ces navires, remontant aisément sous les murs de la ville, y trouveront un vaste bassin pour les recevoir, des quais commodes pour y déposer leurs marchandises ; lorsque ces marchandises, aussitôt débarquées, pourront être expédiées, rapidement et à peu de frais, par une ligne de fer qui se reliera à celle de Nîmes à Montpellier, communiquant elle-même avec les autres lignes qui sillonnent ou sillonneront nos départements du Midi ; lorsque les denrées à exporter de ces départements rencontreront les mêmes facilités, Aiguesmortes, si favorablement située pour alimenter le centre méridional de la France, Aiguesmortes, devenue le port de Nîmes comme Cette l'est de Montpellier, présentera d'immenses avantages au commerce du Gard, ainsi qu'à celui des départements circonvoisins. Ces contrées recevront par Aiguesmortes, à meilleur prix que par toute autre voie, et par suite en plus grande abondance, les objets nécessaires à leur consommation ; elles expédieront également, dans des conditions plus avantageuses, les produits de leur sol, de leurs mines, de leurs manufactures. Nombre de marchandises qui, venant de l'étranger et destinées pour l'intérieur de la France, doivent emprunter les ports de Cette ou de Marseille, éloignés du point de leur destination, recourront au port d'Aiguesmortes, voie plus courte et moins dispendieuse. Par cette voie, les relations

Digitized by

d'un grand nombre de villes avec l'Espagne, l'Italie, l'Algérie, avec toutes les côtes de la méditerranée, deviendront plus intimes et plus fréquentes ; notre navigation maritime en acquerra plus de développement et plus d'activité. Les sels de Peccais, dont on est obligé de restreindre la production, trouveront, par la voie de mer devenue plus facile, ou par la voie de terre, devenue plus rapide et plus économique, un débouché plus étendu, plus abondant. Les travaux entrepris pour accomplir ces améliorations amèneront le dessèchement de plus d'un marais, la constante circulation des eaux, l'aisance et l'activité dans les classes ouvrières ; toutes choses qui contribueront à détruire complétement les diverses causes de maladie qui peuvent exister encore dans le pays.

Ainsi, par la restauration de son port, par l'établissement de son chemin de fer, la ville d'Aiguesmortes verra s'assainir son climat, se ranimer sa principale industrie, s'agrandir son commerce, se multiplier ses moyens d'existence, tandis qu'elle procurera au département du Gard, à ceux qui l'avoisinent, et même à plusieurs autres parties de la France, un accroissement notable de prospérité.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1.

Diplôme de Charlemagne, délivré en 791, pour la restauration du monastère de Psalmodi.

Carolus, rex Francorum, imperator et Patricius Romanorum, omnibus fidelibus Christianæ religionis notum fieri volumus ecclesiæ Dei præsentibus..... Corbillanus, abbas monasterii sancti Petri insulæ Psalmodi, quod ab antiquis temporibus beati Benedicti regulæ institutis subditum fuisse agnovimus, adiens serenitatem culminis nostri, atque innotuit nobis quod modo, nostris temporibus, violentia jam dictum monasterium Sarracenorum destructum esse et mutatum in locum Cornilianicum credamus; et hoc idem affirmat Deo et nobis dilectissimus Nimbridius, archiepiscopus Narbonensis : idcirco præcipimus prædicto Corbillano, ut prædictum monasterium restituat, et reedificet in ipso loco, pro Dei amore; jam dicto abbati et monasterio tradimus Theodemirum, nepotem nostrum, ut ibi monasticam vitam gerat, et Deo dignanter deserviat, atque, pro ejus amore, in eleemosinam conferimus jam dicto Corbillano abbati et monasterio Psalmodii ejusque successoribus salubri consilio charissimi Nimbridii, archiepiscopi Narbonensis, monasterium de Nozdellis, quod nos construximus in honorem sancti Saturnini martiris, cum ipsa turre quam nobis fecimus in ipsa Matafera ob defensionem patriæ,

Digitized by Google

et quæque ad ipsum monasterium sancti Saturnini de Nozdellis pertinere, videntur omnia monasterio Psalmodio et Corbillano, abbati ejusque successoribus, cum nepote nostro Theodemiro, conferimus atque donamus. Quicumque vero de nobis aliqua beneficia habent et monasterio Psalmodii dare voluerint nos pro amore Dei..... dignam recompensationem inveniamus, et liberam potestatem donandi Psalmodio, authoritate imperiali illis attribuimus. Actum tertio calendas Julias anno vigesimo tertio Caroli imperatoris..... Indictione decima quarta. SS. + Caroli serenissimi imperatoris. + SS. Nimbridii a..... SS. Ragamfredi thesaurarii SS. Rotovei + vicarii ac tributarii. SS. Theodemiri. + SS. + Bernonis militis. SS. Guillelmi Ducis. + SS. Annonis SS. Alcoini. Gotholenus scripsit ne varietur.

N° 2.

Cession de la terre d'Aiguesmortes faite au roi saint Louis par l'abbé de Psalmodi, en 1248.

Omnibus præsentes litteras inspecturis, Remundus permissione divina Abbas Psalmodii et ejusdem loci Conventus, Salutem. Notum facimus quod nos unanimi ac deliberato consensu territorium in quo sita est Villa de Aquis mortuis et fortalicia ejusdem loci, quod territorium incipit a Consa Johannini, quæ dividit terram donæ Gairaudæ a territorio Domini Regis et de illa Consa directe protenditur usque ad caput Pontis novi Psalmodii, cum toto Ponte et Calocia, et inde iterum protenditur ad Aquas mortuas secundum quod tenementum Sancti Clementis illud dividit et durat in illa parte usque ad silvam Domini de Portubus, et de illis Portubus usque ad mare, et a mari usque ad prædictam Consam Johannini cum omni jure,

quod habebamus ibidem Domino nostro Ludovico Dei gratia illustri Regi Francorum quittavimus et concessimus, ab ipso et hæredibus ejus perpetuo possidendum; ipse vero Dominus Ludovicus nobis in recompensatione dicti territorii, dedit et concessit quamdam terram sive Condaminam quam habebat in territorio Somedrii, juxta muros ejusdem Castri in porta ipsius Castri, contigua viæ quæ ducit Alestum; a sinistra parte usque ad viam quæ ducit ad molendinum ad Garenel, et ab eodem molendino super ripam Bidollæ, usque ad fossata prædicti Castri, et iterum a capite fossatorum super eadem fossata usque ad prædictam portam a nobis Abbate et Conventu perpetuo possidendam, hoc salvo quod idem Dominus Rex sibi et hæredibus suis retinuit omnimodam justitiam in terra superius nominata; nos vero prædictam recompensationem gratanter recepimus et acceptam habemus, et in testimonium et munimem omnium permissorum, sigilla nostra præsentibus litteris diximus apponenda. Actum apud Aquas mortuas, anno Domini millesimo ducentesimo quadringentesimo octavo, mense Augusto.

N° 3.

Mémoire présenté à saint Louis par les habitants d'Aigues-mortes en 1248.

Quod omnes habitatores, et domicilium habentes in dicta villa, et ibi continue non ad tempus mansionem facientes, et ignem suum et larem foventes, sint quitii, liberi, et inmunes a prestacione denarii pro libra qui prestatur in dicta villa, racione dominii, de his que ibi afferuntur; et quod per totam senescalliam Bellicadri et Nemausi gaudeant privilegiis, inmunitate et libertate, quibus gaudent illi de Bellicadro.

Quod habitantes dicte ville presentes et futuri, habentes ibi

domicilium, et larem foventes, habeant libertatem faciendi, prout voluerint, furnum et furnos in dicta villa et ejus districtu, pro eorum voluntate : ita tamen quod pro quolibet furno qui ibi fiet dentur et serviantur ab illo cujus esset, annis singulis domino nostro regi decem solidi turon. racione dominii, et census : racione cujus dominii et census dominus noster rex seu ejus curia in dicta villa deffendat ne impedimentum aliquod fiat vel prestetur quominus habentes furnos in dicta villa eis uti possint, et quominus quicumque coquere volentes in predictis furnis, libere et absque contradictione et impedimento cujusquam, eis uti possint et facere, pro eorum libito voluntatis.

Quod aliqua persona, nisi esset habitator dicte ville, et ibi domicilium haberet, et larem continue ibi faceret, non sit ausa inmittere, nec inmissa tenere aliqua animalia pascendi, etiam infra territorium et districtum dicte ville.

Quod dominus noster rex concedat plenarie et complete mercatoribus, et aliis commorantibus in dicta villa tam presentibus quam futuris et aliis ibidem advenientibus quacumque condicione, easdem libertates et inmunitates, franquesias, et privilegia omnia et singula, et sub eodem modo et forma, et condicionibus quibus concessa sint mercatoribus habitantibus apud Nemausum; sub eodem modo videlicet quod burgenses, mercatores, et alii habitantes, et larem foventes in dicta villa, sint liberi et inmunes prestacione leude et ponderis, sicut sint cives de Nemauso apud Nemausum; et quod extranei solvant sicut fit in Nemauso.

Item quod concedatur mercatoribus de Nemauso quod illi qui ad dictam villam venire voluerint, mansionis causa, possint ibi venire, habendo ibi libertates quas habent apud Nemausum.

Quod fiat in dicta villa constitucio talis, quod sicut mercatores habitantes in dicta villa solverent et ex aliis partibus in riparia maris advenientes, quod eodem modo illi de istis partibus in quibus aliquid solverent solvant ultra denarium pro libra; ita videlicet quod quibuscumque extraneis advenientibus

Digitized by

ad dictam villam utatur ibi ea lege, consuetudine, et modo, et privilegiis, in exactionibus et aliis, ultra denarium pro libra, quo et qua dictis burgensibus dicte ville uteretur et fieret in locis unde essent advenientes : et quod illud plus quod levaretur et haberetur ab eis, ultra denarium pro libra, percipiatur et percipi debeat per duos viros de dicta villa ad hoc specialiter constitutos, uno ex parte domini nostri regis, et alio ex parte consulum dicte ville. Qui duo viri ad hoc constituti illud fideliter exigant et recipiant et legaliter illud expendant et ponant in opere portus dicte ville; qui duo viri unum fidelem secum habeant scriptorem qui fideliter recepta de predictis et expensas scribat; quibus duobus ad hec constitutis et scriptori, de competenti salario de eodem provideatur.

Ad hoc ut predicta villa crescat ineffabiliter et multiplicetur, et honor et proficium domini nostri regis in ea et pro ea ut plurimum exaltetur, quod dominus noster rex Franciæ faciat et procuret, seu fieri faciat quod mercatores, burgenses, et omnes et singuli habitantes in dicta villa presentes et futuri, sint liberi et inmunes ad catenam Aconis, sicut sunt Venesiani, Januenses et Pisani; et quod dominus noster rex faciat fieri quod dicti habitatores dicte ville habeant vicum, seu unam terram et designatam apud Acon, ubi morentur et recipiantur, sicut habent Venesiani, Januenses et Pisani.

Item quod habeant apud Acon consulem dicte ville et bajulum regalem; qui consul ibi constituatur per quatuor consules dicte ville, talis qui sit habitator dicte ville de Aquis-mortuis cum uxore et familia : et si omnes quatuor consules non possent ad electionem dicti consulis statuendi apud Acon convenire vel concordare, quod ille quem tres ex eis concordes elegerint instituatur, non obstante quod quartus non consentiret seu contradiceret. Qui consul per dictos quatuor consules, aut saltem per tres sic institutus, per tres annos continuos stet apud Acon et presit ibi omnibus hominibus de Aquis-mortuis apud Acon advenientibus et morantibus, in exercenda jurisdictione et coertione omnimoda et in omnibus, subeodem modo et forma et salario quo et qua est ibi consul de Piza; et completis tribus

Digitized by Google

annis, apud Aquas-mortuas redire debeat, nec postea per decem annos, pro decem sequentibus seu infra dictos decem annos, iterum ille possit institui consul apud Acon.

Quod dominus noster rex faciat fieri ut fluvius aliquis aque dulcis veniat, seu dirivetur, seu ducatur ad dictam villam; quod fieri potest de facili.

Quod dominus noster rex faciat fieri bonam et idoneam et securam viam levatam, seu caminum bonum et tutum, cum pontibus necessariis, a monasterio de Psalmodi recte usque ad correctam Poncii Bremundi de Anglas, talem quod deffendatur ab aquis paludis, et ut homines, eques et pedes, et animalia libera et onerata, et quadrige possint tute et absque periculo aquarum ire a dicta villa versus Posquerias, et per alia loca circumstancia; quod breviter et de facili potest fieri. Quo facto homines de Valle-aquearia et de Balneolis portantes seu ducentes sal venient ad dictam villam pro sale exportando, et Lunellum et alia loca ubi nunc sal accipiunt, dimittent, et quo maximum commodum eveniet domino nostro regi.

Quod dominus noster rex procuret, seu procurari faciat cum abbate de Psalmodi, ut habitantes dicte ville sint liberi et inmunes a prestacione decime, tam de fructibus animalium, quam terrarum, quam hortorum, vinearum, pratorum et nemorum et aliorum que habebunt et excolent, seu excoli facient infra territorium dicte ville et districtu.

Quod omnibus predictis et singulis factis, concessis, ordinatis et confirmatis per dominum nostrum regem, quod dominus noster rex faciat et procuret, seu fieri faciat et procurari, quod aliqua certa die per ipsum statuta omnes prelati, archiepiscopi, episcopi, abbates, prepositi et alii prelati omnes et singuli, et priores omnes magni conventuales, et barones omnes a Tholosa usque ad Anicium, debeant simul et semel esse in dicta villa et ad honorem Dei et ejus genitricis et domini nostri regis, festum solempne et maximum facere et celebrare. — Et dicte ville, cum nomen habeat horribile et pluribus odiosum, aliud nomen bonum, et famosum, et placabile, quod sit tale, *Bona per forsa.*

Ex quibus, si ita facta, completa, et ordinata fuerint, sciat dominus noster rex et ejus consilium quod burgenses de Janua, de Venesia, de Piza, et de Montepessullano pro majori parte, et aliorum quam plurimorum locorum, habitatores fient dicte ville, et ipsa villa ineffabiliter multiplicabitur, et reditus dicte ville dicto domino regi nostro in quadruplum et plus augmentabuntur.

N° 4.

Lettres de M. de Chateaubriand à M. Vigne-Malbois, maire d'Aiguesmortes.

Paris, 18 juin 1839.

Je vous dois, Monsieur, un millier de remerciements pour la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et les renseignements que vous avez la bonté de me donner. Il est vrai que l'année dernière, au mois de juillet, en faisant une course rapide dans le Midi, allant de Montpellier à Nîmes, je me suis détourné un moment pour voir Aiguesmortes. J'ai visité tout ce qu'on peut visiter dans quelques heures, et j'ai été convaincu dès le premier abord que la ville n'avait point les inconvénients dont on s'est plu à faire de si terribles récits. Je n'ai vu qu'une population animée et bien portante. L'idée m'est venue alors d'écrire un jour, si j'en avais le loisir, un *mémoire* sur Aiguesmortes, de réunir des pièces authentiques qui ne laisseraient plus de doute sur l'histoire de la seule ville de France qui conserve des momunents et une architecture militaires du temps de saint Louis. Il existe deux volumes in-folio manuscrits des titres et actes de la ville d'Aiguesmortes, recueillis par Alexandre Esparron. J'ai commencé à les consulter. Je n'ai en vue aucune époque particulière. Je

Digitized by Google

mentionnerai tout ce qui me paraîtra intéressant. Le côté dramatique entrera dans la narration à sa date ; mais, en fait d'histoire, j'ai l'horreur du roman, et les producteurs modernes m'ont tellement gâté la vérité que je préférerais une chronique sèche, mais exacte, à ces annales enluminées des imitateurs de Walter-Scott.

Ce projet, Monsieur, n'est qu'un embryon dans ma tête ; mais si j'étais encouragé par des hommes instruits et habiles comme vous, j'essayerais de l'exécuter. Ma pensée serait d'attirer les yeux du gouvernement sur la ville d'Aiguesmortes, d'amener des restaurations et des améliorations utiles à votre pays. Ne serait-il pas possible, par exemple, d'ouvrir un chemin entre Aiguesmortes et Arles à travers la Camargue ? etc. Je ne sais où je pourrais trouver des documents certains sur l'entrevue de Charles-Quint et de François Ier à Aiguesmortes. Ne sait-on rien de l'époque où fut bâti le petit palais, je veux dire l'hôtel qui sert aujourd'hui, à ce qu'il m'a semblé, au dépôt des archives et au logement des autorités militaires de la ville ? Il m'a paru que l'architecture indique le style de la Renaissance à partir de François Ier en descendant jusqu'à Catherine de Médicis. Je suis plein de reconnaissance pour le poëte [1] qui a fait entendre de si beaux chants à la France et m'a procuré l'occasion d'ouvrir avec vous ces honorables relations. Je connaissais votre petite brochure et la notice de M. di Pietro.

Le rhumatisme qui m'obligea de voyager dans le Midi l'année dernière, m'engage toujours la main droite et ne me permet pas de tenir la plume. Vous voudrez donc bien me pardonner, Monsieur, d'avoir été obligé de dicter cette lettre.

J'ai l'honneur de vous renouveler mes remerciements sincères et de vous prier d'agréer l'assurance de ma considération très-distinguée.

CHATEAUBRIAND.

[1] M. Reboul.

Digitized by

Paris, 11 novembre 1839.

Un million de pardons, Monsieur; je faisais un petit voyage, lorsque votre excellente lettre du mois d'octobre est arrivée à Paris; on ne me l'a remise qu'à mon retour. Hors la goutte, qui ne me laisse pas la main droite libre et me force toujours à dicter, je me porte à merveille, et j'espère qu'au mois de janvier prochain je pourrai m'occuper sérieusement de notre *cher* ou de notre *chère* Aiguesmortes. Vos renseignements sont les plus précieux du monde, et je remonterai aux sources que vous avez la bonté de m'indiquer. Quand mon travail sera fini, j'irai, avant de le donner à la presse, revoir en détail des lieux que j'ai à peine vus en courant. Combien je serais heureux, Monsieur, si je pouvais vous rencontrer dans cette ville de saint Louis que vous administrez avec tant de capacité et de lumière.

C'est moi, Monsieur, qui crains d'abuser de votre temps et de votre complaisance. Quant à moi, je serai toujours reconnaissant et charmé toutes les fois que vous voudrez bien vous souvenir de moi, m'instruire et m'honorer par vos lettres.

Agréez, je vous prie, Monsieur, avec mes remerciements les plus sincères, l'assurance de ma considération très distinguée.

CHATEAUBRIAND.

P. S. Auriez-vous, monsieur, l'extrême bonté d'offrir à messieurs les conseillers municipaux l'expression de ma gratitude et l'hommage de mes sentiments respectueux [1]?

[1] C'est au nom du conseil municipal que le maire d'Aiguesmortes avait écrit à M. de Châteaubriand. Le conseil délibéra dans sa séance du 17 novembre 1839 que les deux lettres de l'illustre écrivain seraient transcrites sur ses registres.

Digitized by Google

N° 5.

Lettres-patentes de saint Louis — Mai 1246.

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, amen. Ludovicus, Dei gratia, Francorum rex; notum facimus universis, tam præsentibus quam futurus, quod nos, habitatoribus villæ nostræ Aquarum mortuarum, libertates et consuetudines concessimus, inferius annotatas. Videlicet : quod omnes habitatores loci illius sint liberi et immunes ab omnibus quæstis, talliis et toltis, et mutuo coacto et omni ademptu coacto.

Item : Quod per viginti annos sint liberi et immunes in perpetuum ab omni cavalcata, per aquam et per terram; et post viginti annos sint liberi et immunes in perpetuum ab omni cavalcata ultra Magalon. Uticen. et Nemau. Diœceses, sed infra istas, faciant cavalcatam et etiam in Arelaten. et Avinion. Diœcesib. citra Rhodanum; et hæc intelligimus cum alia terra de senescallia Belliquadri, communiter exibit ad cavalcatam, et tunc exeant, secundum quod de villis bonis senescalliæ exibunt. Nec possit aliquis habitator loci illius, compelli personaliter ire in aliquam cavalcatam : si tamen aliquem peditem cum annis competentibus mittere voluerit loco sui, et de qualibet domo, sufficiat unam ire personam, exceptis pauperibus, illis scilicet qui non habent valens ultrà viginti quinque libras turonenses, qui nec ire, nec mittere compellentur, et exceptis viduis et pupillis, et exceptis notariis utentib. officio, et jurisperitis et physicis ad dandam autem redemptionem pecunianam pro cavalcata, nullo tempore compellentur, et non teneantur in toto anno uno stare in cavalcata, nisi tantium quadraginta diebus.

Item : Si quis emerit, vel permutaverit donum, vel possessiones in villa, vel territorio loci prædicti, quæ possessiones

de nobis teneantur, vicarius vel bajulus, vel curia nostra dicti loci, non possit sibi retinere vel alium præferre. Nec recipiatur pro laudimio ultrà vicesimam partem pretii, scilicet de viginti solidis duodecim denarios et super emptor solvere laudimia teneatur, de donationibus autem, vel pignoribus, vel divisionibus rerum communium, vel dotibus inæstimatis, vel legatis in ultima voluntate, vel causa, vel titulo lucrativo acquisitis, non accipiatur, laudimium, vel muta, nec etiam de succesione hæreditaria. Si vero cessatum fuerit in solutione census per triennium, vel plus, non incidet res in commissum, sed annis singulis, quibus cessatum fuerit, census duplicetur. Minor autem viginti quinque annis, solvendo censum, in quo ipse cessavit, sine duplicatione liberetur. Sed et quilibet vicinus, vicino suo poterit, in domo sua, servitutem stillicidii, vel oneris ferendi, vel quamcunque aliam concedere, vel imponere sine laudimio domini et consensu. Et idem dicimus in prædiis rusticis, nisi pretium interveniret vel aliud, loco pretii. Si tamen servitus pro servitute concedetur, nihil dare pro laudimio teneatur.

Item : Ab omnibus pedagiis dicti loci, in aqua et mari; et sextaralagio, et leudis, perpetuo sint immunes habitatores dicti loci, sive domos proprias habeant ibi, sive non.

Item : Liceat communitati villæ prædictæ, habere consules quatuor vel pauciores, et illi habeant consilium juratum, quod elegerint, et habeant libertatem homines loci prædicti, eligendi consules, etiam sine consensu curiæ nostræ, et sint semper annuales. Jurent autem, publice, dicti consules, fidelitatem nobis servare, et etiam jura nostra, et libertates, et bonos usus, et consuetudines loci prædicti, bona fide, requirere, et defendere, et salvare; et sit de eorum officio mandare, vel facere mandari *Gathas* et *Escurgathas*, et alias custodias, quando videbitur expedire curiæ nostræ prædictæ, vel ipsis; et inobedientes sua auctoritate pignorare, et habere inde redemptionem usque ad duplum mercedis, quæ daretur gathæ, vel escurgathæ, vel custodi conductitio. Et hæc pœna sit consulum ad opus communis, et possint dicta pignora vendere,

Digitized by Google

vel obligare, pro ut maluerint, pro pœna prædicta, residuo pretii reddendo domino pignoris.

Item : Consules obligent bannerios, scilicet custodes bladorum, vinearum et fructuum, et possessionum; et curia nostra prædicta, illos constituat, quos ipsi nominabunt, et eos habeat pro idoneis, quicunque sint. Coertio autem banni, et ipsum bannum sint curiæ nostræ; et si bannerii deliquerent in officio, puniantur, et per curiam nostram prædictam amoveantur, ab officio supradicto. Bannerii autem mercedem habeant a curia nostra prædicta, et in banno nullam partem accipiant. De banno vero fracto, credatur bannerio, usque ad quantitam pro banno determinatam et non ultra. Bannerius autem habitatorem loci, vel alium hominem notum et idoneum pro banno non pignoret, sed curiæ nostræ præd. denuntiet, et curia eum compellat. Bannum autem tale sit, scilicet de ovibns et capris una pogesia; de porco, obolus; de bestiis grossis, duo denarii; de homine, duodecim denarii et hæc omnia de die. De nocte autem duplicetur bannum, et nihilominus restituatur damnum datum domino, arbitrio duorum proborum virorum de plano.

Item : Consules quando eis, et consilio suo videbitur, expedire possent in villa collectas, vel cisas facere, super se, et habitatores villæ, vel habentes possessiones, pro modo possessionum quas ibi habebunt, et inobedientes super his, possunt pignorare sua auctoritate, et pignora vendere, et ad solutionem compellere, ut supra dictum est, de *gathis*. Æstimationem autem singulorum, quam consules per se, vel per alios, secundum ordinationem consilii sui, facient, curia nostra præd., per se, vel ad alicujus querimoniam non retractet. A collecta autem et expensis communibus immunes erunt consules, suo anno, et unicus bajulus curiæ nostræ prædictæ, et judex, et notarius ipsius curiæ nostræ, et duo cursores.

Item : In dicta villa, vel in territorio ipsius, consules aliam jurisdictionem sibi non usurpent; inter volentes autem possint cognoscere ex compromisso, et quilibet alius de villa dicta in causis civilibus tantum. Ad requisitionem consulum teneatur, curia prædicta, in singulis viagiis maritimis, dare plenam ju-

Digitized by

risdictionem uni ex habitatoribus loci, a consulibus præsentato, qui fuerit in dicto viagio, super omnes de regno mercatores, nautas et marinarios, et eorum familiam, qui tamen de portu Aquarum mortuarum iter accipient, et quidquid emolumenti inde habuerit, ille consul maris, cui data fuerit jurisdictio supradicta, reddat curiæ nostræ prædictæ. Curia vera ipsa, secundum laborem suum et quantitatem emolumenti, donet eidem in reditu, cum consilio consulum, quod visum fuerit expedire.

Item : Liceat consulibus domum habere communem, et arcam, et clavarios, et nuntios, et ibi se congregare, et habere colloquium, quotiescunque voluerint.

Item : Consules et clavarii, post finem officii, reddant suis successoribus tantummodo rationem.

Item : Consules, ex quo fuerint ibi uno anno, non possint esse ibi in sequenti anno, et hæc infra decem primos annos : post decennium vero, non possint esse consules illi qui fuerunt, nisi interposito duorum annorum intervallo.

Item : In loco prædicto, pro nobis Bajulus dictæ villæ, et Judex sint annales tantum; et judex, non de loco, sed aliunde sumatur; et jurent publice servare fidelitatem nobis; et jura nostra nobis servare, et tenere justitiam, et libertates, et usus loci servare prædicti. Jurisdictionis autem exercitium tale sit. In causis criminalibus et civilibus, actor sive accusator, et reus, satisdent. Et si in civili causa satisdare non potuerint, teneantur præstare juratam cautionem, sub obligatione bonorum suorum. Et similiter in criminali, nisi enormitas criminis aliud exigerit secundum judicis cognitionem. Quo casu, fidejussoribus committatur; nec retineatur persona, nisi manifestæ sint probationes vel violentes præsumptiones contra reum, et nisi crimen sit tale, quod vel mortem, vel membri abscissionem requirat. Cum autem aliquis personaliter captus, innocens juventus fuerit, libere dimittatur, solis expensis victualium solius suæ personæ refusis : pro custodia, vel custodibus nihil penitus redditurus. Et sit carcer talis, qui non sit ad exterminium personæ, sed ad custodiam, et capto vic-

tus competens tribuatur. Mulieres autem cum maribus in carcere non mittantur; et teneatur curia nostra loci prædicti, providere ne ipsarum pudicitia aliquatenus attemtetur, tradendo ipsas honestis mulieribus custodiendas. Et ne passim inquirat curia nostra prædicti loci; dicimus, quod de v rbis injuriosis nulla fiat inquisitio, nisi in præsentia curiæ nostræ prædictæ, pro tribunali sedentis, dicta fuerint, sed conquerentibus faciant rationem. Et si tales sint personæ, quæ verba injuriosa habuerunt, ut merito timeri possit de majori rixa, possit curia nostra prædicta eis, sub pœna moderata, præcipere, ne ad rixam, vel ad arma procedant. Et si contra facerent, exigatur de pœna prædicta, quantum judex curiæ nostræ prædictæ, pro qualitate excessus, decreverit exigendum, et gravatus possit appellare ad senescallum nostrum, vel ad nos.

Item : De adulteriis nulla fiat inquisitio, sed qui in ipsa turpitude fuerint deprehensi, vel concordent cum curia nostra præd., vel sine fustigatione publicæ currant nudi. Item dicimus de illis, qui post prohibitionem a marito factam, vel ab ipsa curia prædicta, ad requisitionem mariti inventi fuerint soli, in loco, et hora justa ratione suspectis. Si vero plus quam semel deprehensi fuerint in aliquo prædictorum, fustigentur, vel per relegationem temporalem, vel modo alio puniantur. De stupro autem facto cum vidua, curia nostra se non intromittat, nisi esset factum per vim, vel nisi essset factum cum vidua, quæ honestè vivere consuevit, quo casu non possit inquiri, nisi ad denuntiationem ipsius, vel consanguineorum, vel affinium : nec, per inquestam quæ fiet, aliquis amittet vitam aut membrum, sed alio modo punietur. De stupro autem facto cum virgine, volente, vel nolente, possit fieri inquisitio, et per eam causam, nullus amittet vitam, neque membrum, sed alio modo puniatur.

Item : De injuriis facto commissis præd. curia nostra rationem faciat conquerenti; sed nullo modo inquirat, nisi vel ossis fractio, vel membri debilitatio, vel livor magnus, vel sanguinis enormis effusio sit secuta. Si vero levis effusio fuerit, videlicet, cum unguibus facta, vel simili modo, curia prædicta non in-

quirat, nec puniat per inquisitionem. De cultello autem, vel gladio, injuriose extracto, contra aliquem, curia nostra præd. similiter possit inquirere et punire. Vel si aliquis, cum aliquibus armis aliquem invaderet, prout judici æquum videbitur, licet ictus nullos fuerit inde factus.

Item : Si quis re sibi commodata, vel deposita, seu ad alium usum tradita aliter utatur quam conveniat, de hoc præd. nostra curia non inquirat.

Item : De possessione turbata non inquirat ne puniat per inquisitionem, sed de vi ablativa, vel compulsiva inquirat et puniat.

Item : Si quis in publico, aliquid injuste fecerit, ædificando, vel vallatum faciendo, vel alio modo sibi occupando rem, ad statum pristinum, suis expensis restituere per officium dictæ curiæ nostræ compelli possit, sed pœna alia non imponatur.

Item : Quibus casibus inquiritur de crimine, si ex eo pendeat rei restitutio, non fiat rei restitutio ex officio, nisi rem haberet curia nostra præd. penes se : tunc enim debet eam reddere ex officio, nisi esset res mobilis, vel se movens furata, vel vi ablata, in qua, ille contra quem facta est inquisitio, nullam referret justam, vel probabilem quæstionem ante inquisitionis terminationem. Et tunc teneatur ad restitutionem, nisi esset legitimum appellatum. In omni autem inquisitione, dicimus, quod ille, contra quem crimen commissum dicitur, vocem testis non habeat, et debeat audiri inquisitio, expensis curiæ nostræ præd., et non ejus contra quem, vel pro quo, inquiretur, et dentur acta eidem, si petat, et legitima defensio non negetur.

Item : Propter dictum unius testis non procedatur ad quæstionem personæ, nisi testis ille omni suspicione careat, et sit paris, vel majoris honestatis, quam ille contra quem deponit, et judex ad hoc faciendum, ex qualitate personarum, et negotii moveretur. Nec in aliquo casu, procedat bajulus ad quæstionem, nisi judex, præsente reo, pronuntiaverit quæstionem esse faciendam, et sic, reis, validum habere consilium suum tempore pronuntiationis hujusmodi non negetur, sed eis sine difficultate concedatur.

Item : Curia nostra prædicta in inquisitionibus et aliis causis, tam civilibus quam criminalibus teneatur dare advocatum non habenti, expensis ipsius non habentis, si petat.

Item : Nec post decennium inquiri poterit de crimine publico, vel privato, contra illum qui per dictum decennium, vel majorem partem præsens fuerit. Nec de injuria post annum, nec de furto post biennium; nec de banno fracto post mensem, nisi hoc aliquis denuntiet damnum passus.

Item : Quoties ad denuntiationem alicujus fuit inquisitio, ex tunc denuntiator ad aliquam pœnam agens non audiatur.

Item : Omnis inquisitio, ex quo incepta fuerit, infra annum terminetur, nisi fuerit appellatum : et tunc infra sex menses appellatio terminetur. Post annum vero, appellatione cessante, non possit in ea procedi, nec etiam de novo iterum suscitari. In causis autem omnib. dicimus quod curia nostra prædicta a partib. non requirat pignora, vel expensas ante finem causæ. Causa vero finita, victor in eo quod vicit, nihil solvat. Victus autem de eo quod victus fuerit, solvat duos solidos de libra, si quæstio fuerit de pecunia, vel mobilib.; si vero de immobilib. detur de æstimatione vicesima in pecunia numerata. Si tamen reus auctori et curiæ nostræ non possit satisfacere, actor curiæ præferatur. Si autem debitor aliquis debitum confitetur, solvere præcipiatur, sine pœna tertii, vel alia. Et si ad diem præfixum a curia nostra non solverit, nec tunc pœna aliqua exigatur, sed captis pignorib. et distractis, vel per hostagia solvere compellatur. Pro tutelis autem, vel curis dandis emancipationibus, vel adoptationibus faciendis, quibuslibet ultimis voluntatibus vel decretis interponendis, curia nostra prædicta nihil accipiat, sed gratis, et sine difficultate hæc faciat.

Item : Nullus habitator loci venire compellatur ad alium locum causa litigandi, pro rebus, quas ibi possidet, vel occasione obligationis ibi contractæ, vel criminis ibi commissi : testes autem alibi ex justa causa possint produci.

Item : Curia nostra prædicta non poterit in dicto loco guidare aliquem extraneum, qui per similiter offenderit habitato-

rem loci prædicti tempore offensæ, sine licentia ipsius offensi, vel eo mortuo ejus hæredis, nisi idem extraneus ibidem juri pareret infra annum, vel post annum fieret habitator : si tamen nos ibi essemus, possumus inde facere velle nostrum.

Item : Quicunque extranei, ad dictum locum venerint, salvi ibidem cum suis reb. consistant, nec possint, occasione, guerræ supervenientis, vel occasione contagagii, vel aliqua causa simili detineri, vel impediri, nisi propter delictum propriæ personæ. Et possint res suas inde extrahere salvas, et in ducatu curiæ nostræ prædictæ.

Item : Quilibet habitator loci illius possit bladum, quod habebit in terris suis et sachariis per aquam et terram portare quocunque voluerit omni tempore, nec possit ei per nostram curiam interdici. Et eidem de vino similiter, et de aliis victualib. et labore proprio acquisitis.

Item : Molendina, quintale et corda, et furni erunt omnes nostri, cum leudis, et omnib. usaticis, et accipietur ad quintale, et cordam tantum.

Item : Curia nostra habebit mensuras et pondera publica ad quæ alia recognoscantur, et qui inventus fuerit reus, scienter utendo, prima vice, possit puniri in quadraginta solidis turonensibus : secunda, in sexaginta solid. turon. Tertia, sit in misericordia curiæ nostræ prædictæ. Et qui solvere non potest pœnas prædictas, relegetur ad tempus. Ubi vero ignoranter quis deliquerit, prima vice, in quinque solidos, secunda, in decem solidos turon., tertia, tanquam sciens puniatur. Qui autem mensuram majorem tenuerit ad vendendum, et non emendum, non puniatur si ea utatur vendendo.

Item : Bocherias sive macellum et piscionaria erunt nostra.

Item : Dabit curia nostra prædicta pascua competentia extra villam, et in villa plateam et mercatum et diem mercati singulis hebdomadis, diem martis, et nundinas semel in anno : ad quas venient omnes salvi, nec ibi convenientur, nisi in mercato deliquerint, vel in mercato contraxerint.

Item.... Noster et quidquid super laudimiis, vel multis, vel pœnis corporalib. vel pecuniariis remittendo fuerit, ratum ha-

Digitized by Google

beatur a domino in perpetuum et non possit aliquotenus revocari.

Item : Concedimus, quod curia nostra prædicta, vel aliquis alius loco nostri, non possit facere interdictionem vel bannum aliquod, quin habitatores possint, omni tempore vendere res suas libere, et absolute sine impedimento nostri; et curiæ nostræ prædictæ, sed neque gabellæ salis, seu alterius mercimonii, possint ibi fieri contra homines villæ.

Item : Aliquis habitator loci teneatur dare pedagium in tota terra nostra de aliquo, quod ibi deferet, vel deferri faciet, ad usum proprium, vel familiæ suæ, vel de his quæ ad supra dictum locum deferet ad opus ædificiorum suorum, vel alicujus de villa prædicta.

Item : Si quis peregrinus, vel mercator, vel quicunque alius extraneus ibi decesserit, si testatus fuerit, curia nostra testamentum faciat observari. Si vero decesserit intestatus, curia nostra prædicta, in præsentia consulum faciat deponi bona illius defuncti in monasterio Psalmodii, consignata, vel in alio loco tuto. Et si infra annum et diem, aliquis hæres, vel legitimus successor ejus appareat, eidem restituatur. Si vero infra annum et diem, nullus appareat successor, vel hæres, bona illius in pias causas distribuantur, per bajulum et consules dicti loci.

Item : Si quandoque, vel quotiescumque contigerit quod universitas, vel aliquis de universitate gratis, vel forte compulsi aliquid contra libertates, et immunitates sibi concessas, vel concedendas fecerint, vel fieri permiserint : non possit eis in aliquo præjudicium generari : et nihilominus eis salvæ remaneant libertates et consuetudines dicti loci.—Hæc autem omnia supradicta volumus et præcipimus, in posterum, inviolabiliter observari salvis in omnib. jurib. et libertatib. ecclesiarum et personarum Ecclesiasticarum, Baronum, Militum, et aliorum fidelium nostrorum et salvo jure quolibet alieno. Quod ut perpetua stabilitatis robur obtineat, præsentem paginam sigilli nostri auctoritate, et regii nominis charactere inferius annotato fecimus communiri.

Actum Parisiis, anno Dominicæ incarnationis millesimo ducentesimo quadragesimo sexto mense Maio, regni vero nostri vicesimo, astantib. in Palatio nostro, quorum nomina supposita sunt, et signa, dapifero nullo, S. Stephani Buticulari, S. Joannis camerarii, constabulario nullo.

N° 6.

Extrait des poésies de M. Philippe Vigne.

CONSEILS AUX MÈRES.

Hélas! n'attristez pas les tout petits enfants!
Laissez-les grandir dans la joie.
Le plaisir que Dieu leur envoie
Les rend heureux et triomphants.

Faites-leur légères les chaînes
Qui pourraient alourdir leurs pas.
Le baiser d'une mère endort toutes leurs peines :
Plus tard il ne le pourrait pas.

Mon Dieu! cet âge est sans défense
Contre les maux et les chagrins.
Comme aux fleurs, il faut à l'enfance
Du soleil et des jours sereins.

Puis, le plaisir passe si vite,
La peine dure si longtemps,
Qu'il faut toujours que l'on évite
Les larmes aux petits enfants.

Digitized by Google

Contentez parfois leur envie :
La joie est fille du bonheur.
Assez tôt, hélas! dans la vie,
Ils payeront leur dîme au malheur.

Soyez leur Mentor et leurs guides,
Et cultivez leurs bons penchants.
Pauvres mères! souvent pour être trop rigides,
C'est vous qui les rendez méchants.

Eh bien! faites-leur donc une existence douce;
Ne les abreuvez pas de fiel et de dégoûts.
Que surtout votre voix jamais ne les repousse;
Mais bien, comme Jésus, appelez-les à vous.

Soyez leurs anges tutélaires :
Éclairez doucement leur lointain horizon,
En leur donnant de Dieu des craintes salutaires,
Sans jamais effrayer leur naissante raison.

Ne faussez pas leur cœur par de fausses chimères;
Cultivez leur raison bien avant leur esprit.
C'est dans la fleur, ô tendres mères!
Que l'on doit préparer le fruit.

De crainte que Dieu s'en offense,
Et vous en punisse plus tard,
Ne faites point venir de rides à l'enfance :
Dieu les garde pour le vieillard.

Car, pour elle, le monde est un sol sans abîme,
Et la vie un chemin de fleurs.
Du rayon divin qui l'anime
Laissez briller longtemps sur son front les splendeurs.

A qui naît, à qui nous délaisse,
Soyons compatissants, affables, généreux.
Entourons de nos soins l'enfance et la vieillesse,
Pour leur faire des jours heureux.

LA PRIÈRE.

Comme l'eau du torrent s'écoule notre vie;
La mort se hâte d'arriver.
L'existence est un songe; au gré de son envie,
Heureux qui, sans remords, peut le voir s'achever.
Toi, tu l'achèveras sans remords, ô mon ange!
Car tu n'as pas vu cinq printemps.
Bientôt de nos baisers, dans mes bras caressants,
Nous cesserons le doux échange.
Non, je n'ai pas voulu, mon fils, te voir mourir :
Je n'ai pas voulu recueillir
De ta vie, hélas! éphémère,
Le dernier, l'éternel soupir.
J'ai fui les larmes de ta mère,
Et ses cris et son désespoir.

Pour toi je suis venu, dans le calme du soir,
Prier une mère céleste,
Et j'ai dit : « Du fils qui me reste,
« O Vierge! prolonge les jours.

« Ce n'est pas vainement, je le sais, qu'on t'implore,
« Appui des malheureux, ô Vierge que j'adore!
« Ah! de l'unique fruit de mes jeunes amours,
« Avec le jour naissant si le front se colore,
« Si son bel avenir dans le ciel se redore,
« O Vierge! à tes autels tu me verras toujours
« Prier et te bénir au lever de l'aurore..... »
Et mon fils n'était plus que je priais encore!

Et pourtant je n'ai point murmuré dans mon cœur :
Et frappé, mais soumis, je me suis dit : Seigneur,
Ta volonté soit faite au ciel et sur la terre.....
J'avais un fils..... Mon Dieu! si tu me l'as ôté;

Digitized by Google

S'il ne me reste plus que ma douleur amère,
Un berceau vide, hélas! et les pleurs d'une mère;
Souvent dans ta rigueur éclate ta bonté.....
Ta volonté soit faite au ciel et sur la terre!

MÉHÉMET L'ÉMIR.

« O toi que l'on vit sans cesse
Svelte et pleine de souplesse,
Victorieuse au djérid,
Ma cavale d'Arabie,
Comme un enfant de Nubie
Noire, et pourtant plus jolie
Qu'une fille de Madrid!

Devers Grenade la belle,
O ma compagne fidèle!
Emporte-moi comme un trait.
Tu franchiras les ravines,
Et les monts et les collines;
Car sous tes jambes si fines
Tout obstacle disparaît.

Hélas! à l'instant s'évade
Le fils du roi de Grenade,
Mon prisonnier sur sa foi.
Il emmène dans sa fuite
Mon esclave favorite,
Dont la main douce et petite
Te caressait comme moi.

Ce soir, avant la prière,
Que Grenade la guerrière

S'offre au moins à ton regard !
Car, ô ma jeune cavale,
Après cette heure fatale,
Celle qui fut ta rivale
Pourrait braver mon poignard.

Méhémet, ton noble maître,
Saura bientôt reconnaître
Ta souplesse et ta vigueur.
A la place de l'esclave,
Qui le fuit et qui le brave,
Tu régneras sans entrave
Dorénavant sur son cœur.

Jamais fille des Espagnes,
De la plaine et des montagnes,
N'aura vu sur ses habits
De velours ou de soieries,
Briller tant d'orfévreries,
Que sur toi de pierreries,
De perles et de rubis.

Pour atteindre la rebelle,
O vole, vole, ma belle.....
N'entends-tu pas ses soupirs?....
La poussière qui s'élève
Me la montre comme un rêve
Qui plaît, et qui ne s'achève
Jamais selon nos désirs.

Plus vite que la rafale,
Vole toujours, ma cavale !
Vois : au front des minarets
Le soleil à peine brille ;
Et le rayon qui scintille
Ressemble à l'œil d'une fille
Dont s'effacent les attraits. »

Comme un ouragan qui passe,
L'œil ne peut suivre la trace
Du coursier échevelé.
Ses quatre pieds étincellent,
Et les éperons harcèlent
Ses flancs poudreux qui ruissellent,
Baignant le sol ébranlé.

En vain dans son vol rapide,
Cette cavale intrépide
Disparaît comme un point noir :
En vain son poil fume et pleure.....
Écoutez dans sa demeure
Le muezzin crier l'heure
De la prière du soir.

A cette voix qui l'attère,
D'un seul bond s'élance à terre
Le furieux Méhémet.
Il blasphème haut et vite,
Et dans sa rage insolite,
Toute femme fut maudite,
Et maudit fut Mahomet.

Aux flancs du coursier qu'il aime,
Il plonge, tremblant et blême,
Son yatagan recourbé.
Puis vers lui sa main sanglante,
Tournant la lame fumante,
Sur sa cavale expirante,
L'œil éteint, il est tombé.

Digitized by Google

TABLE.

Pages.

AVANT-PROPOS..... 1
I. Aspect général de la ville et de son territoire..... 1
II. Origine d'Aiguesmortes..... 6
III. Abbaye de Psalmodi..... 15
IV. Acquisition d'Aiguesmortes par saint Louis..... 34
V. Embarquement de saint Louis..... 39
VI. Situation du port au temps de saint Louis, et prétendu abaissement de la mer..... 57
VII. Le comte Alphonse. — Pastoureaux. — Retour de saint Louis..... 81
VIII. Seconde expédition de saint Louis..... 90
IX. Remparts et tour de Constance..... 111
X. Priviléges accordés à la ville d'Aiguesmortes par saint Louis et par ses successeurs..... 125
XI. Aiguesmortes depuis saint Louis jusqu'à la fin du quatorzième siècle..... 151
§ 1. Prospérité commerciale..... *Ib.*
§ 2. Templiers..... 156
§ 3. Pastoureaux..... 159
§ 4. Trahison d'un châtelain..... 160
§ 5. Philippe de Valois et le roi Jean..... 161
§ 6. Routiers..... 164
§ 7. Charles d'Artois..... 166
§ 8. Réparation du port..... 168
§ 9. Le cardinal Boniface..... 173
XII. Massacre des Bourguignons..... 175
XIII. Aiguesmortes au quinzième siècle..... 180
XIV. Réparation du port sous François Ier..... 187
XV. Sécularisation de l'abbaye de Psalmodi..... 192
XVI. Entrevue de François Ier et de Charles-Quint..... 196
XVII. Barberousse à Aiguesmortes..... 210
XVIII. Passage de Philippe d'Autriche..... 214

Digitized by Google

Pages.

XIX. Un gouverneur décapité 216
XX. Aiguesmortes pendant les guerres de religion 223
XXI. Expulsion d'un gouverneur. 241
XXII. Projet de réparation du port sous Henri IV 251
XXIII. Nouvelle guerre de religion sous le règne de Louis XIII. 257
XXIV. Le marquis de Vardes 272
XXV. Emprisonnement des calvinistes dans la tour de Constance 282
XXVI. Établissements religieux. — Le père Bridaine..... 298
XXVII. Grau du Roi, port actuel d'Aiguesmortes..... 307
XXVIII. Canal de Beaucaire à Aiguesmortes..... 324
XXIX. Derniers faits historiques..... 340
XXX. État politique d'Aiguesmortes aux divers temps de son histoire. — Établissements d'utilité publique..... 346
XXXI. Biographie 367
XXXII. De la ville actuelle et de ses habitants..... 390
XXXIII. Climat..... 407
XXXIV. Productions végétales et animales..... 416
XXXV. Industrie 432
§ 1. Pêche et salaisons..... *Ib.*
§ 2. Salines de Peccais 438
XXXVI. Commerce. — Projet d'un chemin de fer..... 465

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

1. Diplôme de Charlemagne, délivré en 791 pour la restauration du monastère de Psalmodi..... 479
2. Cession de la terre d'Aiguesmortes faite au roi saint Louis, par l'abbé de Psalmodi, en 1248..... 480
3. Mémoire présenté à saint Louis par les habitants d'Aiguesmortes, en 1248..... 481
4. Lettres de M. de Chateaubriand à M. Vigne-Malbois..... 485
5 Lettres-patentes de saint Louis du mois de mai 1246..... 488
6. Extrait des poésies de M. Philippe Vigne..... 497

FIN DE LA TABLE.

Imp. de A. Guyot et Scribe, rue Neuve-des-Mathurins, 18.

Digitized by Google

Digitized by Google